

**UNE MONDIALISATION JUSTE:
CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS**

**UNE MONDIALISATION JUSTE:
CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS**

**Commission mondiale sur la dimension
sociale de la mondialisation**

ISBN 92-2-215426-6

Première édition février 2004

Réimpression avril 2004

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.



La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Coprésidents: Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande
Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie

Membres: Giuliano Amato
Ruth Cardoso
Heba Handoussa
Eveline Herfkens
Ann McLaughlin Korologos
Lu Mai
Valentina Matvienko
Deepak Nayyar
Taizo Nishimuro
François Périgot
Surin Pitsuwan
Julio Maria Sanguinetti
Hernando de Soto
Joseph Stiglitz
John J. Sweeney
Victoria Tauli-Corpuz
Aminata D. Traoré
Zwelinzima Vavi
Ernst Ulrich von Weizsäcker

Membres de droit: Bill Brett
Eui-yong Chung
Daniel Funes de Rioja
Juan Somavia
Alain Ludovic Tou

PRÉFACE

Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 23 septembre 2003, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a eu cette formule lapidaire: «Nous sommes à la croisée des chemins.» Nous qui coprésidons la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation sommes également convaincus que le monde se trouve à un moment décisif de son histoire.

Notre commission a reçu pour mandat de réfléchir à certains des défis auxquels le monde est confronté à cette croisée des chemins. Il appartient à l'humanité de s'engager dans la bonne direction afin de rendre le monde plus sûr, plus juste, plus éthique, moins marqué par l'exclusion, de telle sorte que la prospérité soit mieux partagée, à l'intérieur des pays et entre les pays, au lieu de ne profiter qu'à une petite minorité. Bien sûr, nous pouvons aussi tergiverser, faire fi de tous les signaux et laisser le monde que nous avons en partage dériver vers de nouvelles zones de turbulence politique, de conflits, de guerres.

Nous pensons qu'il y a dans notre rapport de quoi convaincre les responsables politiques, aux plans national et international, de choisir la bonne direction.

La mondialisation est aujourd'hui un sujet qui divise et qui fait souvent l'objet d'un dialogue de sourds, au plan national comme au plan international. L'avenir de nos pays et le destin de notre planète exigent de nous tous que nous repensions ce phénomène. Le présent rapport arrive à point nommé. La nature du débat est en train de changer. L'ébranlement des convictions et idéologies a permis aux mentalités d'évoluer de sorte qu'un nouveau départ paraît maintenant possible. Le moment est venu de montrer le cap, de renoncer aux discussions stériles et de passer à une action constructive.

Dans notre rapport, nous nous sommes efforcés de nous mettre à la place des gens ordinaires, sans nous limiter à notre sphère d'origine, afin de saisir au mieux les espoirs et les craintes de l'ensemble de l'humanité. Beaucoup d'entre eux reconnaissent que la mondialisation présente des avantages qui pourraient conduire à une vie meilleure. A notre avis, leurs espoirs ne pourront se concrétiser que si la mondialisation est mieux conduite à tous les niveaux. Ils sont plus nombreux que jamais ceux qui voudraient monter dans le train de la mondialisation, mais ils veulent savoir où il va et s'assurer qu'il ne perdra pas le contrôle de sa vitesse.

Nous avons été guidés par le souci de faire de la mondialisation une force au service de tous, dans tous les pays. Nous ne proposons pas de panacée, de solution simple, mais une nouvelle manière de voir les choses.

Nous estimons qu'il faut envisager la mondialisation non plus de façon étroite, en se préoccupant exclusivement des marchés, mais de façon plus générale, en tenant compte essentiellement des aspirations des gens ordinaires. La mondialisation ne doit plus être l'affaire exclusive des conseils d'administration et des conseils des ministres: elle doit répondre aux besoins de chacun dans la collectivité où il vit. La dimension sociale de la mondialisation, c'est, pour les individus, l'emploi, la santé, l'éducation – et bien d'autres choses encore. C'est la façon dont ils perçoivent la mondialisation dans leur vie quotidienne et dans leur travail. C'est l'ensemble de leurs aspirations à une participation démocratique et à la prospérité matérielle. Une meilleure mondialisation: telle est la clé d'une vie plus prospère et plus sûre pour tous les habitants de notre planète au XXI^e siècle.

Nous proposons un processus qui devrait permettre d'atteindre cet objectif par une action à tous les niveaux: il s'agit de permettre aux collectivités locales d'avoir une meilleure maîtrise de leur destin; de rendre plus efficace et plus transparente la «gouvernance» nationale; d'appliquer de manière équitable des règles mondiales qui le soient elles-mêmes; de faire en sorte que les institutions internationales se préoccupent davantage du sort des populations.

Nous proposons une série de mesures qui peuvent certes sembler modestes, mais qui, ensemble, permettront de lancer un processus dans cette direction, en stimulant et

dynamisant les réseaux d'individus et d'idées ainsi que les interactions économiques et sociales rendues possibles par la mondialisation elle-même.

Notre collaboration au sein de la commission nous donne confiance en l'avenir. La commission est un microcosme reflétant la très grande diversité des opinions, des préoccupations et des points de vue du monde réel. Elle compte dans ses rangs des membres issus des pays les plus riches mais aussi des pays les plus pauvres. Elle comprend des syndicalistes et des chefs d'entreprise, des parlementaires et des chefs d'Etat, des représentants de peuples autochtones et des militants de la cause féminine, des universitaires et des conseillers gouvernementaux. Au cours de nos travaux, nous avons vu que l'on peut surmonter les divergences d'opinions et comment des intérêts communs peuvent déboucher sur une action conjointe grâce au dialogue.

La commission a été instituée par l'OIT. Elle assume l'entière responsabilité de son rapport, établi en toute indépendance, chaque membre y participant à titre individuel. Les membres de la commission n'approuvent pas nécessairement chacune des idées qui y sont émises, mais tous souscrivent au rapport dans son ensemble en tant que moyen de favoriser un dialogue public élargi et un engagement commun en faveur d'une mondialisation juste, qui profite à tous.

Présider une commission composée de personnalités aussi éminentes, résolues, dynamiques, de citoyens du monde, fut pour nous une grande satisfaction et aussi une expérience très enrichissante. Nous les remercions du fond du cœur de leur assiduité, de leur contribution, de leur coopération. Nous tenons aussi à rendre hommage à la grande compétence du secrétariat et à l'appui excellent qu'il nous a apporté. Enfin, nous sommes reconnaissants à l'OIT d'avoir décidé d'instituer cette commission et de nous avoir fait l'honneur de nous confier la responsabilité historique de la présider.

Au monde, et notamment à tous les dirigeants politiques et dirigeants d'entreprises, nous présentons ces pistes qui devraient conduire à une meilleure mondialisation, à un avenir meilleur pour tous.

Tarja Halonen,
Présidente de la République de Finlande,
Coprésidente.

Benjamin William Mkapa,
Président de la République-Unie
de Tanzanie, Coprésident.

SYNOPSIS

Introduction

Le mandat qui nous a été confié porte sur un sujet vaste et complexe: la dimension sociale de la mondialisation. Notre commission est assez largement représentative des divers acteurs et intérêts, parfois opposés, qui existent dans la réalité. Coprésidés par deux chefs d'Etat en exercice, une femme et un homme, l'une du Nord, l'autre du Sud, nous venons de différentes parties du monde et de pays se trouvant à différents stades de développement. Nous appartenons aussi à des sphères très diverses: gouvernement, monde politique, parlements, entreprises et multinationales, organisations de travailleurs, universités, société civile.

Il n'en reste pas moins que, mus par le souci d'atteindre un but commun, nous sommes parvenus à nous entendre sur le contenu de notre rapport. Il s'agit d'un document collectif; il est donc très différent des rapports que chacun de nous aurait pu écrire individuellement. Mais l'expérience nous a démontré la valeur du dialogue et son efficacité en tant qu'instrument du changement. En écoutant patiemment et respectueusement les divers points de vue et intérêts, nous avons trouvé un terrain d'entente.

Nous avons été motivés par l'idée qu'il était urgent d'agir pour faire de la mondialisation un processus juste, qui profite à tous. Cela ne pourrait se faire à l'avenir que par des accords liant toute une diversité d'acteurs qui s'entendraient sur la marche à suivre. Nous sommes convaincus que notre expérience peut et devrait être reconduite sur une plus grande échelle, en élargissant le dialogue pour parvenir à un consensus quant aux actions à mener.

Une vision qui impose des changements

Le débat public sur la mondialisation est dans l'impasse. L'opinion demeure prisonnière de certitudes idéologiques et est divisée par toutes sortes d'intérêts. La volonté de parvenir à un consensus est faible. Des négociations internationales d'importance capitale sont bloquées et, dans une large mesure, les engagements internationaux en faveur du développement ne sont pas respectés.

Notre rapport ne propose pas de solutions simples, de solutions miracles, car il n'en existe point. Son objectif est d'aider à sortir de l'impasse actuelle en focalisant l'attention sur les préoccupations et les aspirations des hommes et des femmes et sur les moyens de mieux exploiter le potentiel de la mondialisation.

Notre message est critique mais positif. Il s'agit de changer le cours de la mondialisation. Nous estimons que celle-ci peut profiter à plus de personnes, que ses avantages doivent être mieux partagés entre les pays et à l'intérieur des pays, qu'un plus grand nombre de voix doivent se faire entendre et influencer sur les événements. Les ressources et les moyens existent. Ce que nous proposons est ambitieux mais réalisable. Nous sommes certains qu'un monde meilleur est possible.

Nous sommes en quête d'un processus de mondialisation ayant une forte dimension sociale fondée sur des valeurs universellement partagées et sur le respect des droits de l'homme et de sa dignité; une mondialisation qui soit juste, ouverte à tous, gouvernée démocratiquement, et qui offre une chance et des avantages concrets à tous les pays et à tous leurs habitants.

Cela appelle selon nous:

- Une action centrée sur les personnes. Pour parvenir à une mondialisation plus juste, il faut répondre à ce à quoi elles aspirent toutes: le respect des droits de chacun, de son identité culturelle, de son autonomie; un travail décent; la capacité des communautés locales de se prendre en charge. L'égalité entre hommes et femmes est essentielle.

- Un Etat démocratique et efficace. L'Etat doit être capable de gérer l'intégration dans l'économie mondiale et de conjuguer opportunités et sécurité sur le plan social et économique.
- Un développement durable. La quête d'une mondialisation juste doit reposer sur des actions interdépendantes et synergiques dans les domaines du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement aux niveaux local, national, régional et mondial.
- Des marchés productifs et équitables. Cela suppose des institutions solides pour promouvoir opportunités et entreprises dans une économie de marché fonctionnant de manière efficace.
- Des règles équitables. Les règles de l'économie mondiale doivent offrir une chance et un accès équitables à tous les pays et reconnaître la diversité des capacités et des besoins de développement de chacun.
- Une mondialisation solidaire. Il existe une responsabilité partagée d'aider les pays et les personnes qui sont exclus de la mondialisation ou qui souffrent de ses effets. La mondialisation doit aider à surmonter les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays et contribuer à l'élimination de la pauvreté.
- Une obligation renforcée de rendre des comptes à la population. Les acteurs publics et privés, à tous les niveaux, qui peuvent influencer sur les résultats de la mondialisation doivent être tenus démocratiquement comptables des politiques qu'ils appliquent et des mesures qu'ils prennent. Ils doivent tenir leurs engagements et user de leur pouvoir en respectant les autres.
- Des partenariats approfondis. Beaucoup d'acteurs contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux et économiques mondiaux – organisations internationales, gouvernements et parlements, monde des affaires, monde du travail, société civile, et bien d'autres encore. Le dialogue et le partenariat entre ces acteurs sont un instrument démocratique essentiel pour créer un monde meilleur.
- Un système des Nations Unies efficace. Un système multilatéral plus fort et plus performant est l'instrument essentiel pour donner à la mondialisation un cadre démocratique, légitime et cohérent.

La mondialisation et son impact

La mondialisation a déclenché toute une série de changements de grande ampleur auxquels personne n'échappe. Les nouvelles technologies, profitant de politiques plus ouvertes, ont donné naissance à un monde interconnecté. Cela ne vise pas seulement l'interdépendance croissante dans le domaine des relations économiques – commerce, investissement, finance, organisation de la production à l'échelle mondiale – mais aussi l'interaction sociale et politique entre organisations et individus du monde entier.

Le potentiel est immense. Cette interconnectivité croissante entre les habitants du monde entier nous fait prendre conscience que nous faisons tous partie d'une même communauté mondiale. Ce sentiment naissant d'interdépendance, associé à un attachement à des valeurs universelles partagées et à une solidarité entre tous les peuples, peut être mobilisé pour mettre en place une gouvernance mondiale éclairée et démocratique, dans l'intérêt de tous. L'économie de marché mondiale a démontré sa grande capacité productive. Gérée avec sagesse, elle peut être la source d'un progrès matériel sans précédent, créer des emplois plus productifs et de meilleure qualité pour tous, et contribuer grandement à réduire la pauvreté dans le monde.

Mais, nous le constatons aussi, nous sommes très loin de réaliser ce potentiel. Le processus actuel de mondialisation génère des déséquilibres, entre les pays et à l'intérieur des pays. Des richesses sont créées, mais elles ne sont d'aucun profit pour trop de pays et trop de personnes. Faute d'avoir suffisamment voix au chapitre, ils ne peuvent guère influencer sur

le processus. Pour la vaste majorité des femmes et des hommes, la mondialisation n'a pas répondu à leurs aspirations, simples et légitimes, à un travail décent et à un avenir meilleur pour leurs enfants. Beaucoup d'entre eux vivent de l'économie informelle, sans droits reconnus, et dans de nombreux pays pauvres qui subsistent de façon précaire en marge de l'économie mondiale. Même dans les pays dont l'économie est florissante, certains travailleurs et certaines collectivités ont souffert de la mondialisation. La révolution des communications mondiales fait que chacun est de plus en plus conscient de ces disparités.

Une stratégie de changement

Ces déséquilibres mondiaux sont moralement inacceptables et politiquement intenable. Un changement est nécessaire mais il ne s'agit pas de dresser les plans d'une utopie censée voir le jour d'un seul coup. En fait, ce qui est nécessaire, c'est une série de changements coordonnés sur un large front, depuis la réforme de certaines parties du système économique mondial jusqu'au renforcement de la gouvernance au niveau local. Tout cela devrait et peut être réalisé dans le contexte d'économies ouvertes et de sociétés ouvertes. Même si les intérêts divergent, il y a à notre avis dans le monde entier une convergence croissante de l'opinion sur la nécessité d'une mondialisation équitable, qui ne laisse personne en chemin.

Nous avons formulé toute une série de recommandations à cette fin. Sous réserve de la nécessaire volonté politique, une action immédiate est réalisable sur certaines questions commerciales et financières qui font l'objet depuis longtemps de négociations multilatérales et de discussions entre décideurs. Sur ces questions, l'action à entreprendre est claire mais certains des principaux acteurs n'ont pas encore pris conscience de l'urgence du changement. Un effort continu de sensibilisation et une opinion publique plus forte sont donc essentiels pour faire avancer les propositions. Un effort de sensibilisation sera également important pour préparer le terrain en vue de l'examen de nouvelles questions. Mais, sur ces questions, par exemple la mise en place d'un cadre multilatéral pour les mouvements transfrontières de personnes ou la responsabilisation des organisations internationales, la décision d'agir viendra avant tout d'un large dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques. C'est par ce dialogue que l'on pourra parvenir à un consensus et à des décisions sur ce qui doit être fait, sur la manière de le faire et sur ceux qui doivent le faire.

La gouvernance de la mondialisation

Nous estimons que les problèmes que nous avons identifiés ne sont pas dus à la mondialisation en tant que telle mais aux carences de sa gouvernance. Les marchés mondiaux se sont développés rapidement sans que se développent parallèlement les institutions économiques et sociales nécessaires pour qu'ils fonctionnent sans à-coups et équitablement. L'absence d'équité des principales règles mondiales qui gouvernent le commerce et la finance et leurs effets asymétriques sur les pays riches et sur les pays pauvres sont inquiétants.

Une autre inquiétude vient de l'incapacité des politiques internationales actuelles de relever comme il convient les défis qui résultent de la mondialisation. Les mesures d'ouverture des marchés et les considérations financières et économiques l'emportent sur les considérations sociales. L'aide publique au développement (APD) est très loin d'atteindre le minimum nécessaire, ne serait-ce que pour réaliser les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et combattre l'aggravation des problèmes mondiaux. Le système multilatéral qui est chargé de concevoir et d'appliquer les politiques internationales n'est pas suffisamment performant. Ses politiques ne forment pas un tout cohérent et le système n'est pas assez démocratique, transparent et responsable.

Ces règles et politiques sont le produit d'un système de gouvernance mondiale en grande partie voulu par les pays et acteurs puissants. Il existe un grave déficit démocratique au cœur de ce système. La plupart des pays en développement n'ont encore qu'une influence très limitée dans les négociations mondiales au cours desquelles les règles sont

définies ainsi que sur les politiques des principales institutions financières et économiques. De même, les travailleurs et les pauvres n'ont pas ou peu voix au chapitre.

Commencer au niveau local

Il y a donc toute une série de questions à régler au niveau mondial. Mais les régler ne suffira pas. La gouvernance mondiale n'est pas un processus désincarné, coupé de tout. C'est simplement le sommet d'un réseau de gouvernance qui a ses racines au niveau local. Le comportement des Etats-nations en tant qu'acteurs mondiaux est le déterminant essentiel de la qualité de la gouvernance mondiale. Le degré de leur attachement au multilatéralisme, aux valeurs universelles et aux objectifs communs, le souci plus ou moins grand qu'ils ont de l'impact de leurs politiques au-delà de leurs frontières et le poids qu'ils attachent à la solidarité mondiale sont autant de facteurs qui ont un effet décisif sur la qualité de la gouvernance mondiale. Par ailleurs, la manière dont ils gèrent leurs affaires internes détermine dans quelle mesure les gens profitent de la mondialisation et sont protégés de ses effets négatifs. Sous cet angle, important, on peut donc dire que la réponse à la mondialisation commence au niveau local. Cela reflète un fait simple mais essentiel, à savoir que chacun mène sa vie à l'intérieur d'une nation.

Notre analyse est donc ancrée dans les réalités nationales. Nous ne prétendons évidemment pas faire des recommandations spécifiques pour tous les pays. Nous nous contentons de fixer les grands objectifs et principes qui peuvent guider les politiques permettant de traiter plus efficacement la dimension sociale de la mondialisation, en reconnaissant pleinement que l'application de ces politiques doit être adaptée aux besoins et aux spécificités de chaque pays. De ce point de vue, il est clair que la gouvernance nationale doit être améliorée dans tous les pays, même si elle doit l'être plus radicalement dans certains que dans d'autres. Il y a un large accord international sur les objectifs essentiels que nous devons tous nous efforcer d'atteindre d'urgence:

- une bonne gouvernance politique fondée sur un système politique démocratique, sur le respect des droits de l'homme, sur la primauté du droit et sur la justice sociale;
- un Etat efficace qui assure une croissance économique élevée et stable, qui fournisse des biens publics et une protection sociale, qui améliore les capacités de chacun par un accès universel à l'éducation et à d'autres services sociaux, et qui favorise l'égalité entre hommes et femmes;
- une société civile dynamique, fondée sur la liberté d'association et d'expression, qui reflète pleinement la diversité des points de vue et intérêts et qui permette à chacun de faire entendre sa voix. Les organisations représentative des intérêts publics, des pauvres et d'autres groupes désavantagés sont également essentielles pour assurer une gouvernance participative et socialement juste;
- des organisations de travailleurs et d'employeurs représentatives et fortes sont essentielles pour un dialogue social fructueux.

La plus haute priorité doit être donnée aux politiques qui visent à répondre à l'aspiration centrale des femmes et des hommes à un travail décent; à améliorer la productivité de l'économie informelle et à l'intégrer dans l'économie formelle; à renforcer la compétitivité des entreprises et des économies.

La politique doit s'attacher à répondre aux besoins des gens là où ils vivent et travaillent. Il est donc essentiel de promouvoir les collectivités locales en leur déléguant des pouvoirs et des ressources, en renforçant les capacités économiques locales et l'identité culturelle et en respectant les droits des peuples indigènes et tribaux.

Les Etats-nations devraient aussi renforcer la coopération régionale et sous-régionale, instrument majeur de développement qui leur permettra de peser d'un plus grand poids

dans la gouvernance de la mondialisation. Ils devraient renforcer la dimension sociale de l'intégration régionale.

Réforme au niveau mondial

Au niveau mondial, nous formons des recommandations plus spécifiques, dont les principales sont présentées brièvement ci-après.

Les règles et politiques mondiales qui régissent le commerce et la finance doivent laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement. C'est essentiel pour qu'ils puissent adopter des politiques et des mécanismes institutionnels adaptés à leur niveau de développement et à leurs spécificités. Il faut revoir les règles qui restreignent actuellement de manière indue les options qu'ils pourraient mettre en œuvre pour accélérer la croissance de leur agriculture et leur industrialisation et pour sauvegarder leur stabilité financière et économique. Les nouvelles règles qui seront adoptées devront aussi respecter cette exigence. Les organisations internationales et les pays donateurs doivent faire des efforts plus résolus pour que la conditionnalité, imposée de l'extérieur, s'efface afin que les autorités nationales puissent s'approprier les politiques. Il faudrait renforcer la discrimination positive en faveur des pays qui n'ont pas les mêmes capacités que ceux qui se sont développés plus tôt.

Des règles équitables pour le commerce et pour les flux de capitaux doivent s'accompagner de règles équitables concernant les mouvements transfrontières de personnes. Les pressions migratoires internationales se sont accrues et des problèmes tels que la traite des êtres humains ou l'exploitation des travailleurs immigrés se sont intensifiés. Des mesures doivent être prises pour mettre en place un cadre multilatéral qui soumette à des règles uniformes et transparentes ces mouvements et préserve les intérêts des migrants eux-mêmes, des pays d'origine et de destination. Tous les pays tireront profit d'un processus ordonné et bien géré de migration internationale qui pourra accroître la productivité mondiale et mettre un terme à l'exploitation.

Les systèmes mondiaux de production ont proliféré, d'où la nécessité de nouvelles règles pour les investissements directs étrangers (IDE) et pour la concurrence. Pour les IDE, un cadre multilatéral équilibré et favorable au développement, négocié dans un forum généralement accepté, sera bénéfique à tous les pays en favorisant une augmentation des flux d'IDE tout en limitant les pertes qui résultent de la surenchère à laquelle se livrent les différents pays pour attirer ces investissements. Ce cadre devrait assurer un juste équilibre entre les intérêts privés, les intérêts des travailleurs et les intérêts publics ainsi qu'entre les droits et responsabilités. Une coopération concernant la politique de la concurrence transfrontière devra rendre les marchés mondiaux plus transparents et concurrentiels.

Les normes fondamentales du travail, telles qu'elles sont définies par l'OIT, constituent un ensemble minimal de règles qui doivent s'appliquer au travail dans l'économie mondiale. Il faudrait que l'observation de ces règles se renforce dans tous les pays. Une action plus énergique est nécessaire pour assurer le respect des normes fondamentales du travail dans les zones franches d'exportation et, sur un plan plus général, dans les systèmes de production mondiaux. Toutes les institutions internationales compétentes devraient jouer leur rôle en s'attachant à promouvoir ces normes et en veillant à ce qu'aucun aspect de leurs politiques ou programmes ne fasse obstacle à leur application.

Le système commercial multilatéral devrait substantiellement réduire les restrictions inéquitables qui empêchent les produits pour lesquels les pays en développement ont un avantage comparatif d'accéder aux marchés – cela vaut notamment pour le textile, l'habillement et les produits agricoles. Dans ce domaine, les intérêts des pays les moins avancés devraient être sauvegardés par un traitement spécial et différentiel visant à renforcer leur potentiel d'exportation.

Un minimum de protection sociale des individus et des familles doit être accepté comme faisant partie intégrante du socle socio-économique de l'économie mondiale. Cela

inclut une aide à la reconversion des travailleurs qui ont perdu leur emploi. Donateurs et institutions financières devraient contribuer au renforcement des systèmes de protection sociale dans les pays en développement.

Un plus grand accès aux marchés n'est pas une panacée. Il est essentiel de mettre en œuvre une stratégie plus équilibrée visant à une croissance mondiale durable et au plein emploi, y compris un partage équitable, entre les pays, de la responsabilité de maintenir à un haut niveau la demande effective de l'économie mondiale. Il est capital à cette fin d'améliorer la coordination des politiques macroéconomiques des différents pays. Une stratégie efficace de croissance mondiale atténuerait les tensions économiques entre pays et permettrait aux pays en développement d'accéder plus facilement aux marchés.

Permettre à chacun d'accéder à un travail décent devrait être un objectif mondial à promouvoir par des politiques cohérentes au sein du système multilatéral. Cela répondrait à une demande politique majeure dans tous les pays et démontrerait la capacité du système multilatéral de trouver des solutions créatives à ce problème critique.

Il faudrait faire en sorte que le système financier international favorise davantage une croissance mondiale durable. Les flux financiers transfrontières ont augmenté massivement mais le système est instable, sujet à des crises, et il ignore en grande partie les pays pauvres et dépourvus de capitaux. Pour engranger pleinement les gains possibles liés au commerce et aux IDE, il faut réformer le système financier international afin de le rendre plus stable. Dans ce contexte, les pays en développement devraient être autorisés à adopter une approche prudente et graduelle de la libéralisation des mouvements de capitaux et à échelonner les mesures d'ajustement rendues nécessaires à la suite de crises d'une manière plus responsable du point de vue social.

Un effort accru est nécessaire pour mobiliser davantage de ressources internationales afin d'atteindre des objectifs mondiaux clés, notamment les ODM. Pour l'APD, l'objectif de 0,7 pour cent doit être atteint, et de nouvelles sources de financement, au-delà de cet objectif, devraient être activement prospectées et développées.

La mise en œuvre des réformes de la politique économique et sociale internationale exigera un appui politique mondial, l'engagement des principaux acteurs mondiaux et le renforcement des institutions mondiales. Le système multilatéral des Nations Unies a un rôle central à jouer dans la gouvernance mondiale et il dispose de moyens sans équivalent pour guider le processus de réforme. Pour pouvoir relever les défis actuels et futurs de la mondialisation, il doit renforcer son efficacité et améliorer la qualité de sa gouvernance, en ce qui concerne notamment la nécessité d'une représentation et de décisions plus démocratiques, l'obligation de rendre des comptes à la population et la cohérence des politiques.

Nous demandons aux pays développés de revenir sur leur décision de maintenir une croissance nominale zéro pour les contributions dont ils sont redevables au système des Nations Unies. Il est essentiel que la communauté internationale accepte d'accroître les contributions financières au système multilatéral et inverse la tendance qui consiste à lever des contributions volontaires aux dépens des contributions obligatoires.

Les chefs d'État et de gouvernement devraient veiller à ce que les politiques prônées par leurs pays dans les instances internationales soient cohérentes et axées sur le bien-être des personnes.

Le contrôle parlementaire du système multilatéral au niveau mondial devrait être progressivement étendu. Nous proposons la création d'un groupe parlementaire qui veillerait à la cohérence et à la conformité des politiques économiques, sociales et environnementales mondiales et mettrait en place un contrôle intégré des grandes organisations internationales.

Pour une meilleure gouvernance mondiale, il est capital que toutes les organisations, y compris celles du système des Nations Unies, soient davantage comptables, vis-à-vis du grand public, des politiques qu'elles appliquent. Les parlements nationaux devraient y contribuer en examinant périodiquement les décisions prises par les représentants de leurs pays dans ces organisations.

Les pays en développement devraient être davantage représentés au sein des organes de décision des institutions de Bretton Woods, et les méthodes de travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient permettre leur participation pleine et efficace aux négociations.

Il faudrait permettre aux acteurs non étatiques, notamment aux organisations représentatives des pauvres, de faire davantage entendre leur voix.

Il faudrait renforcer les contributions du monde des affaires, du monde du travail, de la société civile et des réseaux de connaissance et de sensibilisation à la dimension sociale de la mondialisation.

Des médias responsables peuvent jouer un rôle capital en facilitant les progrès vers une mondialisation plus juste et qui soit plus intégratrice. Il est essentiel que l'opinion publique soit bien informée des questions soulevées dans ce rapport pour appuyer le changement. Partout, les politiques devraient donc mettre l'accent sur l'importance de la diversité des flux d'information et de communication.

Se mobiliser en faveur du changement

Nous pensons qu'un large dialogue à partir de nos recommandations, notamment sur des questions qui ne sont pas encore à l'ordre du jour des négociations de la communauté mondiale, est la première étape essentielle pour mobiliser l'action en faveur du changement. Il est d'une extrême importance que ce dialogue commence au niveau national afin que puissent être jetées les bases du consensus et de la volonté politique nécessaires.

Parallèlement, le système multilatéral a un rôle clé à jouer dans les réformes à entreprendre au niveau mondial. Nous proposons un nouvel instrument opérationnel pour améliorer la qualité de la coordination des politiques des différentes organisations internationales lorsque leurs mandats se recoupent et leurs politiques interagissent. Les organisations internationales compétentes devraient lancer des «Initiatives visant à la cohérence des politiques» afin d'élaborer des politiques plus équilibrées qui rendront la mondialisation juste et ouverte à tous. L'objectif serait d'élaborer progressivement des propositions de politiques intégrées qui, dans des domaines donnés, établiraient un juste équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental. La première initiative devrait viser la question de la croissance mondiale, de l'investissement et de la création d'emplois; les organes compétents des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et l'OIT devraient y participer. Les questions prioritaires sur lesquelles devraient porter d'autres initiatives du même genre sont l'égalité entre les sexes et l'accomplissement de l'autonomie des femmes; l'éducation; la santé; la sécurité alimentaire; les établissements humains.

Les organisations internationales compétentes devraient aussi organiser une série de «Dialogues pluripartites d'élaboration des politiques» pour examiner et mettre au point des propositions clés – par exemple, un cadre multilatéral pour les mouvements transfrontières de personnes, un cadre de développement pour les IDE, le renforcement de la protection sociale dans l'économie mondiale, de nouvelles formes d'obligations redditionnelles pour les organisations internationales.

Les Nations Unies et leurs institutions spécialisées devraient organiser un «Forum sur les politiques de la mondialisation» afin d'examiner régulièrement et systématiquement l'impact social de la mondialisation. Les organisations participantes pourraient produire périodiquement un «Rapport sur l'état de la mondialisation».

Nos propositions préconisent une participation plus large et plus démocratique des personnes et des pays à l'élaboration des politiques qui les affectent directement. Elles réclament aussi de ceux qui ont la capacité et le pouvoir de décider – gouvernements, parlements, monde des affaires, monde du travail, société civile et organisations internationales – qu'ils assument leur commune responsabilité de promouvoir une communauté mondiale libre, équitable et productive.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMI	Accord multilatéral sur l'investissement
APD	Aide publique au développement
CCI	Chambre de commerce internationale
CEAP	Coopération économique Asie-Pacifique
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMT	Confédération mondiale du travail
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DPI	Droits de propriété intellectuelle
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECOSOC	Conseil économique et social
EMN	Entreprise multinationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
G7	Groupe des 7
G8	Groupe des 8
G10	Groupe des 10
G77	Groupe des 77
GATS	Accord général sur le commerce des services
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDE	Investissement direct étranger
IFF	Facilité internationale de financement
IFI	Institution financière internationale
ISR	Investissement socialement responsable
MEPC	Mécanisme d'examen des politiques commerciales
MERCOSUR	Marché commun du cône Sud
MIC	Mesures concernant les investissements et liées au commerce
NEI	Nouvelle économie industrielle
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail

OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RONC	Rapport sur l'observation des normes et des codes
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SGP	Système généralisé de préférences
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SMC	Subventions et mesures compensatoires
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZFE	Zone franche d'exportation

TABLE DES MATIÈRES

Partie I:	Pour une mondialisation au service de tous: une vision qui impose des changements	
	Où en sommes-nous aujourd'hui?	3
	Où voulons-nous aller?	5
	Comment y parvenir?	6
	Un cadre éthique plus fort	8
	Vers une communauté mondiale: renforcer le dialogue et la gouvernance.	10
Partie II:	La mondialisation et son impact	
II.1	Points de vue et perceptions.	14
	Points de convergence.	15
	Afrique	17
	Monde arabe	18
	Asie	19
	Amérique latine et Caraïbes.	20
	Pays en transition d'Europe et d'Asie centrale	22
	Europe occidentale et Amérique du Nord.	22
	Monde des affaires, monde du travail et société civile	24
II.2	La mondialisation: nature et impact	27
	Introduction.	27
	Caractéristiques principales de la mondialisation	28
	Commerce	28
	Investissements directs étrangers (IDE)	30
	Flux financiers	30
	Technologie	33
	Interdépendances.	34
	Evolution des politiques.	35
	Le contexte institutionnel	36
	Le système commercial multilatéral.	36
	Systèmes de production mondiaux	37
	Le système financier mondial.	38
	L'impact de la mondialisation	39
	Principales préoccupations	39
	L'impact sur la croissance économique	39
	Inégalité de l'impact selon les pays	41
	L'impact de la libéralisation du commerce, des investissements et des finances	42
	Emploi, inégalité et pauvreté	45
	L'impact sur les gens	50
	Effets à plus grande échelle	53

Partie III: La gouvernance de la mondialisation	
Introduction	56
III.1 Commencer au niveau local	58
Les capacités et les politiques nationales	59
La gouvernance	59
La libéralisation économique et l'État	61
Renforcer les capacités économiques	63
L'économie informelle	65
Responsabiliser et autonomiser les populations par l'éducation	67
Le travail et l'emploi	70
Développement durable et productivité des ressources	72
Responsabiliser au niveau local	73
L'administration locale	75
La base économique locale	75
Les valeurs locales et les héritages culturels	77
L'intégration régionale comme tremplin	78
L'expérience de l'intégration régionale	79
La dimension sociale de l'intégration régionale	81
Mondialiser les régions	82
III.2 La réforme de la gouvernance mondiale	83
<i>III.2.1 Cadre analytique</i>	<i>83</i>
Mondialisation et gouvernance	83
Déficiences majeures de la gouvernance mondiale contemporaine	84
Des résultats déséquilibrés	87
<i>III.2.2 Des règles équitables</i>	<i>89</i>
Introduction	89
Une marge de manœuvre pour le développement national . .	89
Des règles multilatérales pour le commerce	91
Des règles pour les systèmes de production mondiaux	95
Réforme de l'architecture financière	98
Le travail dans l'économie mondiale	102
Normes fondamentales du travail	102
Les mouvements internationaux de personnes	106
<i>III.2.3 De meilleures politiques internationales</i>	<i>112</i>
Introduction	112
Ressources pour atteindre les objectifs mondiaux	112
L'aide publique au développement (APD)	113
Allègement de la dette	115
Nouvelles ressources financières publiques au niveau international	116
Mouvements de capitaux privés en direction des pays à faible revenu	119

Atteindre les objectifs clés	119
Education, compétences et capacités technologiques . . .	121
Ajustement, sécurité et protection sociale	122
Faire du travail décent un objectif mondial	124
Des politiques macroéconomiques coordonnées pour assurer le plein emploi	124
Promouvoir le travail décent dans les systèmes de production mondiaux	125
Cohérence des politiques pour un travail décent	126
Intégrer les objectifs économiques et sociaux	128
<i>III.2.4 Des institutions davantage comptables de leur action</i>	
Renforcer le système multilatéral	130
La représentation démocratique dans les conseils d'administration	131
Renforcer l'obligation de rendre des comptes	132
Accroître les ressources	135
Etats-nations	135
Parlements	136
Monde des affaires	137
Gouvernance d'entreprise	137
Responsabilité sociale des entreprises	138
Organisations de travailleurs	140
Le dialogue social dans les systèmes de production mondiaux	141
Société civile	142
Communication et médias	143
Gouvernance en réseaux	144
 Partie IV: Se mobiliser pour le changement	
Introduction	148
Suivi au niveau national	150
Système multilatéral	151
Cohérence des politiques	152
Elaboration des politiques	154
Recherche	156
Améliorer le suivi et les évaluations	156
Des programmes de recherche plus systématiques	156
Soutien institutionnel	157
 Annexe 1: Guide des propositions et recommandations	160
Annexe 2: Origine et composition de la commission	167
Annexe 3: Réunions, consultations et recherches organisées par la commission . . .	173
 Index	179

Liste des figures

1.	Echanges commerciaux et entrées nettes d'IDE (en pourcentage du PIB), 1970-2001	28
2.	Taux tarifaires moyens non pondérés, par région, 1980-1998 (pourcentages)	29
3.	Distribution des exportations de produits manufacturés des pays en développement dans les années quatre-vingt-dix (pourcentages)	29
4.	Entrées d'investissements directs étrangers, pays en développement, 1985-2002 (en milliards de dollars)	31
5.	Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissement, 1991-2000	31
6.	Distribution des entrées d'IDE dans les pays en développement, années quatre-vingt-dix (pourcentages)	32
7.	Obligations internationales en circulation, 1982-2002 (ensemble des pays en développement, milliards de dollars)	33
8.	Accès à Internet, 1997-2002 (estimation en millions d'utilisateurs)	34
9.	Coût et volume des appels téléphoniques internationaux à partir des États-Unis, 1960-2000 (coût en dollars constants de 1995 pour 3 minutes, tarif des heures de pointe)	35
10.	Croissance du PIB mondial par habitant, 1961-2003 (variation annuelle en pourcentage)	40
11.	PIB par habitant dans les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, 1960-1962 et 2000-2002 (en dollars constants de 1995, moyennes simples)	41
12.	Taux d'imposition moyens des entreprises de l'UE et de la zone de l'OCDE, 1996-2003 (pourcentages)	44
13.	Taux de chômage visible dans différentes régions du monde, 1990-2002 (pourcentages)	45
14.	Effet des crises sur le chômage dans certains pays d'Amérique latine et d'Asie (pourcentages)	46
15.	Travail indépendant non agricole, 1980-1989 et 1990-2000 (en pourcentage de l'emploi non agricole total)	47
16.	Ratio entre le décile des travailleurs les plus rémunérés et le décile des travailleurs les moins rémunérés, milieu des années quatre-vingt et milieu des années quatre-vingt-dix	47
17.	Part du 1% de la population des pays industrialisés sélectionnés ayant les revenus bruts les plus élevés, 1975-2000 (pourcentages)	48
18.	Evolution des inégalités de revenus dans 73 pays, des années soixante aux années quatre-vingt-dix	49
19.	Personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, 1990 et 2000 (en millions)	49
20.	Dépenses publiques pour l'éducation, 1992-2000 (en pourcentage du PIB)	52
21.	Aide publique au développement (nette) versée par les pays du CAD aux pays en développement et aux organisations multilatérales (1970-2002)	114

I. POUR UNE MONDIALISATION AU SERVICE DE TOUS: UNE VISION QUI IMPOSE DES CHANGEMENTS

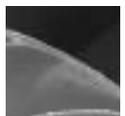
Où en sommes-nous aujourd'hui?

Où voulons-nous aller?

Comment y parvenir?

Un cadre éthique plus fort

Vers une communauté mondiale:
renforcer le dialogue et la gouvernance



Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous



Où en sommes-nous aujourd'hui?

Où voulons-nous aller?

Comment y parvenir?

Un cadre éthique plus fort

Vers une communauté mondiale:
renforcer le dialogue et la gouvernance

1. La voie actuellement suivie par la mondialisation doit changer. Trop peu nombreux sont ceux qui en récoltent les fruits et trop nombreux ceux qui, faute d'avoir voix au chapitre, ne peuvent influencer sur son cours.
2. Les résultats de la mondialisation sont ce que nous en faisons. Ils dépendent des politiques, des règles et des institutions qui régissent son cours, des valeurs qui inspirent ses acteurs et de la capacité de ces derniers d'influencer le processus.
3. Nous, membres de la commission mondiale, représentons une très grande diversité d'opinions et d'intérêts qui sont souvent polarisés dans les débats publics sur la mondialisation. Mais nous nous sommes mis d'accord sur un objectif commun: une mondialisation juste qui offre à chacun sa chance. Nous souhaitons faire de la mondialisation un moyen de promouvoir le bien-être et la liberté et d'apporter la démocratie et le développement aux collectivités locales dans lesquelles les gens vivent. Notre but est de créer un consensus à partir duquel une action collective pourra concrétiser cette vision des choses et encourager à cette fin un processus d'engagement soutenu de la part des acteurs eux-mêmes – États, organisations internationales, entreprises, travailleurs, société civile.
4. Notre message est critique, mais positif. Nous pensons qu'il est possible d'amplifier les avantages de la mondialisation, de mieux les répartir et de résoudre un grand nombre des problèmes qu'elle génère. Les ressources et les moyens existent. Nos propositions sont ambitieuses, mais réalisables. Nous sommes convaincus qu'un monde meilleur est possible.
5. Nous sommes en quête d'un processus équitable qui donne à chacun, femmes et hommes, les droits, opportunités et capacités dont il a besoin pour exercer ses choix en vue d'une vie décente.
6. Nous réaffirmons la place fondamentale des valeurs et l'importance des droits de l'homme, qui doivent déterminer la gouvernance de la mondialisation et les responsabilités de ses acteurs.
7. Nous appelons de nos vœux une gouvernance de la mondialisation qui soit mieux intégrée, c'est-à-dire qui s'appuie sur des politiques établissant un meilleur

lien entre la croissance économique, le progrès social et la pérennité de l'environnement.

8. Il nous faut être réalistes. La mondialisation présente de multiples facettes et notre mission se limite à sa dimension sociale. Nous sommes par ailleurs conscients des nombreux dialogues et initiatives de tous types actuellement en cours: nous cherchons à les encourager et à tirer profit de leurs résultats.

9. La mondialisation est jugée sur ce qu'elle nous apporte. Certes, bon nombre des maux dont souffre le monde actuel – pauvreté, nombre insuffisant d'emplois décents, violation des droits de l'homme – existaient bien avant la phase actuelle de mondialisation mais l'exclusion et la misère ont gagné du terrain dans certaines régions du monde. Pour beaucoup, la mondialisation a mis à mal les moyens d'existence traditionnels et porté atteinte aux communautés locales, et elle représente une menace pour l'environnement et pour la diversité culturelle. Alors que s'accélère le processus d'interaction transfrontière et d'interconnectivité, le débat sur les inégalités non seulement entre les pays, mais également à l'intérieur des pays, ainsi que sur les effets de ce processus sur les personnes, les familles et les communautés, se fait de plus en plus vif. Ces questions sont au cœur de la politique. Le débat sur la mondialisation se transforme rapidement en un débat sur la démocratie et la justice sociale dans une économie mondialisée.

10. Nous reconnaissons que la mondialisation a ouvert la voie à de nombreux avantages. Elle a favorisé l'ouverture des économies et des sociétés et encouragé la libéralisation des échanges de biens, d'idées et de connaissances. Dans de nombreuses parties du monde, on a vu fleurir l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise. En Asie de l'Est, la croissance a permis à plus de 200 millions de personnes de sortir de la pauvreté en une seule décennie. L'amélioration des communications a entraîné une prise de conscience des droits et des identités et permis à des mouvements sociaux de mobiliser l'opinion et de renforcer la transparence démocratique. Il en résulte qu'une véritable conscience planétaire est en train d'émerger, sensible à l'injustice que représentent la pauvreté, la discrimination entre les sexes, le travail des enfants et la dégradation de l'environnement, où que ce soit dans le monde.

11. La direction actuellement suivie par la mondialisation suscite de plus en plus de préoccupations. Ses avantages sont trop lointains pour beaucoup de gens, tandis que ses risques, eux, sont bien réels. Son caractère volatil est une menace aussi bien pour les riches que pour les pauvres. D'immenses richesses sont créées mais les problèmes fondamentaux que sont la pauvreté, l'exclusion et les inégalités persistent. La corruption est très répandue. Les sociétés ouvertes sont menacées par le terrorisme mondial, et l'avenir des marchés ouverts est de plus en plus remis en question. La gouvernance mondiale est en crise. Nous nous trouvons à un moment critique et il est urgent de repenser nos politiques et institutions actuelles.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

12. Le fonctionnement actuel de l'économie mondiale souffre de déséquilibres profondément ancrés et persistants qui sont inacceptables sur le plan éthique et intenable sur le plan politique. C'est le résultat d'un déséquilibre fondamental entre l'économique, le social et le politique. L'économie se mondialise, tandis que les institutions sociales et politiques demeurent essentiellement locales, nationales ou régionales. Aucune des institutions mondiales actuelles n'exerce une surveillance démocratique appropriée des marchés mondiaux ou ne corrige les inégalités de

base entre les pays. Vu ces déséquilibres, il faut améliorer les politiques et les cadres institutionnels si l'on veut voir se réaliser les promesses de la mondialisation.

13. Le déséquilibre entre l'économie et la société mine la justice sociale.

- Une fracture de plus en plus marquée se dessine entre une économie mondiale formelle et une économie locale informelle en expansion dans la plupart des sociétés. La majorité des habitants de la planète, qui vivent et travaillent dans l'économie informelle, demeurent exclus d'une participation directe, équitable et juste aux marchés et à la mondialisation. Ils ne jouissent ni du droit de propriété ni d'autres droits, et ils ne disposent pas des capacités et ressources nécessaires pour réaliser des transactions économiques productives.
- Les bénéfices de la mondialisation n'ont pas été partagés équitablement, que ce soit entre les pays ou à l'intérieur des pays. Une polarisation croissante s'installe entre les gagnants et les perdants. Le fossé entre les pays riches et les pays pauvres s'est élargi. En Afrique subsaharienne et en Amérique latine, on comptait plus de personnes vivant dans la pauvreté à la fin des années quatre-vingt-dix qu'au début de celles-ci.
- Les règles mondiales ne sont pas équilibrées. Les règles et institutions économiques l'emportent sur les règles et institutions sociales, et l'efficacité des règles et institutions elles-mêmes est mise à l'épreuve par les réalités actuelles du monde. Le commerce est libéralisé dans le secteur industriel, tandis que l'agriculture reste protégée. Les biens et les capitaux passent les frontières beaucoup plus librement que les personnes. En période de crise, les pays développés disposent d'une marge de manœuvre macroéconomique beaucoup plus grande que les pays en développement contraints à des ajustements. Les politiques internationales sont trop souvent mises en œuvre sans qu'il soit tenu compte des spécificités nationales. Le déséquilibre des règles mondiales peut renforcer les inégalités initiales. Les règles du commerce mondial favorisent souvent les riches et les puissants, au détriment des pauvres et des faibles, qu'il s'agisse de pays, d'entreprises ou de communautés.
- Le changement structurel, imposé sans mesures d'ajustement social et économique appropriées, a apporté son lot d'incertitude et d'insécurité aux travailleurs et aux entreprises dans le monde entier, au Nord comme au Sud. Les femmes, les peuples indigènes et les travailleurs pauvres dépourvus de qualifications et ressources comptent parmi les plus vulnérables. Le chômage et le sous-emploi demeurent des réalités tenaces pour la majorité de la population mondiale.

14. Le déséquilibre entre l'économie et le politique entrave l'exercice d'une démocratie responsable.

15. Les institutions aujourd'hui chargées de la gouvernance, au plan national ou international, ne satisfont pas pleinement aux exigences nouvelles des populations et des pays qui demandent à être représentés et à pouvoir s'exprimer.

- La mondialisation a fait de l'opinion publique un pouvoir politique puissant. Ce pouvoir exerce désormais une pression insistante sur toutes les institutions politiques établies, des partis politiques aux organisations internationales en passant par les Etats nationaux, créant de nouvelles tensions entre démocratie représentative et démocratie participative. Les organisations internationales, notamment les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont soumises à des pressions croissantes afin qu'elles prennent leurs décisions avec plus d'équité

et fassent preuve de plus de transparence à l'égard du public. L'opinion publique se défie des décisions prises à l'échelle mondiale.

- Il manque aux marchés mondiaux des institutions de contrôle public, du type même de celles qui, dans bon nombre de pays, confèrent leur légitimité aux marchés nationaux et assurent leur stabilité. L'actuel processus de mondialisation ne dispose d'aucun moyen de maintenir l'équilibre entre la démocratie et les marchés.
- Dans un grand nombre de pays, les contraintes exercées par les marchés internationaux sont vues comme un facteur qui réduit la marge de manœuvre des politiques économiques nationales. Pour beaucoup de gens, cela représente une atteinte à la souveraineté nationale et aboutit à un transfert de pouvoir, des gouvernements élus vers les multinationales et les institutions financières internationales.

16. Où que ce soit, les opportunités offertes n'ont pas été à la hauteur des attentes et la rancœur l'emporte sur l'espoir. Dans le même temps, les gens admettent la réalité de la mondialisation et peu souhaitent ne pas y prendre part ou inverser le processus. Ils se prononcent en faveur d'une plus grande liberté des échanges transfrontières d'idées, de savoirs, de biens et de services. Ce que souhaitent les femmes comme les hommes, c'est que leur dignité et leur identité culturelle soient respectées. Ils demandent que leur soit donnée la possibilité de gagner décemment leur vie. Ils attendent de la mondialisation qu'elle améliore concrètement leur vie quotidienne et qu'elle assure un meilleur avenir à leurs enfants. Enfin, ils souhaitent avoir leur mot à dire dans la gouvernance du processus, notamment en ce qui concerne le degré et la nature de l'intégration de leurs économies et collectivités dans le marché mondial, et participer de manière plus équitable aux résultats de ce processus.

17. Nous pensons qu'il est essentiel de répondre à ces aspirations. Le potentiel de la mondialisation doit être utilisé pour créer un monde meilleur.

Où voulons-nous aller?

18. Notre vision est celle d'une mondialisation centrée sur l'être humain, qui respecte la dignité de tous et leur accorde une valeur égale.

19. Nous sommes en quête d'un processus plus intégrateur, qui soit équitable, qui apporte des avantages et des opportunités réelles à un plus grand nombre de personnes et de pays et qui soit gouverné de manière plus démocratique.

20. Nous sommes en quête d'une mondialisation à dimension sociale qui défende les valeurs humaines et améliore le bien-être des personnes sur le plan de la liberté, de la prospérité et de la sécurité. La mondialisation doit être vue à travers les yeux des femmes et des hommes qui la jugent à sa capacité de fournir des possibilités de travail décent et de répondre aux besoins essentiels: nourriture, eau, santé, éducation, logement, environnement vivable. Sans cette dimension sociale, nombreux sont ceux qui continueront à considérer la mondialisation comme une version nouvelle des formes précédentes de domination et d'exploitation.

21. Cette dimension sociale inclut essentiellement:

- Un processus de mondialisation basé sur des valeurs universellement partagées, ce qui implique que tous les acteurs, notamment les États, les organisations internationales, les entreprises, les travailleurs, la société civile et les médias, assument leurs responsabilités individuelles. Cela exige le respect des

obligations et devoirs relevant du droit international et nécessite que le développement économique repose sur le respect des droits de l'homme.

- Un engagement international de garantir la satisfaction des besoins matériels de base et autres besoins liés à la dignité pour tous, comme le proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) devraient être considérées comme le premier pas sur la voie devant conduire à doter l'économie mondiale d'un socle socio-économique.
- Un mode de développement durable qui donne à chacun sa chance, favorise l'expansion de l'emploi et des moyens d'existence durables, encourage l'égalité entre les sexes et réduit les disparités entre pays et entre individus. Cela suppose de rendre plus cohérentes les politiques économique, sociale et environnementale.
- Une gouvernance plus démocratique de la mondialisation, qui fasse une plus grande place à l'expression des diverses opinions, à la participation et à la responsabilisation et qui respecte pleinement l'autorité des institutions de la démocratie représentative et la primauté du droit.

22. Cette vision peut se concrétiser. Nous disposons des ressources pour venir à bout des problèmes les plus urgents: pauvreté, maladies, éducation. Comme l'a dit le Mahatma Gandhi, «si la Terre produit assez pour les besoins de chacun, elle ne produit pas suffisamment pour l'avidité de tous».

Comment y parvenir?

23. Notre atout principal est le système multilatéral des Nations Unies, qui est essentiel pour une action à l'échelle mondiale. Récemment, certains événements dramatiques ont mis en évidence son importance dans le monde en pleine évolution dans lequel nous vivons. Les attentats du 11 septembre et le terrorisme mondial nous ont fait prendre conscience de notre commune vulnérabilité et de la nécessité d'agir ensemble. L'érosion de la société organisée, sous l'effet des maladies, des troubles civils et de l'effondrement de la gouvernance dans diverses parties du monde, a renforcé le besoin de coopération multilatérale et d'action collective. On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il n'est pas possible de rechercher des solutions à ces problèmes indépendamment d'un contexte marqué par l'interdépendance et la mondialisation.

24. La mondialisation rend le multilatéralisme à la fois indispensable et inévitable. Le système multilatéral des Nations Unies et ses organisations annexes fournissent la base pour procéder à l'élaboration des politiques mondiales nécessaires dans les domaines du développement, du commerce, de la finance, de la paix et de la sécurité internationales, comme dans divers champs sociaux et techniques. Les déclarations et les pactes adoptés dans ce cadre reflètent des valeurs universellement partagées, et la participation universelle confère au système multilatéral une légitimité mondiale qu'aucun Etat, aussi puissant soit-il, ne saurait posséder. Il offre un cadre qui a fait ses preuves pour guider le processus de mondialisation dans le respect des lois internationales.

25. Il n'existe aucune autre voie durable pour répondre aux besoins et aux aspirations des gens dans un monde interdépendant. Le multilatéralisme garantit la transparence et assure une protection, aussi insuffisante soit-elle, contre les asymétries de pouvoir et d'influence au sein de la communauté internationale. Mais la mondialisation fait également du multilatéralisme un atout de plus en plus précieux pour les riches et les puissants. Il est devenu essentiel pour leur prospérité et leur

sécurité. Dans un monde où l'on voit émerger des centres de pouvoir économique et où existent de vastes gisements de demande de consommation encore inexploités, un système multilatéral édifié sur une base juridique est le seul moyen de garantir une expansion équitable et durable des marchés mondiaux. Dans un monde instable, un tel système évite également que les conflits économiques bilatéraux ne se transforment automatiquement en conflits politiques bilatéraux. Et les demandes réitérées de sécurité mondiale font de la coopération multilatérale un élément essentiel pour tous, y compris pour les pays les plus puissants.

26. Or, au moment précis où nous en avons le plus besoin, le multilatéralisme est remis en question. Les conflits qui sévissent au Moyen-Orient et la persistance de la pauvreté et des inégalités dans le monde montrent qu'il est urgent d'unir les réalités contemporaines que représentent le pouvoir étatique et l'opinion publique en vue d'une alliance durable au service de la paix et du développement.

27. Le système des Nations Unies ainsi que ses Etats Membres doivent s'adapter à un monde en cours de mondialisation. Les structures et le fonctionnement actuels du système multilatéral sont basés sur l'équilibre des pouvoirs entre les Etats Membres après la guerre. Mais la mondialisation modifie la configuration sous-jacente du pouvoir économique et politique et les tensions se font sentir au cœur du système des Nations Unies. Le système multilatéral doit également faire face aux demandes insistantes émanant des pays en développement, qui veulent participer plus largement à la prise de décisions, et de la société civile, qui veut se faire entendre et réclame plus de transparence. Beaucoup de ces tensions se sont accumulées avec les années. Avec l'accélération de la mondialisation, elles sont apparues au grand jour, faisant irruption dans les négociations internationales, suscitant la colère et la frustration de toutes les parties et réduisant l'efficacité des organisations internationales.

28. Il faut y remédier. Comme l'a dit Kofi Annan, «la solidarité et la responsabilité internationales doivent être renforcées, les décisions prises collectivement doivent faire l'objet d'un plus grand respect et être appliquées avec une plus grande détermination. La question qui se pose inévitablement est de savoir s'il suffit d'exhorter les Etats et les individus afin qu'ils adoptent des attitudes plus éclairées et multiplient leurs efforts, ou s'il est nécessaire d'entreprendre une réforme radicale de nos institutions internationales. Je pense personnellement qu'il incombe aux Etats Membres de procéder au moins à un examen attentif de l'"architecture" existante des institutions internationales et de se demander si celle-ci convient pour les tâches que nous nous sommes fixées»¹. Nous sommes en accord total avec le Secrétaire général.

29. Il nous faut mettre au point de meilleurs instruments pour la gouvernance de la mondialisation et le fonctionnement du système multilatéral. Les parties III et IV du rapport contiennent des propositions spécifiques en vue de politiques internationales plus cohérentes et d'une réforme des institutions.

30. Une mondialisation plus juste doit s'édifier sur un système économique mondial productif et équitable.

31. Il est généralement admis aujourd'hui qu'une économie de marché ouverte constitue la base nécessaire pour le développement, la croissance et la productivité. Actuellement, aucun pays ne peut refuser de participer à l'économie

¹ Nations Unies: *Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Rapport du Secrétaire général* (Assemblée générale, 2003), document A/58/323.

mondiale. Le défi consiste à gérer l'interaction avec les marchés mondiaux de manière à assurer la croissance, le développement et l'équité. Il faut pour cela des entreprises responsables et efficaces, capables de créer des emplois et de la richesse, d'innover et d'apporter leur contribution aux ressources publiques, ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et représentatives, garantes d'une croissance durable et d'une distribution équitable de ses résultats.

32. L'efficacité des Etats est une condition nécessaire à l'efficacité des marchés. Si les pays veulent bénéficier de la mondialisation, il leur faut un Etat capable de développer les capacités institutionnelles, tant sociales qu'économiques, qui sont indispensables pour avoir une croissance économique saine et équitable. L'action locale est aussi importante que l'action nationale ou mondiale. L'existence au plan local d'autorités et de collectivités démocratiques et fortes est un élément central pour l'efficacité des Etats.

33. Une meilleure gouvernance de la mondialisation doit élargir le champ de la politique nationale, afin d'encourager le développement des entreprises, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes. Elle doit renforcer la protection sociale et améliorer les compétences et les capacités. Elle doit soutenir les initiatives visant à surmonter le travail informel, les inégalités et l'exclusion. Elle doit aider chaque pays et communauté à définir sa propre voie menant à la croissance et au développement et à atteindre les objectifs sociaux et économiques qui lui sont propres. Une meilleure gouvernance de la mondialisation en vue d'un développement durable exige une plus grande cohérence des politiques économiques et sociales.

34. Une bonne gouvernance à tous les niveaux de la société, en termes de respect de la loi, de démocratie, de droits de l'homme et de justice sociale, est essentielle pour un processus de mondialisation équitable et productif. Elle garantit la responsabilité publique de l'Etat comme des acteurs privés, de même que l'efficacité des marchés. Aucun pays, riche ou pauvre, du Nord ou du Sud, n'a le monopole de la bonne gouvernance et il n'existe pas dans ce domaine de modèle institutionnel d'application universelle.

35. Nous ne recherchons pas le refuge utopique d'un gouvernement mondial. Nous reconnaissons ces réalités que sont le pouvoir et les inégalités. Mais nous tirons notre inspiration de la détermination d'hommes et de femmes qui veulent aujourd'hui être davantage maîtres de leur destin, et du potentiel que peut offrir dans ce domaine une mondialisation plus équitable, qui profite au plus grand nombre.

36. Par où commencer?

Un cadre éthique plus fort

37. La gouvernance de la mondialisation doit être basée sur des valeurs universellement partagées et le respect des droits de l'homme. La mondialisation s'est développée dans un contexte de vide éthique où la réussite et l'échec sur les marchés ont eu tendance à devenir la norme ultime en matière de comportement et où l'important, c'est de s'imposer, ce qui affaiblit le tissu communautaire et social.

38. Un désir profondément ancré de réaffirmer les valeurs éthiques de base dans la vie publique se révèle aujourd'hui chez les citoyens, comme l'illustrent bien les appels à une «mondialisation plus éthique». Les valeurs représentent également la force motrice de nombreuses campagnes en faveur de causes universelles, allant de l'élimination du travail des enfants à l'interdiction des mines antipersonnel.

39. Les sociétés où règne la cohésion sont construites autour de valeurs partagées, ce qui crée un cadre moral et éthique dans lequel s'inscrivent l'action privée et l'action publique. La mondialisation n'a pas encore créé une société mondiale mais l'interaction accrue entre les personnes et les pays fait nettement ressortir le besoin urgent d'un cadre de référence éthique commun.

40. Un tel cadre peut se trouver déjà, dans une large mesure, dans les déclarations et traités du système multilatéral des Nations Unies, par exemple dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et, plus récemment, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Ces valeurs et principes universels représentent le fondement commun des aspirations de l'ensemble de l'humanité. Ils doivent servir de base au processus de mondialisation. Ils devraient être reflétés dans les règles de l'économie mondiale, et les organisations internationales devraient s'acquitter de leur mandat en accord avec ces valeurs et principes.

41. Certains aspects de ces valeurs et principes universellement partagés sont fréquemment évoqués dans le débat sur la mondialisation. Ils sont l'expression des préoccupations du public en cette époque de grand changement et de grande incertitude:

- Respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, notamment de l'égalité des sexes. Ces principes sont au cœur des engagements déjà contractés par la communauté internationale.
- Respect de la diversité des cultures, religions, opinions politiques et sociales, tout en respectant pleinement les principes universels.
- L'équité est une notion profondément ressentie et reconnue sans équivoque par les habitants de tous les pays. Il s'agit d'une norme de justice que beaucoup utilisent pour juger la mondialisation et la distribution des avantages qui en découlent.
- La solidarité est la conscience d'une humanité commune et d'une citoyenneté mondiale et l'acceptation volontaire des responsabilités qui les accompagnent. Il s'agit d'un engagement conscient de corriger les inégalités à la fois à l'intérieur des pays et entre les pays. La solidarité est basée sur la reconnaissance d'un fait: dans un monde interdépendant, la pauvreté ou l'oppression, où que ce soit, constitue une menace pour la prospérité et la stabilité du monde entier.
- Le respect de la nature exige que la mondialisation soit durable sur le plan écologique, qu'elle respecte la diversité naturelle de la vie sur terre et la viabilité de l'écosystème de la planète et garantisse l'équité entre les générations présentes et futures.

42. Des valeurs et des principes universellement partagés doivent constituer la base d'une gouvernance démocratique de la mondialisation. Cela inclut des valeurs essentielles pour une économie de marché ouverte et efficace: responsabilité, initiative, respect de la loi, honnêteté, transparence.

43. Un monde plus juste et plus prospère est la clé d'un monde plus sûr. La terreur exploite souvent la pauvreté, l'injustice et le désespoir pour asseoir sa légitimité auprès du public. L'existence de ces problèmes est un obstacle à la lutte contre le terrorisme.

44. La difficulté consiste à passer des principes à la pratique. La communauté internationale prend plus d'engagements qu'elle n'est préparée à en remplir. Nulle part le fossé entre les déclarations et la pratique n'est plus manifeste que dans le dossier de l'aide publique au développement (APD) des pays les plus pauvres.

45. L'action à entreprendre pour concrétiser ces valeurs dans une économie mondiale incombe à la fois aux acteurs individuels et aux institutions.

46. Les acteurs de la mondialisation – Etats, société civile, entreprises, syndicats, organisations internationales et individus – doivent être inspirés par ces valeurs pour accepter les responsabilités qui leur sont propres et ils doivent être comptables de la manière dont ils les respectent dans la pratique. Les riches et les puissants, qu'il s'agisse d'Etats ou d'entreprises, ont des responsabilités particulières puisque leurs actions sont celles qui ont le plus d'impact sur le bien-être des personnes à l'échelle planétaire.

47. Diverses initiatives volontaires ont besoin d'être renforcées: responsabilité sociale des entreprises; mouvements de mobilisation des consommateurs et des investisseurs au service de l'éthique; campagnes menées par les syndicats pour la promotion des normes du travail; campagnes organisées par la société civile pour informer et mobiliser l'opinion sur diverses questions d'intérêt public.

48. Les institutions multilatérales du système des Nations Unies ont un rôle spécial à jouer puisque ce sont elles qui définissent les normes et politiques internationales et en font la promotion. Les valeurs universellement partagées et le respect de la loi doivent guider l'engagement international et les systèmes de gouvernance nationale et mondiale.

49. Nous pensons que la mondialisation impose d'améliorer le dialogue international sur les valeurs universellement partagées. Ces valeurs s'inscrivent au centre de beaucoup de négociations politiques du fait de la dynamique de la mondialisation. L'ajustement structurel donne souvent lieu à des tensions au niveau national et des doutes s'élèvent quant à savoir si les autres pays observent les mêmes règles d'éthique. C'est ce que l'on constate par exemple dans les débats internationaux sur le commerce, la finance, les droits de l'homme et l'aide au développement. Ces tensions nuisent à la solidarité entre les habitants des pays riches et des pays pauvres.

50. La culture est un symbole puissant d'identité et d'appartenance. La mondialisation devrait produire de la diversité multiculturelle et non pas l'homogénéisation, l'intégration forcée ou la préservation statique. Il doit s'agir d'un processus de redéfinition créatif au cours duquel les traditions et les modes de vie mondiaux et locaux se marient harmonieusement à tous les niveaux. Il faut reconnaître l'intégrité et l'autonomie des différentes cultures nationales et locales, car c'est à cette source que les personnes puisent confiance et énergie pour se lancer dans des activités créatives transfrontières.

51. En fin de compte, un engagement commun en faveur d'une mondialisation qui soit équitable et qui n'exclue personne doit être fondé sur une perception commune d'une humanité partagée, d'une planète partagée, laquelle perception est la base des Etats et des communautés nationales stables. Nous avons une économie de plus en plus mondiale mais nous sommes loin d'être une communauté mondiale. Quelques éléments commencent à faire surface, cependant, qu'il nous faut encourager et soutenir.

Vers une communauté mondiale:
renforcer le dialogue et la gouvernance

52. L'ordre établi après-guerre l'a été sur la base d'une communauté internationale de nations. Les Etats étaient les acteurs principaux, même si certains autres acteurs, tels que les entreprises et les travailleurs, sont représentés au sein de l'OIT depuis 1919.

53. Aujourd'hui, une myriade d'acteurs, et pas seulement les Etats, jouent des rôles d'une importance décisive dans l'évolution de la mondialisation: organisations du système des Nations Unies, parlementaires et autorités locales, multinationales, syndicats, groupes d'affaires, coopératives, groupes religieux, universités, conseils économiques et sociaux, fondations et œuvres de bienfaisance, mouvements associatifs et ONG, médias. Des réseaux mondiaux rapprochent des groupes aussi divers que les jeunes et les associations de consommateurs, les paysans, les scientifiques, les enseignants, les juristes et les médecins, les femmes et les peuples indigènes.

54. Ces réseaux émergents entrent de plus en plus en rapport les uns avec les autres par le biais de liens fondés sur un intérêt commun ou une conviction partagée. De nombreuses initiatives visant à s'attaquer à des problèmes communs sont déjà en cours. Cela va des initiatives relatives à la gestion d'Internet à celles qui ont trait aux problèmes de l'égalité entre les sexes, des migrations, de la santé et de la sécurité humaine.

55. Nous pouvons d'ores et déjà discerner quelques caractéristiques distinctives de ces processus. Ceux-ci se définissent généralement en termes de problèmes spécifiques. Ils impliquent de nombreux acteurs, à la fois étatiques et non étatiques, qui interagissent du niveau local au niveau mondial. Dans tous les cas, ils sont marqués par une expansion du dialogue et de la participation. Les nouvelles technologies et les réseaux qu'elles rendent possibles créent les conditions favorables à des formes d'interaction innovantes et à leur développement.

56. Il est bien trop tôt pour qualifier de communauté mondiale cet ensemble hétéroclite d'acteurs, qui est loin de constituer une unité. Il règne en son sein de grandes inégalités de pouvoir et d'influence et elle renferme une diversité souvent explosive d'opinions et d'intérêts. Elle est fragmentée et incomplète, elle ne touche guère les millions de personnes qui vivent à la limite du seuil de subsistance.

57. Cependant, les interactions se multiplient et les réseaux se densifient. Il s'agit d'une évolution initiée par la mondialisation elle-même, par l'intégration croissante du commerce et de la production, l'expansion des communications et des voyages et l'augmentation des échanges d'idées.

58. Le potentiel pour un système de gouvernance mondiale plus participatif et plus démocratique réside aujourd'hui plus dans l'évolution future de ces réseaux de personnes et d'institutions en pleine expansion que dans l'élaboration de projets pour un gouvernement mondial ou une reconfiguration des institutions. Ces réseaux complètent le système existant des organisations internationales et vont au-delà. Ils peuvent représenter le terreau d'une future communauté mondiale partageant des intérêts et des objectifs communs.

59. Pour avancer, il nous faut encourager l'établissement de dialogues plus systématiques au sein de ces réseaux émergents d'acteurs étatiques et non étatiques, et entre eux, dans des domaines spécifiques. Ce genre de dialogue élargit la participation, construit le consensus et identifie les besoins à partir du point de vue des personnes qui sont les plus directement concernées. Il a une fonction médiatrice face aux inévitables tensions nées de la transition économique et de l'ajustement mondial et constitue un moyen de traduire les valeurs en action par la définition d'objectifs communs et la détermination de responsabilités individuelles. Ces dialogues doivent avoir lieu à tous les niveaux. Ils sont la base d'une action plus cohérente pour lier croissance économique et progrès social.

60. Le présent rapport est un appel à une action fondée sur le dialogue, qui doit être à la base d'une authentique communauté mondiale future. Bien que les intérêts divergent fréquemment, nous pensons qu'il existe une convergence de plus en plus marquée de l'opinion dans mondiale sur la nécessité d'une mondialisation à la fois plus équitable plus intégratrice. Cette convergence découle d'une prise de conscience croissante de notre interdépendance et du danger que représente l'inaction. Cette conscience se développe et grandit du fait même de la mondialisation. Notre confiance en l'avenir se fonde sur le pouvoir de cette réalité.

61. Nous croyons que, si les recommandations que nous formulons sont adoptées dans un délai raisonnable, la mondialisation pourra être bien plus bénéfique qu'aujourd'hui car elle apportera avantages et stabilité à plus de personnes et de pays.

II. LA MONDIALISATION ET SON IMPACT

II.1. Points de vue et perceptions

Points de convergence

Afrique

Monde arabe

Asie

Amérique latine et Caraïbes

Pays en transition d'Europe et d'Asie centrale

Europe occidentale et Amérique du Nord

Monde des affaires, monde du travail et société civile

II.2. La mondialisation: nature et impact

Introduction

Caractéristiques principales de la mondialisation

Le contexte institutionnel

L'impact de la mondialisation



II.1 Points de vue et perceptions

Points de convergence

Afrique

Monde arabe

Asie

Amérique latine et Caraïbes

Pays en transition d'Europe et d'Asie centrale

Europe occidentale et Amérique du Nord

Monde des affaires, monde du travail et société civile

Un large éventail de points de vue

62. L'une des principales priorités de la commission a été d'appréhender la mondialisation à partir d'un large éventail de points de vue provenant des différentes régions du monde. Plusieurs questions ont été posées: comment la mondialisation a-t-elle affecté la vie des gens? Quels espoirs, craintes et préoccupations a-t-elle soulevés chez ces derniers? Quel type d'action faudrait-il entreprendre pour élargir les chances qu'elle offre et réduire les risques?

63. Nous avons lancé un vaste programme de dialogues et consultations aux niveaux national, régional et mondial. Plus de 2 000 décideurs et acteurs sociaux y ont participé: ministres et hauts fonctionnaires, parlementaires et représentants politiques locaux, dirigeants nationaux d'associations de travailleurs et d'associations d'employeurs, représentants de la société civile, des églises et des organisations de femmes ou de peuples indigènes, universitaires, journalistes². Les dialogues étaient conçus pour être interactifs et les participants ont échangé des idées entre eux ainsi qu'avec les membres de la commission.

64. Les participants n'étaient certes pas censés représenter l'opinion publique dans sa totalité, mais ces dialogues nous ont aidés à voir la mondialisation à travers le regard des citoyens³. Même si les avantages de mondialisation ont été assez largement reconnus, une position nettement critique s'est dégagée à travers ces dialogues. Si nous présentons cette synthèse sommaire, ce n'est pas que nous approuvions tout ce qui a été dit – de toute façon, les participants ont souvent exprimé des vues divergentes ou contradictoires –, mais pour aider à comprendre les

² Au total, 26 dialogues nationaux ou régionaux ont été organisés. Outre les consultations régionales organisées pour l'Afrique, les Etats arabes, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, des consultations et dialogues nationaux ont eu lieu dans les pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Chine, Costa Rica, Egypte, Etats-Unis, Finlande, Inde, Mexique, Ouganda, Philippines, Pologne, Russie, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Uruguay. Neuf consultations spéciales ont été organisées pour recueillir les opinions d'entreprises internationales, du monde du travail et de la société civile. On se reportera à l'annexe pour plus de détails. Pour compléter nos sources d'information, nous avons également étudié les résultats d'enquêtes d'opinion menées par d'autres organisations.

³ Le compte rendu des dialogues est disponible à l'adresse www.ilo.org/wcsdg/consulta/index.htm.

questions qui se posent, les inquiétudes qui s'expriment, les intérêts en jeu et les valeurs et objectifs auxquels les gens souscrivent. Par-dessus tout, l'exercice a fait ressortir l'importance d'un dialogue de meilleure qualité entre les différents acteurs sociaux si une mondialisation plus équitable doit voir le jour.

Points de convergence

65. Les points de vue et les perceptions des individus dépendent de qui ils sont, de l'endroit où ils vivent et de ce qu'ils possèdent. Cependant, dans le kaléidoscope d'opinions qui ressort de ces dialogues, nous avons pu discerner une convergence de fond importante.

Un kaléidoscope d'opinions mais aussi beaucoup de convergences

66. Pratiquement tout le monde ressent la puissance de la mondialisation, qu'elle soit le résultat de la technologie ou des forces politiques ou économiques. «Nous dormions sur la berge lorsqu'une grande vague est arrivée», a déclaré un participant au dialogue qui s'est déroulé en Egypte. La mondialisation peut être effrayante, stimulante, écrasante, destructrice ou créatrice, selon le point de vue de chacun.

67. Le sentiment d'instabilité et d'insécurité est très répandu. Au cours du dialogue organisé au Costa Rica, un participant a déclaré: «Nous avons de plus en plus le sentiment de vivre dans un monde hautement vulnérable à des changements dont nous ne sommes pas maîtres. Un sentiment de fragilité de plus en plus fort règne parmi les gens ordinaires, dans différents pays, dans des régions entières.» L'instabilité des systèmes financiers mondiaux a eu des effets dévastateurs. Dans toutes les parties du monde, des voix s'élèvent pour demander des systèmes de protection sociale plus forts et une plus grande sécurité des revenus.

68. Une autre préoccupation commune concerne les effets de la mondialisation sur la culture et l'identité. Pour certains, elle «menace les institutions traditionnelles telles que la famille et l'école», ou le mode de vie de communautés entières. D'autres personnes interrogées trouvent des avantages à ce bouleversement des traditions et au développement des comportements modernes. Les implications en matière d'égalité entre les sexes, qu'elles soient positives ou négatives, ont été fréquemment citées.

L'impact de la mondialisation sur la culture et l'identité

69. Le problème qui est sans cesse revenu au premier plan est celui de l'emploi et des moyens d'existence. Les gens sont généralement favorables à l'ouverture des sociétés et à une plus grande interaction entre elles, mais ils sont beaucoup moins positifs lorsqu'on les interroge sur les effets de cette évolution sur leur emploi et leur revenu⁴. Un participant au dialogue philippin a déclaré: «A quoi bon une mondialisation qui diminue le prix des chaussures d'un enfant mais coûte à son père son emploi?». Il a souvent été fait référence aux difficultés rencontrées par les petites entreprises: elles ont du mal à tirer avantage de la mondialisation alors que ce

Emploi et moyens de subsistance

⁴ Des enquêtes d'opinion menées dans plusieurs pays aboutissent à des conclusions similaires. Par exemple, 48 pour cent en moyenne des personnes interrogées par Environics International dans sept pays pensaient que la mondialisation était une bonne chose pour la qualité de vie et le développement économique, mais 38 pour cent seulement étaient du même avis pour ce qui est des emplois et des droits des travailleurs (les résultats complets ont été publiés à Toronto, en mai 2002, par Environics International, sous le titre *Global issues monitor 2002*). Une autre enquête réalisée dans plusieurs pays a montré que «les gens considèrent généralement de manière positive, pour eux et leurs familles, la croissance du commerce extérieur, la communication mondiale et la culture populaire internationale», mais ils voient «s'aggraver en même temps de nombreux aspects de leur vie, dans certains cas à cause de la mondialisation»; ils citent notamment le «manque d'emplois bien payés». Voir *Views of a changing world* (Washington, DC, The Pew Research Center for the People and the Press, juin 2003), p. 10.

sont celles qui créent le plus d'emplois. L'économie rurale et l'économie informelle demeurent à la marge, d'où une pauvreté persistante. D'autres sont préoccupés par les pertes d'emplois résultant des restructurations industrielles qui s'opèrent à cause de la concurrence internationale et par les pressions à la baisse auxquelles sont soumis les conditions de travail et les droits des travailleurs (en Europe et en Amérique du Nord comme dans les pays à revenu intermédiaire et les pays en transition).

Marchés et règles mondiales

70. La mondialisation n'étant que l'un des nombreux facteurs qui affectent la vie des individus, les dialogues ont été l'occasion d'un débat plus large sur le rôle du marché dans la société et sur la manière dont les besoins et aspirations des personnes peuvent être exprimés et satisfaits au sein de leurs propres communautés. Il a également été largement mentionné que les règles inéquitables de l'économie mondiale constituent des obstacles au progrès. Ces règles favorisent les riches et les puissants et négligent l'impact social des politiques économiques. Les effets négatifs sont parfois étonnamment semblables dans différentes parties du monde. Par exemple, les dommages résultant des subventions agricoles ont été dénoncés de la même manière au cours des dialogues organisés au Brésil et en République-Unie de Tanzanie: l'importation de lait en poudre européen évince le lait produit localement tout en introduisant un produit inférieur.

71. Toutefois, les règles équitables ne donnent pas toujours un résultat équitable. Des efforts sont nécessaires pour permettre à ceux qui se trouvent dans la position la plus faible de «prendre le train du développement en marche». L'ordre du jour fait aujourd'hui trop de place au commerce et à l'investissement et pas assez aux droits de l'homme et à l'environnement, ce qui tient en partie à un «déficit démocratique» au niveau international.

72. Les participants se sont généralement entendus sur la nécessité de renouveler le rôle de l'Etat, un rôle fondé sur la primauté du droit et les institutions démocratiques et exercé en partenariat avec les autres acteurs sociaux. L'Etat, même si l'idée qu'il doit se mêler de tout est désormais discréditée, a été trop affaibli par la mondialisation. Face à celle-ci, il doit être capable de développer les capacités nationales, de réguler l'activité économique, de promouvoir l'équité et la justice, de fournir les services publics essentiels et de prendre part efficacement aux négociations internationales.

Nécessité d'investir dans l'éducation et les compétences

73. Un thème récurrent a été la nécessité, pour les personnes et les pays, d'investir dans l'éducation, les compétences et les capacités technologiques afin de pouvoir tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. Les systèmes éducatifs ont besoin d'être réformés et il faut s'attaquer à l'analphabétisme.

Migrations et intégration régionale

74. Les migrations sont aussi un sujet de préoccupation, tant pour les pays d'immigration que pour les pays d'émigration. Dans de nombreux pays à faible revenu, on critique les barrières qui s'opposent à une migration diversifiée vers les pays industrialisés et on s'inquiète de la «fuite des cerveaux» qui sape les efforts déployés pour développer des capacités nationales. Des migrants de toutes les régions, notamment les femmes, sont trop souvent poussés à travailler dans l'illégalité dans les pays de destination, ce qui les expose à l'exploitation. Il apparaît essentiel d'établir un cadre plus équitable pour la circulation des personnes et, dans le dialogue régional européen, on a fait valoir que «toute politique de restriction devrait être liée à une politique de libéralisation du commerce et de coopération au développement».

75. Dans toutes les parties du monde, l'intégration régionale est considérée comme une voie vers une mondialisation plus équitable et profitable à tous. Les

pays sont mieux à même de relever les défis sociaux et économiques de la mondialisation s'ils travaillent ensemble. Cela suppose une meilleure intégration des politiques sociales et économiques dans le processus d'intégration régionale, objectif, entre autres, de l'Union européenne, de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun du cône Sud (MERCOSUR).

76. A de nombreuses reprises, les participants aux dialogues ont déclaré voir dans les Nations Unies et le système multilatéral le meilleur moyen de relever les défis de la mondialisation.

77. Autre point de convergence: la plupart des participants ont jugé qu'il existe des solutions et un grand nombre d'entre eux s'attachent à les rechercher ou à les promouvoir activement. Quels que soient les aspects négatifs du modèle actuel de mondialisation, les participants ont reconnu que la mondialisation est une réalité, que cela exige d'ajuster les priorités («le monde extérieur peut se débrouiller sans nous mais nous ne pouvons pas nous débrouiller sans lui») et, surtout, qu'il est possible et nécessaire de trouver des réponses. Un participant au dialogue qui s'est tenu en Pologne a déclaré que la mondialisation est une force que l'on peut domestiquer: «Si la mondialisation est un fleuve, construisons des barrages pour produire de l'énergie».

«Si la mondialisation est un fleuve, construisons des barrages pour produire de l'énergie»

78. Au-delà des préoccupations et croyances communes, une grande diversité est également ressortie de ces dialogues. Sans prétendre restituer toute la richesse des discussions, nous présentons ci-après un échantillon des perspectives de différentes régions du monde.

Afrique

79. Il ne fait pas de doute que, en vingt ans de mondialisation, les choses se sont bien plus mal passées pour l'Afrique que pour les autres régions. Toutefois, la responsabilité de la mondialisation dans les problèmes de l'Afrique reste à débattre. L'Afrique s'est sentie, dans le meilleur des cas, laissée pour compte et, dans le pire, trompée et humiliée.

C'est l'Afrique qui a le plus souffert

80. A un extrême, un participant au dialogue qui s'est tenu au Sénégal l'a comparée à «la recolonisation de nos pays». La mondialisation n'était pas souhaitée par l'Afrique, elle lui est étrangère et imposée.

81. Un autre participant à ce dialogue a déclaré que, pour les entreprises africaines, la mondialisation est un «combat inégal aboutissant à une mort certaine». Pour un leader de la société civile, l'Afrique doit «développer une culture de résistance» à la mondialisation, si elle ne veut pas être reléguée au rang d'«économie de mendiants».

82. Des participants au dialogue ougandais ont admis que la mondialisation peut être une bonne chose pour la démocratie, l'éducation et l'emploi. Il est clairement ressorti du dialogue régional que, quels que soient les effets de la mondialisation sur le continent, l'opinion générale est que l'Afrique ne pourra pas avancer en se tenant à l'écart du processus.

83. Le sentiment très critique qui a prévalu au cours des dialogues s'explique par la longue liste des aspects négatifs imputés par les participants au schéma actuel de la mondialisation. Tout en haut de cette liste figurent les politiques agricoles et tarifaires des nations riches. Le Mali n'a aucune raison de respecter les règles commerciales quand l'un des rares produits pour lesquels il est compétitif, le coton, est vendu moins cher par d'autres pays à cause de subventions. Les tarifs douaniers pratiqués par les pays occidentaux continuent de faire obstacle à la transformation locale des produits et rendent les producteurs otages de la baisse des cours des

Règles inéquitables, dette extérieure, VIH/SIDA, pauvreté et migrations sont les principaux problèmes

matières premières. Un participant au dialogue organisé en République-Unie de Tanzanie a souligné que les cours du café brut n'ont jamais été aussi bas, mais que le prix d'une tasse de café à New York, Tokyo ou Genève n'a pas baissé.

84. La frustration causée par les politiques de certaines organisations internationales a souvent été évoquée. Les négociateurs africains manquent des ressources et de l'information nécessaires pour défendre leurs intérêts à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sont des institutions arrogantes, ignorantes de la situation locale, qui imaginent que leurs solutions sont d'application universelle. Elles imposent des politiques de rigueur budgétaire qui conduisent à amputer le budget de l'éducation et les dépenses sociales. Peu des investissements étrangers qui, selon les promesses faites, devaient suivre la libéralisation se sont matérialisés. Et surtout, le poids de la dette extérieure paralyse les pays, même les mieux dirigés.

85. Le VIH/SIDA, la pauvreté et les migrations figurent parmi les principaux sujets d'inquiétude. Les médicaments brevetés pour le traitement du VIH/SIDA et d'autres maladies coûtent très cher. Les migrations et le VIH/SIDA réduisent le vivier déjà bien maigre de main-d'œuvre qualifiée.

86. Mais les Africains, loin d'imputer aux autres tous leurs problèmes, se sentent eux aussi responsables, citant leur incapacité à créer des échanges commerciaux, à s'intégrer aux autres économies et à profiter des aspects positifs de la mondialisation. Ils reconnaissent que la régression économique a souvent pour cause autant une gouvernance déficiente que des influences extérieures. Les maigres ressources budgétaires sont dilapidées dans l'achat d'armes et dans des conflits dévastateurs. Malgré l'existence, sur le papier, de nombreux accords commerciaux et autres accords régionaux, il n'y a pas une volonté politique ou une infrastructure suffisante pour qu'ils produisent leurs effets. Néanmoins, l'intégration régionale pourrait être un instrument efficace pour l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Il y a beaucoup à faire pour créer les conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté. Il faut privilégier les initiatives locales et les «solutions africaines aux problèmes africains». Cependant, l'aide extérieure est, elle aussi, très importante pour faire en sorte que l'Afrique participe au progrès mondial.

Monde arabe

Les exportations de pétrole et les migrations déterminent en grande partie la façon d'envisager la mondialisation

87. Dans le monde arabe, la perception de la mondialisation est assombrie par la guerre et la persistance du conflit israélo-arabe. Elle est conditionnée par deux facteurs: le schéma actuel d'intégration avec le reste du monde, dominé par les exportations de pétrole et les migrations, et les craintes quant aux effets de la mondialisation sur l'identité culturelle et les traditions locales.

88. Le pétrole est considéré comme un atout, certes, mais comme un atout qui s'accompagne aussi de certains problèmes. Il a financé l'infrastructure et permis une forte augmentation de la consommation, publique et privée, mais il a également freiné la croissance de l'industrie et de l'agriculture et creusé les inégalités entre les pays de la région et à l'intérieur de ces pays. Les États riches en sont arrivés à dépendre d'une main-d'œuvre immigrée venant du monde arabe et aussi d'autres régions. L'importance mondiale du pétrole a encouragé l'ingérence de forces extérieures dans les affaires politiques.

89. Un grand nombre d'habitants de la région associent la mondialisation à l'intrusion de puissances étrangères dans leurs affaires économiques et politiques, laquelle intrusion sape leur souveraineté et encourage d'excessives dépenses

militaires. Certains pensent également que les intérêts occidentaux ne s'investissent pas suffisamment dans la démocratisation de la région par peur de la popularité de l'islam politique ou afin de maintenir le régime existant dans le secteur pétrolier. Ces sentiments sont exacerbés par la situation des Palestiniens et les nombreuses inquiétudes que suscite l'impact des médias occidentaux et des valeurs occidentales. Autre préoccupation largement répandue: les pertes d'emplois qui pourraient résulter de la libéralisation des échanges et des investissements et de la concurrence des pays en développement où les coûts de main-d'œuvre sont plus bas.

90. D'autres font valoir que la modernisation de l'économie par le biais de la mondialisation est le moyen d'acquérir plus de force et de mettre un terme à la dépendance vis-à-vis des puissances étrangères. Des enquêtes d'opinion font apparaître un soutien croissant à l'intégration régionale, à la fois entre les pays arabes et avec l'Europe. Cela pourrait permettre de profiter de certains des avantages de la mondialisation et de résister à la concurrence des producteurs asiatiques à faible coût.

Asie

91. Les dialogues organisés en Asie témoignent de la diversité de ce continent. La plupart des participants ont jugé que la mondialisation est un processus sélectif: bénéfique pour certains pays et certaines personnes mais pas pour d'autres. Le bénéfice le plus impressionnant réside dans la réduction de la pauvreté, associée à l'ouverture de la Chine et de l'Inde. Cependant, environ un milliard d'habitants de la région n'ont pratiquement tiré aucun avantage de la mondialisation. Le processus devrait donc être géré de manière à ce qu'il profite à plus de monde.

Des avantages pour certains mais pas pour tous

92. Les participants au dialogue organisé en Chine ont jugé que les possibilités offertes par la mondialisation et les avantages qui en découlent sont plus importants que les risques. La mondialisation a stimulé la croissance économique et la productivité industrielle et a aidé la Chine à s'attaquer au premier de ses problèmes, celui de l'emploi. Mais elle a également eu un impact négatif sur les moyens d'existence traditionnels dans l'agriculture, modifié le système traditionnel de sécurité sociale et augmenté les inégalités entre les régions ainsi qu'entre les villes et les campagnes. Certains investissements multinationaux accélèrent la dégradation de l'environnement et génèrent des pressions allant dans le sens d'une main-d'œuvre moins chère et plus flexible pour assurer la compétitivité. En tant que consommateurs, les Chinois se félicitent de pouvoir accéder à des biens et services bon marché et de qualité mais, en tant que travailleurs, ils souhaitent se voir offrir des emplois plus sûrs et de meilleure qualité.

93. En ce qui concerne l'Inde, le message est plus mitigé. Il y a eu des gagnants et des perdants. La vie des personnes instruites et des riches a été améliorée par la mondialisation. Le secteur des technologies de l'information compte parmi les principaux bénéficiaires. Mais les avantages ne se sont pas encore étendus à la majorité, et de nouveaux risques ont surgi pour les perdants: les groupes socialement déshérités et les ruraux pauvres. Un nombre important de pauvres qui avaient travaillé dur pour échapper à la pauvreté voient leur situation s'inverser. Les participants au dialogue ont déclaré craindre que la mondialisation n'érode des valeurs telles que la démocratie et la justice sociale. Le pouvoir passe des institutions locales élues à des entités transnationales qui n'ont pas à rendre de comptes. Les points de vue occidentaux, qui dominent dans les médias, ne coïncident pas avec les perspectives locales. Ils encouragent le consumérisme au cœur d'une extrême pauvreté et représentent une menace pour la diversité culturelle et linguistique.

94. Ailleurs, comme l'a fait ressortir le dialogue philippin, l'expérience de la mondialisation se résume souvent comme suit: «on parle beaucoup des marchés, mais ils sont en réalité peu accessibles, on parle beaucoup d'emplois, mais ils sont ailleurs et on parle beaucoup d'une vie meilleure, mais c'est pour les autres». Une des principales raisons en est l'absence d'une véritable égalité des chances, puisque les pays industrialisés protectionnistes déniaient aux autres le droit d'emprunter la voie qu'eux-mêmes ont suivie pour parvenir à la croissance. La capacité de la Chine d'attirer des investissements directs étrangers est également perçue comme une menace, bien que les participants au dialogue chinois aient rejeté l'idée que leur pays favorise un «nivellement par le bas». Au cours du dialogue organisé aux Philippines, des représentants des populations indigènes ont signalé qu'il y a de plus en plus de conflits entre leurs communautés et les entreprises minières à cause de la libéralisation des investissements dans ce secteur.

Volatilité économique

95. La volatilité économique des pays en cours de mondialisation a été une des questions principales du dialogue régional. Un participant thaïlandais a décrit l'inversion brutale des mouvements de capitaux pendant la crise asiatique comme une «punition disproportionnée, sans commune mesure avec les péchés commis». Des réformes des marchés de capitaux sont nécessaires mais un échelonnement prudent de la libéralisation s'impose et il faut assurer une protection sociale suffisante. Les participants japonais ont fait remarquer qu'une coopération régionale dans les domaines de la finance et du commerce pourrait augmenter la stabilité.

96. Un régime plus libéral est également nécessaire face à l'intensification des migrations internationales. La traite des femmes et des enfants constitue une des violations les plus méprisables des droits de l'homme et exige une action concertée.

Amérique latine et Caraïbes

97. Les dialogues organisés en Amérique latine se sont tenus alors que la région tout entière était en crise, les problèmes économiques de l'Argentine ayant des retombées sur ses voisins. Par conséquent, nombreux sont ceux qui se sont déclarés sceptiques quant aux avantages de l'accroissement du commerce et des interactions à l'échelle planétaire.

98. Dans l'ensemble, cependant, les dialogues révèlent une attitude plus nuancée. Il faut réformer la mondialisation en fonction des besoins des gens, mais il faut aussi que la région se réforme pour pouvoir tirer parti de la mondialisation. Les habitants et les sociétés de la région doivent être au centre des efforts visant à créer une mondialisation plus «humaine». Le dialogue organisé au Brésil a jugé que le nouvel agenda devrait donner la priorité à l'élimination de la famine, à l'éducation universelle et au travail décent pour contrebalancer les aspects commerciaux, financiers et technologiques qui ont eu le dessus jusqu'ici.

Le lien entre la mondialisation et la propagation de la démocratie

99. Il faut relever le défi de la mondialisation. Parmi ses aspects positifs, elle est associée à la propagation de la démocratie dans la région et elle a contribué à une meilleure prise de conscience publique de différentes questions – inégalité entre les sexes, droits de l'homme, développement durable. Le monde est petit depuis qu'il est «global», ce qui facilite grandement la fertilisation croisée et la circulation des idées. Comme l'ont fait remarquer les participants au dialogue chilien, cela contribue à l'apparition d'une nouvelle éthique mondiale basée sur des valeurs et principes universels partagés par tous les habitants de la planète. Le défi consiste maintenant à savoir comment concrétiser cette éthique naissante.

100. Nombreux sont ceux qui estiment que la mondialisation ne tient pas ses promesses, notamment en ce qui concerne le travail décent⁵. Comme l'a dit un dirigeant syndicaliste, «les travailleurs ont du mal à faire confiance au modèle actuel de mondialisation alors que, tous les jours, ils voient s'étendre l'économie informelle, diminuer la protection sociale et une culture autoritaire s'imposer sur le lieu de travail». Même dans un pays qui réussit, comme le Costa Rica, les participants au dialogue ont jugé que la majorité des citoyens, quel que soit leur niveau de revenu ou leur statut social, estiment que la mondialisation est plus lourde de menaces que riche de promesses. L'instabilité des marchés financiers mondiaux, en particulier, a eu dans de nombreux pays des conséquences sociales désastreuses qui sont à mettre au compte à la fois de politiques nationales inadaptées et de la mauvaise compréhension des conditions locales par le FMI et les banques étrangères. En Argentine et en Uruguay, les classes moyennes ont été particulièrement touchées.

101. Beaucoup d'appels ont été lancés en faveur d'un renouvellement du rôle de l'État. Comme l'a expliqué le Premier ministre de la Barbade à l'occasion du dialogue organisé pour les États des Caraïbes, «nous ne pouvons pas, pour un développement centré sur les personnes, nous en remettre au bon vouloir des forces du marché dont on connaît le caractère aléatoire. Au lieu de battre en retraite, l'État doit inventer de nouveaux partenariats, intelligents, avec le secteur privé et les institutions de la société civile». La même opinion a notamment été exprimée au cours du dialogue régional organisé à Lima. Il faudrait notamment rendre plus efficaces les services publics et veiller à une relation harmonieuse entre le secteur privé, créateur de richesses et d'emplois, et le secteur public, promoteur d'un environnement concurrentiel. Pour renforcer la compétitivité, il faudrait investir et valoriser le capital humain, et non pas baisser les salaires ou relever les tarifs protecteurs. Dans toute la région, il faudrait favoriser le développement des petites et moyennes entreprises et mettre un terme à l'expansion de l'économie informelle.

102. Le problème des migrations a pris de l'importance dans toute la région, depuis le Mexique – un travailleur sur cinq vit à l'étranger – jusqu'à l'Argentine, où un grand nombre de jeunes qualifiés gagnent des pays d'où leurs grands-parents avaient émigré en quête de prospérité.

103. L'intégration régionale, considérée comme un moyen d'atteindre des objectifs sociaux et politiques, suscite beaucoup d'espoir. Le MERCOSUR, notamment, pourrait être approfondi. Les Caraïbes disposent déjà d'institutions régionales couvrant de nombreux secteurs et qui ont besoin d'être renforcées. La solidarité régionale pourrait également représenter, pour la région dans son ensemble, un moyen de s'engager activement dans la construction de la mondialisation.

Réaffirmation
du rôle de l'Etat

⁵ D'après une enquête réalisée par Latino Barometro (Santiago du Chili) en 2002, plus de 40 pour cent des habitants de l'Amérique latine considèrent le chômage, l'instabilité du marché du travail ou les bas salaires comme leur problème le plus important. La même enquête montre que la majorité des personnes interrogées imputent ces problèmes à la politique économique du gouvernement, 22 pour cent à la mondialisation et 23 pour cent au FMI (calculs effectués à partir de l'enquête périodique Latino Barometro, voir www.latinobarometro.org).

Pays en transition d'Europe et d'Asie centrale

104. Les bouleversements sociaux douloureux liés à la fin du communisme dans l'ex-Union soviétique et en Europe orientale ne sont généralement pas mis sur le compte de la mondialisation en soi. Les participants aux dialogues ont déclaré se méfier des pièges que comporte la mondialisation, tout en n'étant guère disposés à revenir aux anciens systèmes fermés. Ils se sont aussi déclarés pleinement conscients des coûts du changement, notamment lorsqu'il n'existe pas de nouveaux filets de sécurité sociale pour remplacer ceux qui ont disparu.

105. Peu de pays ont su mieux que la Pologne tirer le meilleur parti des nouvelles possibilités offertes par la mondialisation. Son rapprochement progressif avec l'Union européenne est un bon exemple de la manière dont la coopération régionale peut conduire à une intégration fructueuse dans l'économie mondiale. Mais comme l'a fait remarquer le ministre des Finances polonais: «quel que soit notre degré de participation à la mondialisation, nous avons toujours la possibilité et l'obligation de mettre en œuvre une politique nationale de développement socio-économique». Le passé communiste de la Pologne lui a laissé un sens profond des obligations de l'Etat envers la société. Et malgré les nombreux avantages du changement les gens s'irritent de la persistance d'un taux de chômage élevé ainsi que des problèmes liés à la restructuration des industries anciennes et du vaste secteur agricole. A Lodz, le plus grand centre textile du pays, près de 100000 travailleurs, en majorité des femmes, ont perdu leur emploi à cause de la concurrence asiatique.

106. Le dialogue organisé en Russie a fait ressortir les avantages et les inconvénients de la mondialisation: parmi les avantages, l'augmentation des flux d'investissements, l'expansion des marchés à l'exportation et de nouvelles possibilités d'atteindre des taux de croissance plus élevés et un meilleur niveau de vie. De nombreux ajustements demeurent toutefois nécessaires et il importe de veiller à une juste répartition des coûts et des bénéfices de la réforme. Il faut réduire à un minimum le coût social de l'accession de la Russie à l'OMC et il est nécessaire d'améliorer et d'appliquer la législation du travail, de créer plus d'emplois et de réformer le système éducatif.

107. La culture nationale et la diversité doivent être protégées de la mondialisation. Une préoccupation particulière réside dans le non-respect des normes juridiques et normes du travail par les multinationales. Les migrations sont un autre problème sérieux, qu'il s'agisse de l'exode des travailleurs qualifiés qui ne trouvent pas dans leur pays des conditions satisfaisantes ou des migrations clandestines. Malgré ces préoccupations, les participants ont considéré que la participation à la mondialisation est inévitable, mais ont insisté sur la nécessité de la conduire d'une manière plus socialement responsable.

Europe occidentale et Amérique du Nord

108. L'intensification de la concurrence internationale induite par la libéralisation des échanges et des capitaux est tenue pour responsable de l'accentuation des disparités de revenus dans les pays industrialisés. Elle pèse particulièrement sur le travail peu qualifié dans les industries traditionnelles, les premières à être transférées dans des pays à plus faible coût. Cependant, l'exportation des emplois due à la mondialisation ne représente que l'une des nombreuses causes du chômage. Les participants au dialogue allemand se sont davantage inquiétés des effets de la

mobilité des capitaux sur la politique fiscale, la concurrence fiscale internationale imposant des limites sévères au financement de l'État-providence ⁶.

109. Les migrations sont une question critique dans toute l'Europe. Les gens y réagissent avec force, ce qui a souvent des conséquences politiques imprévisibles. Cependant, ce problème doit être abordé dans le contexte du vieillissement de la population européenne et de la cohésion sociale qui est au cœur du système social européen.

110. L'Europe est en train de construire un modèle social dont certains pensent qu'il pourrait, dans une certaine mesure, être repris ailleurs. Le dialogue finlandais a fourni un exemple de la manière dont des politiques économiques et sociales intégrées et une approche fondée sur le partenariat ont aidé à construire une société de l'information moderne et compétitive. La construction de l'Union européenne elle-même est une expression de ce modèle et, en même temps, une réponse aux pressions de la mondialisation. Bien qu'il s'agisse d'un processus unique dans l'histoire, il contient des éléments susceptibles d'inspirer une meilleure gestion, plus intégratrice, de l'économie mondiale.

Réaction aux pressions de la mondialisation sur la politique sociale

111. Les dialogues suggèrent que les Européens sont en principe attentifs aux plaintes formulées par de nombreux pays en développement à l'égard du schéma de la mondialisation. Il a été reconnu que les règles de la mondialisation sont fixées par le monde industrialisé et que, pour que la mondialisation profite à plus de personnes, il faut donner la parole beaucoup plus généreusement aux pays en développement. L'importance d'un accroissement de l'aide au développement des pays les plus pauvres est généralement admise. Les effets négatifs de la politique agricole commune (PAC) sur les pays en développement sont également reconnus par certains mais il est clair que des obstacles politiques s'opposent à la réforme.

112. On dispose d'une quantité énorme d'informations sur l'impact de la mondialisation tel qu'il est perçu aux États-Unis, les résultats révélant parfois quelques contradictions. Un certain nombre d'enquêtes récentes de grande envergure font état d'attitudes éminemment positives vis-à-vis de la mondialisation, accompagnées de préoccupations concernant l'emploi. Une étude universitaire récente ⁷ montre qu'un groupe important d'électeurs américains est hostile à une plus grande exposition à la mondialisation. Selon cette étude, la perception de la mondialisation est d'autant plus positive que le niveau d'instruction et de compétence est élevé.

113. Quelques consultations plus ciblées ont également eu lieu aux États-Unis pendant les travaux de la commission. Pour les personnes consultées, un changement radical a indubitablement bouleversé l'économie mondiale au cours des vingt dernières années. La mondialisation pousse les entreprises à être plus compétitives, ce qui pèse sur les salaires et entraîne des fusions. Certains emplois ont été transférés vers d'autres pays mais, d'une manière générale, le processus aboutit à davantage de richesses et de bien-être. Les États-Unis sont considérés comme le moteur principal de la mondialisation, ce qui est jugé positif. Il n'empêche qu'il existe des effets défavorables, au nombre desquels sont cités l'impact sur l'environnement et la marginalisation des pays d'Afrique et du Moyen-Orient qui ne peuvent pas ou ne veulent pas participer.

⁶ Le rapport de la Commission flamande sur la dimension sociale de la mondialisation fait état de préoccupations similaires; voir www.ilo.org/wcsdg/consulta/flemish/index.htm.

⁷ Kenneth F. Scheve, et Matthew J. Slaughter: *Globalization and the perceptions of American workers* (Washington, DC, Institute for International Economics, mars 2001).

Nécessité
d'une meilleure
gouvernance à
tous les niveaux

114. Les réponses à la question de savoir si la mondialisation va se poursuivre ou être entravée par la montée du nationalisme sont partagées. Les organisations internationales, officielles ou non, doivent aider à guider le processus. Le FMI, l'ONU, la Banque mondiale, l'OMC, l'OIT et d'autres institutions spécialisées ont été cités, ainsi que les entreprises, les syndicats, les églises et les ONG. Une meilleure gouvernance est également nécessaire à tous les niveaux.

Monde des affaires, monde du travail et société civile

115. Au cours des dialogues menés par la commission avec le monde des affaires, les participants ont déclaré qu'ils ne se considéraient pas comme les moteurs de la mondialisation. Selon eux, les entreprises ne créent pas la mondialisation: elles réagissent à cette dernière. Pour certaines, la tâche est particulièrement difficile. Les entreprises des pays pauvres et les petites entreprises du monde entier ont des difficultés à faire face à la concurrence mondiale sans soutien public. Pour les grandes entreprises, «la clé de l'efficacité» dans l'environnement mondial «réside dans la gestion de la diversité» des marchés, des fournisseurs et de la main-d'œuvre.

116. Les dirigeants d'entreprise ont également rejeté l'idée selon laquelle ils imposent un seul et même modèle à toutes leurs activités dans le monde: «plus nous nous mondialisons, plus nous agissons au plan local», a expliqué un participant. Les entreprises peuvent même agir comme une voie de communication à double sens, transférant les nouvelles technologies vers le Sud, d'une part, et rapportant chez elles la conscience des problèmes et soucis des pays en développement, d'autre part.

117. Une question essentielle pour la dimension sociale de la mondialisation consiste à parvenir à une meilleure diffusion des IDE. Cela implique la création d'environnements stables, exempts de corruption, qui encouragent les entreprises à s'engager à long terme.

Des règles
prévisibles
et un cadre fondé
sur des valeurs
approuvées

118. Pour que les marchés fonctionnent bien, il faut des règles prévisibles et un cadre fondé sur des valeurs reconnues. Il incombe aux gouvernements d'assurer le respect des règles ayant fait l'objet d'un accord. Mais il n'est pas souhaitable de réglementer à l'excès quand les marchés peuvent corriger automatiquement de nombreuses perturbations. «Nous avons besoin de plus de dialogue et d'un changement des comportements, pas de règles et réglementations supplémentaires.» L'accent a été mis sur l'importance du respect des valeurs. Les entreprises citoyennes accordent beaucoup d'importance à leur responsabilité sociale. Une bonne citoyenneté d'entreprise est de plus en plus importante pour le développement des entreprises.

119. Le dialogue de la commission avec le Forum économique mondial de Davos a cependant révélé que la confiance a été entamée par différents scandales qui ont éclaboussé le monde des affaires. Un reflux de la mondialisation par contrecoup aurait des conséquences néfastes. Les participants ont jugé qu'un dialogue avec le Forum social mondial pourrait être bénéfique pour les deux parties.

120. Les participants au dialogue de la commission avec les syndicats ont jugé que la base économique des pays en développement est peu à peu érodée par les politiques des pays industrialisés, des institutions financières internationales et de l'OMC. Ils se sont déclarés inquiets que l'on continue d'insister sur la privatisation de services publics tels que l'eau, l'électricité ou les services de santé, qui exacerbe la pauvreté. Ils ont déploré que l'exploitation des travailleuses dans les zones franches d'exportation (ZFE) ait augmenté de manière spectaculaire et ont notamment dénoncé les bas salaires, l'intimidation des travailleuses qui cherchent à s'organiser, la violence et le harcèlement sexuel.

121. Il est particulièrement important de garantir les droits des travailleurs et les normes du travail dans l'économie mondiale. Les dirigeants syndicaux pensent que l'OIT peut jouer un rôle prépondérant dans le cadre d'une coopération accrue avec les autres organisations internationales, dont les institutions financières internationales et l'OMC, et avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Il faut protéger les droits des travailleurs et les normes du travail

122. Les dirigeants syndicaux des pays industrialisés soutiennent que le mécontentement face à la gouvernance d'entreprise a atteint un niveau critique. Selon eux, «il est temps de sauver les entreprises d'elles-mêmes». La déréglementation et l'importance accordée à la valeur actionnariale sont allées trop loin. L'exacerbation de la concurrence mondiale conduit les employeurs à «se jouer des pratiques de travail», en remplaçant par exemple les emplois décents par du travail informel, intermittent, à la tâche, sans aucune sécurité. La mise en avant de la responsabilité sociale volontaire des entreprises n'est souvent qu'une «tentative de réparation par les relations publiques» sans effet réel sur les activités principales des entreprises.

123. Selon les participants, nous avons besoin d'un système mondial de relations professionnelles incluant des comités d'entreprise mondiaux, des bilans sociaux des entreprises et des mécanismes pour contrôler et vérifier l'application des codes de conduite adoptés par les multinationales.

124. Les groupes de la société civile s'inquiètent eux aussi de la mainmise des sociétés et des intérêts financiers sur la mondialisation, et du manque de transparence. Ils ont dénoncé l'effet négatif des industries extractives sur les populations indigènes, les communautés et les environnements locaux ainsi que l'impact des règles internationales adoptées pour les droits de propriété intellectuelle, qui laissent le champ libre à la privatisation des savoirs indigènes. Nombreux aussi ceux qui ont dénoncé l'augmentation de l'influence politique des entreprises, y compris par une concentration marquée des médias aux mains du secteur privé.

125. Ces remarques font partie d'une critique plus large du modèle économique imposé aux pays, notamment par le biais des conditions exigées par les institutions financières internationales. C'est évident à l'OMC, qui encourage un paradigme de concurrence dans lequel le faible doit entrer en compétition avec le fort. Cette attitude amène à négliger les objectifs sociaux et environnementaux, aboutissant ainsi à un modèle de croissance non durable qui coûte très cher aux populations et aux communautés. Selon un des participants, il s'agit d'un «système profondément contraire à la démocratie destiné à nous priver de tout pouvoir».

Critique du modèle économique

126. Les organisations de la société civile ont des intérêts divers, leurs actions, ainsi que la force et l'objet de leur colère diffèrent, mais il en est peu pour rejeter l'idée d'une plus grande interconnectivité du monde. Pour un grand nombre d'entre elles, l'objectif consiste plutôt à changer les principes sur lesquels fonctionne l'économie mondiale. Le slogan du Forum social mondial est «un autre monde est possible».

127. De nombreuses organisations de la société civile insistent beaucoup sur les droits de l'homme et le respect de valeurs telles que l'équité, la solidarité et l'égalité des sexes. Elles voient dans le fossé qui existe entre la rhétorique et le comportement de nombreux acteurs mondiaux une profonde duplicité des normes. Parmi les mesures qu'elles proposent, l'une consiste à soumettre toutes les politiques des organisations internationales à un examen préalable de leur compatibilité avec les droits de l'homme universels. Une autre demande largement répandue est celle d'une solution globale à la crise de la dette, de préférence en annulant tout simplement celle-ci.

L'accent est mis sur les droits de l'homme et le respect des valeurs

128. La non-exécution des engagements pris par les Etats membres lors des forums des Nations Unies au cours des dernières décennies est source de frustrations. Certains pensent que des efforts systématiques ont été faits pour écarter les Nations Unies des questions de justice économique, de paix et de développement et demandent à ce qu'elles puissent exercer plus d'autorité sur les politiques économiques internationales et autres. Ils insistent sur leur inquiétude face à l'apparent affaiblissement des solutions multilatérales et approches multilatérales aux problèmes de la mondialisation. Cette inquiétude a été exprimée dans un grand nombre d'autres dialogues.

129. Beaucoup s'accordent à dire qu'une partie essentielle de la solution consiste à donner le droit de s'exprimer à ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Un cadre démocratique plus large et plus participatif est nécessaire à tous les niveaux: local, national, mondial. Les femmes sont encore sous-représentées dans la plupart des organes de décision. Un grand nombre d'organisations de la société civile estiment que les politiques publiques et les systèmes économiques doivent refléter les besoins locaux et les décisions locales. En même temps, il faut plus de démocratie dans le fonctionnement du système multilatéral, notamment dans les organisations de Bretton Woods et à l'OMC.

* * *

130. Dans l'ensemble, les dialogues et consultations organisés dans différentes régions ont été pour nous très encourageants. Les points de vue diffèrent, mais il se dégage une idée commune selon laquelle la mondialisation peut et doit servir les besoins et aspirations des personnes et des communautés partout dans le monde. Pour y parvenir, il est urgent de prendre des mesures correctives aux niveaux local, national et international. Comme l'a dit un participant, «nous nous trouvons dans une situation dramatique d'équilibre entre le meilleur et le pire de ce qui pourrait arriver au cours des prochaines décennies». Les dialogues ont fait ressortir que nous partageons, en tant que communauté mondiale, un sort commun et nous ont rappelé que ce sort est entre nos mains.

II.2 La mondialisation: nature et impact

Introduction

Caractéristiques principales de la mondialisation

Le contexte institutionnel

L'impact de la mondialisation

Introduction

131. La mondialisation est un phénomène complexe aux multiples retombées. Il n'est donc pas surprenant que le terme ait acquis de nombreuses connotations émotionnelles et que la mondialisation soit devenue un sujet de polémique dans le discours politique actuel. A un extrême, elle est considérée comme une force irrésistible et bienfaisante qui apportera la prospérité économique à tous les habitants de la planète. A l'autre extrême, on voit en elle la source de tous les maux contemporains⁸.

132. Néanmoins, on s'accorde largement à reconnaître dans la libéralisation du commerce international, l'expansion des IDE et l'émergence de mouvements financiers transfrontières massifs les principales caractéristiques de la mondialisation. Ces évolutions ont entraîné une exacerbation de la concurrence sur les marchés mondiaux. De même, on admet généralement que le phénomène s'est produit sous l'effet combiné de deux facteurs, à savoir les politiques visant à réduire les barrières nationales aux transactions économiques internationales et l'impact des nouvelles technologies, notamment dans la sphère de l'information et des communications. Ces développements ont créé les conditions qui ont permis à la mondialisation de démarrer.

133. L'impact des nouvelles technologies confère un caractère distinctif au processus actuel de mondialisation, comparé à des épisodes similaires du passé. Les barrières naturelles du temps et de l'espace ont été considérablement réduites. Le coût de la circulation des informations, des personnes, des biens et des capitaux tout autour de la planète a baissé de manière spectaculaire, et la communication mondiale, bon marché et instantanée, coûte de moins en moins cher et va de plus en plus vite. Tous ces facteurs ont augmenté la faisabilité des transactions économiques dans le

Principales caractéristiques de la mondialisation et conditions qui l'ont permise

⁸ Le terme «mondialisation» est devenu courant dans les années quatre-vingt-dix. Le rapport final de la Commission d'étude du Bundestag sur la mondialisation de l'économie (14^e législature, juin 2002) indique que le nombre de fois où ce terme est apparu dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* est passé de 34 en 1993 à 1 136 en 2001.

Marchandises, entreprises et capitaux traversent sans trop de problèmes les frontières – pas les personnes

monde entier. Les marchés peuvent désormais atteindre une envergure mondiale et englober une gamme croissante de biens et de services.

134. Un autre caractère distinctif de l'actuel processus de mondialisation tient au fait qu'un élément en est visiblement absent. Contrairement aux épisodes précédents de la mondialisation, qui s'étaient caractérisés par des mouvements transfrontières massifs de personnes, le processus actuel exclut en grande partie ce phénomène. Les biens, les entreprises et l'argent passent et repassent les frontières sans grande entrave, mais pas les personnes.

135. Dans cette section, nous décrirons les traits saillants de l'évolution de la mondialisation et le cadre institutionnel émergent qui la régit et nous évaluerons son impact sur les pays et les personnes.

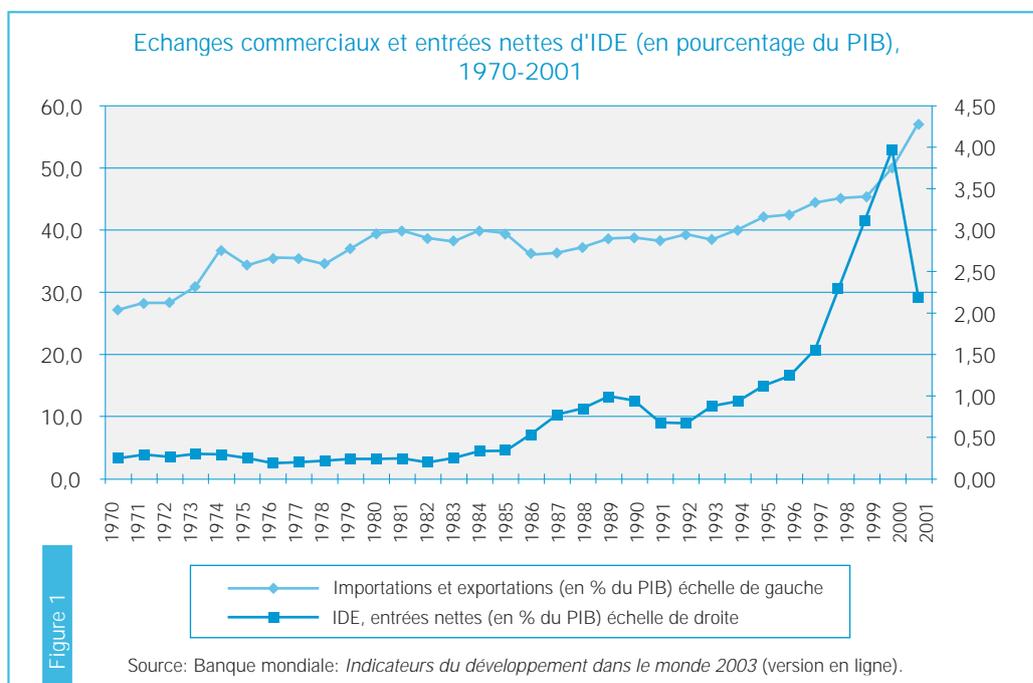
Caractéristiques principales de la mondialisation

136. Les tendances fondamentales concernant les échanges mondiaux, les IDE, les flux financiers et la technologie sont illustrées dans les figures 1 à 9.

Commerce

137. Le commerce mondial a enregistré une croissance rapide au cours des deux dernières décennies. Depuis 1986, il ne cesse d'augmenter nettement plus vite que le produit intérieur brut (PIB) mondial (voir figure 1). Dans les années soixante-dix, la libéralisation des échanges dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été modeste et progressive et a surtout concerné les pays industrialisés bien plus que les pays en développement. Au début des années quatre-vingt, elle s'est accélérée, notamment dans les pays en développement (voir figure 2).

138. Cette augmentation des échanges n'a pas profité à tous les pays de façon uniforme, les pays industrialisés et un groupe de 12 pays en développement en ayant été les principaux bénéficiaires. La majorité des pays en développement n'ont enregistré aucune augmentation significative des échanges (voir figure 3). La plupart



Taux tarifaires moyens non pondérés, par région, 1980-1998 (pourcentages)

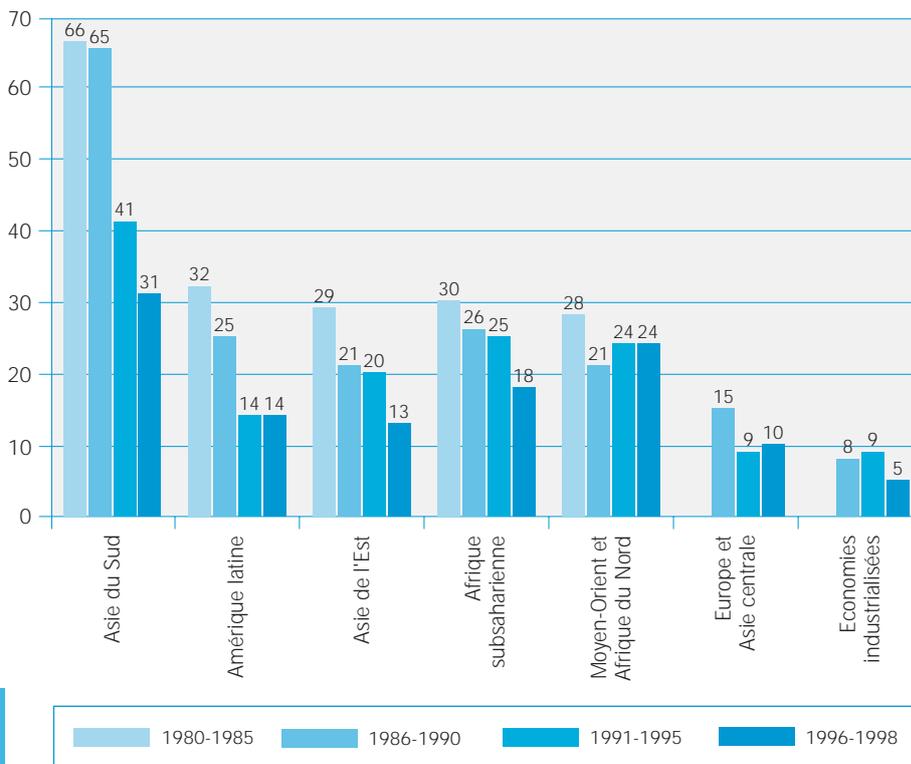


Figure 2

Source: Banque mondiale: *Perspectives économiques mondiales 2001*.

Distribution des exportations de produits manufacturés des pays en développement dans les années quatre-vingt-dix (pourcentages)

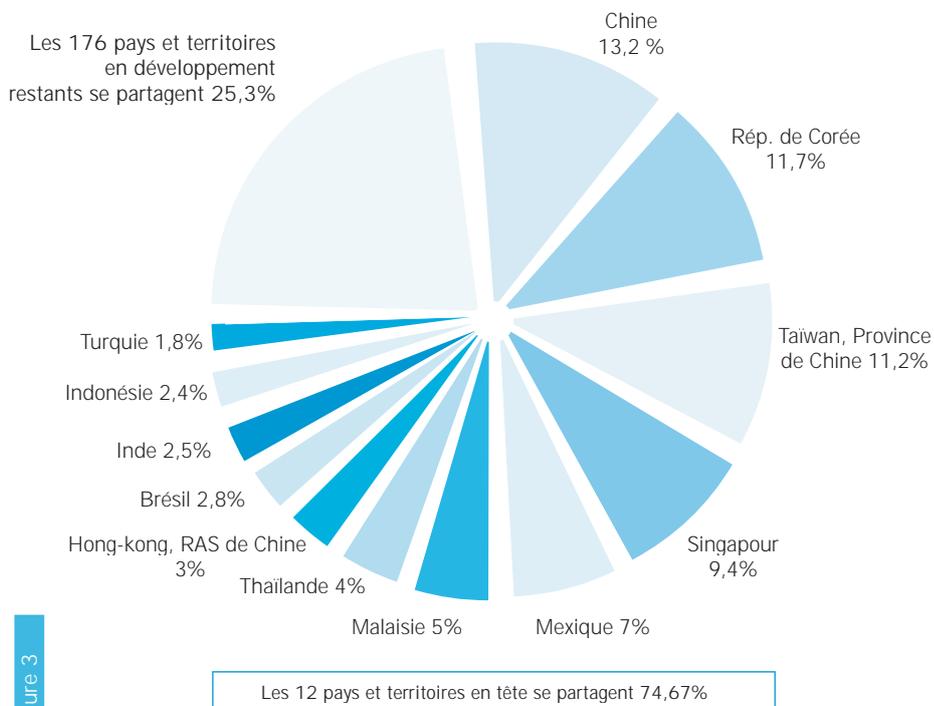


Figure 3

Source: CNUCED: *Manuel de statistiques 2002* (CD-ROM).

des pays les moins avancés (PMA), un groupe dans lequel on retrouve la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne, ont vu diminuer leur part sur les marchés mondiaux bien que beaucoup d'entre eux aient mis en œuvre des mesures de libéralisation des échanges.

Investissements directs étrangers (IDE)

139. Au début des années quatre-vingt, les IDE se sont accélérés, à la fois en valeur absolue et en pourcentage du PIB (voir figures 1 et 4). Depuis 1980, l'environnement mondial est beaucoup plus favorable à la croissance des IDE. En 2000, plus de 100 pays avaient adopté des mesures de libéralisation significatives dans ce domaine (voir figure 5). Peu nombreux en effet sont les pays qui ne cherchent pas activement à attirer ces investissements. Toutefois, les espoirs ont souvent été déçus. Malgré la croissance rapide des mouvements d'IDE vers les pays en développement, les investissements restent fortement concentrés dans une dizaine de ces pays (voir figure 6).

140. Ces investissements ont non seulement augmenté en volume, mais également changé de nature. La révolution survenue dans les technologies de l'information et des communications (TIC), associée à la diminution des coûts du transport, a contribué, sur le plan à la fois technique et économique, à l'accroissement d'une production de produits et de services largement déployée et basée dans plusieurs pays. Les processus de production peuvent être dissociés et répartis à travers le globe, ce qui permet de tirer profit des différences de coûts, des facteurs disponibles et des conditions les plus favorables aux investissements. Il est aujourd'hui facile de faire circuler des composants et des pièces détachées d'un bout à l'autre de la planète et de les assembler à volonté. La révolution des communications a créé les outils nécessaires à la coordination et au contrôle de ces systèmes de production dispersés.

Flux financiers

L'intégration rapide des marchés financiers

141. L'intégration rapide des marchés financiers au cours des vingt dernières années représente l'aspect le plus spectaculaire de la mondialisation. Le système de Bretton Woods créé après la seconde guerre mondiale était fondé sur des comptes des mouvements de capitaux fermés et des taux de change fixes. Alors que la libéralisation graduelle du commerce et des IDE démarrait, la mondialisation financière ne figurait pas encore à l'ordre du jour. Les marchés financiers nationaux demeuraient séparés.

142. C'est en 1973 qu'intervinrent les premiers changements, avec la rupture du système de Bretton Woods. Toutefois, celle-ci n'entraîna pas aussitôt une course effrénée à la libéralisation des mouvements de capitaux. Le phénomène ne débuta dans les pays industrialisés qu'au début des années quatre-vingt, avec une augmentation subséquente des mouvements de capitaux entre ces pays.

143. Comme cela a été rappelé, «le système monétaire mondial a été soumis d'un seul coup à trois révolutions: la déréglementation, l'internationalisation et l'innovation»⁹. La libéralisation financière a créé un environnement propice à une mobilité accrue des capitaux. Toutefois, l'augmentation des mouvements de capitaux a aussi été fortement stimulée par la révolution des technologies de l'information et

⁹ Philip Turner: «Capital flows in the 1980s: A survey of major trends», *BIS Economic Papers* (Bâle, Banque des règlements internationaux), n° 30, avril 1991.

Entrées d'investissements directs étrangers, pays en développement, 1985-2002 (en milliards de dollars)

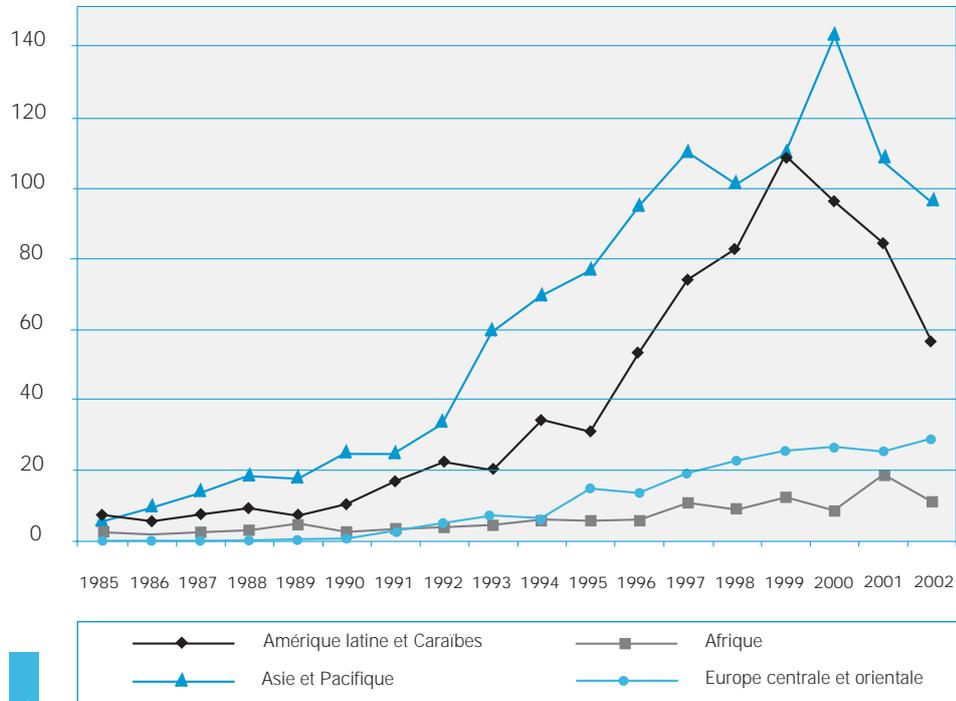


Figure 4

Sources: CNUCED: *Manuel de statistiques 2002* (CD-ROM) et *Rapport sur l'investissement dans le monde 2003*.

Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissement, 1991-2000

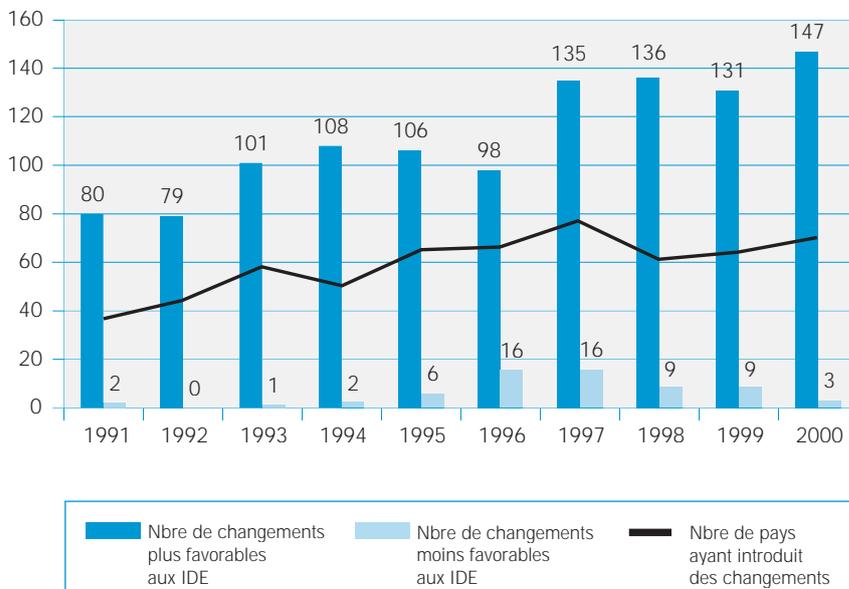
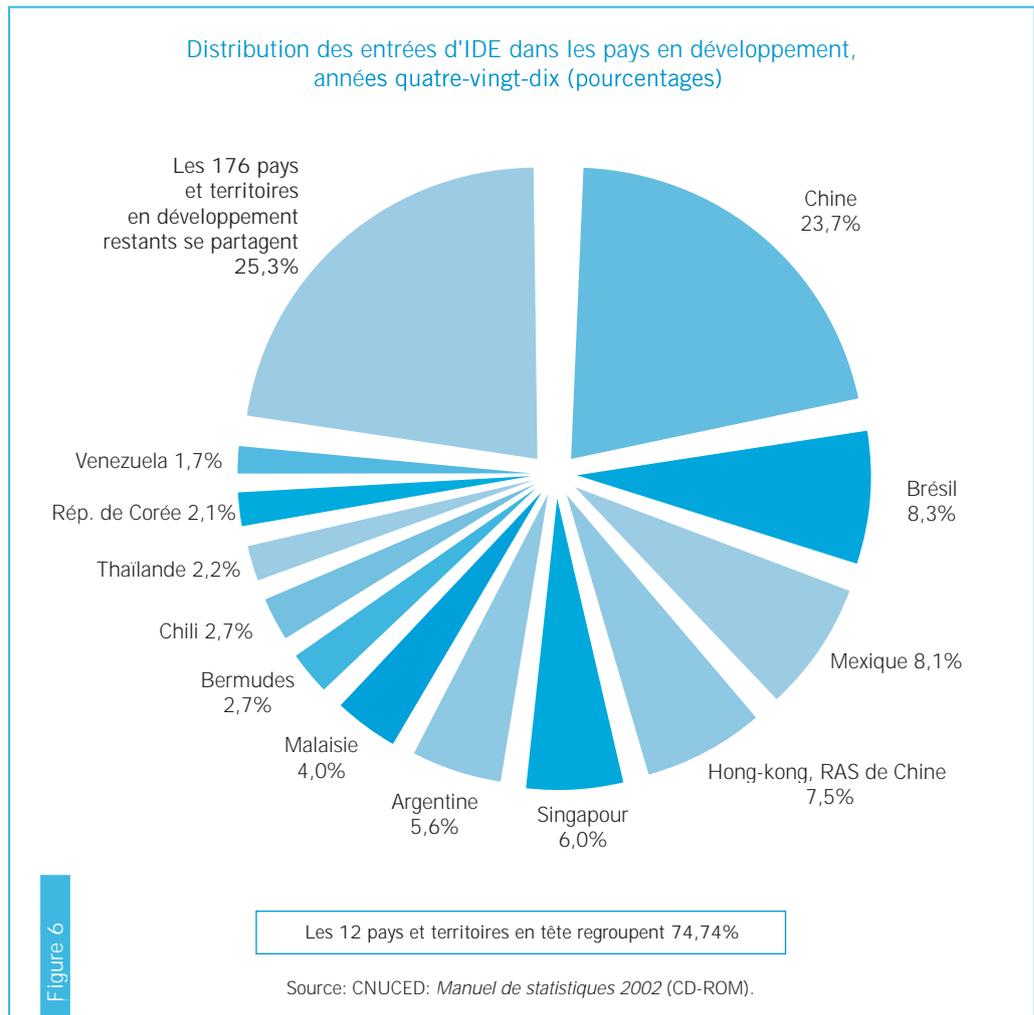


Figure 5

Source: CNUCED: *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001*.



des communications qui a permis d'acquérir une meilleure connaissance des marchés étrangers, de suivre de plus près leur évolution, de développer des transactions financières sur toute la planète, 24 heures sur 24, et de faire émerger de nouveaux instruments financiers, notamment les produits dérivés.

Les marchés émergents ont surtout profité de la croissance des investissements Nord-Sud

144. Depuis la fin des années quatre-vingt, on observe une tendance mondiale à la libéralisation financière. Cela va de mesures relativement simples, telles que l'unification des taux de change ou la suppression du contrôle du crédit sur le marché intérieur, à la libéralisation totale du secteur financier, y compris l'ouverture des opérations en capital. Dans le monde en développement, ce dernier type de réforme s'est d'abord limité à un groupe de pays à revenu intermédiaire dotés d'un éventail relativement large d'institutions d'intermédiation financière, avec des marchés, des obligations et des actions. Ce sont essentiellement ces marchés émergents qui ont été concernés par la croissance explosive des flux financiers privés du Nord vers le Sud.

145. Ces flux se composaient de divers éléments: investissements réalisés sur les marchés boursiers de ces pays par des fonds de placement (notamment des fonds de pension), prêts bancaires aux entreprises, opérations de spéculation à court terme, notamment sur le marché des devises. Les prêts consentis par l'intermédiaire du marché obligataire international ont également augmenté dans les années quatre-vingt-dix dans le sillage de la mondialisation financière (voir figure 7).

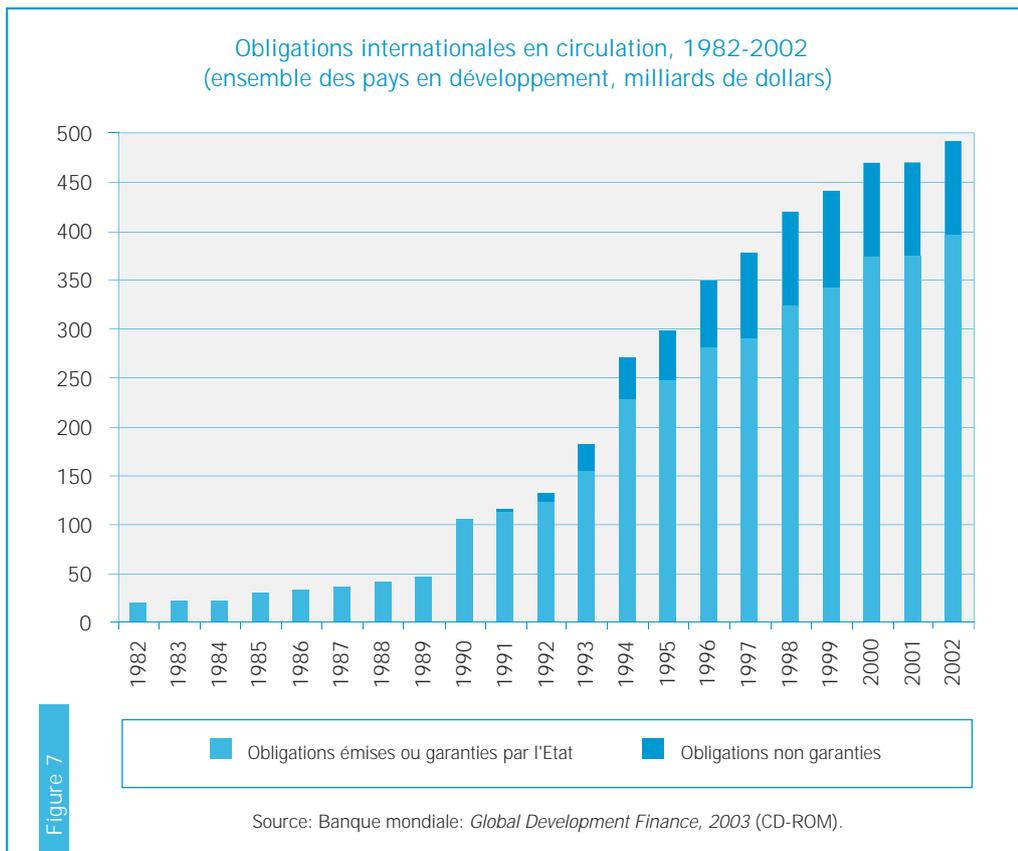


Figure 7

Technologie

146. Les pays industrialisés ont été à l'origine de la révolution technologique qui a facilité la mondialisation, mais cette révolution s'est également répercutée sur le reste de l'économie mondiale. Dans une certaine mesure, les nouvelles technologies ont modifié les avantages comparatifs internationaux en faisant du savoir un facteur de production important. Les industries exigeant un haut degré de connaissances et utilisant des technologies de pointe sont le secteur qui connaît la plus forte croissance et, pour réussir leur développement économique, les pays doivent se donner les moyens de pénétrer ce secteur et d'y être compétitifs, ce qui suppose qu'ils accroissent leurs investissements dans l'éducation, la formation et la diffusion du savoir.

147. La diffusion de ces nouvelles technologies a aussi eu des effets plus directs dans les pays en développement, principalement mais pas exclusivement, par le biais des activités des multinationales. Toutefois, comme dans le cas des échanges commerciaux et des IDE, il existe de graves déséquilibres Nord-Sud sur le plan de l'accès au savoir et à la technologie. Pratiquement toutes les nouvelles technologies voient le jour dans le Nord, où se concentre la majeure partie des activités de recherche et développement. C'est une source importante de pouvoir pour les multinationales sur les marchés mondiaux et cela accroît leur poids dans leurs négociations avec les gouvernements des pays en développement.

148. Les effets des nouvelles technologies se sont également fait sentir bien au-delà de la sphère économique, aussi étendue soit-elle aujourd'hui. Ces mêmes technologies qui ont permis une mondialisation économique rapide ont aussi été exploitées d'une manière plus générale par les gouvernements, la société civile et les

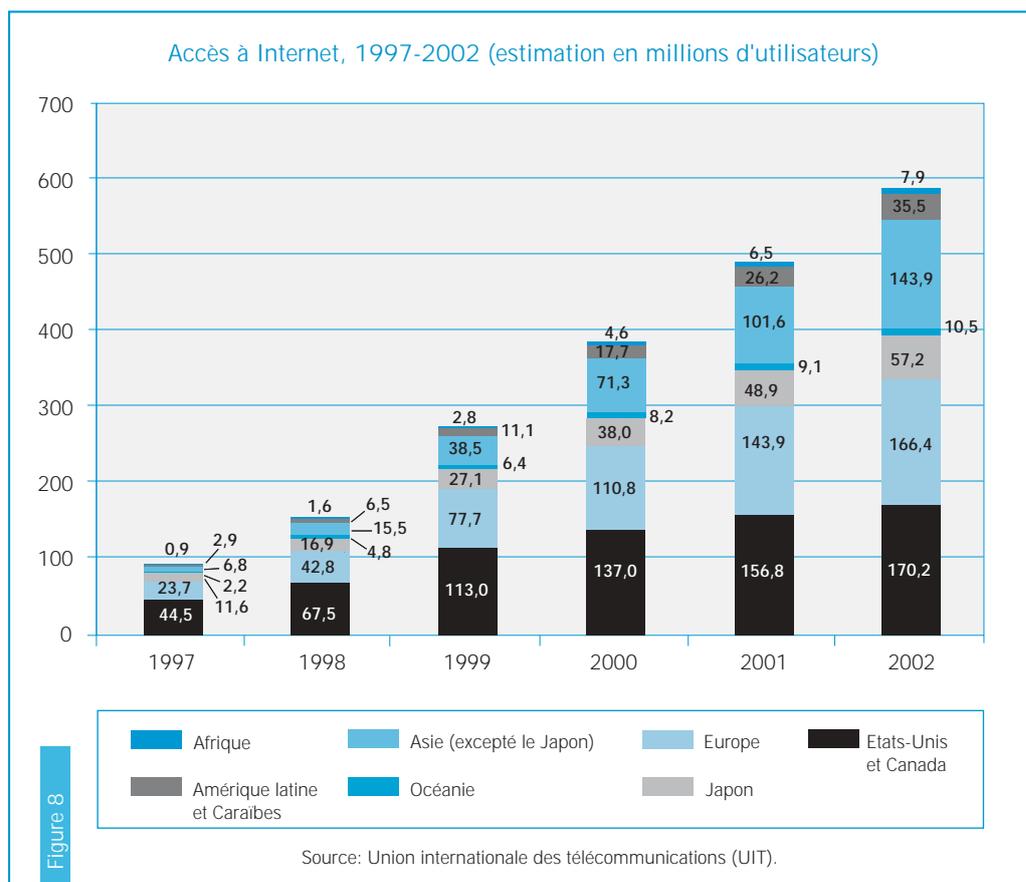
Graves déséquilibres Nord-Sud concernant l'accès au savoir et à la technologie

individus. A mesure que se répandait l'usage d'Internet, de la messagerie électronique, des services de téléphonie internationale bon marché, du téléphone mobile et de la conférence électronique, les interconnexions se sont multipliées dans le monde (voir figures 8 et 9). Un stock d'informations immense et rapidement croissant, couvrant des sujets qui vont de la science à des futilités, est désormais accessible depuis n'importe quel endroit de la planète connecté à Internet. Ces informations peuvent être transmises et faire l'objet de discussions tout aussi facilement. Dans le même temps, la télévision par satellite et la presse électronique ont créé un véritable quatrième pouvoir mondial.

Interdépendances

149. Les changements intervenus dans le commerce, les IDE, les flux financiers et la diffusion des technologies forment de plus en plus un tout. Ils ont un dénominateur commun, à savoir qu'ils ont tous vu le jour sur fond d'ouverture économique et d'une influence de plus en plus grande des forces du marché mondial. Il s'agit d'un changement profond, qui affecte le rôle de l'Etat et le comportement des agents économiques.

150. Les échanges commerciaux et les IDE sont plus étroitement imbriqués maintenant que le système de production mondiale façonne de plus en plus la structure des échanges, en particulier par la croissance rapide des échanges entre entreprises d'un même groupe. On estime aujourd'hui que les multinationales assurent les deux tiers du commerce mondial et que le commerce entre les multinationales et leurs filiales représente le tiers environ des exportations mondiales. Dans le même temps, le commerce des composants et biens intermédiaires a augmenté. Les chan-



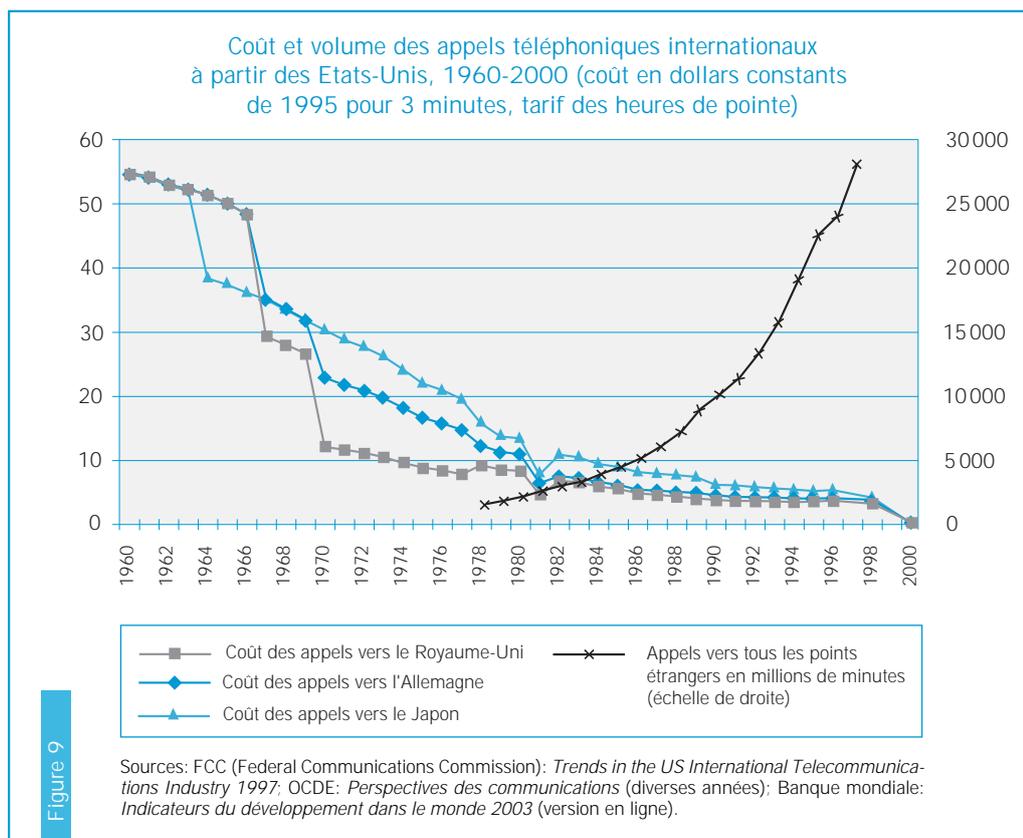


Figure 9

gements qualitatifs intervenus dans la structure du commerce mondial – l’augmentation du commerce des composants et biens de production intermédiaires – sont peut-être aussi importants que l’augmentation quantitative des échanges. Parallèlement, les placements de portefeuille et autres flux financiers sont devenus un déterminant de plus en plus important de l’environnement macroéconomique, qui façonne la structure des échanges et des investissements dans l’économie réelle. De même, la diffusion des nouvelles technologies a eu d’importants effets sur l’avantage comparatif, la compétitivité des entreprises, la demande de main-d’œuvre, l’organisation du travail et la nature du contrat de travail.

Evolution des politiques

151. Un des facteurs sous-jacents à l’accélération de la mondialisation a été un changement de la pensée économique, qui a commencé à se faire sentir dans les années quatre-vingt. Tandis que les pays industrialisés faisaient l’expérience de la stagflation, un nombre important de pays en développement, du fait de la crise de la dette, connaissaient une régression économique. Cela a suscité une réflexion sur les modèles économiques prédominants aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Dans les pays en développement, la réflexion a notamment porté sur la politique de substitution des importations, qui commençait à s’essouffler. A l’inverse, les politiques d’industrialisation axées sur l’exportation adoptées par les nouvelles économies industrialisées (NEI) d’Asie de l’Est rencontraient un succès manifeste.

152. Les prêts d’ajustement structurel prévus par les institutions de Bretton Woods au lendemain de la crise déclenchée par la dette au début des années quatre-vingt, et auxquels les pays en développement endettés ont largement eu recours, ont joué

Impact des prêts d’ajustement structurel

un rôle déterminant dans la redéfinition des stratégies commerciales et d'industrialisation. La plus importante des conditions attachées à ces prêts était la libéralisation du commerce et des IDE, conformément à l'influence croissante des doctrines économiques de l'époque en faveur du marché. Dans le cadre de ces programmes d'ajustement structurel, la libéralisation des échanges et des investissements a beaucoup progressé dans les pays en développement.

153. Nous l'avons vu, nombreux sont les syndicats et organisations de la société civile, ralliés par certains analystes et gouvernements de pays en développement, qui considèrent que les institutions financières internationales ont imposé des conditions abusives aux pays en développement. De leur point de vue, cette politique a été néfaste à la fois parce qu'elle a enfermé ces pays dans une camisole de force tissée de politiques néolibérales inadaptées et parce que son coût social a été très lourd.

154. La progression des doctrines économiques favorables au marché au cours des vingt dernières années a joué un rôle essentiel dans la mise en place des fondations qui allaient permettre l'émergence de la mondialisation. L'effondrement du communisme en Europe en 1989-90 a marqué un tournant. D'un coup, il ajoutait à l'économie de marché libre 30 pays supplémentaires, comptant quelque 400 millions d'habitants.

La mondialisation
du marché libre
a été favorisée
par la croissance
spectaculaire
d'Internet

155. Pour certains analystes, la fin du monde bipolaire signifiait également la disparition de toute alternative systémique à l'économie de marché, disparition qui, selon eux, a été à l'origine de l'essor de la mondialisation du marché libre en 1990. Par coïncidence, c'est à cette époque également qu'Internet a connu une croissance fulgurante, un hasard technologique qui allait stimuler le processus.

Le contexte institutionnel

Le système commercial multilatéral

156. Dans le même temps, le contexte institutionnel des relations économiques internationales a commencé à changer. Un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales a été lancé en 1986, plantant le décor pour la transformation du GATT, qui est devenu l'OMC en 1995. Un changement majeur a été l'élargissement de l'ordre du jour des négociations commerciales bien au-delà de la mission du GATT qui consistait à réduire les tarifs douaniers et autres barrières directes au commerce. Des questions telles que les services, les droits de propriété intellectuelle, les mesures concernant les investissements et la politique de la concurrence (les problèmes qui se posent «une fois la frontière franchie»), que l'on n'avait pas considérées jusqu'alors comme relevant du commerce, étaient désormais censées appartenir à la sphère des négociations commerciales.

157. La raison invoquée était que cela constituait également des entraves à la libre circulation des biens et des services à travers les frontières. L'harmonisation des politiques nationales dans ces domaines était considérée comme essentielle pour accentuer la libéralisation du commerce mondial. Cette même logique pouvait également s'appliquer à un certain nombre d'autres aspects des politiques et réglementations nationales, notamment lorsque l'objectif du libre-échange s'étend de manière à englober les questions relatives au commerce équitable et durable. D'où les tensions persistantes sur la question de savoir s'il est souhaitable d'allonger la liste des problèmes qui se posent «une fois la frontière franchie».

158. Rétrospectivement, un grand nombre de gouvernements des pays en développement ont jugé déséquilibrés les résultats du Cycle d'Uruguay. Pour la plupart des pays en développement (car certains y ont gagné), le point crucial était qu'ils n'avaient obtenu des pays développés que des concessions limitées en matière d'accès aux marchés en échange des coûts élevés qu'ils allaient devoir désormais supporter en s'engageant à suivre les nouvelles règles du commerce multilatéral.

Systèmes de production mondiaux

159. L'émergence de systèmes de production mondiaux qui ont fait circuler des flux croissants d'IDE a créé de nouvelles opportunités en matière de croissance et d'industrialisation dans les pays en développement. Quelque 65 000 entreprises multinationales, auxquelles approximativement 850 000 sociétés étrangères sont affiliées, sont les acteurs clés de ces systèmes. Elles coordonnent les chaînes d'approvisionnement mondiales qui relient les entreprises des différents pays, incluant même des sous-traitants locaux qui travaillent hors du système de production formel et externalisent vers des travailleurs à domicile¹⁰.

Émergence de systèmes mondiaux de production dans lesquels les multinationales jouent un rôle clé

160. La croissance de ces systèmes de production mondiaux a été particulièrement forte dans les industries de haute technologie (électronique, semi-conducteurs, etc.) et pour les biens de consommation à forte intensité de main-d'œuvre (textile, vêtements, chaussures). Elle devient également rapide dans le secteur des services, où les progrès techniques ont permis de développer l'offre de services tels que le développement de logiciels, les centres d'appels et les services financiers depuis différents pays. Les industries de haute technologie ont connu la croissance la plus rapide et représentent maintenant la source individuelle la plus importante des exportations de produits manufacturés des pays en développement¹¹. Dans ces industries, les pièces et composants sont produits par des filiales des multinationales situées dans des pays en développement. La plupart des activités de recherche et développement et autres tâches faisant appel à des technologies sophistiquées sont exécutées dans les pays industrialisés.

161. Dans les industries des biens de consommation à forte intensité de main-d'œuvre, le tableau est très différent. Les multinationales conçoivent le produit, spécifient sa qualité, etc., et externalisent sa production à des entreprises locales dans les pays en développement. Elles contrôlent la qualité et les délais de production, la conception et les quantités faisant fréquemment l'objet de changements. La force motrice est la flexibilité des ajustements qui doivent toujours intervenir à temps en réponse aux changements de la demande des consommateurs, le tout avec des coûts minimaux concernant les stocks. Il s'agit d'un système de production «en flux tendu» à l'échelle planétaire. Les multinationales contrôlent également la commercialisation. Marques et logos sont une source importante de pouvoir sur le marché et, incidemment, la source de grandes fortunes privées.

Un système mondial de production travaillant à flux tendu

162. Une caractéristique notable de la croissance de ces systèmes de production mondiaux est qu'elle a eu lieu sans que se soient développées en parallèle des règles multilatérales pour en gouverner l'élément central: les IDE. Cette lacune a suscité de nombreuses inquiétudes, qui seront traitées dans la partie III.

¹⁰ Voir Marilyn Carr et Martha Chen: *Globalization, social exclusion and work, with special reference to informal employment and gender*, document d'information préparé pour la Commission mondiale, Genève, 2003.

¹¹ S. Lall: *The employment impact of globalization in developing countries* (Genève, BIT, 2002).

Le rôle et l'influence des organismes financiers privés ont beaucoup augmenté

163. La structure de la gouvernance du système financier mondial s'est également transformée. Les flux financiers privés dépassant très largement les flux publics, le rôle et l'influence des acteurs privés (banques, fonds spéculatifs, fonds d'actions, agences de notation) ont augmenté de manière substantielle. En conséquence, ces institutions financières privées exercent désormais un pouvoir énorme sur les politiques économiques des pays en développement, notamment les économies de marché émergentes. Les agences de notation déterminent si les pays peuvent accéder à l'emprunt souverain et, si oui, elles en définissent le coût. Les estimations des analystes boursiers exercent une influence profonde sur l'afflux de fonds sur les marchés boursiers, et les décisions prises par les gestionnaires des fonds spéculatifs ont souvent un impact sur les monnaies nationales.

164. Dans une logique des marchés parfaits, on ne verrait aucun mal à ces développements. L'influence accrue des acteurs privés dans le système financier mondial devrait entraîner une plus grande efficacité dans la répartition des ressources financières à travers le monde et conduire les gouvernements des pays en développement à exercer une plus grande, et fort nécessaire, discipline sur les marchés. Toutefois, les marchés financiers, même au niveau national, font typiquement partie des marchés les plus imparfaits et l'on relève de sérieux problèmes de défaut d'informations, notamment des asymétries d'informations.

165. Ces problèmes sont amplifiés au niveau des marchés financiers mondiaux, où il peut arriver que les bailleurs de fonds internationaux disposent d'informations limitées et peu fiables sur les emprunteurs locaux. Par exemple, des questions se posent, à la lueur des scandales financiers qui ont éclaté récemment, quant aux opérations des fonds spéculatifs et des agences de notation et à la probité de certains grands investisseurs internationaux. Il en résulte l'octroi de crédits excessifs, y compris à des banques et entreprises locales peu sûres. L'idée qu'il existe des garanties implicites concernant la fixité des taux de change et les renflouements complique ce processus.

166. Autre carence importante sur ce marché financier mondial: l'absence d'institutions efficaces de supervision, comme il en existe au niveau national.

Un système financier mondial en butte à des crises

167. Invariablement, le système financier mondial a donc été confronté à une série de crises financières dont la fréquence et la gravité allaient grandissant. Ces crises ont eu un effet dévastateur, effaçant les gains engrangés antérieurement pendant des années de progrès économique et prélevant un lourd tribut social en termes de chômage et de pauvreté.

168. Une petite minorité seulement de pays en développement fait partie de ce nouveau système financier mondial. Comme dans le cas des IDE, ces flux financiers privés sont demeurés fortement concentrés dans les marchés émergents. C'est ainsi que la grande majorité des pays en développement, dont la quasi-totalité des pays les moins avancés, ne reçoivent pratiquement pas de flux financiers privés.

Beaucoup de PMA demeurent prisonniers du piège de la dette

169. Les pays à faible revenu dépendant de l'aide, qui sont pour la plupart situés en Afrique subsaharienne, sont marginalisés par rapport aux marchés financiers, ce qui signifie qu'ils ne disposent d'aucun moyen d'atténuer les effets du déclin marqué de l'aide publique au développement. Vingt ans plus tard, bon nombre de ces pays sont ainsi toujours pris au piège de la dette dans lequel ils sont tombés au début des années quatre-vingt.

L'impact de la mondialisation

170. La conjugaison et l'interaction de ces évolutions des échanges commerciaux, des IDE, de la finance et de la technologie ont eu des conséquences profondes et variées sur les différents secteurs économiques, types d'entreprises, catégories de travailleurs et groupes sociaux. Certains des changements de grande envergure qui ont eu lieu sont décrits ci-après.

Principales préoccupations

171. Nous commencerons par décrire le point de vue à partir duquel nous allons évaluer l'impact de la mondialisation. Notre principal souci est que la mondialisation profite à tous les pays et au bien-être de tous les habitants de la planète, ce qui suppose qu'elle accélère la croissance économique des pays pauvres et réduise la pauvreté dans le monde, qu'elle n'augmente pas les inégalités et qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité socio-économique à l'intérieur des pays.

172. Il est donc largement admis que le test de vérité, pour le processus actuel de mondialisation, c'est sa capacité d'accélérer notablement le développement et la réduction de la pauvreté dans le monde et d'assurer un développement durable sur le plan économique, social et environnemental.

173. L'impact social de la mondialisation ne se limite pas aux pays qui évoluent en marge du processus ou qui ont moins bien réussi à s'intégrer dans l'économie mondiale. Même dans les pays qui ont réussi relativement bien leur intégration, les coûts sociaux peuvent être considérables du fait des ajustements transitionnels. La Chine, par exemple, en dépit d'une croissance soutenue, a rencontré des problèmes de chômage de transition qui risquent de s'intensifier avec l'accélération de la réforme des entreprises d'Etat et, comme l'a montré la crise financière asiatique, même des pays ayant eu des performances économiques exemplaires peuvent devoir faire face à des coûts sociaux très lourds.

La mondialisation peut avoir un lourd coût social

L'impact sur la croissance économique

174. Pour évaluer l'impact de la mondialisation, il faut commencer par observer l'historique des taux de croissance économique au niveau mondial et dans les différents pays. Il est frappant de constater que la croissance du PIB mondial a ralenti depuis 1990 (voir figure 10), date à partir de laquelle la mondialisation s'est accélérée. A tout le moins, ce résultat dément les prévisions les plus optimistes quant à l'impact bénéfique de la mondialisation sur la croissance.

175. La croissance a été inégalement répartie entre les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement. Entre 1985 et 2000, la croissance du revenu par habitant n'a été supérieure à 3 pour cent par an que dans 16 pays en développement (voir tableau 1). Elle a été inférieure à 2 pour cent par an dans 55 pays en développement et elle a même été négative dans 23 d'entre eux.

176. Au cours de cette même période, l'écart de revenu entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres a considérablement augmenté (voir figure 11).

177. Cette croissance inégale modèle une nouvelle géographie économique mondiale. Le changement le plus frappant est la croissance économique rapide de la Chine depuis vingt ans, de même que l'amélioration plus progressive mais importante de la performance économique de l'Inde. Plus du tiers de la population mondiale vit dans ces deux pays.

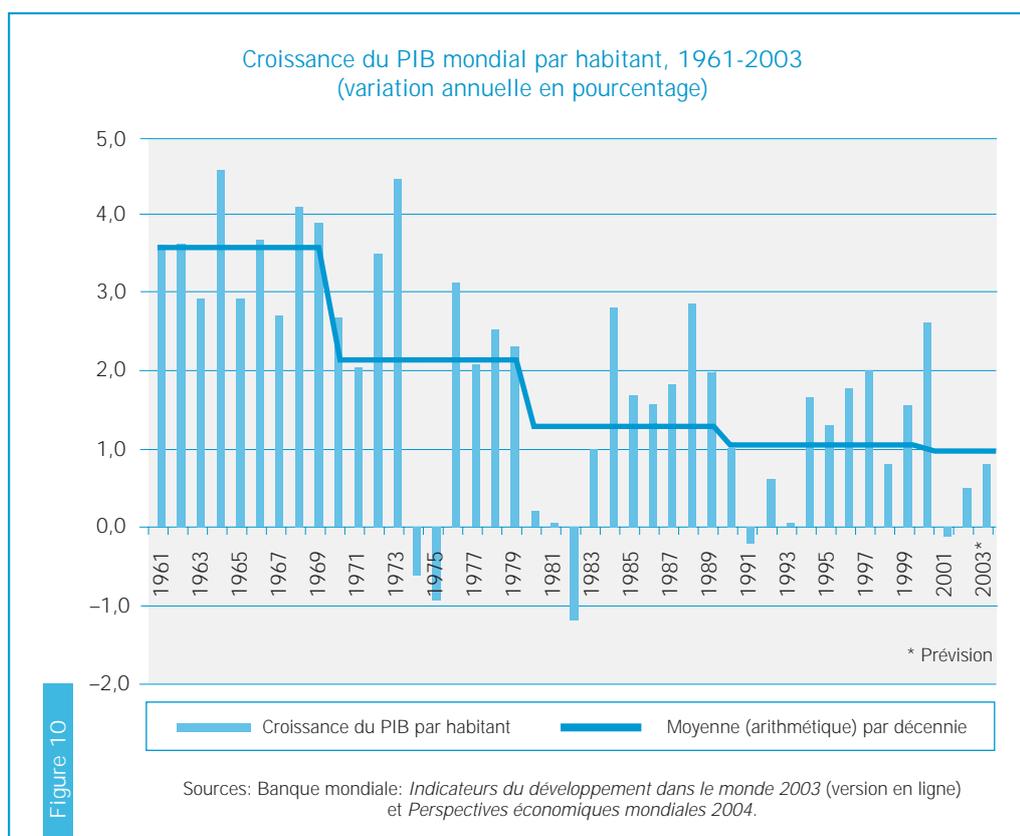


Tableau 1. Performance économique des pays en développement (regroupés en fonction de leur taux de croissance) par rapport aux pays industrialisés et aux pays en transition

	Pays industrialisés	Pays en développement avec un taux de croissance du PIB par habitant de						Pays en transition ¹	
		←	>3% ²	→	2-3%	1-2%	0-1%		<0%
Nombre de pays	22	16	(14)	12	20	14	23	17	
Pourcentage de la population mondiale (2001) ³	13,8	44,7	(7,1)	5,6	10,3	7,5	4,8	5,3	
Croissance du PIB (en %), 1985-2001	2,5	7,3	(6,2)	4,2	3,4	2,3	1,8	-1,1	
Croissance de la population (en %), 1985-2001	0,65	1,5	(1,6)	2,0	2,2	2,1	2,6	-0,3	
Pourcentage des échanges mondiaux (y compris les pays en transition)	1991	53,9	18,5	(10,3)	3,2	6,6	3,1	4,7	10,0
	2001	48,4	26,6	(11,3)	2,9	6,7	3,0	3,6	8,9
Pourcentage des IDE mondiaux (y compris les pays en transition)	1991	54,4	24,6	(13,7)	2,2	10,2	3,0	2,9	2,7
	2001	52,9	22,2	(2,7)	2,0	5,8	6,9	4,3	5,8

¹ Les taux de croissance des pays en transition sont calculés pour la période 1991-2001. ² Deuxième colonne: Chine et Inde exceptées. ³ Les 124 pays faisant partie de l'échantillon représentent 92 pour cent de la population mondiale estimée (6 129 millions en 2001).

Source: Les données de base proviennent de Banque mondiale: *Indicateurs du développement dans le monde 2003* (CD-ROM).

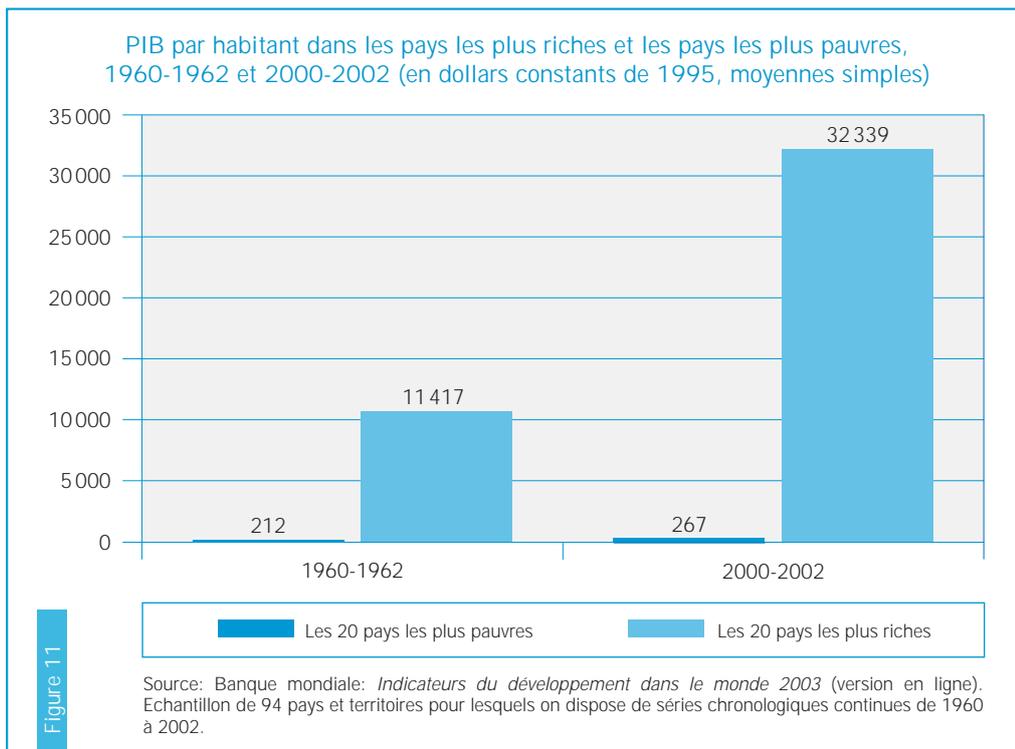


Figure 11

Inégalité de l'impact selon les pays

178. Pour significatif qu'il soit, l'essor de la Chine et de l'Inde ne représente qu'un aspect de l'évolution récente, marquée par une distribution très inégale des avantages de la mondialisation entre les pays. Les pays industriels, dotés d'une base économique solide au départ, riches en capitaux et en compétences et détenant la suprématie en matière technologique, étaient bien placés pour tirer des avantages substantiels de la mondialisation de l'économie.

179. L'expansion des marchés mondiaux des biens et des services a ouvert de nouveaux débouchés à leurs exportations, tandis que l'émergence de systèmes de production mondiaux et la libéralisation des règles d'investissement ont créé de nouvelles opportunités pour leurs multinationales, augmentant le champ d'action de celles-ci et leur pouvoir sur le marché. De manière similaire, la croissance des marchés financiers mondiaux a accru les possibilités d'investissement à forte rentabilité sur les marchés émergents. De plus, la supériorité technologique des pays industriels, alliée au renforcement des règles internationales qui régissent les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de l'OMC, a fait augmenter leurs profits, tirés des redevances et droits de licence. Ces avantages ont toutefois été en partie contrebalancés par les problèmes internes d'ajustement qui ont généré des pertes pour certains travailleurs.

180. Autre groupe ayant indiscutablement tiré des avantages importants de la mondialisation: un petit nombre de pays en développement qui ont réussi avec brio à augmenter leurs exportations et à attirer les IDE. En tête de ce groupe, on trouve les premières NEI (nouvelles économies industrielles) de l'Asie de l'Est, qui ont désormais des revenus et des structures économiques comparables à ceux des pays industrialisés. D'autres pays d'Asie à revenu intermédiaire, les pays candidats à l'Union européenne et des pays d'Amérique latine comme le Mexique et le Chili semblent également en passe de parvenir au même résultat.

De gros avantages pour une petite minorité de pays en développement

181. Pour la plupart, ces pays bénéficiaient de conditions initiales relativement favorables, qu'il s'agisse de leur niveau d'industrialisation, du développement de leurs ressources humaines, des infrastructures de transport et de communication ou de la qualité des institutions économiques et sociales. Mais ils n'ont pas tous appliqué les mêmes stratégies de développement. La Chine, l'Inde et le Viet Nam, notamment, pays disposant de vastes marchés intérieurs, n'ont pas suivi des stratégies de libéralisation orthodoxes, tandis qu'en République de Corée, par exemple, l'Etat est intervenu avec force pour lancer le développement industriel.

Les PMA demeurent exclus des avantages de la mondialisation

182. A l'autre extrême, l'exclusion de la plupart des pays les moins avancés (PMA), dont la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, des bénéfices de la mondialisation demeure une réalité persistante. Les PMA sont prisonniers d'un cercle vicieux du fait du cumul de divers handicaps: pauvreté et analphabétisme, troubles civils, désavantages géographiques, gouvernance médiocre, économie manquant de flexibilité car essentiellement tributaire d'un produit de base unique. De plus, un grand nombre de ces pays plient sous le poids d'une lourde dette extérieure et sont durement touchés par la baisse continue du prix des produits de base. A ces problèmes s'est ajoutée la persistance du protectionnisme agricole dans les pays industrialisés, qui réduit l'accès aux marchés, tandis que les importations subventionnées font du tort aux producteurs agricoles locaux.

L'impact de la libéralisation du commerce, des investissements et des finances

183. On aura un aperçu plus concret de la manière dont les principaux éléments de la mondialisation ont affecté les pays en examinant le corpus croissant des études par pays sur ces questions. Il ressort généralement de ces études que l'impact est mitigé.

184. Ainsi, une série d'études récentes du BIT sur l'impact des échanges sur l'emploi et les salaires dans le secteur manufacturier montre que cet impact varie beaucoup selon les pays¹². Dans les trois économies émergentes d'Asie qui ont été étudiées, l'augmentation des échanges commerciaux a généralement eu un effet favorable sur l'emploi et les salaires dans le secteur manufacturier. A l'inverse, dans certains pays d'Amérique latine, au Brésil ou au Mexique par exemple, l'emploi n'a pas sensiblement augmenté, voire diminué, dans ce secteur. Les salaires réels de la main-d'œuvre non qualifiée ont eu tendance à diminuer et l'écart salarial entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés a augmenté de façon relativement nette.

Pas de recette universelle applicable à la libéralisation des échanges

185. Ces études et d'autres études similaires permettent d'avancer que la relation entre la libéralisation des échanges, la croissance et l'emploi semble être une relation «contingente, qui dépend beaucoup des pays et des caractéristiques externes»¹³. Les différences entre les pays (par exemple, le niveau de revenu ou l'existence d'un avantage comparatif pour les produits de base ou pour les produits manufacturés) pourraient cautionner différentes stratégies de libéralisation des échanges. Il n'existe donc pas de prescription simple et universelle quant à la meilleure approche de la libéralisation des échanges.

¹² Ajit Ghose: *Jobs and incomes in a globalizing world* (Genève, BIT, 2003).

¹³ Francisco Rodriguez et Dani Rodrik: «Trade policy and economic growth: a sceptic's guide to the cross-national evidence», dans B. Bernanke et K. Rogoff: *NBER Macroeconomics Annual 2000* (Cambridge, Etats-Unis, MIT Press, 2000).

186. Dans l'ensemble, les IDE ont apparemment un effet positif sur la croissance. L'impact favorable que cela devrait avoir sur l'emploi peut être annulé par l'événement de beaucoup d'entreprises locales, incapables de soutenir la concurrence, et par l'introduction de technologies à fort coefficient de capital par les sociétés étrangères. Cela dit, les données empiriques sur l'impact des IDE en termes d'emploi sont rares et ne permettent pas de généraliser.

187. Les investissements transfrontières sont également un facteur potentiel d'augmentation de la croissance si le transfert de technologie et de compétences a des retombées positives sur l'économie locale. Dans ce cas, les investissements font augmenter la productivité du travail et les revenus, ce qui exerce un effet positif sur la croissance et l'emploi. Là encore, les données empiriques font apparaître des résultats inégaux. Certains pays tels que Singapour et l'Irlande ont bénéficié de retombées très importantes mais cela n'a pas été le cas de tous les pays. La leçon essentielle à tirer de la réussite de certains pays est que la présence d'entreprises locales capables d'absorber les nouvelles technologies et de répondre aux nouvelles demandes est une condition sine qua non. Il est également primordial de développer les systèmes locaux d'éducation, de formation et de technologie, et de mettre en place des réseaux de fournisseurs et des institutions d'appui.

188. Les données empiriques présentées ci-dessus sur l'impact des IDE en termes de croissance et d'emploi n'apportent que des réponses incomplètes à une question complexe: quels sont les avantages nets des IDE pour le pays d'accueil? Pour une évaluation complète, il faut accorder tout le poids voulu à des facteurs tels que l'impact des IDE sur les petites et moyennes entreprises et sur les producteurs pauvres, les conflits d'intérêts potentiels entre les sociétés étrangères et les pays hôtes, et l'impact des IDE sur la structure du commerce et la balance des paiements. Le solde des avantages et des coûts dépend dans une large mesure des caractéristiques et politiques du pays, mais les tendances internationales jouent aussi un rôle. Cela inclut la flexibilité géographique croissante des IDE et l'influence grandissante des multinationales dans des domaines tels que la propriété intellectuelle, les courants d'échanges et les flux financiers dans l'économie mondiale.

189. En ce qui concerne la libéralisation des mouvements de capitaux, on commence de plus en plus à reconnaître la maigreur des avantages à en tirer en termes de croissance. Même si les ravages économiques et sociaux causés par les crises sont mis de côté, les bénéfices retirés par les pays en développement de leur participation au système financier mondial actuel ont été de plus en plus remis en question. Les avantages potentiels en termes d'accès accru aux marchés financiers internationaux ont souvent été réduits ou annulés par l'instabilité. Ce problème est particulièrement aigu dans le cas des pays dotés de systèmes financiers mal réglementés.

190. Un défaut structurel de base réside dans la prédominance des flux spéculatifs à court terme. L'ouverture des comptes des opérations en capital a entraîné un afflux massif de capitaux, bientôt suivi d'un reflux. Le phénomène s'explique par la recherche de gains spéculatifs à court terme. Il n'a pas contribué à l'augmentation des investissements productifs et a généré de nouvelles contraintes pour les politiques de développement.

191. L'ouverture financière a également entraîné, dans certains cas, une mauvaise affectation des ressources et une augmentation du coût réel du capital. Cette mauvaise répartition des ressources se produit lorsque des bailleurs de fonds étrangers financent des investissements hasardeux par manque d'informations. Le coût réel du capital augmente également lorsque les gouvernements relèvent les

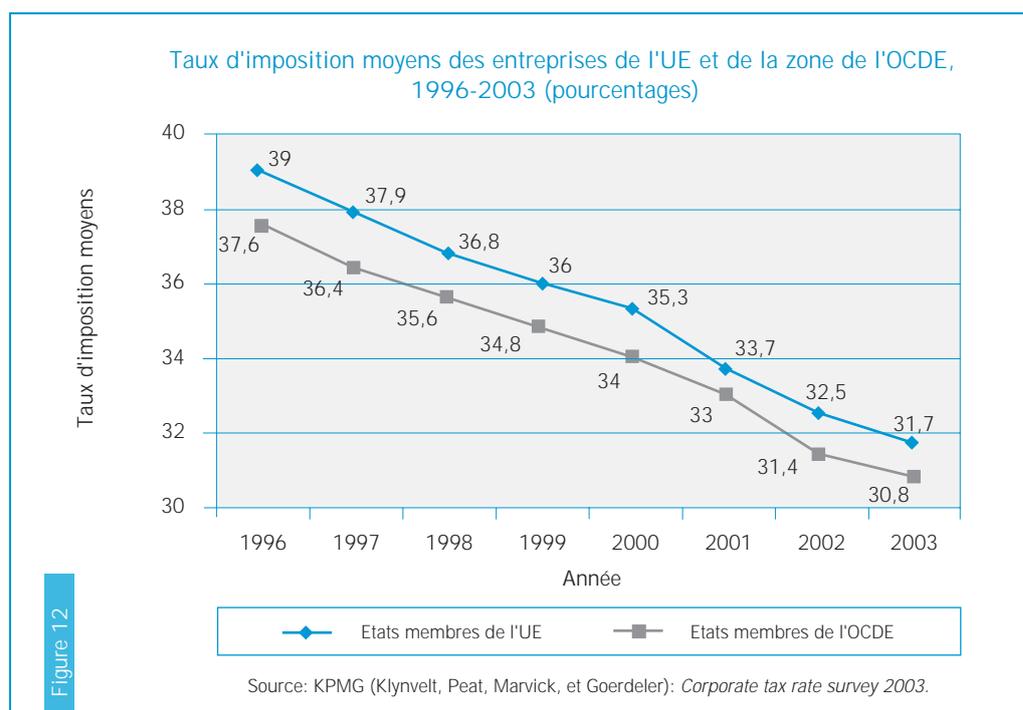
La libéralisation des mouvements de capitaux ne rapporte guère en termes de croissance

Les flux spéculatifs à court terme ont eu un effet dommageable

taux d'intérêt pour préserver la stabilité des taux de change. Parmi les autres effets secondaires de l'ouverture financière, on trouve la nécessité de maintenir un niveau beaucoup plus élevé de réserves de change et une plus grande vulnérabilité à la fuite du capital national.

192. De manière plus fondamentale, l'ouverture des marchés financiers a limité la marge de manœuvre nécessaire pour déployer une politique macroéconomique anticyclique. La raison en est que les pays doivent sacrifier leur autonomie concernant soit le taux de change, soit la politique monétaire. Avec l'ouverture des comptes des opérations en capital, le maintien d'un taux de change fixe implique de renoncer à la liberté de fixer les taux d'intérêt nationaux, tandis que la seule solution pour reprendre le contrôle de ces derniers consiste à laisser fluctuer le taux de change. De plus, la marge de manœuvre pour l'adoption de politiques budgétaires expansionnistes est souvent restreinte de manière sévère par les demandes des financiers étrangers.

193. La mondialisation affecte également les finances publiques. Citons notamment la baisse des taux d'imposition des facteurs de production relativement plus mobiles. Dans les 30 pays les plus riches du monde, le taux moyen de l'impôt sur les sociétés est tombé de 37,6 pour cent en 1996 à 30,8 pour cent en 2003 (figure 12). Les mesures fiscales préférentielles mises en place pour attirer les IDE ont contribué à faire baisser les taux moyens d'imposition des investisseurs. On assiste à un phénomène similaire concernant l'imposition des hauts revenus, leurs bénéficiaires étant eux aussi relativement plus mobiles. Entre 1986 et 1998, on a assisté à un déclin, souvent important, du taux d'imposition marginal supérieur du revenu des personnes physiques dans la grande majorité des pays, ceux à revenu élevé et ceux à faible revenu¹⁴. Cette évolution des taux d'imposition ne signifie pas obligatoirement une diminution globale des recettes fiscales car



¹⁴ Voir Raymond Torres: *Towards a socially sustainable world economy* (Genève, BIT, 2001).

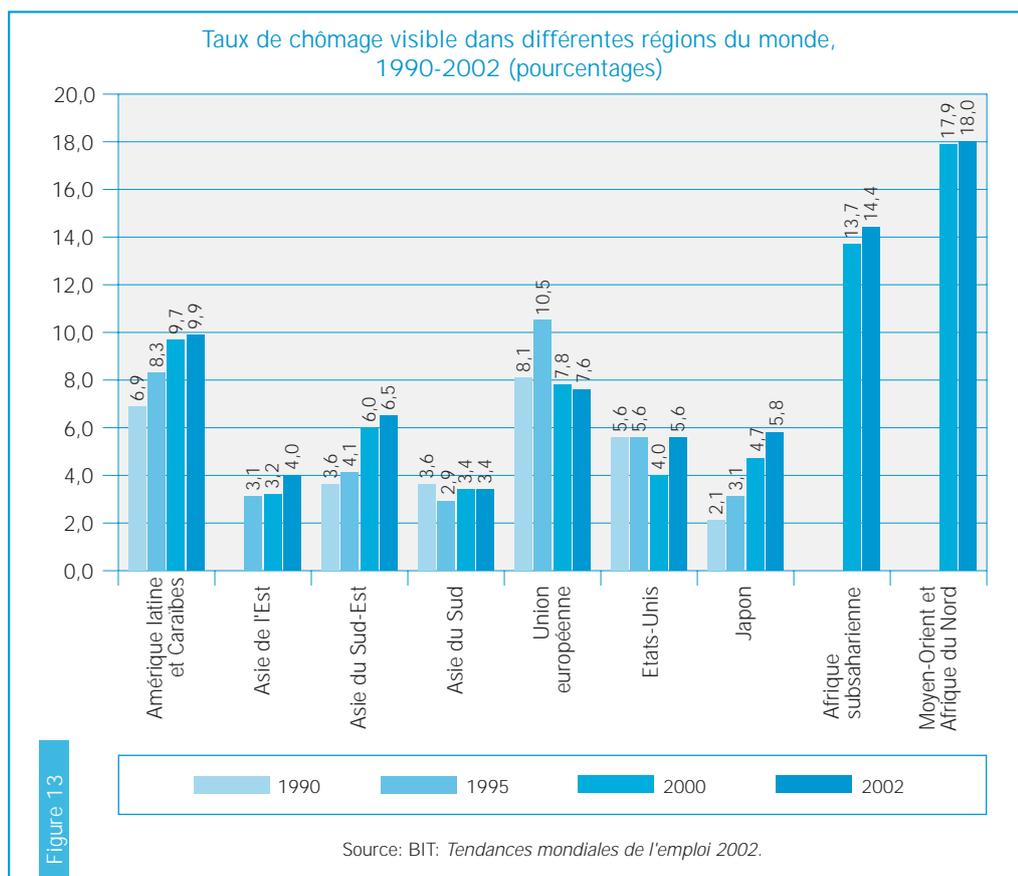
l'abaissement de ces taux peut réduire l'évasion fiscale et avoir un effet positif sur la production. Il y a cependant matière à se préoccuper de l'impact sur la répartition des revenus de ces réductions des taux applicables aux facteurs de production mobiles. Le poids relatif de plus en plus lourd des impôts indirects et des impôts qui frappent des facteurs immobiliers tels que le travail réduit la progressivité de l'impôt à une époque où les inégalités de revenus se sont creusées dans plusieurs pays à revenu élevé ou intermédiaire.

Emploi, inégalité et pauvreté

194. Pour évaluer l'impact social de la mondialisation, il est essentiel de regarder au-delà des performances économiques et d'examiner ce qui s'est passé au niveau de l'emploi, de l'inégalité des revenus et de la pauvreté au cours des deux dernières décennies.

195. A l'échelon mondial, les estimations du BIT font apparaître une augmentation du chômage déclaré au cours des dix dernières années. En 2003, on dénombrait quelque 188 millions de chômeurs. L'évolution de l'emploi sur les vingt dernières années a été variable selon les régions (voir figure 13). On remarque que, dans le monde en développement, le chômage a augmenté depuis 1990 dans la région Amérique latine et Caraïbes et en Asie du Sud-Est, et depuis 1995 en Asie de l'Est. La montée du chômage dans ces régions s'explique en partie par la crise financière survenue à la fin des années quatre-vingt-dix. Par exemple, dans certains grands pays touchés par la crise, le taux de chômage a baissé une fois passée la crise mais, souvent, sans retomber à son niveau antérieur (voir figure 14).

Le chômage a augmenté



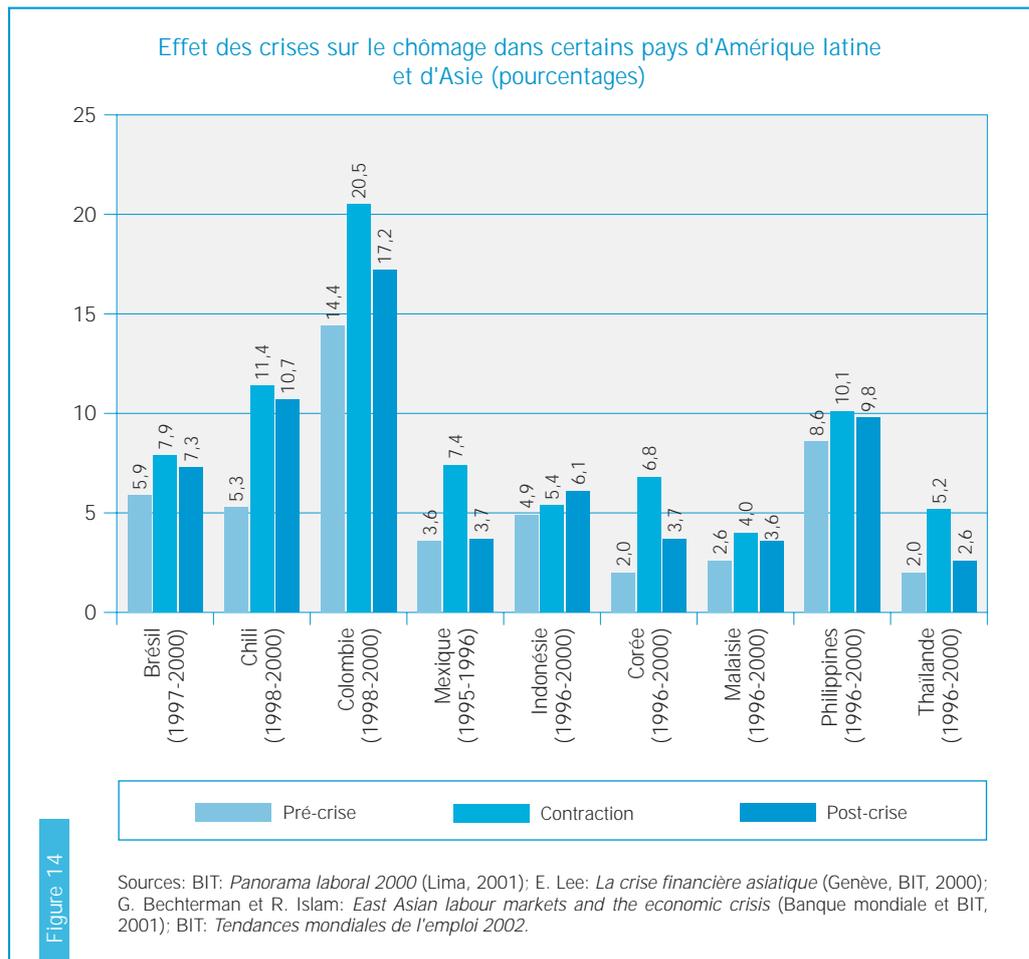


Figure 14

196. La part du travail indépendant, qui est pour la plupart des régions en développement un indicateur indirect de la taille de l'économie informelle, a augmenté dans toutes les régions en développement, à l'exception de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (voir figure 15). Il n'est pas facile de se procurer des données directes sur l'emploi dans l'économie informelle. L'augmentation observée est généralement liée à la stagnation ou à une croissance lente de l'emploi dans le secteur moderne, ce qui conduit la main-d'œuvre à se tourner vers l'économie informelle.

197. Dans le monde industrialisé, les résultats ont aussi été variés. Au cours des dix dernières années, le chômage a augmenté régulièrement au Japon mais il a beaucoup baissé dans certaines petites économies ouvertes européennes ainsi qu'au Royaume-Uni. Aux États-Unis également, malgré des pertes d'emploi importantes dans certaines industries manufacturières, le taux de chômage a baissé jusqu'au ralentissement économique survenu récemment.

198. L'inégalité des revenus s'est accentuée dans certains pays industrialisés, avec une augmentation de la part du capital dans le revenu national et un accroissement des disparités salariales du milieu des années quatre-vingt au milieu des années quatre-vingt-dix (voir figure 16). Phénomène encore plus frappant: la forte augmentation de la part du 1 pour cent de la population qui a les plus gros revenus aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada (voir figure 17). Aux États-Unis, la part de ce groupe a atteint 17 pour cent du revenu brut en 2000, un niveau jamais vu depuis les années vingt. Cette concentration de la richesse a été le facteur principal de

Travail indépendant non agricole, 1980-1989 et 1990-2000
(en pourcentage de l'emploi non agricole total)

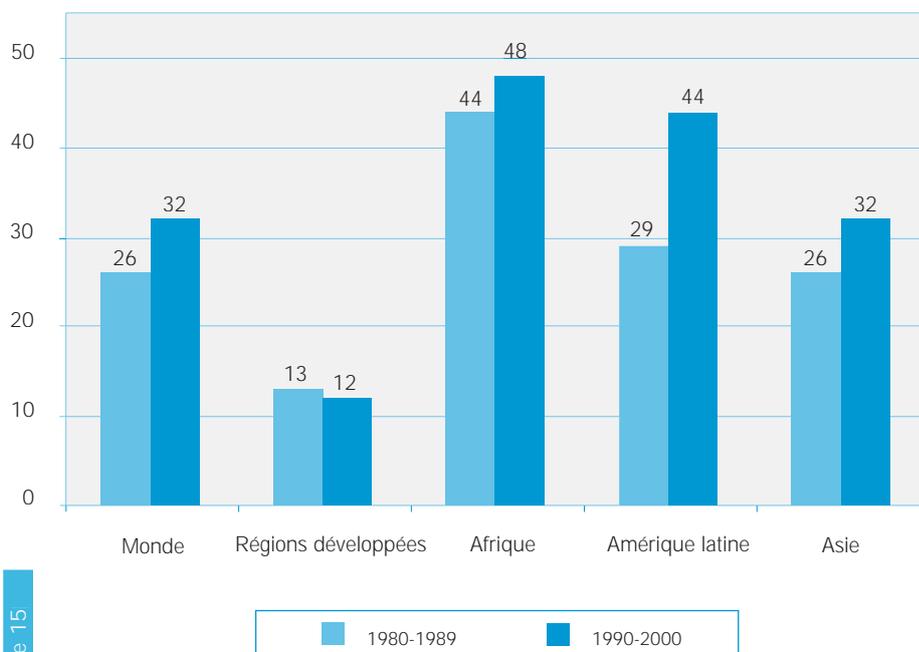


Figure 15

Source: BIT: *Women and men in the informal economy* (2002).

Ratio entre le décile des travailleurs les plus rémunérés et le décile des travailleurs les moins rémunérés, milieu des années quatre-vingt et milieu des années quatre-vingt-dix

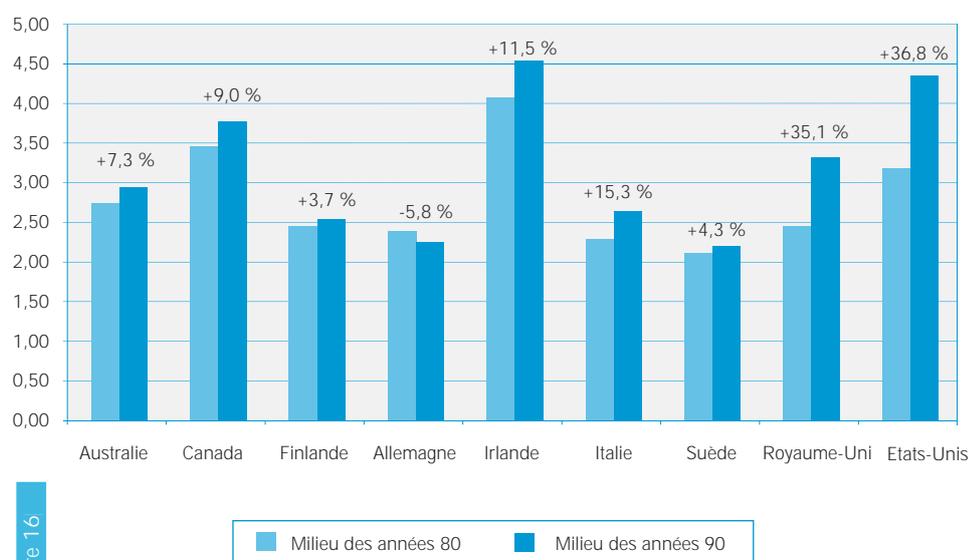
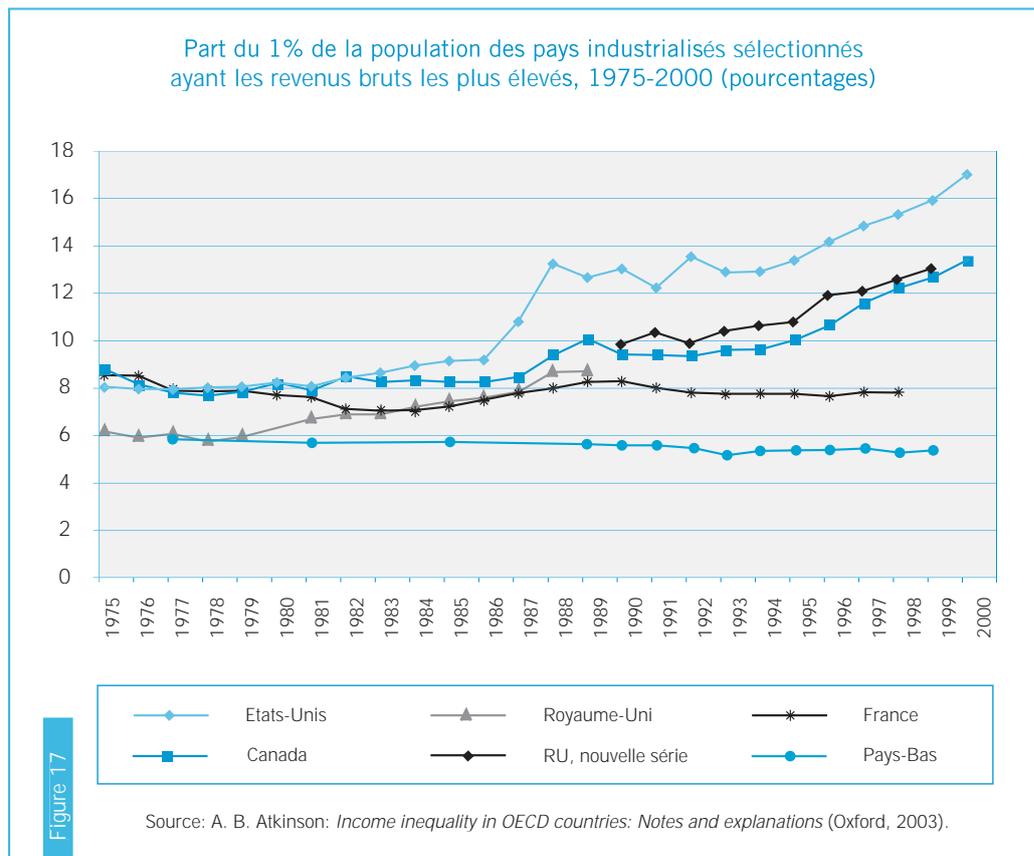


Figure 16

Source: OCDE: *Perspectives de l'emploi* (plusieurs éditions).



l'augmentation de l'inégalité des revenus aux Etats-Unis. La baisse de la part du dernier décile des salariés a commencé à s'inverser en 1995.

199. Cette émergence des très riches est importante pour l'analyse de la mondialisation car les très gros revenus sont généralement liés aux émoluments versés par les multinationales, au développement de nouvelles entreprises d'envergure mondiale et au phénomène de la célébrité à l'échelle mondiale. La concentration de la richesse risque fort de donner aux bénéficiaires de la situation un plus grand pouvoir, tant politique que sur le marché, au niveau national comme au niveau mondial. Elle a également une influence importante sur les sentiments des individus à l'égard de la mondialisation.

200. En dehors des pays industrialisés, l'évolution a aussi été inégale (voir figure 18). Les inégalités de revenus se sont accentuées dans la grande majorité des pays, mais le rôle de la mondialisation dans ce phénomène reste à définir.

Impact de la mondialisation sur la pauvreté

201. L'impact de la mondialisation sur la pauvreté est également difficile à évaluer. Le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue a nettement baissé, tombant de 1 237 millions en 1990 à 1 100 millions en 2000. Cependant, cette amélioration est due avant tout à deux très grands pays, la Chine et l'Inde, qui regroupent 38 pour cent de la population mondiale. En Chine, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est ainsi tombé de 361 millions à 204 millions. Ailleurs, en Afrique subsaharienne, en Europe et en Asie centrale ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre de pauvres a augmenté de 82, 14 et 8 millions respectivement (voir figure 19). Cela dit, des facteurs propres aux régions et aux pays, et sans lien avec la mondialisation, ont également joué un rôle majeur dans l'évolution de la pauvreté.

202. Tout cela fait planer une ambiguïté de base sur l'interprétation des données relatives aux tendances de la pauvreté sur la planète. Si la réduction de la pauvreté

Evolution des inégalités de revenus dans 73 pays, des années soixante aux années quatre-vingt-dix

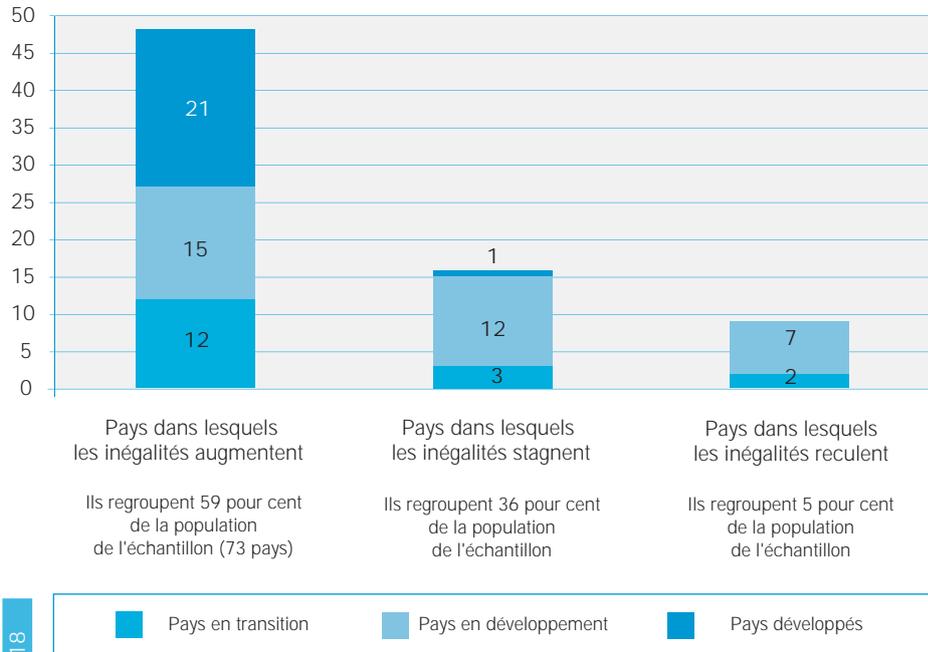


Figure 18

Source: Giovanni Andrea Cornia et Sampsa Kiiski: «Trends in income distribution in the post-World War II period: Evidence and interpretation», *WIDER discussion paper n° 89* (Helsinki, UNU/WIDER, 2001).

Personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, 1990 et 2000 (en millions)

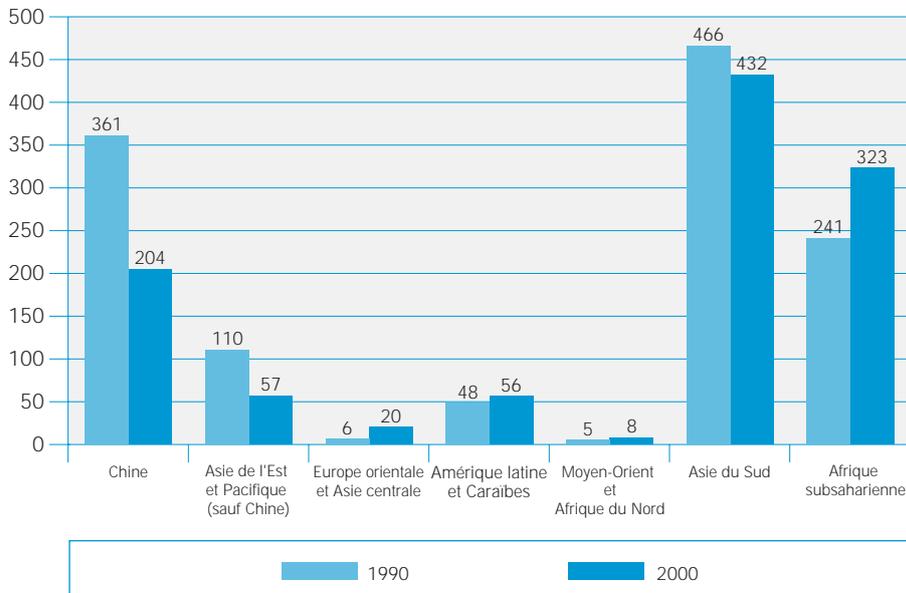


Figure 19

Source: Banque mondiale: *Perspectives économiques mondiales 2004*.

dans son ensemble est bien sûr un événement dont il faut se réjouir, cela ne console guère les personnes qui ne vivent pas dans le petit nombre de pays où la pauvreté a reculé.

203. Une autre ambiguïté est qu'il peut y avoir des coûts sociaux réels, même si des indicateurs globaux tels que le taux de chômage ou le niveau de la pauvreté ne montrent aucune détérioration. En effet, la stabilité de ces taux peut masquer un véritable bouleversement des marchés du travail et des mouvements d'entrée et de sortie de la pauvreté. Apparemment, ces phénomènes sont devenus plus marqués au fur et à mesure de la mondialisation. Là encore, il s'agit d'une piètre consolation pour ceux qui ont perdu leur emploi ou qui sont tombés dans la pauvreté, de savoir que d'autres, ayant suivi le chemin inverse, ont empêché une dégradation des taux de chômage ou de pauvreté.

204. Ce type de mobilité est l'une des principales raisons pour lesquelles les gens n'ont pas tous la même perception de l'impact social de la mondialisation. Une personne qui perd son emploi ou dont les revenus diminuent ou qui appartient à des groupes sociaux ou régions durement touchés par le chômage et la pauvreté jugera de la mondialisation sur cette base, quelle que soit la situation générale. En conséquence, une partie au moins du débat passionné sur l'impact social résulte des différentes façons de percevoir la mondialisation et d'interpréter les indicateurs sociaux globaux.

205. La diversité des évolutions des performances économiques, de l'emploi, des inégalités et de la pauvreté fait qu'il est extrêmement difficile de généraliser au sujet de l'impact de la mondialisation. Cela est dû en partie à la complexité du phénomène. Les résultats observés, par exemple en matière de chômage et de pauvreté, sont la conséquence des effets combinés d'un ensemble complexe de facteurs parmi lesquels la mondialisation, même définie largement, n'est qu'un élément parmi d'autres. Des facteurs structurels d'ordre interne, tels que le degré d'inégalité dans la répartition des revenus et des richesses ou la qualité de la gouvernance, ont souvent une influence fondamentale. Il est important de ne pas commettre l'erreur commune qui consiste à attribuer tous les résultats observés, négatifs ou positifs, à la mondialisation.

L'impact sur les gens

206. Nous examinerons ci-après, au-delà des variables économiques, la manière dont la mondialisation a affecté la vie des individus. La mondialisation entraîne des changements de la structure économique, des prix relatifs, des possibilités et des modes de consommation, ce qui se répercute sur l'emploi, les moyens d'existence et le revenu des gens. Invariablement, ce processus de changement souvent intense a eu des effets négatifs sur les uns tandis que d'autres en ont bénéficié.

207. Les avantages économiques et les coûts sociaux de la mondialisation ne sont pas équitablement répartis entre les différents groupes sociaux. Dans un grand nombre de pays en développement et de pays industrialisés, certaines catégories de travailleurs ont souffert de la libéralisation des échanges et de la délocalisation de la production vers les économies à bas salaires. Jusqu'à présent, cela a principalement touché la main-d'œuvre non qualifiée, mais certains travailleurs qualifiés et cadres ont également été affectés par différentes évolutions: externalisation du développement des logiciels, croissance des échanges de services professionnels, augmentation de l'immigration de professionnels qualifiés en provenance de pays en développement. Les organisations de travailleurs des pays industrialisés esti-

ment par ailleurs que la mondialisation a profité de façon disproportionnée aux multinationales et aux intérêts financiers.

208. Comme dans le cas des pays, on constate que les personnes ayant tiré le plus d'avantages de la mondialisation sont celles qui sont associées (en tant qu'actionnaires, gestionnaires, travailleurs ou sous-traitants) à des multinationales prospères ou à des entreprises nationales compétitives sur le plan international. De manière plus générale, tous ceux qui possèdent des capitaux et autres actifs, des capacités entrepreneuriales, de l'instruction et des compétences de plus en plus demandées ont bénéficié de la mondialisation.

Les personnes instruites et qualifiées, disposant d'un capital et de capacités entrepreneuriales ont été les gagnants

209. Inversement, les personnes qui ont souffert de la mondialisation sont celles qui étaient associées à des entreprises non compétitives, incapables de faire face à la libéralisation des échanges ou à l'arrivée des sociétés étrangères. Parmi ces entreprises, on compte celles auxquelles des barrières tarifaires offraient un haut degré de protection, les entreprises d'Etat subventionnées et les petites et moyennes entreprises disposant d'une capacité limitée d'ajustement à une libéralisation rapide de l'économie. Les producteurs pauvres de biens importables, que ce soit dans l'économie informelle urbaine ou dans l'agriculture, ont été particulièrement vulnérables à l'afflux d'importations bon marché et aux changements marqués des prix relatifs et de l'offre d'intrants. Ces producteurs ne sont pas non plus en mesure de saisir les nouvelles opportunités économiques qui s'offrent parce qu'ils ne disposent pas des capitaux nécessaires et n'ont pas accès au crédit, à l'information, à la vulgarisation.

210. Parmi les perdants, on trouve aussi, sauf dans les pays ayant connu une croissance rapide, les pauvres, les démunis, les analphabètes, les travailleurs non qualifiés et les peuples indigènes. Cela tient non seulement à l'impact économique primaire de la mondialisation, mais aussi à ses effets indirects. Par exemple, la mobilité accrue du capital, associée à des taux de chômage élevés, a affaibli le pouvoir de négociation des travailleurs vis-à-vis de leurs employeurs. En même temps, la concurrence internationale croissante pour gagner des marchés et attirer les IDE a généré des pressions incitant à augmenter la flexibilité du marché du travail et à rogner sur la protection des travailleurs. C'est pourquoi on s'inquiète de plus en plus de la mauvaise qualité de l'emploi dans certaines parties du système de production mondial, cela en dépit des effets positifs des IDE que nous avons précédemment décrits et malgré le fait que les travailleurs gagnent souvent plus dans les entreprises étrangères que dans les entreprises locales. Le problème se pose en particulier dans les entreprises sous-traitantes des multinationales, dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre (vêtements et chaussures par exemple). Cela a fait ressortir l'importance d'une action internationale pour la protection des droits fondamentaux des travailleurs dans tous les pays.

Les travailleurs pauvres, analphabètes et sans qualifications ainsi que les peuples indigènes ont été les perdants

211. Les peuples indigènes sont particulièrement vulnérables. Ils ont beaucoup souffert lorsque leur intégration dans l'économie mondiale s'est faite sans qu'on leur demande leur avis, sans qu'ils soient informés des conséquences de ce changement et sans que leurs droits, leurs moyens de subsistance et leur culture soient suffisamment protégés. En pareil cas, les investissements dans des activités extractives, dans des barrages hydroélectriques gigantesques ou dans des plantations ont bouleversé leur vie, porté atteinte à leurs moyens d'existence, dégradé l'environnement et violé leurs droits les plus fondamentaux.

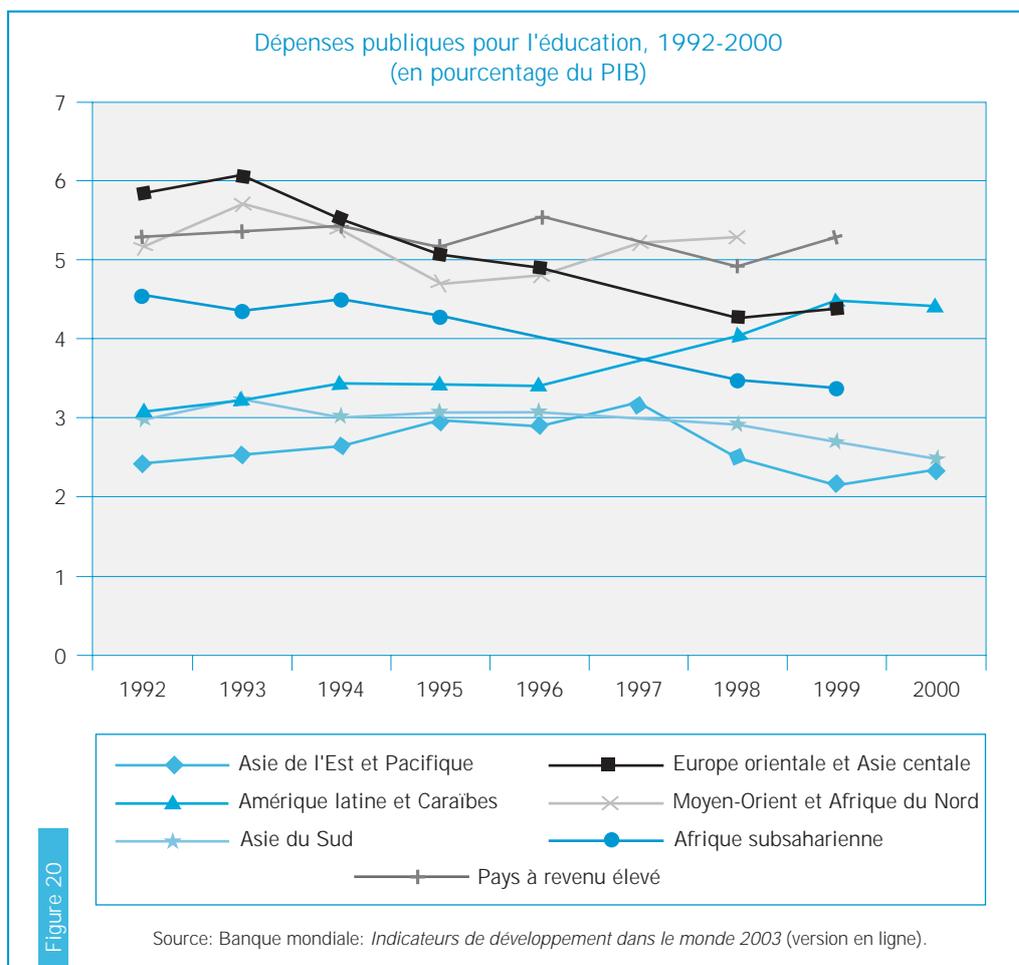
212. De manière similaire, on s'accorde largement à penser que l'exacerbation de la concurrence fiscale, alliée à la nouvelle doctrine en faveur d'une réduction du rôle de l'Etat, a réduit la capacité de ce dernier en matière de fiscalité. Nombreux

On investit
beaucoup trop
peu dans
l'éducation

sont les cas où cela a abouti à une réduction des dépenses publiques vitales pour les pauvres – santé, éducation, filets de sécurité sociale, services de vulgarisation agricole, lutte contre la pauvreté. La figure 20 illustre par exemple la baisse des dépenses consacrées à l'éducation dans plusieurs régions du monde.

213. Ces dépenses, lorsqu'il en est fait bon usage, sont vitales pour réduire la pauvreté et renforcer la capacité des personnes de profiter de la mondialisation. L'éducation, par exemple, est un facteur essentiel dans une économie mondiale où l'instruction, les compétences et le savoir sont de plus en plus importants pour survivre, a fortiori pour réussir. Pourtant, le niveau d'investissement dans l'éducation est plus qu'insuffisant. Sur les 680 millions d'enfants en âge de fréquenter les établissements d'enseignement primaire dans les pays en développement, 115 millions, dont 65 millions de filles, ne sont pas scolarisés. Et seulement un enfant scolarisé sur deux atteint la fin du cursus scolaire primaire.

214. Dans certains pays, la mondialisation a entraîné de sérieux déséquilibres entre hommes et femmes. La gravité de ces déséquilibres dépend dans une large mesure du degré d'égalité institué par la législation, les institutions et les politiques d'un pays lors de son intégration dans l'économie mondiale. De plus, dans un pays donné, selon les groupes sociaux auxquels elles appartiennent, les femmes sont touchées de manière différente. Néanmoins, dans de nombreux pays en développement, où les inégalités entre hommes et femmes sont profondément enracinées, le coût social de la mondialisation est retombé prioritairement sur les femmes.



215. On connaît de mieux en mieux les différentes manières dont beaucoup de femmes ont souffert de la mondialisation, à la fois en termes absolus et par rapport aux hommes. Par exemple, la libéralisation des échanges a souvent permis l'importation de biens de consommation et de produits agricoles subventionnés, au détriment des productrices locales. L'arrivée des sociétés étrangères a souvent eu un effet similaire, par exemple en obligeant les paysannes à quitter leurs terres ou en les empêchant d'accéder aux matières premières essentielles à leurs activités de production. Ces femmes se heurtent à d'énormes obstacles quand elles cherchent à se lancer dans les nouvelles activités économiques découlant de la mondialisation. C'est bien souvent le résultat des distorsions des politiques et réglementations au détriment des femmes ou du secteur des micro et petites entreprises dans lequel elles prédominent. L'ampleur des handicaps auxquels sont confrontées les femmes est illustrée par le fait que les femmes possèdent moins de 2 pour cent des terres et bénéficient de moins de 10 pour cent des crédits octroyés¹⁵.

Beaucoup de femmes parmi les perdants

216. Par ailleurs, les femmes ont été plus durement touchées que les hommes par les crises financières de plus en plus fréquentes générées par la mondialisation, et les réductions opérées au niveau de la protection sociale se sont faites plus à leur détriment.

217. D'un autre côté, un grand nombre de femmes ont vu leur statut économique et social s'améliorer du fait de la mondialisation. Parmi elles, on trouve les millions de travailleuses qui sont intégrées dans le système de production mondial. Ces emplois salariés ont fourni des revenus plus élevés à des femmes dont certaines étaient auparavant réduites à la servitude au sein de la famille ou au dénuement et à la précarité dans l'économie informelle. L'emploi salarié a également apporté à ces femmes une plus grande indépendance économique potentielle et a souvent relevé leur statut social, même dans les sociétés patriarcales les plus oppressives.

Effets à plus grande échelle

218. La mondialisation a affecté la vie des habitants de la planète de bien d'autres manières. Nous examinerons ci-après deux aspects principaux du phénomène: l'augmentation de l'interconnectivité mondiale et la croissance des activités transfrontières illégales.

219. L'augmentation massive de l'interconnectivité mondiale affecte la vie des femmes et des hommes de différentes manières, certaines prévisibles, d'autres non. Un changement important est que, où qu'il vive, un habitant de la planète est beaucoup plus conscient désormais des événements et problèmes du monde entier. Chacun a donc davantage conscience des disparités mondiales, qu'il s'agisse des niveaux de vie et des chances dans la vie ou des libertés et droits politiques et sociaux.

L'interconnectivité fait prendre conscience des disparités mondiales...

220. Cela accroît les attentes des populations qui vivent dans des régions défavorisées et leur fait de moins en moins bien supporter leur situation. Cela a probablement joué un rôle important dans la propagation de la démocratie ainsi que dans la demande croissante de libertés politiques dans les pays où elles sont encore niées. La plus grande disponibilité de l'information a également donné naissance à des groupes de pression et des électorats mieux informés et plus critiques, ce qui ne peut qu'accroître la qualité de la démocratie.

...améliore la qualité de la démocratie...

¹⁵ FAO: *Women and sustainable food security* (SD Dimensions, SDWW, 2003) (<http://www.fao.org/sd/fsdirect/fbdirect/FSP001.htm>).

...et renforce
le sentiment
d'appartenance à
une communauté
mondiale

221. La révolution de l'information aide les habitants des pays riches à prendre conscience de leur appartenance à la communauté mondiale et de la nécessité d'une solidarité transnationale, comme le montre la croissance spectaculaire des coalitions mondiales d'acteurs non étatiques rassemblés autour de questions d'intérêt universel telles que la mondialisation elle-même, l'environnement, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et l'exploitation des travailleurs.

222. Cette révolution de l'information a également affecté les cultures et les valeurs sociales. Ce type de changements est cependant difficile à quantifier et à documenter. L'impact de la révolution de l'information sur les cultures et les valeurs locales à travers le monde est un sujet controversé. L'écrasante domination de la culture et des valeurs des Etats-Unis, et d'autres pays occidentaux, sur l'industrie mondiale des médias et des loisirs préoccupe beaucoup de personnes qui craignent que l'exposition permanente à des représentations des modes de vie et des modèles occidentaux n'entraîne des tensions susceptibles de créer des divisions tant sur le plan culturel que sur le plan social.

Activités
transfrontières
illégalés

223. Autre effet secondaire de la mondialisation, la forte augmentation des activités transfrontières illégales. On citera dans ce domaine l'augmentation de l'évasion fiscale et la montée en puissance de réseaux criminels engagés dans le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le commerce sexuel, le trafic de drogues. Les facteurs qui ont facilité la croissance de transactions économiques transfrontières légales ont également favorisé les transactions transfrontières illégales. La révolution des technologies de l'information et de la communication facilite la coordination transfrontière des activités illégales, tandis que la libéralisation financière facilite l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. De même, la baisse prononcée des coûts du transport et la croissance du tourisme de masse ont rendu moins coûteux et plus difficiles à détecter l'immigration clandestine et le trafic de drogues.

224. Cette facilitation involontaire de la criminalité transfrontière a été renforcée également par deux autres facteurs. Le premier est l'augmentation des profits économiques de la criminalité transfrontière due à la multiplication des opportunités lucratives d'arbitrage entre les marchés (par exemple l'émergence de centres financiers extraterritoriaux et de paradis fiscaux, et la disparité croissante de revenus entre les pays pauvres et les pays riches parallèlement aux contrôles stricts de l'immigration). Le second facteur est la lenteur avec laquelle se développent les procédures multilatérales de détection et de suppression de ces activités transfrontières illégales, ce qui réduit les risques encourus. Dans des conditions aussi favorables, elles ne peuvent que se multiplier.

III. LA GOUVERNANCE DE LA MONDIALISATION

Introduction

III.1. Commencer au niveau local

Les capacités et les politiques nationales
Responsabiliser au niveau local
L'intégration régionale comme tremplin

III.2. La réforme de la gouvernance mondiale

III.2.1. Cadre analytique

Mondialisation et gouvernance
Déficiences majeures de la gouvernance mondiale contemporaine
Des résultats déséquilibrés

III.2.2. Des règles équitables

Introduction
Une marge de manœuvre pour le développement national
Des règles multilatérales pour le commerce
Des règles pour les systèmes de production mondiaux
Réforme de l'architecture financière
Le travail dans l'économie mondiale

III.2.3. De meilleures politiques internationales

Introduction
Ressources pour atteindre les objectifs mondiaux
Atteindre les objectifs clés
Faire du travail décent un objectif mondial
Intégrer les objectifs économiques et sociaux

III.2.4. Des institutions davantage comptables de leur action

Renforcer le système multilatéral
Etats-nations
Parlements
Monde des affaires
Organisations de travailleurs
Le dialogue social dans les systèmes de production mondiaux
Société civile
Communication et médias
Gouvernance en réseaux



225 Les objectifs exposés dans notre vision nécessitent une action concertée sur un large front. L'idée directrice de nos propositions d'action est qu'il faut améliorer la gouvernance de l'économie mondiale. Nous pensons que la mondialisation offre de vastes possibilités d'amélioration de l'efficacité économique et de renforcement de la croissance et, partant, qu'elle peut créer les conditions de la prospérité économique pour tous les pays et pour tout le monde. Toutefois, comme le montre l'analyse qui précède, nous sommes encore bien loin de la réalisation de ce potentiel.

226. L'une des principales raisons en est que le processus actuel de mondialisation n'est pas conduit efficacement ni démocratiquement. Certaines institutions essentielles de soutien et de réglementation du marché font défaut, ce qui prédispose le système à des dysfonctionnements. De plus, les règles et les institutions existantes sont injustes envers les pays pauvres, à la fois par la façon dont elles ont été établies et par leur impact. Cela est aggravé par la faiblesse des mécanismes destinés à redresser les profondes inégalités qui existent entre les pays et au sein des pays, et à traiter d'importantes priorités sociales comme la fourniture de biens collectifs mondiaux¹⁶ et d'une protection sociale.

227. Dans un monde composé d'États-nations, la gouvernance de la mondialisation est liée à la gouvernance au niveau national. Pour profiter des possibilités offertes par la mondialisation et faire en sorte qu'elles soient largement et équitablement réparties entre les différents groupes sociaux au sein des nations, il faut des institutions politiques et juridiques efficaces, de solides capacités économiques et technologiques, et des politiques combinant objectifs économiques et objectifs sociaux. De façon plus générale, les pays bien administrés, dont les politiques nationales prennent en compte les besoins des autres pays, seront des partenaires plus efficaces dans l'instauration d'un processus de mondialisation équitable et plus intégrateur. En ce sens, on peut dire qu'il faut commencer par agir sur place pour faire face à la mondialisation.

228. Dans la section III.1, nous commencerons donc par examiner les instruments et les options dont disposent les gouvernements et les acteurs clés nationaux pour renforcer les institutions et les politiques nationales, en vue d'améliorer leur efficacité aux plans social et économique dans le contexte de la mondialisation. Cela nécessite en premier lieu une action au niveau national. Nous pensons toutefois que pour rendre la mondialisation plus équitable il faut également une action et une responsabilisation à différents niveaux (au niveau des collectivités et des économies locales, et aussi dans les nouvelles formes de coopération et d'intégration régionales, qui connaissent un développement rapide). Nous examinerons certaines des questions clés qui se posent à chaque niveau.

229. Dans la section III.2, nous nous intéresserons au vaste et complexe programme de réforme de la gouvernance mondiale. Nous poserons d'abord le cadre analytique pour la gouvernance de la mondialisation, qui constituera la base de nos recommandations ultérieures. Ce cadre met en lumière les déficiences du système actuel de gouvernance et les résultats déséquilibrés qui en découlent. Ce faisant, il identifie également les principales réformes nécessaires.

¹⁶ La lutte contre les maladies transmissibles, la protection de l'environnement et la sécurité mondiale en sont des exemples.

230. Dans la section III.2.2, nous examinerons le premier de ces domaines de réforme, à savoir les règles qui régissent actuellement l'économie mondiale. Nous démontrerons qu'il s'avère indispensable d'instaurer plus d'équité et d'équilibre, à la fois au sein de chaque pays et entre les pays, et en particulier entre pays riches et pays pauvres. Cela inclut à la fois l'injustice de certaines des règles qui régissent le commerce et les systèmes financiers multilatéraux, et l'impact négatif des règles inadéquates dans des domaines tels que les migrations internationales.

231. Dans la section III.2.3, nous exposerons nos propositions relatives à un ensemble de mesures plus équitables et cohérentes à prendre au niveau international, visant l'aide au développement et la réalisation d'objectifs sociaux et économiques mondiaux. Ces mesures ont une influence majeure sur la répartition des bénéfices de la mondialisation et sur son impact sur la pauvreté. Nous soulignerons en particulier la nécessité pressante d'accroître de manière substantielle les ressources pour atteindre les objectifs mondiaux, d'assurer une certaine cohérence entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux, et d'accorder un degré de priorité plus élevé à l'objectif du travail décent pour tous.

232. Enfin, dans la section III.2.4, nous passerons en revue les institutions clés du système actuel de gouvernance mondiale, et le rôle des principaux acteurs concernés. Nous suggérerons des mesures à prendre pour renforcer la capacité du système multilatéral d'appréhender la dimension sociale de la mondialisation, en rendant celle-ci plus démocratique, plus cohérente et plus contrôlable, et de mobiliser tous les acteurs (étatiques et non étatiques) à l'appui de ce processus.

III.1 Commencer au niveau local

Les capacités et les politiques nationales

Responsabiliser au niveau local

L'intégration régionale comme tremplin

233. Toutes les nations sont de plus en plus interdépendantes, et nous avons besoin d'urgence de règles, de politiques et d'institutions mondiales mieux adaptées et plus équitables. Cependant, avant d'en arriver à ces questions essentielles, nous devons commencer par agir sur place. Chacun appréhende les problèmes et les possibilités – souvent différents pour les hommes et pour les femmes – d'un monde de plus en plus interconnecté, dans sa communauté et dans son pays. Les politiques menées au niveau de la nation restent déterminantes pour tirer parti de la mondialisation au profit du pays et de la population. Nous devons examiner les moyens et les instruments dont disposent les gouvernements et les acteurs sociaux au sein des différents pays pour permettre aux citoyens de participer effectivement aux bénéfices de la mondialisation et pour apporter protection et assistance lorsque des ajustements sont nécessaires.

Les gouvernements doivent gérer le changement

234. Dans tous les pays, industrialisés ou en développement, la mondialisation exige des ajustements économiques. De nouvelles possibilités économiques apparaissent, mais elles exigent parfois de nouvelles compétences ou bien elles surgissent en de nouveaux lieux. Le déplacement de la production d'un pays à un autre a pour effet de supprimer des emplois à un endroit et d'en créer d'autres ailleurs. Des régions entières, où la production est concentrée dans des secteurs en déclin, en pâtissent, tandis que d'autres bénéficient de possibilités nouvelles. En coordination avec les principaux acteurs sociaux, les gouvernements doivent gérer ces changements – en favorisant les ajustements et les possibilités, en donnant aux gens la possibilité de participer et d'acquérir de nouvelles compétences, et en protégeant les citoyens contre l'insécurité. Les défis à relever sont gigantesques pour de nombreux pays en développement, contraints de se doter de nouvelles institutions, capacités et infrastructures tout en faisant face à un environnement économique de plus en plus concurrentiel.

235. Même si la situation dans chaque pays est différente et s'il n'existe pas d'agenda politique universel, certaines questions sont récurrentes. Nous étudierons dans les sections suivantes la contribution de la gouvernance démocratique et la nécessité pour les Etats de se doter des moyens nécessaires pour gérer le processus d'intégration dans l'économie mondiale et relever les défis de l'économie infor-

melle. Nous examinerons l'investissement dans l'éducation, le travail et l'emploi, et la nécessité d'assurer une certaine cohérence entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

236. Il ne s'agit pas seulement là d'un programme national. La façon dont les gens définissent et réalisent leurs objectifs et leurs aspirations dépend dans une large mesure de leur environnement économique et social immédiat. Les politiques permettant de faire face à la mondialisation doivent d'abord être mises en œuvre à l'échelon des collectivités locales. La responsabilisation de ces collectivités est un élément central de toute stratégie visant à faire profiter les populations de la mondialisation.

237. Enfin, la coordination entre les pays au niveau régional offre un moyen supplémentaire d'étendre les capacités et de renforcer les institutions. Nous nous intéresserons au rôle que peut jouer l'intégration régionale dans le développement d'une forme de mondialisation plus équitable.

Les capacités et les politiques nationales

La gouvernance

238. Nous sommes convaincus de l'importance fondamentale d'une bonne gouvernance, dans tous les pays et à tous les niveaux de développement, pour une participation efficace et équitable à l'économie mondiale. Les principes de base devant, à notre sens, régir la mondialisation sont la démocratie, l'équité sociale, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit¹⁷. Ceux-ci doivent apparaître dans les institutions, règles et systèmes politiques mis en place au sein des différents pays et être respectés par tous les secteurs de la société.

La base, c'est une bonne gouvernance

239. Une mauvaise gouvernance se manifeste par un ensemble de problèmes interdépendants qui se combinent différemment et sont plus ou moins graves selon les pays. Les États qui connaissent des dysfonctionnements et qui sont déchirés par des conflits civils, les gouvernements autoritaires de tous bords et les États dotés de gouvernements démocratiques mais dont les politiques et les institutions sont tout à fait inadaptées pour soutenir une économie de marché fonctionnant correctement en sont des exemples. Dans les cas les plus extrêmes, il y a peu d'espoir d'amélioration sans action ni aide internationale. Dans d'autres, ceux où les conditions préalables à une gouvernance démocratique sont réunies, il existe une grande marge de manœuvre pour apporter une amélioration en menant une action résolue au niveau national.

240. La base d'une bonne gouvernance est un système politique démocratique fonctionnant correctement, garantissant des gouvernements représentatifs et intègres, réceptifs aux besoins de la population. Procéder régulièrement à des élections libres et régulières ne suffit pas. Il faut également veiller au respect des droits de l'homme en général, et plus particulièrement des libertés civiles de base, comme la liberté d'expression et d'association, incluant notamment le pluralisme et la liberté des médias. Tout doit être fait pour supprimer les entraves au développement d'organisations de travailleurs et d'employeurs représentatives et pour assurer un dialogue social fécond entre elles. En outre, des mesures s'inscrivant

Une bonne gouvernance prend appui sur la démocratie, la primauté du droit, et des institutions sociales et économiques équitables

¹⁷ «Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'Etat de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement», Déclaration du Millénaire des Nations Unies, 2000.

dans une démarche préventive doivent être prises pour favoriser le développement d'organisations représentatives des personnes démunies et des autres groupes socialement défavorisés. Ce sont là des conditions fondamentales pour assurer le développement d'une société civile active qui reflète pleinement la diversité des points de vue et des intérêts. Ce sont également des moyens de garantir un processus de participation à la conception et à la mise en œuvre des politiques et de fournir en permanence des freins et des contrepoids à l'exercice de l'autorité gouvernementale et du pouvoir privé.

241. La primauté du droit et l'administration efficace de la justice constituent à cet égard un fondement essentiel. Un cadre législatif équitable, qui s'applique à tous de la même manière, défend les individus contre les abus de pouvoir de l'Etat ou des acteurs non gouvernementaux. Il permet aux individus d'affirmer leurs droits, qu'il s'agisse des droits à la propriété, à l'éducation, à un travail décent, à la liberté d'expression ou autres «tremplins» permettant le développement et le progrès de l'être humain. En attendant, des efforts doivent être fournis aux niveaux national et local pour garantir le respect et l'application de la loi et pour assurer l'accès de tous les citoyens, riches ou pauvres, au savoir et aux ressources nécessaires à son utilisation. Il faut pour cela des institutions gouvernementales transparentes et comptables de leurs actes aux niveaux exécutif, administratif et parlementaire, ainsi qu'une justice indépendante. Le contrôle public des budgets, des contrats et des achats est également un élément crucial, dont la responsabilité incombe essentiellement aux parlements, mais dans lequel les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les organisations représentatives de la société civile, ont également un rôle important à jouer.

242. La nécessité d'une bonne gouvernance s'étend également aux institutions nécessaires au fonctionnement efficace et équitable d'une économie de marché. Pour commencer, il est indispensable d'établir un système financier solide qui mobilise l'épargne et favorise les investissements, de réglementer les marchés pour empêcher les abus et les comportements anticoncurrentiels, d'instaurer des mécanismes destinés à assurer une gouvernance transparente et socialement responsable des entreprises et de mettre en place un système efficace de délimitation des droits de propriété et d'exécution des contrats. Sans de telles institutions, les pays sont fortement désavantagés pour ce qui est de l'accès aux marchés financiers mondiaux. Les institutions du marché du travail, y compris des cadres juridiques appropriés, la liberté d'association et des mécanismes de dialogue et de négociation, sont également essentiels pour protéger les droits fondamentaux des travailleurs, fournir une protection sociale et promouvoir des relations professionnelles saines. Le dialogue social est une composante essentielle de la bonne gouvernance et un instrument de participation et de responsabilité. Des moyens doivent aussi être mis en place pour maintenir dans des limites acceptables l'inégalité des revenus et des richesses et renforcer ainsi la cohésion sociale.

243. Un aspect important de la gouvernance nationale est la nécessité pour les pays de prendre correctement en compte l'impact de leurs politiques nationales sur les autres pays. Dans un monde interconnecté, les politiques économiques des principaux acteurs sur la scène de l'économie mondiale ont un impact notable sur tous les autres pays. Les pays qui jouissent d'un plus grand pouvoir de décision au sein des organismes internationaux ont une responsabilité particulière pour ce qui est de prendre en compte tous les intérêts en présence sur le marché mondial. On constate également un échec général à respecter les engagements et accords conclus lors des conférences mondiales des Nations Unies tenues au cours des années

quatre-vingt-dix, en particulier lorsque celles-ci impliquent l'utilisation de ressources financières¹⁸.

244. Tous les pays souffrent d'une forme ou d'une autre de mauvaise gouvernance. Dans le secteur public, il arrive souvent que les fonctionnaires et les administrations ne soient pas suffisamment tenus pour responsables, que ce soit dans les pays à faible revenu ou dans les pays à revenu élevé¹⁹. Entre-temps, dans le secteur privé, la gouvernance médiocre des entreprises est devenue un sujet de préoccupation croissante. Les abus énormes constatés en 2001 et en 2002 au niveau de la gestion de Enron, de Worldcom et de Global Crossing sont dus à des conseils d'administration défaillants et à des pratiques déficientes dans le domaine de l'audit et de la comptabilité. La corruption est largement présente dans les pays en développement, souvent au détriment des plus pauvres qui sont exclus des services et soumis à des traitements arbitraires. Les pays industrialisés ne sont nullement épargnés par la corruption²⁰. Par ailleurs, les phénomènes de corruption dans les pays en développement sont trop souvent favorisés par certains partenaires des pays développés, disposés à offrir des avantages indus substantiels.

Partout
on observe
une mauvaise
gouvernance

245. Vaincre ces déficiences constitue un défi majeur dans la quête d'une performance économique accrue. Le processus de mutation économique des pays d'Europe centrale et orientale l'illustre bien. Les anciennes économies planifiées de cette région du monde étaient dotées d'institutions inadaptées au fonctionnement d'une économie de marché. Elles souffraient notamment de l'absence de lois claires, d'institutions judiciaires permettant l'exécution des contrats et d'institutions aptes à gérer l'entrée sur le marché et la sortie du marché. La libération des prix et les politiques de privatisation ont été engagées avant que n'aient été mises en place les institutions nécessaires au bon fonctionnement d'une économie de marché, détournant ainsi l'effort vers des activités de maximisation de la rente et de dilapidation des actifs. En l'absence de processus démocratiques ouverts, de nombreuses institutions, y compris de l'Etat, ont été prises en charge par des intérêts privés lors du processus de transition. Il en est résulté une longue période de déclin du PNB et une hausse alarmante du chômage, des inégalités et de la pauvreté. Le fait que l'on ait récemment mis l'accent sur les réformes institutionnelles a conduit à une amélioration de la réaction économique, bien que les progrès constatés soient irréguliers.

La libéralisation économique et l'Etat

246. Les politiques économiques adoptées par les pays pour réussir dans l'économie mondiale se sont souvent traduites par une vaste libéralisation des échanges, des investissements et des politiques financières. Parallèlement s'est opérée une libéralisation de l'économie nationale par la privatisation, la réduction du rôle de l'Etat dans la gestion économique et la réglementation, et l'expansion générale du rôle du marché. Mis en application dans certains pays industrialisés au début des années quatre-vingt, ce modèle a aujourd'hui été adopté dans des contextes économiques et sociaux très divers.

Les politiques
de gestion de
la libéralisation
économique
doivent être
adaptées à
la situation
de chaque pays

¹⁸ Voir, par exemple, les publications annuelles de l'ONG Social Watch, qui rendent compte au niveau international des actions engagées par les gouvernements pour tenir les engagements pris lors des rencontres internationales (www.socwatch.org).

¹⁹ Voir, par exemple, *Transparency Deutschland, Positionen, Aktionen, Perspektiven*, 2003, www.transparency.de.

²⁰ Transparency International, *Global Corruption Report* (Berlin, 2003).

247. Lorsqu'une libéralisation du marché est envisagée, il faut reconnaître l'importance du point de départ (situations différentes des pays industrialisés et des pays en développement), le cadre réglementaire et institutionnel préexistant, ainsi que l'état de l'économie et de l'environnement économique externe au moment de la mise en application de la nouvelle politique. Dans le cas contraire, il n'est pas garanti que la politique de libéralisation produira le résultat universellement positif annoncé par ses partisans. Au contraire, les résultats seront probablement mitigés, avec des résultats positifs dans certains cas et des résultats fortement négatifs dans d'autres.

248. Le rythme et le déroulement du processus de libéralisation constituent un autre thème important. Par le passé, une libéralisation du jour au lendemain était souvent recommandée et parfois mise en œuvre. Une libéralisation de grande envergure était alors lancée dans toutes les directions en même temps. Aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître qu'il s'agissait là d'une erreur. Les institutions de soutien et les cadres réglementaires nécessaires à une économie de marché doivent être mis en place progressivement et nécessitent une administration publique dotée de moyens importants. La comparaison entre les expériences de réforme menées en Europe orientale et en Asie de l'Est est très instructive.

Rôle de l'Etat dans la gestion des fluctuations économiques et la politique macro-économique

249. Elle souligne le rôle important de l'Etat dans la gestion du processus d'intégration dans l'économie mondiale et dans la réalisation des objectifs à la fois économiques et sociaux. Ce rôle consiste notamment à fournir les biens collectifs classiques qui génèrent des externalités positives, comme la santé, l'éducation et le maintien de l'ordre, à surveiller les marchés et à en corriger les défaillances et dysfonctionnements, à corriger les externalités négatives comme la dégradation de l'environnement, à fournir une protection sociale et une protection pour les groupes vulnérables, et enfin à investir dans les domaines d'intérêt public délaissés par le secteur privé. Ces fonctions essentielles de l'Etat doivent être maintenues dans le contexte de la mondialisation. Dans bien des régions du monde, le problème provient de la faiblesse de l'action de l'Etat dans ces domaines et de l'absence d'anticipation réaliste du fait que le secteur privé peut compléter l'action de l'Etat. Un autre rôle important de l'Etat consiste à limiter l'impact de la mondialisation en termes d'inégalité des revenus, par une imposition progressive, des politiques salariales adaptées, des programmes sociaux et d'autres mécanismes.

250. La réduction du rôle de l'Etat, observée un peu partout dans le monde, peut certes s'être souvent avérée souhaitable, mais force est de constater que le changement s'est produit de manière trop rapide et que le déséquilibre a été trop important dans bien des cas. Tandis que l'intervention économique de l'Etat a pu s'avérer inefficace ou mal dirigée par le passé, la mondialisation a créé beaucoup de nouveaux besoins auxquels l'Etat doit maintenant répondre. Ce rôle est particulièrement important aujourd'hui en l'absence d'institutions fortes pour la gouvernance mondiale.

La mondialisation pose de nouveaux défis à l'Etat

251. Le nouveau défi auquel l'Etat est aujourd'hui confronté dans le contexte de l'intégration dans l'économie mondiale peut être appréhendé à plusieurs niveaux. La libéralisation financière expose les pays à des risques accrus de fluctuations économiques, et notamment aux désastreuses conséquences des crises financières. Cela nécessite un renforcement du rôle de l'Etat pour assurer la protection sociale, et non son affaiblissement. De même, la mobilité accrue des capitaux associée à la mondialisation renforce la position des employeurs par rapport aux travailleurs. En même temps, les marchés du travail enregistrent un taux plus élevé de création, de délocalisation et de suppression d'emplois, au moment où les économies s'adaptent à une plus large ouverture. Ces évolutions ont un effet négatif sur les tra-

vailleurs de l'hémisphère Nord et de l'hémisphère Sud. Ces développements dans le domaine du travail mettent en évidence la nécessité d'un renforcement du rôle de l'Etat dans la mise en place de filets de sécurité sociale et d'institutions du marché du travail efficaces et équitables.

252. Un autre domaine d'action important de l'Etat est celui de la politique macroéconomique. Ses principaux objectifs incluent: atteindre le taux de croissance économique le plus élevé possible, promouvoir le plein emploi et maintenir la stabilité macroéconomique. Cette stabilité est essentielle pour que les taux de croissance de la production et de l'emploi se maintiennent à long terme et soient protégés du risque de crise économique. La politique macroéconomique doit entretenir la confiance des entreprises et des consommateurs, ce qui impose le maintien des déficits budgétaires et de l'inflation dans des proportions acceptables. Cet objectif ne doit toutefois pas l'emporter sur les deux autres. Le choix politique privilégié est de rechercher le taux de croissance de la production et de l'emploi le plus élevé possible et en même temps compatible avec la stabilité macroéconomique à moyen terme.

253. L'un des effets de la mondialisation a été de réduire la marge de manœuvre de la politique macroéconomique nationale, notamment parce que les marchés de capitaux internationaux sanctionnent toute déviation par rapport à l'orthodoxie. Il existe néanmoins encore des instruments d'action permettant de parvenir aux objectifs évoqués plus haut. Pour cela, le principal instrument est le taux de croissance des investissements productifs, publics comme privés, dans l'économie. Cela, associé à la nécessité de renforcer l'Etat, souligne l'importance de la mobilisation des ressources nationales et d'un système d'imposition non dégressive efficace, ainsi que la nécessité d'intégrer l'économie informelle dans l'économie générale. Une taxation s'étendant uniquement à l'économie formelle entraîne des pertes de recettes fiscales et incite fortement à opter pour le travail informel.

254. Les chances de mettre en œuvre la stratégie exposée ci-dessus pourront être considérablement accrues en créant des institutions garantissant une plus large participation à l'élaboration des politiques économiques. Ces politiques sont souvent considérées comme étant le domaine réservé des technocrates, banquiers et financiers. La cohérence entre les politiques économiques et sociales requiert pourtant une coordination étroite entre tous les ministères concernés. En outre, étant donné que les travailleurs, les entreprises de toutes tailles et de nombreux autres groupes économiques sont concernés de près par les résultats, il convient de renforcer les institutions existantes et de créer de nouveaux mécanismes permettant de mieux faire entendre leur point de vue et de mieux prendre en compte leurs intérêts.

Une plus large participation à l'élaboration des politiques économiques

Renforcer les capacités économiques

255. L'investissement public et la politique ont également un rôle stratégique à jouer dans le renforcement de la capacité d'un pays de profiter de l'intégration dans l'économie mondiale et dans la mise en place d'un partage plus équitable des gains. Les partenariats entre les gouvernements et les acteurs privés (entreprises, syndicats, associations locales, coopératives et autres) constituent un moyen efficace de développer les compétences, l'infrastructure, les capacités technologiques et de gestion, et d'établir les cadres fournissant un environnement propice à l'investissement privé (à la fois national et étranger) dans les activités de production les plus dynamiques. Il ne s'agit pas ici de «choisir des gagnants» mais de réunir les conditions préalables au développement d'entreprises compétitives à l'échelle internationale.

Dans les pays à faible revenu, le développement des zones rurales revêt une importance cruciale

256. La méthode adoptée pour renforcer les capacités économiques nationales variera largement selon le point de départ dans chaque pays. Dans beaucoup de pays à faible revenu, l'agriculture représente une proportion importante de l'activité économique et une proportion plus grande encore des emplois existants. La majorité des populations pauvres (75 pour cent) vit dans les zones rurales et c'est dans les pays tributaires de l'exportation de produits de base que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée. Cette situation appelle un train de mesures pour soutenir la croissance de l'agriculture, et notamment l'élimination de la distorsion des prix et des pratiques qui placent certains secteurs de l'agriculture dans une situation désavantageuse, l'appui aux créneaux spécialisés, un gros investissement public dans l'éducation et la santé, et la reconnaissance du rôle clé des femmes dans la production agricole, et donc dans la réduction de la pauvreté. Dans beaucoup de régions, la priorité est d'investir dans les réseaux de transport et la gestion de l'eau et de l'électricité, ce qui augmente la productivité et la sécurité et ouvre les marchés. Dans le même temps, l'investissement dans la recherche agricole, les services de vulgarisation et le soutien financier s'avère également important. De nombreux pays pauvres ont besoin de meilleures semences, de pratiques agronomiques moins dommageables et d'un accès étendu aux nouvelles connaissances et aux nouvelles techniques. Il est également crucial de protéger, utiliser et étendre le savoir traditionnel ²¹.

257. En même temps, la diversification de la structure de la production rurale constitue généralement un élément essentiel. La croissance de l'économie rurale non agricole est souvent entravée par le fait qu'elle relève largement de l'économie informelle. Si les politiques nécessaires au soutien de cette croissance varient largement, elles devraient tout de même, d'une manière générale, viser à accroître la productivité et à accélérer le progrès de l'apprentissage et le progrès technologique. La revalorisation des exportations de produits de base et la diversification de la structure d'exportation constituent souvent une priorité.

Revaloriser les compétences et les capacités technologiques

258. De nombreux pays en développement à revenu moyen se font désormais mutuellement concurrence pour exporter sur les mêmes marchés des produits industriels similaires, à forte intensité de main-d'œuvre. Ils vendent alors plus mais gagnent relativement moins. Pour ces pays, le défi à relever consiste à passer à des exportations de valeur plus élevée. Une réponse stratégique s'avère nécessaire pour promouvoir l'innovation, l'adaptation et les processus d'apprentissage qui leur sont associés ²². L'élément clé en ce qui concerne la création de systèmes nationaux d'innovation est la revalorisation des compétences et des capacités technologiques. Celle-ci permettra non seulement d'accroître les gains commerciaux et la participation aux systèmes de production mondiaux, mais aussi d'élargir les marchés intérieurs par l'accroissement de la productivité et des salaires. Les systèmes de production mondiaux devront fournir des opportunités permettant aux entreprises nationales de s'engager dans un processus d'apprentissage et d'adaptation dans les secteurs de l'industrie et des services, en relation étroite avec un schéma de production de niveau international. Il convient également d'élaborer des politiques aptes à renforcer les liens de production entre les secteurs économiques de

²¹ Le Conseil économique et social des Nations Unies a récemment préconisé une approche ample et intégrée du développement rural qui précise un grand nombre de ces points. Voir ECOSOC, *Draft ministerial declaration*, document E/2003/L.9. La FAO soutient également le développement de moyens d'existence ruraux viables en assurant une mission de consultation pour l'élaboration de politiques adaptées, en renforçant les capacités et en fournissant une assistance technique dans le dessein d'améliorer la sécurité alimentaire. L'IFAD organise également des programmes visant à permettre aux pauvres des zones rurales de mieux s'organiser et d'accroître leurs connaissances et leur influence sur les politiques menées par les pouvoirs publics. Voir www.ifad.org et www.fao.org.

²² A. Amsden, 2001: *The rise of the Rest* (Oxford University Press, 2001).

pointe et le reste de l'économie, et à prendre en compte les besoins et les contraintes des petites entreprises. L'accès aux institutions de financement et institutions financières est particulièrement crucial, tout comme le sont les services spécialisés de vulgarisation technique pour les micro-entreprises et les femmes entrepreneurs des populations défavorisées.

259. Ces questions revêtent également une grande importance pour les pays industrialisés. Ici aussi, les politiques de formation, les politiques financières et technologiques ainsi que les partenariats peuvent favoriser l'élimination progressive des industries anciennes peu rentables et le développement de nouvelles activités à forte valeur ajoutée ²³. L'élaboration de politiques complémentaires d'ajustement économique englobe non seulement des mesures en faveur de la protection sociale et de la sécurité des revenus, mais aussi des politiques de soutien contribuant à créer de nouvelles opportunités, notamment dans les secteurs de l'économie du savoir et des nouveaux services.

260. L'agriculture constitue à cet égard un problème particulier. Chaque pays est bien entendu en droit d'élaborer ses propres politiques agricoles, mais les mesures de soutien et les subventions excessives octroyées à ce secteur d'activité dans beaucoup de pays de l'OCDE illustrent bien comment les politiques nationales peuvent échouer à prendre correctement en considération leurs implications pour les autres pays. Les politiques agricoles devraient être élaborées en tenant compte des moyens d'existence des paysans pauvres dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, et devraient veiller à récompenser les producteurs ruraux pour la fourniture de biens collectifs tels que des services environnementaux. A l'heure actuelle, 4 pour cent seulement des mesures de soutien mises en œuvre dans les pays de l'OCDE sont axés sur des objectifs environnementaux.

L'économie informelle

261. Dans la plupart des pays en développement, l'économie informelle tient une large place, et cette activité économique parallèle souffre d'un manque de reconnaissance et de protection dans les cadres juridiques ou réglementaires officiels. Elle inclut généralement l'industrie manufacturière artisanale, les services ou la vente dans les zones urbaines, les travaux domestiques ou les travaux agricoles sur de petites parcelles de terrain. Dans de nombreux pays à très faible revenu, elle englobe la grande majorité des travailleurs, dont souvent une proportion élevée de femmes. Ce travail est très diversifié, allant des petites entreprises aux activités de survie, incluant non seulement les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux mais aussi la main-d'œuvre salariée sous diverses formes. De telles activités sont généralement caractérisées par une faible productivité, et le niveau de pauvreté des travailleurs informels est élevé. Le travail informel offre toutefois un vaste potentiel pour l'esprit d'entreprise et l'innovation. Il est moins important dans les pays industrialisés, sans pour autant en être totalement absent, et résulte notamment de l'informalisation d'emplois salariés autrefois stables.

L'économie informelle est vaste et ne cesse de se développer

262. Tout comme la pauvreté, l'économie informelle a largement précédé la mondialisation, et elle se développe. Dans de nombreuses régions du monde, la majeure partie des nouveaux emplois créés, à la fois dans le domaine du travail

²³ Lors du Conseil européen de Lisbonne, tenu en mars 2000, l'Union européenne s'est fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir: *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.*

indépendant et du travail salarié, est aujourd'hui de nature informelle. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure ce phénomène est dû à la mondialisation, mais il est évident que les pressions concurrentielles accrues sur les marchés mondiaux n'ont pas permis de mieux contrôler l'informalité. Dans le même temps, tandis que certains travailleurs informels fournissent une main-d'œuvre bon marché aux systèmes de production mondiaux, la majorité d'entre eux ne peut pas jouir des possibilités offertes par la mondialisation et reste cantonnée sur des marchés restreints.

263. Cela constitue une importante question de gouvernance, ayant un impact notoire sur la répartition des bénéfices de la mondialisation. Premièrement, l'insuffisance des droits et protections entraîne la vulnérabilité et l'inégalité, et ébranle ainsi bon nombre des principes de gouvernance évoqués plus haut. Deuxièmement, on constate un accès insuffisant aux marchés et aux services, de sorte que le potentiel de croissance et de développement ne peut être réalisé. Troisièmement, il se révèle difficile de bâtir une économie équitable et participative, car les règles du jeu ne sont en réalité pas les mêmes pour tous. Compte tenu du fait que l'initiative privée et l'esprit d'entreprise ne peuvent se développer que si les gens sentent que la loi est de leur côté, il s'avère indispensable d'établir des règles claires, appliquées de manière égale à tous les membres de la société.

Des politiques pour favoriser une hausse de la productivité et intégrer les activités informelles dans le secteur formel

264. L'objectif doit consister à intégrer ces activités informelles dans un secteur formel grandissant, apte à fournir des emplois, des revenus et une protection décentes et à entretenir des relations commerciales dans le système international. Cet objectif constituera un élément essentiel de toute stratégie nationale visant à réduire la pauvreté. Il implique l'accroissement des actifs et de la productivité, l'établissement de cadres réglementaires appropriés, le développement des compétences et l'élimination de l'attitude négative des pouvoirs publics à l'égard des activités informelles. L'adoption de mesures pour traiter le problème du manque de reconnaissance des qualifications et des compétences, ainsi que l'exclusion des travailleurs informels des régimes de sécurité sociale et autres systèmes de protection sont particulièrement importantes, tout comme le sont également les politiques destinées à améliorer la répartition des actifs, et en particulier à accroître l'accès des travailleurs indépendants et des petites entreprises aux ressources financières, à la technologie et aux différents marchés, et à développer les possibilités d'investissement. La plupart des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle éprouvent toutefois des difficultés à accéder au système juridique et judiciaire pour faire respecter les contrats, et leur accès aux infrastructures publiques et aux bénéfices reste limité. Diverses restrictions bureaucratiques et autres créent des obstacles et des difficultés entravant l'officialisation, la croissance et la viabilité des activités²⁴.

265. Un problème fondamental réside dans l'absence de cadre juridique et institutionnel adapté pour les droits de propriété. Quatre milliards d'individus sont exclus de toute participation à l'économie mondiale par le simple fait que leurs droits de propriété ne sont pas reconnus. Ils se voient ainsi privés de l'identification légale et des formes d'entreprise nécessaires à la pénétration sur le marché mondial. En réalité, leurs actifs – notamment terrains et habitations – ont une valeur considérable, mais il s'agit de «capitaux improductifs», car ils ne peuvent généralement pas être utilisés pour cautionner les prêts, ce qui ne favorise pas le

²⁴ Voir BIT, *Travail décent et économie informelle*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90^e session (Genève, BIT, juin 2002), pour l'étude d'un large éventail de questions de fond concernant l'économie informelle, et notamment les questions relatives aux cadres juridiques, aux normes, au financement et à la gouvernance.

recours au crédit et à l'investissement. L'échec à traiter cette question inhibe le potentiel de croissance et de développement de millions de petites entreprises et favorise les activités économiques de faible qualité, échappant au réseau fiscal ²⁵.

266. La légalisation des droits de propriété de facto constitue par conséquent une étape cruciale de la transformation de l'économie informelle. Pour parvenir à cet objectif, les gouvernements doivent:

- identifier les individus et actifs concernés;
- identifier les pratiques et coutumes régissant la propriété, l'utilisation et le transfert de ces actifs, afin d'ancrer le cadre législatif du droit de propriété dans le contexte social prédominant;
- identifier les goulets d'étranglement et obstacles administratifs, bureaucratiques et juridiques entravant l'accès au marché;
- restructurer le cadre juridique de sorte que les acteurs concernés soient stimulés pour agir dans le respect de la loi et voient leurs actifs et transactions officiellement enregistrés;
- mettre en place des mécanismes législatifs et administratifs à faible coût qui permettront aux titulaires de biens auparavant informels et aux entreprises de nouer des relations à caractère productif avec les créanciers, les investisseurs, les services publics et les marchés internationaux.

267. L'établissement de droits de propriété ne doit pas être confondu avec la privatisation. Il existe une grande diversité de moyens, notamment communaux, collectifs ou coopératifs, permettant de maintenir dans les systèmes traditionnels les terrains et autres actifs. Les cadres juridiques nationaux doivent identifier et reconnaître ces schémas, et il convient de veiller à ce que toutes les implications, y compris les implications relatives à l'égalité des sexes, soient correctement appréhendées au moment de l'enregistrement des droits découlant de la loi. Dans certaines régions du monde, la terre est contrôlée par les femmes dans le système informel traditionnel mais elle est enregistrée sous le nom de l'homme après officialisation. L'officialisation doit renforcer les chances, non les restreindre.

268. Une approche équilibrée de la revalorisation de l'économie informelle entraînerait une extension systématique des droits de propriété, s'accompagnant d'une action similaire sur les droits fondamentaux au travail pour toutes les personnes engagées dans des activités informelles. Il convient en particulier de garantir aux travailleurs et aux employeurs de l'économie informelle le droit d'organisation et de négociation collective. Les femmes et les jeunes, qui constituent le gros de la main-d'œuvre de l'économie informelle, sont particulièrement dépourvus de représentation et de droit d'expression. Il convient en outre de mettre en place les systèmes de protection sociale adéquats. Une action sur tous ces fronts aurait un effet synergique.

Responsabiliser et autonomiser les populations par l'éducation

269. Les individus ne peuvent contribuer à la mondialisation et n'en tirer profit que s'ils sont en bonne santé et dotés du savoir, des compétences et des valeurs, des capacités et des droits leur permettant de se procurer leurs moyens d'existence. Ils doivent avoir accès à des emplois et des revenus corrects, et évoluer dans un environnement sain. Telles sont les conditions essentielles leur permettant de

Les gouvernements devraient prendre des mesures pour établir les droits de propriété et assurer l'égalité des sexes et le respect des droits fondamentaux au travail

Les individus doivent être armés pour profiter de la mondialisation

²⁵ Hernando de Soto: *Le mystère du capital. Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs?* (Édition Nouveaux horizons, 2002).

mener une vie décente, autodéterminée, et de s'investir pleinement, en tant que citoyens, dans leurs communautés locales, nationales et mondiales. Ces objectifs, qui sont au cœur de la Déclaration du Millénaire, ne peuvent être atteints que si les gouvernements nationaux allouent des ressources suffisantes à la santé, à l'éducation, aux infrastructures de base et à l'environnement, et créent le cadre institutionnel à même d'assurer un accès étendu et des opportunités.

270. Des systèmes d'éducation efficaces constituent la base des possibilités de mener une vie décente. L'une des missions essentielles du secteur public de tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, est de garantir l'accès de tous les enfants à l'éducation. L'éducation profite certes à l'individu, mais également à la société dans son ensemble. Le fait que les enfants fréquentent suffisamment longtemps l'école, et notamment que les filles acquièrent un bagage scolaire suffisant, a pour effet d'accroître les taux de croissance économique, d'abaisser les taux de fécondité, de réduire la mortalité infantile et d'améliorer les niveaux d'instruction des générations suivantes. Un enseignement primaire et secondaire de bonne qualité permet d'autonomiser non seulement l'individu, mais également la société tout entière.

271. Même si les déficits en matière d'éducation sont manifestement beaucoup plus marqués dans les pays en développement, ils n'en demeurent pas moins une question préoccupante pour les pays industrialisés. Dans beaucoup de ces pays, on observe en effet un problème persistant d'analphabétisme et de faiblesse du niveau de qualification, qui constituent une source importante d'exclusion sociale, souvent stigmatisée et inavouée. L'inégalité d'accès à l'éducation accentue par ailleurs le problème des inégalités de salaire sur le marché du travail, déjà évoqué dans la section II.1, et les personnes sans instruction et non qualifiées dans les pays industrialisés se trouvent fortement désavantagées sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

Le progrès de l'éducation masque de profondes différences entre les pays et les régions

272. La scolarisation dans le primaire et le secondaire a certes progressé au cours des années quatre-vingt-dix, mais les progrès réalisés sont insuffisants et masquent de profondes disparités entre les pays et les régions. Ainsi, les pays de l'OCDE dépensent 100 fois plus pour chaque élève dans l'enseignement primaire et secondaire que les pays à faible revenu. Certains pays à faible revenu ou à revenu moyen ont pourtant accompli des progrès remarquables en matière d'éducation. Le Brésil, l'Erythrée, la Gambie et l'Ouganda ont ainsi enregistré un accroissement de 20 pour cent des taux d'achèvement des études primaires en l'espace de moins d'une décennie. Ces expériences montrent qu'il est possible d'enregistrer des progrès d'autant plus rapides que la volonté politique et les ressources nécessaires existent pour cela, dans les pays à revenu élevé comme dans les pays à faible revenu²⁶.

L'éducation est compromise par le VIH/SIDA et le travail des enfants

273. Pourtant, dans de nombreux pays, et notamment dans la région de l'Afrique subsaharienne, la réussite scolaire est aujourd'hui mise en péril par la pandémie du VIH/SIDA, qui a fait de nombreuses victimes parmi les enseignants qualifiés, essentiellement des femmes, de l'enseignement primaire et secondaire. Les programmes de prévention et de traitement du VIH/SIDA doivent mettre l'accent sur

²⁶ Christopher Colcough et coll.: «Achieving Schooling for All: Budgetary Expenditure on Education in Sub-Saharan Africa and South Asia», *World Development* 28 (11), pp. 1927-1944. Les programmes de réforme de l'enseignement primaire dans les pays à faible revenu qui ont été couronnés de succès incluent les caractéristiques suivantes: part élevée des ressources nationales consacrées à l'enseignement primaire public, contrôle des coûts unitaires, dépenses supérieures à la moyenne pour les apports complémentaires non salariaux, rémunération compétitive des enseignants, taux d'encadrement (élève/enseignant) d'environ 40, taux de redoublement moyen inférieur à 10 pour cent.

les services d'éducation afin d'éviter l'effondrement de systèmes d'éducation déjà fragiles et l'inversion du processus engagé.

274. Une autre question qui suscite un vaste mouvement d'inquiétude est celle du travail des enfants, qui est à la fois un problème grave en soi et un facteur important de limitation de la fréquentation, de la persévérance et des performances scolaires. La pauvreté des parents aujourd'hui condamne les enfants travailleurs à connaître la pauvreté demain. L'action visant à développer la scolarisation et les compétences doit être couplée à une action centrée sur la réduction du travail des enfants. Le renforcement de la prise de conscience nationale de ce problème conduit de nombreux pays à adopter des stratégies visant à abolir les pires formes de travail des enfants. Nous soutenons sans réserve ces stratégies.

275. Tous les pays ayant réussi à tirer profit de la mondialisation ont largement investi dans leur système d'éducation et de formation. Une formation polyvalente est ce dont les femmes et les hommes ont besoin aujourd'hui, les compétences acquises pouvant ensuite être adaptées aux exigences économiques qui changent rapidement. Il leur faut aussi acquérir les compétences de base nécessaires pour pouvoir utiliser l'informatique, ce qui leur permettra de surmonter les obstacles de la distance et des restrictions budgétaires. Bien que n'étant pas particulièrement capitalistique, la technologie d'Internet nécessite un capital humain très important. Une politique d'éducation de qualité représente aussi un instrument important pour compenser l'impact négatif de la mondialisation, se manifestant par exemple par l'accroissement des inégalités de revenu, et produit des effets pouvant en fin de compte s'avérer supérieurs à ceux obtenus par les politiques du marché du travail ²⁷. Il convient par ailleurs d'accorder une attention particulière aux besoins et désavantages des minorités ethniques et religieuses en matière d'éducation. Ces questions concernent aussi bien les pays à revenu élevé que les pays à faible revenu.

276. S'il n'existe aucun modèle universel d'investissement dans la formation, il est possible d'appliquer des mécanismes et des mesures incitatives variés, notamment des régimes de prélèvement, des bourses publiques, des fonds de formation, des allègements fiscaux et l'octroi de congés sabbatiques. Les bonnes pratiques en matière d'apprentissage au travail apparaissent dans l'accroissement de la productivité, de sorte que les entreprises ont tout intérêt à financer cette formation.

277. Le développement d'un cadre de qualifications national est également une base importante pour la participation à l'économie mondiale, dans la mesure où il facilite la formation permanente, contribue à faire coïncider l'offre et la demande de personnel qualifié et guide les individus dans leurs choix de carrière. Dans le cas des femmes, l'accès à la formation et au développement des compétences est souvent entravé par les obligations familiales, d'où la nécessité d'installer des structures d'accueil pour les enfants et d'offrir des possibilités d'apprentissage à distance. La reconnaissance et la revalorisation des compétences des travailleurs de l'économie informelle, et l'adaptation de la formation à la main-d'œuvre n'ayant pas suivi un enseignement de type scolaire, constituent en outre d'autres priorités.

²⁷ Voir Martin Rama: *Globalization, inequality and labour market policies* (Banque mondiale, Development Research Group Paper, 2001).

278. Les individus voient le monde à travers leur travail. De leur réussite ou leur échec sur le marché du travail dépendra la satisfaction des besoins et aspirations de leur famille, l'éducation et l'avenir de leurs enfants. L'emploi des jeunes constitue un domaine d'action critique. La perte d'un emploi affecte la dignité et l'estime de soi, génère le stress et d'autres problèmes de santé, et nuit à l'intégration sociale.

La mondialisation affecte les individus à travers le travail et l'emploi

279. C'est à travers le travail et l'emploi que les gens sont le plus directement affectés par la mondialisation. C'est à ce niveau-là en effet qu'ils appréhendent les chances à saisir et les avantages, mais aussi qu'ils connaissent les risques et l'exclusion. Pour que les bienfaits de la mondialisation soient largement partagés, les pays, les entreprises et les individus doivent être à même de convertir les possibilités offertes par la mondialisation en emplois et en revenus.

L'objectif est d'assurer un travail décent

280. Un objectif majeur à cet égard consiste à réduire le chômage, qui engendre des coûts énormes pour les individus et pour la société en général, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Mais cela ne saurait suffire. Bon nombre d'individus sont employés à plein temps, mais occupent des emplois inacceptables, souvent avec des conditions de travail épouvantables, avec une productivité faible ou sous la contrainte. L'emploi doit être librement choisi et fournir un revenu suffisant pour satisfaire les besoins économiques et familiaux essentiels. Les droits et la représentation doivent être respectés, une sécurité de base doit être garantie par une forme ou une autre de protection sociale, et des conditions de travail correctes doivent être assurées. Considérés ensemble, ces différents éléments représentent ce que l'on appelle désormais le «travail décent». Cela inclut non seulement l'emploi, mais également un ensemble plus large d'objectifs reflétant les aspirations plus générales des hommes et des femmes.

281. Le chemin le plus évident vers la création d'emplois décents passe par une plus forte croissance, et tel est l'objectif de bon nombre des politiques économiques évoquées plus haut. La question clé au niveau macroéconomique est celle de savoir si le fait de mettre l'accent sur l'emploi exige un équilibre différent de la politique budgétaire ou monétaire. Pour bien évaluer cette question dans chaque cas, il serait judicieux que les pays se fixent des objectifs d'emploi en tant que partie intégrante du processus budgétaire, et qu'ils fassent de l'analyse de l'impact sur l'emploi un critère explicite de la prise de décisions en matière de politique macroéconomique. Les problèmes d'égalité des sexes peuvent être pris en compte par le biais d'approches telles qu'une budgétisation de la parité qui prend en considération l'impact différencié des politiques macroéconomiques sur les femmes et sur les hommes, via notamment leur effet sur l'emploi et sur la fourniture de services publics.

282. Il est particulièrement important de corriger les dysfonctionnements du marché qui créent des distorsions allant à l'encontre d'une croissance génératrice d'emplois et de veiller à ce que les structures fiscales ne créent pas d'obstacles inutiles aux investissements, au développement des entreprises et à la création d'emplois. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, il est également essentiel d'éliminer les obstacles à la création d'entreprises, notamment à la création de petites et moyennes entreprises (PME). De plus, il convient d'élaborer des politiques structurelles aptes à favoriser la croissance de la nouvelle économie, en mettant notamment l'accent sur la diffusion rapide des TIC et autres nouvelles technologies.

Pressions sur la qualité de l'emploi

283. Dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays industrialisés et les pays en développement à revenu moyen, les problèmes de chômage élevé ou en hausse ont été aggravés par les pressions supplémentaires sur la qualité

de l'emploi. Les salaires réels et les conditions de travail ont fait l'objet d'une pression à la baisse, en partie à cause de la concurrence croissante sur les marchés d'exportation et pour attirer des investissements étrangers. On observe également un phénomène d'insécurité grandissante des travailleurs, du fait de facteurs étroitement liés tels que l'érosion de l'État-providence, la déréglementation du marché du travail et la perte de pouvoir des syndicats. L'évolution technologique et les formes nouvelles d'organisation du travail ont favorisé la flexibilité de l'emploi, entraînant ainsi une progression du travail occasionnel et une régression de la sécurité des contrats de travail ²⁸. Il convient de prendre en compte à la fois les intérêts des travailleurs et ceux des employeurs, et des politiques équilibrées s'avèrent essentielles à cet égard. Elles doivent être basées sur un nouveau contrat social comprenant les éléments suivants:

- l'adhésion au dialogue social pour l'élaboration des politiques économiques et sociales, surtout en ce qui concerne la réforme des marchés du travail et la protection sociale;
- la reconnaissance du fait que la recherche d'une plus grande efficacité et d'une plus forte productivité doit être contrebalancée par le droit des travailleurs à la sécurité et à des chances égales;
- la détermination à «tirer vers le haut» la collaboration salariés-entreprises afin de gagner en efficacité et à éviter un «nivellement par le bas» en réduisant les coûts et le personnel. Cela revêt une importance croissante dans une économie du savoir dont le succès dépend des compétences et de la motivation d'une main-d'œuvre diversifiée.

284. Les politiques visant à promouvoir le travail décent sont tout aussi importantes dans les pays à faible revenu, où la lutte contre le chômage et le sous-emploi est également la clé de la réduction de la pauvreté.

285. Il faut mettre en place une stratégie à deux volets, le premier consistant à maximiser le taux de croissance des nouveaux emplois générant des revenus supérieurs au seuil de pauvreté, et le second consistant en des politiques et des programmes destinés à augmenter la productivité et les revenus des personnes occupant des emplois qui les maintiennent au-dessous du seuil de pauvreté dans l'économie informelle rurale et urbaine.

286. Il faut également renforcer les programmes qui élargissent les possibilités d'emploi et augmentent la productivité des pauvres, par exemple par le développement des infrastructures rurales et des services de vulgarisation auprès des petits agriculteurs, par le développement des petites entreprises et micro-entreprises et par des programmes de microcrédit. Des efforts particuliers doivent être faits pour assurer aux femmes, aux populations indigènes et aux minorités ethniques un accès égal aux biens. Les politiques de modernisation de l'agriculture ne prenant pas suffisamment en compte l'emploi des femmes ont souvent pour effet de marginaliser celles-ci.

287. Au-delà de la création d'emplois, il convient de renforcer les politiques aidant les pays à faire face aux difficultés sociales dues à la mondialisation. Dans la plupart des pays en développement, les systèmes et institutions de protection sociale sont fragiles et manquent de ressources. L'insécurité liée à la mondialisation renforce le besoin d'accorder la priorité à l'extension de l'assurance chômage, au soutien des revenus, aux régimes de retraite et aux systèmes de santé. Cela vaut également

La croissance de l'emploi: un élément décisif dans la lutte contre la pauvreté

Une meilleure protection sociale et la défense des droits sont essentielles

²⁸ Voir, par exemple, BIT: *Rapport sur l'emploi dans le monde* (Genève, 1996-97). Voir également OCDE: *Perspectives de l'emploi: vers des emplois plus nombreux et meilleurs* (Paris, 2003).

pour les pays industrialisés, où la couverture des régimes de protection sociale est généralement plus étendue mais souvent loin d'être universelle, et où les individus les plus touchés par les changements qui affectent la production reçoivent souvent très peu d'indemnités. Pour que les profits de la mondialisation puissent être équitablement répartis au sein d'un même pays, il est important de mettre en place de bons systèmes de protection sociale ²⁹. Ces systèmes devront protéger les personnes qui travaillent dans l'économie informelle et rurale, les femmes et les autres groupes sociaux se trouvant en situation d'exclusion, car ils constituent une part importante de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Les approches innovantes doivent être encouragées, telles celles qui sont fondées sur les organisations et initiatives locales. L'établissement de commissions sur les bas salaires, chargées d'examiner les raisons de l'existence des bas salaires et de proposer des solutions, peut aussi servir à protéger les travailleurs pauvres des pressions concurrentielles. Toutes ces mesures peuvent contribuer au développement des éléments constitutifs d'un socle socio-économique pour tous les citoyens.

288. En même temps, le rôle des droits fondamentaux des travailleurs et des libertés civiles et politiques dans la promotion du travail décent et d'un développement équitable doit être souligné. Ces droits assurent les conditions préalables indispensables pour développer, par le biais d'un mouvement du travail libre et indépendant et d'organisations représentant les populations déshéritées, le contre-pouvoir nécessaire pour promouvoir une augmentation des salaires, combattre et inverser toute dégradation des normes du travail et soutenir un cercle vertueux d'élévation du niveau de vie et de croissance équitable. Ils sont également essentiels pour générer la pression démocratique constante nécessaire pour garantir une responsabilité de gestion et une plus grande transparence des politiques économiques, ainsi que des politiques sociales plus équitables.

289. Dans beaucoup de pays, la législation du travail n'a pas suivi le rythme des changements survenus dans la structure de l'emploi. Il en résulte que nombre de travailleurs sont exclus de la protection du droit du travail. Une amélioration substantielle s'avère nécessaire dans le champ d'application et le respect de la législation, ce qui suppose une surveillance accrue et des administrations plus fortes, l'accent étant mis sur l'économie informelle. Il faut également renverser la tendance à l'érosion des organisations collectives de travailleurs et d'employeurs et de la négociation collective. Une telle réforme économique doit mettre l'accent sur le dialogue et les organisations compétentes doivent fournir davantage d'efforts pour mieux refléter les intérêts de toutes les composantes de la société. Un dialogue social plus efficace est un moyen essentiel d'élaborer, dans un pays, une perspective commune à partir d'intérêts divergents quant à la façon d'atteindre les objectifs sociaux et économiques.

Développement durable et productivité des ressources

Adopter
des modes
de consommation
et de production
plus viables

290. L'interaction entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux est au cœur de toute stratégie cohérente. Alors que de nombreuses questions environnementales requièrent une action à l'échelle mondiale, une partie importante du travail préparatoire pour assurer un développement durable doit être réalisée aux niveaux national et infranational.

²⁹ D. Rodrik: *Has globalization gone too far?* (Washington, DC, Institute for International Economics, 1997); et BIT: *Rapport sur le travail dans le monde 2000: Sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation* (Genève, BIT, 2000).

291. L'un des moyens stratégiques de parvenir au développement durable consiste à opter pour les technologies les plus adaptées. Les gouvernements des pays en développement peuvent demander aux entreprises internationales d'appliquer les mêmes techniques de contrôle de la pollution sur leur territoire national et à l'étranger, et accorder un délai de grâce aux entreprises nationales. Une solution plus fortement tournée vers l'avenir consiste à adopter des politiques permettant d'accroître systématiquement la productivité des ressources, c'est-à-dire la quantité de richesses économiques et le niveau de bien-être social obtenus à partir d'une unité de ressources naturelles. Le fait de mettre plus fortement l'accent sur la productivité des ressources et moins sur la productivité du travail peut permettre de créer des emplois tout en améliorant la qualité de l'environnement. La structure des mesures incitatives aux niveaux national et supranational devrait être établie de manière à favoriser ce changement de perspective.

292. Traditionnellement, les communautés locales conservent leur environnement local et le protègent contre la déforestation et la pollution. En les aidant à investir dans la gestion de ressources naturelles renouvelables, deux objectifs peuvent être atteints en même temps: garantir et améliorer la qualité de l'environnement, et créer des emplois et des revenus au niveau local. Il est indispensable de s'appuyer sur les mécanismes mondiaux existants favorables à la création et au maintien au niveau local de ces biens collectifs mondiaux. Nous soutenons les efforts entrepris à la suite du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, pour renforcer les capacités à tous les niveaux en vue d'instaurer des schémas de consommation et de production plus viables.

Responsabiliser au niveau local

293. Notre vision de la mondialisation est résolument ancrée au niveau local. L'agenda politique international doit respecter la diversité des besoins et perspectives locaux et satisfaire à leurs exigences. Les individus vivent dans leur milieu local. C'est à ce niveau-là que la démocratie peut être réellement participative, que la mobilisation politique se fait, que l'autonomie peut être concrétisée et que la solidarité fait partie de la vie quotidienne. La communauté locale est toutefois intégrée dans la communauté mondiale. Le local fait partie intégrante du mondial, et la tournure que prend la mondialisation est influencée par ce qui se passe au niveau local.

Les politiques internationales doivent respecter et responsabiliser les communautés locales

294. En même temps, le développement local est souvent entravé par des obstacles importants. Une plus grande décentralisation est nécessaire mais, pour être véritablement efficace, elle devra s'accompagner d'un accroissement des capacités et des ressources et de la mise en place de cadres efficaces favorisant la démocratie et la participation. Les gouvernements ont un rôle crucial à jouer dans la redistribution des richesses des régions les plus riches vers les régions les plus pauvres et dans le renforcement des capacités des administrations locales et autres acteurs importants. La décentralisation doit impliquer l'autonomisation des communautés locales au sein de l'économie et du système politique national.

295. La notion de communauté «locale» est très variable. Pour la majorité de la population mondiale, la communauté locale renvoie aux villages (dont beaucoup sont isolés, éloignés et écologiquement fragiles), aux bidonvilles et autres taudis. Dans de telles situations, il existe généralement un lien direct entre le lieu où les gens vivent et celui où ils travaillent. Les communautés rurales subsistent grâce à des activités locales agricoles ou non, tandis que les communautés urbaines

pauvres sont également les foyers d'activités diverses dans l'économie informelle. Bon nombre de ces communautés connaissent une pauvreté endémique et, à part l'émigration, les clés de la réduction de la pauvreté résident dans l'amélioration de la base économique locale et la plus grande disponibilité de services sociaux de base.

296. La notion de communauté locale est également fondamentale dans les régions à revenu élevé. Les grands Etats fédéraux comme les Etats-Unis ou l'Allemagne reposent traditionnellement sur le soutien d'entités infranationales aux responsabilités clairement définies, et ce jusqu'au niveau local. L'éloge de «l'espace local» est aussi une composante explicite de l'architecture de l'Union européenne. Tandis que les Etats Membres transfèrent au niveau européen une partie de leur souveraineté en matière économique, la diversité des cultures, des valeurs et des langues est protégée au niveau local. Les systèmes locaux de développement industriel ou technologique sont d'ailleurs les fondements de la capacité économique nationale dans de nombreuses régions du monde.

297. Notre souci de l'espace local est fondé sur les réflexions suivantes.

Beaucoup
de communautés
locales pâtissent
de la
mondialisation

298. Tout d'abord, la mondialisation touche un nombre croissant de communautés dans le monde. Certaines communautés ont été frappées par le chômage suite au déclin des industries locales dû à la libéralisation des échanges ou à la réimplantation des entreprises dans des pays où les salaires sont inférieurs. Ce phénomène crée souvent de gros problèmes d'ajustement local et soumet le tissu social à de fortes tensions. Les communautés rurales isolées des pays en développement sont également touchées par ce problème, par exemple lorsque les importations bon marché anéantissent les moyens d'existence tirés de l'agriculture ou lorsque l'arrivée de grandes entreprises d'exploitation minière ou forestière, ou l'introduction de certaines formes de tourisme, viennent compromettre les moyens d'existence traditionnels et ont un effet défavorable sur l'environnement local.

299. Ensuite, la mondialisation peut éroder la résilience et la vitalité des communautés locales même en l'absence de conséquences économiques directes. La portée grandissante de l'industrie des médias, du spectacle et du tourisme au niveau mondial trouble les cultures et valeurs traditionnelles, la notion d'identité, et met à l'épreuve la solidarité des communautés locales. Notre vision est celle d'une communauté mondiale intégrant la multitude de cultures et de capacités locales, et non celle d'une grande vague d'uniformisation.

300. Enfin, nous pensons que le mondial et le national doivent s'appuyer sur le local, et que c'est là l'une des clés qui ouvrent sur une mondialisation plus juste et plus généreuse. Une approche décentralisée de la conception et de la mise en œuvre des politiques, fondée sur une meilleure connaissance des situations et des contraintes réelles, plus participative et plus proche des besoins et des demandes des gens, et aussi plus facile à contrôler, a toutes les chances d'être plus efficace.

301. Afin de renforcer ce lien entre le local et le mondial, il convient d'établir un programme prospectif et pratique centré sur l'administration, la base économique et les valeurs et héritages culturels locaux.

302. Bon nombre de politiques sociales et économiques révèlent au mieux leur efficacité lorsqu'elles sont mises en œuvre au niveau local. En accord avec le principe général de subsidiarité, nous pensons que la gouvernance doit se faire au niveau le plus bas auquel elle s'avère efficace. Cela nécessite la création d'institutions locales fortes, démocratiques et responsables.

Des institutions locales fortes, démocratiques et comptables de leurs actes sont nécessaires

303. Protéger et entretenir l'espace local, créer et soutenir les autorités locales sont des responsabilités qui incombent au premier chef aux États. Les gouvernements sont beaucoup plus lents à décentraliser le contrôle des ressources au niveau infranational qu'à décentraliser les structures et les responsabilités administratives. Toutefois, le manque de financements locaux conduit à des services publics inadaptés et peut être source de corruption. Les autorités locales doivent pouvoir générer leurs propres recettes fiscales ou recevoir un appui financier suffisant des budgets nationaux.

304. Leur capacité d'exécution a souvent besoin d'être renforcée. Les acteurs non étatiques peuvent jouer un rôle important s'ils disposent de ressources suffisantes. Les pactes territoriaux développés en Europe au cours des dernières années ont prouvé qu'il était possible d'autonomiser des communautés locales en rassemblant plusieurs acteurs autour d'un projet commun³⁰. A leur tour, tous les acteurs locaux doivent tenir à disposition des comptes transparents de leurs dépenses, tant au niveau national que local.

305. Administration locale n'est pas synonyme d'isolement. Au contraire, la mondialisation offre de nombreuses possibilités de constitution de réseaux nationaux et transfrontières, de coopération et d'échange entre les autorités locales; le local peut être aussi ouvert que le national, voire plus. A ce titre, les processus de mise en réseau établis par l'intermédiaire des «réseaux de maires» et ceux des organisations communautaires doivent recevoir un soutien plus important³¹.

La base économique locale

306. Les systèmes de production et les marchés locaux jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins des consommateurs et la création d'emplois. Alors qu'il devient plus productif, l'espace économique local doit être protégé. Des politiques nationales et internationales et des systèmes de soutien sont nécessaires pour renforcer les efforts locaux, par un accès accru au microcrédit, un appui à la

Les systèmes de production locaux doivent être soutenus

³⁰ Un pacte territorial est un accord officiel conclu entre de nombreux acteurs (conseils municipaux, autres autorités locales, organisations d'employeurs et de travailleurs, syndicats, groupes culturels et religieux, ONG, associations professionnelles et écoles) pour élaborer et mettre en œuvre conjointement une stratégie de développement cohérente pour un territoire donné. Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, des centaines de pactes de ce genre ont été conclus en Europe afin de promouvoir la création d'emplois et de lutter contre l'exclusion sociale par le biais d'initiatives locales. Voir le site Internet www.europa.eu.int/comm/regional_policy/innovation/innovating/pacts/fr/.

³¹ Parmi les principaux réseaux internationaux de villes et d'autorités locales, figure la toute récente association «United Cities and Local Governments» (www.iula.org), mais aussi l'Association mondiale des grandes métropoles (www.metropolis.org), la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales (www.waclac.org), l'Alliance pour les villes (www.citiesalliance.org) et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (www.iclei.org). On trouvera une liste plus exhaustive sur le site www.lgib.gov.uk/weblinks_3.htm. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) constitue par ailleurs un forum important pour l'extension de ce type d'initiatives (voir le site www.unhabitat.org).

gestion et une protection contre toute ingérence extérieure. L'industrialisation des zones rurales, qui apporte technologies et infrastructures pour traiter localement les matières premières, devrait être encouragée. La valeur ajoutée gagnée par ce traitement contribuera également au développement rural. Outre les politiques requises pour soutenir les petites entreprises (évoquées plus haut), la mise en place de services pour le développement des entreprises locales devrait être encouragée. Ces services peuvent fournir aux entreprises locales une aide à la commercialisation, afin qu'elles ne soient pas enfermées dans une seule chaîne d'approvisionnement; ils peuvent soutenir les capacités pour satisfaire aux normes mondiales de produit; ils peuvent enfin encourager le regroupement d'entreprises, propice à une coopération interentreprises et à l'établissement d'une base plus solide pour devenir compétitif à l'échelle internationale. Les regroupements de petites entreprises locales peuvent être une source importante de dynamisme économique et de création d'emplois, aussi bien dans le domaine de la production de meubles au centre de Java que dans celui du développement de logiciels dans la Silicon Valley³². Les réseaux mondiaux d'échange d'informations constituent un moyen par lequel la mondialisation peut contribuer à promouvoir la production locale de biens et de services.

307. Diverses formes d'organisation économique peuvent être efficaces, à la fois sur le plan économique et sur le plan social dans le milieu local. Les coopératives en sont un exemple manifeste. Avec 800 millions de membres à travers le monde, elles représentent une véritable force mondiale, mais sont également des agents économiques locaux importants dont la capacité est basée sur la confiance et la responsabilité dans la gestion. Leur contribution doit être reconnue et renforcée.

308. Les entrepreneurs sociaux sont également importants au niveau local. Ils ont réussi à utiliser des initiatives individuelles pour atteindre des objectifs sociaux selon la logique des marchés. L'exemple le plus connu est probablement celui de l'initiative Grameen au Bangladesh, qui assure l'accès des pauvres aux technologies de l'information et à l'éducation. Aujourd'hui, 40 000 responsables de «téléboutique» vendent des services de téléphonie mobile dans la moitié des villages du Bangladesh. La Grameen Bank ne se contente pas de proposer des services financiers, elle gère aussi un programme social actif. Parmi les autres exemples à cet égard, on peut citer l'Association des femmes travaillant à leur compte (SEWA) en Inde, l'Union des femmes travaillant à leur compte (SEWU), créée en Afrique du Sud sur le modèle de la SEWA, ainsi que les programmes de microcrédit pour les activités économiques et les infrastructures locales fournis par l'intermédiaire de communautés du Kosovo et de l'Albanie. De tels programmes doivent être soutenus et repris ailleurs. Une façon de le faire serait de relier les initiatives locales, surtout celles qui offrent des possibilités aux femmes chefs d'entreprise, dans le cadre d'un partenariat mondial, comme l'a fait la Campagne du sommet du microcrédit, qui a mobilisé des milliers d'organisations de microfinancement et leurs agents³³.

³² Pour un exposé détaillé, s'intéressant à la fois aux pays industrialisés et aux pays en développement, voir *Clusters, Industrial Districts and Firms: The Challenge of Globalization*, conférence donnée en l'honneur du professeur Sebastiano Brusco, de l'Université de Modène (Italie), les 12 et 13 septembre 2003 (www.economia.unimo.it/convegna_seminari/CG_sept03/index.html). En ce qui concerne les pays en développement, l'ONUDI est aussi une bonne source d'informations (voir www.unido.org/en/doc/4297).

³³ Voir, entre autres, www.grameen.com, www.sewa.org, www.changemakers.net et www.microcreditsummit.org.

309. La mondialisation a inévitablement un impact sur les valeurs et cultures locales. L'industrie mondiale des médias et du spectacle représente à cet égard une force particulièrement puissante. Elle projette les valeurs et perceptions des pays qui dominent cette industrie et est souvent considérée comme une menace pour les autres pays. Toutefois, les influences culturelles extérieures arrivent de bien d'autres façons, notamment par le déplacement des personnes et la diffusion des biens de consommation et des modes de vie.

La mondialisation est considérée comme une menace pour la culture locale, mais elle peut être une force

310. La culture n'est jamais statique, et la plupart des communautés apprécient l'échange et le dialogue avec d'autres communautés. Il existe de nombreuses façons pour les communautés de s'ouvrir à d'autres réalités tout en conservant leur identité. Ce qui importe, c'est qu'elles aient les moyens de vivre conformément à leurs aspirations. La confiance entre les hommes qui ont des valeurs et une culture communes est le «ciment» qui oblige les institutions locales à mener des actions conjointes. Ce capital social est essentiel au développement. La mondialisation peut à la fois renforcer et affaiblir le capital social. Les médias, le commerce et les voyages, ainsi que la concurrence accrue, sont autant d'éléments qui peuvent éroder l'intérêt pour les préoccupations à l'échelon local. Cependant, les interconnexions mondiales, notamment par le biais des technologies de l'information et de la communication, constituent des moyens puissants pour renforcer l'action locale. Le rôle mondial de la société civile résulte des actions menées aux niveaux national et local.

311. La nécessité de reconnaître et de défendre les droits des populations autochtones sur leurs territoires et leurs ressources, sur leur culture et leur identité, sur leur savoir ancestral, ainsi que leur droit à l'autodétermination est une question importante au niveau local comme au niveau national. Il convient de solliciter le libre consentement de ces populations, préalablement informées, avant de mettre en chantier tout projet de développement au sein de leurs communautés. Leurs systèmes sociopolitiques et économiques, leurs méthodes de gestion des ressources et leurs moyens d'existence durables devraient pouvoir coexister avec d'autres systèmes. Ils devraient être soutenus et non anéantis au seul motif de la nécessité d'intégration dans l'économie de marché mondiale. L'économie mondiale fonctionne selon des règles et des cadres juridiques pouvant s'avérer incompatibles avec les droits des populations autochtones et destructeurs pour leur mode de vie et leur culture. Il est indispensable que les autorités nationales et locales veillent à la protection des droits des populations autochtones et à la suppression de toute discrimination à leur égard, et notamment à l'application effective de la législation lorsqu'elle existe, et à l'élaboration d'une législation adéquate lorsqu'elle n'existe pas. Cela implique que les gouvernements soutiennent l'adoption du projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, actuellement en cours de négociation. Des préoccupations similaires se font jour en ce qui concerne les minorités ethniques et religieuses, auxquelles il convient souvent de prêter une attention particulière pour qu'elles puissent bénéficier d'un accès équitable aux possibilités offertes par l'économie mondiale.

Les droits et la culture des peuples autochtones devraient être reconnus et protégés

312. Il convient également de reconnaître les droits prioritaires des populations autochtones sur les terres et les ressources qu'elles occupent et entretiennent depuis des temps immémoriaux. Le refus ou l'incapacité des populations autochtones de tirer avantage des procédures modernes d'établissement des droits de propriété, qui ne prennent pas en compte leurs régimes d'occupation des terres et leurs systèmes de droits sur les ressources, ne devraient pas être invoqués comme motifs suffisants pour les déposséder de leurs droits en faveur d'autres intérêts.

L'intégration régionale comme tremplin

313. Nombre de mesures peuvent être prises dans les différents pays pour tirer parti des possibilités qui s'offrent au niveau mondial et assurer une répartition équitable des bénéfices de la mondialisation. Le programme politique national est toutefois limité à la fois par les ressources disponibles et le niveau de développement du pays, et par les règles et politiques adoptées à l'échelon mondial. Nous abordons ce dernier point dans la section suivante. Il existe néanmoins un tremplin intermédiaire, à savoir celui de l'intégration régionale.

L'intégration régionale peut aider les pays à gérer les forces qui agissent au niveau mondial

314. Les accords régionaux revêtent de nombreuses formes. La grande majorité des quelque 250 accords d'intégration économique enregistrés auprès de l'OMC³⁴ concerne des zones de libre-échange, mais de nombreuses initiatives visent une intégration régionale plus complète, qui constitue souvent un projet aussi bien politique qu'économique. L'UE en est un excellent exemple, mais les processus d'intégration en Amérique latine et en Afrique comportent des objectifs similaires. Des questions comme la sécurité, les liens culturels et la définition d'objectifs communs sont au moins aussi importantes que les préoccupations relatives aux intérêts économiques, et donnent naissance à un large éventail d'institutions régionales.

315. L'intégration et la coopération régionales peuvent favoriser un type de mondialisation plus équitable en agissant à au moins trois niveaux.

316. Premièrement, elles peuvent donner aux individus et aux pays les moyens de gérer les forces économiques mondiales. En augmentant la taille des marchés intérieurs, l'intégration accroît la capacité de résistance aux fluctuations économiques extérieures. Une meilleure coordination régionale des politiques économiques peut aussi contribuer à atténuer les répercussions des chocs externes entre pays voisins. Des cadres communs pour la réglementation financière, les droits fondamentaux au travail, la coordination fiscale et des mesures incitatives en faveur de l'investissement sont des objectifs régionaux concrets qui peuvent contribuer à prévenir tout risque de «nivellement par le bas» dans ces domaines. L'instauration d'une monnaie commune, comme l'euro, est aussi une source potentielle de stabilité.

317. L'intégration peut également renforcer le pouvoir de négociation des petits pays, engagés dans une action conjointe, qui éprouveraient sinon beaucoup plus de mal à faire entendre leur voix au niveau international. Lorsque les pays mettent leurs ressources en commun et élaborent des programmes communs, leur poids politique face aux institutions internationales et aux entreprises multinationales est accru.

318. Deuxièmement, l'intégration peut contribuer à développer les capacités nécessaires pour tirer parti des possibilités mondiales. L'investissement dans les compétences, les infrastructures, la recherche, la technologie, et l'appui à l'innovation exigent souvent des efforts considérables, plus faciles à accomplir au niveau régional. Les marchés de plus grande ampleur sont par ailleurs nettement plus propices aux économies d'échelle. Il est également possible de définir des objectifs régionaux plus ambitieux, tels que des stratégies de transformation industrielle ou des stratégies de développement plus larges et mieux coordonnées.

³⁴ OMC: *Rapport sur le commerce mondial* (Genève, OMC, 2003). Voir aussi Banque mondiale: *Trade Blocs* (Washington, DC, Oxford University Press, 2000).

319. Troisièmement, l'intégration peut améliorer les conditions dans lesquelles les populations sont reliées à l'économie mondiale. Une attention prioritaire est accordée à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie en Europe (où le Conseil de l'Europe a joué un rôle important à cet égard), en Amérique latine (notamment par l'entremise de la Commission interaméricaine des droits de l'homme), en Afrique (initiatives de la toute récente Union africaine) et dans d'autres régions du monde. D'autres sujets d'inquiétude à l'échelle régionale concernent les mouvements transfrontières de personnes, la prévention et le traitement du VIH/SIDA, et la prévention de la traite des êtres humains. De façon plus générale, le fait de traiter les objectifs sociaux dans le contexte de l'intégration et des institutions régionales fournit un point de départ propice à l'intégration de ces objectifs dans l'économie mondiale.

L'expérience de l'intégration régionale

320. L'UE offre un exemple intéressant d'intégration plus approfondie. Elle repose sur un cadre juridique solide et sur un certain nombre de principes concernant la politique à mener:

- l'ouverture à l'économie mondiale et une économie de marché interne efficace;
- des systèmes nationaux de protection sociale basés sur la solidarité et des normes du travail minimales communes;
- le respect de l'Etat de droit, des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la démocratie politique.

L'expérience de l'intégration régionale

321. Le contrôle et l'engagement démocratiques n'ont cessé de s'accroître, et le Parlement européen joue un rôle de plus en plus important à cet égard. D'autres institutions renforcent la légitimité du processus à travers l'application impartiale de la loi commune, comme la Cour de justice européenne. Les partenaires sociaux prennent part et contribuent à l'élaboration des politiques régionales. Le développement le plus récent concerne le projet de Constitution européenne, actuellement à l'étude, qui codifiera et consacra les principes et objectifs clés. Ce processus d'intégration est considéré comme une réussite économique, comme en atteste d'ailleurs l'actuel processus d'élargissement à un grand nombre de pays d'Europe centrale et orientale.

... en Europe

322. L'intégration régionale a régulièrement été au premier rang des préoccupations politiques sur le continent américain³⁵. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'engagement en faveur de l'intégration est allé bien au-delà de la libéralisation des échanges commerciaux, pour inclure les aspects liés aux finances, à la macroéconomie et à l'intégration sociale et politique. Les droits au travail, les conditions de travail et l'emploi sont également des questions à l'ordre du jour. Cela a entraîné la création d'institutions politiques régionales, comme le Parlement latino-américain, d'institutions financières, comme le Fonds latino-américain de réserve, et d'instances destinées à favoriser la participation d'acteurs non étatiques.

... dans les Amériques

323. En Afrique, l'intégration économique régionale est considérée comme un moyen de parvenir à la paix, à la stabilité et à une participation plus active à

... en Afrique

³⁵ Les principaux processus d'intégration comprennent le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté andine (CAN), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Des négociations sont en cours, visant à évoluer vers la création d'une zone de libre-échange sur tout le continent américain.

l'économie mondiale. L'objectif est d'attirer à la fois des investisseurs étrangers et nationaux, et de développer un réservoir de compétences à l'échelle régionale. Bon nombre d'institutions et d'organisations régionales et sous-régionales ont été créées, avec pour mission d'accomplir l'intégration régionale ³⁶. Les dirigeants africains ont clairement signifié leur engagement en faveur de ce processus, comme en atteste la création de l'Union africaine (UA) en 2001. Les programmes de l'UA incluent le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – stratégie de développement intégrée dont l'un des objectifs consiste à «stopper la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation».

... en Asie-
Pacifique

324. L'intégration régionale en Asie tend à se concentrer davantage sur la coopération économique et commerciale, sur la paix et la sécurité, et moins sur les aspects plus profonds de l'intégration ³⁷. Des accords sous-régionaux, appelés «triangles de croissance», ont été élaborés pour favoriser les relations économiques entre les pays participants. Plusieurs initiatives interrégionales de grande envergure incluent des pays asiatiques, la plus importante concernant l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), une instance à laquelle participent plusieurs États américains et asiatiques de la ceinture du Pacifique. Les pays arabes développent également à l'heure actuelle des accords de libre-échange, au sein de la région et au-delà.

325. En résumé, l'intégration régionale figure à l'ordre du jour partout dans le monde. Bien entendu, la réalité ne coïncide pas toujours avec la théorie. Au sein de l'UE, on dénonce la bureaucratisation, la distance vis-à-vis des populations, le détournement d'échanges commerciaux et les problèmes liés à des disparités de poids et d'influence entre les pays et les acteurs sociaux. De plus, la coordination de la politique économique s'avère difficile à réaliser. D'une manière générale, on constate néanmoins d'énormes progrès. Dans d'autres régions du monde, les progrès se révèlent inégaux. En Amérique latine, le renforcement des institutions régionales a été entravé par le manque de ressources et par une série de crises économiques et politiques. En Afrique, les initiatives visant à ouvrir et à relier entre elles les économies africaines exigent des investissements considérables, difficiles à trouver. Le danger inhérent à la création d'une couche supplémentaire de bureaucratie est réel. La difficulté de la tâche ne doit pas être sous-estimée.

326. Il est également important d'opérer une distinction entre les accords conclus entre des pays caractérisés par des niveaux de vie largement similaires (tels que les accords conclus en Amérique latine, en Asie, en Afrique et en Europe) et ceux qui impliquent à la fois des pays industrialisés et des pays en développement (tels que ceux élaborés dans le cadre des négociations actuelles sur la Zone de libre-échange des Amériques et la Zone de libre-échange euro-méditerranéenne). Ils sont en effet très différents. Les accords d'intégration régionale conclus entre des pays à faible revenu et des pays à revenu élevé peuvent générer des gains économiques significatifs du fait d'un accès accru au marché, essentiellement pour les mêmes raisons que lors du processus plus général de mondialisation. Toutefois, comme dans ce processus général de mondialisation, les accords conclus entre des pays de poids différent sont susceptibles d'aboutir à des résultats déséquilibrés, se traduisant par une limitation de la marge de manœuvre des politiques de développement nationales dans les pays à plus faible revenu ou des difficultés d'ajustement économique

³⁶ Dont six grandes organisations sous-régionales en Afrique orientale et en Afrique australe, et cinq autres organisations couvrant l'Afrique centrale et occidentale.

³⁷ Bien que l'évolution récente au sein de l'ANASE laisse prévoir un approfondissement de l'intégration au cours de la décennie à venir.

entraînant des suppressions d'emplois, sans que n'existent les ressources nécessaires pour dédommager les populations touchées. Lors du processus d'intégration européenne, des transferts de ressources importants des régions les plus riches vers les régions les plus pauvres ont permis de réduire les inégalités et de faciliter l'ajustement, mais la mise en place de tels mécanismes se heurte souvent à des obstacles politiques considérables. Ces questions se posent également lors de la conclusion d'accords bilatéraux, régionaux et mondiaux, et seront examinées à l'échelle mondiale dans la section suivante.

La dimension sociale de l'intégration régionale

327. Les formes approfondies d'intégration englobent souvent des politiques et des institutions centrées sur l'emploi, l'éducation, l'environnement, les normes du travail, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et d'autres objectifs sociaux. Toutefois, ces objectifs sociaux ont tendance à apparaître comme des questions secondaires, arrivant loin derrière les objectifs économiques et politiques. Nous estimons que, pour que l'intégration régionale puisse être un tremplin vers une mondialisation plus équitable, une dimension sociale forte est un élément essentiel.

Les objectifs sociaux peuvent être renforcés par ...

328. Pour intégrer ces vastes objectifs sociaux au processus d'intégration régionale, il convient de tenir compte des points suivants.

329. Premièrement, les principes de participation et de responsabilité démocratique constituent un fondement essentiel. Les instances représentatives, telles que les parlements régionaux, ont ici un rôle important à jouer. Nous pensons que l'intégration régionale doit être appuyée par le dialogue social entre les organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs et par l'instauration d'un dialogue plus large avec d'autres acteurs sociaux importants, sur la base d'institutions solides, garantissant la responsabilité démocratique et judiciaire. La création de conseils et d'instances tripartites, ou plus larges encore, à l'échelle régionale (comme le Forum consultatif économique et social du MERCOSUR ou le Comité économique et social européen), fournit un cadre institutionnel important pour l'instauration d'un tel dialogue. Compte tenu de la persistance des modèles basés sur l'inégalité entre les sexes, il convient de prêter une attention particulière à la nécessité d'accroître la participation des femmes.

une plus grande transparence démocratique et le dialogue social

330. Deuxièmement, le processus d'intégration régionale doit se donner des cibles sociales, étayées par des mesures périodiques et la diffusion d'informations sur les résultats. De tels objectifs, qui doivent être différenciés par sexe, peuvent couvrir le respect des droits fondamentaux, le taux d'emploi global, le niveau de pauvreté, les possibilités en matière d'éducation et l'étendue de la couverture de sécurité sociale. L'évaluation est particulièrement utile au niveau régional puisque les progrès enregistrés, ou l'absence de progrès, sont susceptibles de créer des pressions politiques pour une action concertée. Un processus officiel d'examen, mis en œuvre par les organisations régionales, peut contribuer à améliorer les politiques nationales.

Définition de cibles sociales

331. Troisièmement, la mobilisation des ressources régionales à des fins d'investissement et d'ajustement s'avère indispensable. Cela est particulièrement important lorsque l'intégration concerne des pays dont les niveaux de développement sont très hétérogènes. Les fonds structurels et le Fonds de cohésion de l'UE ont contribué à promouvoir une convergence ascendante des pays pauvres au sein de l'UE. Des institutions financières régionales s'avèrent également indispensables pour canaliser les ressources vers l'investissement régional. La création de ces institutions

Mobilisation des ressources régionales

et de ces fonds devrait être considérée comme une priorité dans tous les processus d'intégration régionale. Les donateurs et les organisations internationales devraient également soutenir les efforts déployés par ces pays pour élaborer des stratégies régionales communes visant à promouvoir le développement social et économique. La dimension sociale de l'intégration régionale requiert une stratégie intégrée, basée sur un engagement politique au plus haut niveau. Seuls les chefs d'Etat et de gouvernement disposent de l'autorité nécessaire, ce qui explique pourquoi les étapes les plus importantes vers l'intégration régionale sont franchies à ce niveau.

Mondialiser les régions

332. Notre image de la mondialisation intègre un ensemble de régions liées entre elles et qui interagissent, et non un monde à la George Orwell, composé de blocs rivaux. C'est un monde dans lequel chaque région est ouverte aux idées, aux biens, aux capitaux et aux personnes des autres régions. Un tel processus de «régionalisme ouvert» ne fait aucunement obstacle à l'économie mondiale, il peut au contraire permettre de redresser certains des déséquilibres induits par la mondialisation, tout en favorisant le développement et l'équité au sein des régions dans un cadre multilatéral. Au sein de chaque région, le processus d'intégration est mis en œuvre à l'aide des mécanismes les plus adaptés à cette région: il n'existe pas de modèle uniforme. L'action au niveau régional vient compléter et soutenir les politiques nationales des pays de la région considérée.

333. La logique du choix de la voie régionale réside dans le fait que les difficultés d'intégration sont plus importantes au niveau mondial et qu'il est donc logique de commencer par progresser au niveau régional. En même temps, la mondialisation peut agir comme un lien entre des régions ouvertes et procurer des ressources pour appuyer les objectifs régionaux. Elle peut contribuer à soutenir le cadre commun de valeurs, fondé sur le choix démocratique et les droits de l'homme universels. S'il existe des politiques et des institutions solides au niveau régional, il est plus facile d'élaborer des politiques mondiales justes. Voilà qui constitue la base d'une meilleure gouvernance de l'économie mondiale.

La gouvernance mondiale peut prendre appui sur les institutions régionales

334. Nous pensons qu'il convient de créer des institutions à l'échelon mondial, permettant de réunir différentes régions autour d'un processus d'intégration mondiale, et que cet aspect devrait figurer en bonne place sur l'agenda futur de la gouvernance mondiale. L'intégration régionale peut être une base pour la gouvernance mondiale, et de bonnes institutions de gouvernance mondiale peuvent à leur tour constituer un puissant soutien à l'intégration régionale.

III.2 La réforme de la gouvernance mondiale

III.2.1. Cadre analytique

III.2.2. Des règles équitables

III.2.3. De meilleures politiques internationales

III.2.4. Des institutions davantage comptables de leur action

III.2.1. Cadre analytique

Mondialisation et gouvernance

335. Jusqu'ici, l'intérêt international croissant pour les questions de gouvernance a presque exclusivement été axé sur l'échelon national. La question de la gouvernance mondiale nécessite désormais une attention soutenue. La gouvernance mondiale est le système de règles et d'institutions établi par la communauté internationale et les acteurs privés pour gérer les affaires politiques, économiques et sociales. Une bonne gouvernance, tant au niveau national que mondial, devrait promouvoir des valeurs telles que la liberté, la sécurité, la diversité, l'équité et la solidarité. Elle devrait également garantir le respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit à l'échelle internationale, de la démocratie et de la participation, promouvoir l'esprit d'entreprise et adhérer aux principes de responsabilité, d'efficacité et de subsidiarité.

336. La progression de la mondialisation a fait apparaître la nécessité d'une meilleure gouvernance mondiale³⁸. Du fait de l'interdépendance accrue entre les Etats-nations, un éventail plus large de problèmes affecte désormais plus fortement un plus grand nombre de pays que par le passé. Le développement des liens entre les pays par le biais des échanges commerciaux, des IDE et des mouvements de capitaux implique que les changements au niveau des conditions économiques ou des politiques des grandes économies ont des effets secondaires importants sur le reste du monde. De même, les nouvelles règles mondiales ont une forte incidence sur les possibilités d'action et la performance économique des pays.

³⁸ Voir Deepak Nayyar: «Existing system and missing institutions», dans l'ouvrage publié sous la direction de Deepak Nayyar: *Governing globalization: Issues and institutions* (Oxford, University Press, 2002), et Joseph Stiglitz: *Globalization and discontents* (Londres, Allan Lane, 2002).

Une action collective mondiale s'avère de plus en plus nécessaire

337. Plus particulièrement, la mondialisation croissante fait surgir un nombre grandissant de questions qui ne peuvent être traitées efficacement sans une action mondiale collective. Citons pour exemple les problèmes de contagion financière, de maladies transmissibles, de criminalité transfrontières, d'insécurité, de paradis fiscaux et de concurrence fiscale. Plus généralement, il devient de plus en plus nécessaire d'élaborer des accords institutionnels permettant de soutenir et surveiller les marchés mondiaux dans l'intérêt de tous les participants. Cette évolution inclut la nécessité de garantir le fonctionnement équitable et sans à-coups de ces marchés, l'élimination des pratiques anticoncurrentielles et des abus, et la correction des dysfonctionnements des marchés.

Une réaction désordonnée aux nouveaux défis de la mondialisation

338. La réponse apportée à ces nouveaux défis a été jusqu'ici peu méthodique. A ce jour, on observe un système fragmenté et incohérent, composé d'une mosaïque de réseaux et d'organismes se recoupant, œuvrant dans les domaines économique, social et environnemental. Divers accords ont été élaborés, parmi lesquels des lois, des normes, des accords informels et des initiatives privées d'autoréglementation. Dans certains cas, des acteurs privés, comme des agences de notation, ont créé d'importantes normes de facto que les gouvernements et les marchés ne peuvent se permettre d'ignorer.

339. La portée de ces accords est également limitée. Beaucoup de questions importantes, comme les migrations internationales ou les investissements étrangers, ne sont régies par aucune règle ou le sont par des règles partielles ou inadaptées. Si ces règles fonctionnent bien dans quelques domaines, dans beaucoup d'autres elles sont trop limitatives et injustes.

Déficiences majeures de la gouvernance mondiale contemporaine

On observe la plus grande inégalité dans le pouvoir et les capacités des Etats-nations

340. La structure et les processus actuels de la gouvernance mondiale posent de sérieux problèmes. Parmi ceux-ci, il convient d'évoquer en premier lieu les grandes disparités de pouvoir et de capacité entre les différents Etats-nations. Les inégalités au niveau de la puissance économique des différents pays en sont la cause première. Les pays industrialisés disposent de revenus par habitant beaucoup plus élevés, ce qui leur donne un moyen de pression économique dans les négociations visant à orienter la gouvernance mondiale. Ils sont la source de marchés indispensables, des investissements étrangers, des opérations sur actifs financiers et de la technologie. La possession et le contrôle de ces actifs vitaux leur confèrent un pouvoir économique considérable. D'où la tendance foncière de la gouvernance mondiale à favoriser les intérêts des acteurs puissants, essentiellement basés dans les pays riches.

341. Dans un monde idéal, les intérêts des puissants et des faibles, des riches et des pauvres s'équilibreraient. La gouvernance mondiale reposerait sur des processus de prise de décision démocratiques et participatifs permettant d'obtenir des résultats équitables. La réalité est malheureusement tout autre. Les grandes puissances victorieuses ont défini la structure de gouvernance du monde de l'après-guerre, centrée sur les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods (système qui constitue toujours aujourd'hui le cœur de la gouvernance mondiale). Depuis, bien des choses ont changé. Il existe aujourd'hui plus de 190 Etats indépendants, contre 50 environ à l'époque. Dans l'intervalle, quelques pays en développement ont rejoint les rangs des pays à revenu élevé, tandis que d'autres pays, à revenu moyen et fortement peuplés, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, sont devenus des acteurs significatifs sur la scène de l'économie mondiale. Lorsque ces pays engagent une action conjointe sur des questions particulières, ils peuvent

même exercer une grande influence sur la gouvernance mondiale. Malgré ces évolutions, l'influence dominante des pays industrialisés dans la gouvernance mondiale n'a toutefois pas fondamentalement changé.

342. La démocratie s'est développée à travers le monde. Aujourd'hui, les gens sont plus que jamais conscients de leurs droits et veulent avoir voix au chapitre dans la gouvernance nationale, et même, de plus en plus souvent, dans la gouvernance internationale. Leur capacité de le faire a été grandement facilitée par la révolution des TIC et l'accélération de la connectivité mondiale. L'accès à l'information s'est largement étendu, et les organisations de la société civile (OSC), ainsi que les syndicats, ont aujourd'hui les moyens de former des coalitions transfrontières autour d'une myriade de bonnes causes. La lutte pour l'instauration de la démocratie en Pologne et en Afrique du Sud a été largement soutenue par les pressions exercées par ces coalitions.

343. L'influence de la société civile mondiale s'exerce de diverses manières. Les OSC font pression sur les gouvernements, tant au niveau national que lors des conférences internationales. Elles s'engagent activement dans la défense des grandes causes et la mobilisation de l'opinion publique. Elles font progresser la transparence et la responsabilité démocratique en formulant des critiques et en veillant au respect des engagements pris au niveau international. Leur influence reste toutefois limitée à ces interventions indirectes. A quelques exceptions près, elles ne jouissent d'aucune représentation officielle au sein des organisations internationales et conférences mondiales. Néanmoins, leur émergence a enrichi le processus de gouvernance mondiale en permettant la prise en compte d'un plus large éventail d'opinions et d'intérêts. Elles ont également contribué à faire progresser l'équité dans la gouvernance mondiale par les efforts qu'elles ont déployés pour assurer la défense des intérêts des pauvres. Leur rôle dans la gouvernance mondiale est cependant mis en cause par certains.

344. D'autres acteurs non étatiques, en particulier les entreprises et organisations économiques, en sont également venus à jouer un rôle plus important dans la gouvernance mondiale. C'est là en partie une conséquence naturelle de l'importance croissante du secteur privé dans une économie de marché mondiale de plus en plus libre. Dans le cas des entreprises multinationales (EMN) et des institutions financières internationales, leur influence croissante découle clairement de leur rayon d'action mondial et de leur pouvoir économique. Elles peuvent influencer sur les structures de la gouvernance mondiale en exerçant des pressions sur les politiques et les pratiques des gouvernements, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Elles font aujourd'hui souvent partie des délégations nationales des pays développés lors des négociations internationales portant sur des questions économiques et financières. Leur importance croissante se manifeste également dans la multiplication des partenariats public/privé conclus pour traiter certains problèmes mondiaux spécifiques.

345. On observe également une prolifération des initiatives privées d'autoréglementation lancées au niveau mondial. L'harmonisation des normes de comptabilité est souvent citée en exemple à cet égard. L'attention portée à la responsabilité sociale des EMN, et en particulier à des questions comme l'environnement et les normes du travail, constitue un autre exemple. Cette évolution s'est faite en partie en réaction au militantisme très médiatisé des ONG sur ces questions. D'ailleurs, certaines des nouvelles formes d'autoréglementation privée passent par une coopération avec d'autres parties.

Rôle des acteurs
non étatiques

346. A l'inverse, l'influence des syndicats dans les pays riches est affaiblie par la mondialisation. Cela est dû à la plus grande mobilité des capitaux et aux pressions concurrentielles plus vives dans l'économie mondiale. Le contrepoids traditionnel au pouvoir des entreprises s'est ainsi affaibli, au niveau national comme au niveau mondial. Certains signes indiquent toutefois que le mouvement syndical s'adapte à ces pressions, comme en atteste le nombre croissant d'accords et arrangements conclus avec les entreprises multinationales activement engagées dans le processus de mondialisation.

La gouvernance mondiale est marquée par un déficit démocratique

347. Les problèmes posés par les inégalités structurelles mentionnées ci-dessus se reflètent dans le déficit démocratique de la gouvernance mondiale. Un élément clé à cet égard est le processus inégalitaire de prise de décision dans certaines instances internationales, comme le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Mais le problème est plus généralisé que cela. Même dans les organisations qui respectent une égalité formelle dans la prise de décision, comme l'OMC, l'obtention de résultats équitables n'est aucunement garantie. Les inégalités profondes entre les pays au regard de la puissance économique se traduisent par un pouvoir de négociation inégal, qui désavantage souvent les pays pauvres. On observe également une différenciation grandissante dans les rangs des pays en développement, les PMA se trouvant généralement dans la position la plus faible pour négocier.

348. Ces inégalités sont encore aggravées par les nombreuses décisions importantes de gouvernance mondiale qui sont prises en dehors du système multilatéral. Les groupes restreints composés des pays riches, comme le G7, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Comité de Bâle et le G10 au sein du FMI ont pris des décisions importantes sur des questions économiques et financières ayant un impact mondial.

Les handicaps des pays en développement

349. Les pays en développement ont d'autres handicaps lorsqu'il s'agit d'influer sur la gouvernance mondiale. Cette dernière englobe aujourd'hui un large éventail de questions dont beaucoup présentent une complexité technique croissante. Dès lors, il est extrêmement difficile pour la plupart des pays pauvres d'être présents lors des négociations, et encore plus d'être représentés à un niveau technique adéquat. En outre, la différenciation croissante parmi les pays en développement entrave encore l'action collective à l'échelon mondial qui permettrait de compenser la faiblesse individuelle de ces pays.

350. Ces problèmes sont aggravés par la faible transparence démocratique qui caractérise la gouvernance mondiale. Les positions adoptées par les gouvernements dans les instances internationales sont rarement soumises à l'examen minutieux et régulier des parlements nationaux. Il n'existe pas non plus d'exigences rigoureuses quant à la publication des informations relatives aux positions prises et à leur justification. De même, en dépit de récentes améliorations, le manque de transparence et de responsabilité au sein des organisations internationales demeure un sérieux problème. Ces organisations sont rarement soumises à des évaluations indépendantes permettant de déterminer l'impact de leurs politiques et de leurs opérations sur les pays et les individus. Dans la plupart des cas, il n'existe pas de procédure de recours permettant aux populations affectées défavorablement par leurs opérations de déposer une réclamation et d'exiger réparation.

351. Une meilleure diffusion de l'information et des pressions accrues sur les gouvernements et les organisations internationales pour les contraindre à rendre compte de leurs décisions et de leurs actions permettraient de clarifier l'impact de leurs décisions et de leurs politiques et fourniraient une base solide pour l'organisation de débats publics sur ces questions. Une loi mondiale sur la liberté d'accès

à l'information et l'obligation pour les gouvernements des pays industrialisés et les organisations internationales d'effectuer des évaluations *ex ante* de l'impact mondial de leurs décisions politiques constitueraient à cet égard des développements tout à fait opportuns.

352. Un autre aspect à évoquer est le manque de cohérence du processus de prise de décision à l'échelle mondiale. Les négociations relatives à la gouvernance mondiale se déroulent dans des domaines compartimentés, tels que le commerce, les finances, la santé, les affaires sociales ou l'aide au développement. Les organisations internationales se concentrent sur leurs mandats spécifiques et ne prennent ainsi pas en compte l'impact de leurs actions sur d'autres objectifs importants. Les actions engagées dans un domaine ont pourtant une incidence croissante sur les résultats dans d'autres domaines. Ainsi, les décisions prises dans le domaine du commerce peuvent invalider les mesures prises en faveur des pays en développement au moyen de l'aide. De même, les actions entreprises par les institutions financières internationales peuvent être en contradiction avec celles des organismes engagés dans la poursuite des objectifs sociaux. Les mécanismes destinés à assurer la cohérence de la gouvernance mondiale dans son ensemble sont faibles ou inexistant. Dans une large mesure, ce manque de cohérence dans la gouvernance mondiale reflète le fait qu'au niveau national les différents ministères coordonnent rarement les actions engagées dans leur sphère respective de gouvernance mondiale, insuffisance perpétuée du fait du manque de transparence évoqué plus haut. Les pressions habituellement exercées au niveau des politiques nationales pour parvenir à des compromis entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux font défaut dans le contexte mondial.

Des résultats déséquilibrés

353. Ces insuffisances de la gouvernance mondiale ont contribué à rendre inégal l'impact social et économique de la mondialisation. Ce phénomène est induit par deux principaux éléments. Le premier est la création d'un système de règles régissant l'économie mondiale qui s'est révélé préjudiciable aux intérêts de la plupart des pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux. Le second est le fait que l'on n'est pas parvenu à mettre en place un ensemble cohérent de politiques économiques et sociales internationales permettant d'instaurer un type de mondialisation favorable à tous.

Les règles et les politiques mondiales défavorisent les pays en développement

354. Le système de règles et d'accords multilatéraux qui s'est mis en place révèle une orientation des mesures prioritaires vers un élargissement des marchés. En revanche, une attention limitée est accordée aux mesures visant à mettre en œuvre une stratégie plus équilibrée tendant à assurer la croissance mondiale et le plein emploi. Il s'agit pourtant là des fondements essentiels d'une politique visant à promouvoir une mondialisation plus intégratrice. Parallèlement à cela, il serait important d'engager des initiatives complémentaires telles que l'élaboration d'un cadre multilatéral concernant les mouvements transfrontières de personnes, des mesures visant à réglementer les marchés mondiaux, et notamment à restreindre les pratiques anticoncurrentielles dans les systèmes de production mondiaux, à éviter les paradis fiscaux, à corriger les dysfonctionnements importants du marché financier mondial et à développer de nouvelles sources de financement de l'aide et des biens collectifs mondiaux.

355. La plupart des accords conclus s'avèrent déséquilibrés. Ainsi, dans le système multilatéral des échanges, des obstacles importants au commerce demeurent dans des secteurs économiques clés, vitaux pour l'expansion des exportations des pays en développement. De plus, les pays en développement ont dû, à leur détriment,

céder une partie de leur autonomie pour ce qui est des orientations à prendre dans des domaines importants de la politique de développement, où ils ont encore besoin de développer leurs capacités.

356. Malheureusement, on met beaucoup moins fortement l'accent sur les mesures destinées à aider les pays en développement à faire face aux pressions de l'ajustement et à renforcer leur capacité de prospérer dans une économie mondiale concurrentielle. On accorde relativement peu d'attention au développement des capacités technologiques de ces pays dans une économie mondiale de plus en plus fortement basée sur le savoir. L'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous n'a pas la priorité dans les politiques internationales actuelles.

Absence de
mécanismes
mondiaux
permettant de
garantir la
sécurité socio-
économique

357. Une autre insuffisance majeure de la gouvernance mondiale réside dans l'absence de politiques et de mécanismes mondiaux permettant de garantir la sécurité socio-économique. Dans les pays riches, une proportion significative du revenu national est consacrée à la réduction de la pauvreté, à la fourniture d'une protection sociale et à la satisfaction des besoins des populations vulnérables. Toutefois, dans de nombreux pays, ces fonds sont actuellement considérablement réduits. Au niveau mondial, ce rôle doit être assumé par les organismes multilatéraux, les organisations bénévoles et les programmes bilatéraux de coopération pour le développement. Toutefois, les ressources disponibles à cette fin sont infimes comparées aux moyens nécessaires pour éradiquer la pauvreté.

358. Toute réforme de la gouvernance mondiale doit être inspirée par notre vision d'une mondialisation équitable et intégratrice. Elle doit promouvoir les valeurs et normes universelles approuvées par la communauté internationale, telles que la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et le progrès de la démocratie. Elle doit contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux exprimés dans la Déclaration du Millénaire et les autres accords internationaux importants. Les propositions de réforme doivent renforcer l'infrastructure légale et institutionnelle mondiale pour la promotion de la croissance, de l'équité, du développement humain et du travail décent. Elles doivent viser à renforcer le caractère représentatif, participatif, transparent et responsable des institutions mondiales. Elles doivent donner voix au chapitre à tous les hommes et à toutes les femmes, afin de prendre en compte leurs préoccupations et leurs intérêts. Elles doivent mobiliser l'énergie, l'engagement, le sens de la solidarité et de la responsabilité des acteurs clés de la communauté mondiale. Une réforme de la gouvernance mondiale opérée à cette échelle s'avère absolument indispensable, et doit transformer le processus et la substance de la mondialisation, afin de répondre aux aspirations des populations du monde entier.

III.2.2. Des règles équitables

Introduction

359. Notre préoccupation essentielle porte sur le caractère inéquitable des grandes règles en vigueur dans le domaine du commerce et de la finance et sur les effets asymétriques de ces règles sur les pays riches et sur les pays pauvres. Elle porte également sur l'insuffisance de la réglementation dans des domaines tels que la concurrence mondiale, les investissements et les migrations internationales. Dans ce chapitre, nous évoquerons la nécessité d'assurer à tous les pays (sous réserve qu'il n'y ait pas de conflit avec les intérêts collectifs) la liberté de poursuivre une politique de développement servant leurs intérêts, la nécessité de corriger les déséquilibres actuels en matière d'accès aux marchés internationaux, la nécessité de renforcer le cadre qui se dessine actuellement pour les systèmes de production mondiaux, la réforme du système financier international.

360. Notre souci premier porte généralement sur la nécessité de corriger les déséquilibres actuels entre pays riches et pays pauvres. Le problème de l'égalité dépasse toutefois cet aspect, et l'économie mondiale doit profiter de manière égale aux travailleurs et aux travailleuses des pays riches et des pays pauvres. Aussi les règles de l'économie mondiale doivent-elles être élaborées en tenant compte de leur impact sur les droits, les moyens d'existence, la sécurité et les chances de la population des différents pays. Nous aborderons notamment la question des mesures destinées à renforcer le respect des normes fondamentales du travail et à mettre en place un cadre cohérent pour les mouvements transfrontières de personnes.

Une marge de manœuvre pour le développement national

361. La mondialisation requiert le déploiement d'efforts considérables visant à améliorer la gouvernance nationale ainsi qu'une action stratégique des gouvernements visant à maximiser les avantages. Paradoxalement, les règles mondiales actuelles empiètent sur cet espace politique essentiel.

L'action des gouvernements est limitée par les règles mondiales

362. Un domaine clé est celui du développement industriel. Dans le passé, bon nombre des nations aujourd'hui industrialisées ont adopté divers instruments politiques destinés à favoriser le développement des industries nationales à des étapes cruciales de leur industrialisation. Elles ont également exercé un fort contrôle sur les IDE³⁹ en ce qui concerne l'accès, la propriété et les résultats. De même, les nouveaux industriels d'Asie de l'Est fondent leur stratégie industrielle sur la promotion des exportations, les subventions conditionnelles et la protection des industries nationales. Les politiques commerciales s'intègrent aux stratégies de développement nationales, dans le cadre desquelles l'État travaille conjointement avec les entreprises afin de consolider et de suivre les résultats de l'industrie nationale. L'État a joué un rôle central dans la mobilisation des investissements nationaux et dans leur affectation, ainsi que dans la limitation ou la réglementation des IDE⁴⁰. Des mesures comme le contenu local minimal, les exigences en matière d'exportation et de transfert de technologie, l'ingénierie

³⁹ Notamment par le biais d'outils comme les subventions à l'exportation, les ristournes douanières sur les éléments de production utilisés pour l'exportation, les droits de monopole, les cartels et les crédits à usage déterminé sanctionnés par le gouvernement. Voir Ha-Joon Chang: *Kicking Away the Ladder* (Anthem Press, Londres, 2002) et *Foreign Investment in Historical Perspective* (Third World Network, 2003).

⁴⁰ A. Amsden, *op. cit.*

inversée et l'adaptation locale des technologies importées ont également été mises en œuvre avec efficacité.

363. Certes, les bases de la compétitivité internationale ont changé, et il peut ne pas être souhaitable ni même faisable pour tous les pays d'appliquer ces stratégies, car beaucoup d'éléments dépendent des conditions et capacités initiales. Néanmoins, ces précédentes expériences de développement industriel mettent en évidence l'importance du rôle que peut jouer une politique nationale bien conçue dans la création d'une base industrielle compétitive. Il convient à cet égard de remarquer que toutes les politiques élaborées à l'échelle nationale ne sont pas forcément efficaces. De graves erreurs ont ainsi été commises par le passé, telles que le fait de trop s'appuyer sur les politiques de substitution aux importations et sur des entreprises publiques inefficaces.

Les options
ouvertes aux
gouvernements
des pays
«retardataires»
sont moins
nombreuses

364. Les accords issus du Cycle d'Uruguay ont largement restreint les choix politiques offerts aux «nouveaux venus». Alors que l'article XVIII du GATT continue à autoriser le développement des industries naissantes et certaines mesures de protection, l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires interdit les subventions conditionnelles sur les exportations et les subventions subordonnées à l'utilisation d'éléments de production nationaux plutôt qu'importés⁴¹. De plus, il permet le recours à des mesures visant à compenser le préjudice causé aux industries nationales par les subventions illicites à l'exportation. L'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) exige la suppression d'un certain nombre de mesures, telles que les exigences relatives au contenu local et à l'équilibrage des échanges⁴². Tout en reconnaissant les effets bénéfiques d'un accord international visant à protéger les droits de propriété intellectuelle (examiné plus loin au paragraphe 383), l'on doit constater que certains éléments de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ont rendu plus difficiles l'ingénierie inversée et l'imitation et ont accru les coûts d'acquisition de la technologie pour les pays en développement.

365. Dans l'ensemble, la protection sélective ou la promotion stratégique des entreprises nationales vis-à-vis de la concurrence étrangère sont aujourd'hui devenues beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre dans le cadre de l'OMC qu'elles ne l'étaient dans celui du GATT. Les limites imposées par ces règles sont aggravées par certains aspects de la conditionnalité politique des institutions de Bretton Woods. Considérées ensemble, ces règles et conditions politiques peuvent restreindre le recours aux mesures industrielles, technologiques, commerciales et financières en tant qu'outils stratégiques visant à favoriser l'industrialisation⁴³.

366. Le nouveau cadre de réglementation financière de l'économie mondiale représente un autre domaine susceptible de restreindre l'autonomie politique. De nouvelles normes et de nouveaux codes sont définis par les rapports d'observation des normes et codes (ROSC) et l'évaluation du secteur financier (ESF). Même si l'objectif visant à consolider les systèmes financiers est louable en soi, il convient de tenir compte du risque que ces instruments, tels que formulés et mis en place

⁴¹ Cependant, les PMA et les autres pays cités à l'annexe VII de l'Accord SMC (caractérisés par un PNB par habitant inférieur à 1 000 dollars) sont dispensés de toute interdiction de subventions à l'exportation.

⁴² L'accord ne définit pas les «mesures concernant les investissements et liées au commerce», mais fournit une liste illustrative de mesures incompatibles avec les articles III.4 et XI.1 du GATT, qui portent respectivement sur le traitement national et les restrictions quantitatives.

⁴³ Deepak Nayyar (ouvrage publié sous la direction de), *op. cit.*

actuellement, imposent des normes inadaptées à de nombreux pays en développement. Nombre de ces pays sont encore trop peu développés institutionnellement pour pouvoir être en mesure d'intégrer tous ces codes. Exiger cela d'eux risque de mettre à mal des stratégies viables de croissance et de développement.

367. Nous insistons fortement sur la nécessité de réexaminer toutes ces règles mondiales, afin d'offrir un espace politique accru aux pays en développement et de leur permettre ainsi d'adopter des mesures visant à accélérer leur développement dans un environnement économique ouvert. Par ailleurs, la politique des organisations internationales et des pays donateurs doit abandonner la conditionnalité externe au profit d'une appropriation nationale des activités. Elle doit résolument reconnaître la nécessité d'équilibrer les droits, l'équité et l'efficacité. A l'heure actuelle, ces considérations sont largement prises en compte dans les dispositions de l'OMC relatives au traitement spécial et différentiel, et nous préconisons un renforcement de ces dispositions dans la section suivante, consacrée aux règles commerciales multilatérales.

Nécessité de réexaminer les règles mondiales afin d'offrir un espace politique accru

Des règles multilatérales pour le commerce

368. Nous soutenons pleinement une approche multilatérale du commerce et encourageons les efforts visant à faire en sorte que la libéralisation multilatérale du commerce profite à tous les pays et soit socialement équitable au sein de chaque pays.

369. Pour atteindre cet objectif, il faut que les règles multilatérales relatives au commerce soient justes et équilibrées. Une injustice flagrante du système des échanges mondiaux réside notamment dans le maintien des barrières commerciales imposées par les pays du Nord aux biens à forte intensité de main-d'œuvre produits par les pays du Sud. Il s'agit de biens pour lesquels les pays du Sud possèdent un avantage comparatif et qui sont vitaux pour leur croissance et leur développement. Sur ce point, nous partageons l'avis général selon lequel les obstacles inéquitables à l'accès au marché doivent être sensiblement réduits, afin d'offrir des chances substantielles aux pays en développement. Il convient toutefois de souligner que cette mesure ne constitue pas une panacée. Les intérêts des pays les moins avancés devront être défendus par le biais des dispositions de l'OMC relatives au traitement spécial et différentiel, afin de leur permettre de développer leurs exportations. Les barrières commerciales grevant les échanges Sud-Sud demeurent élevées, et les pays en développement pourraient eux-mêmes améliorer largement la situation en réduisant ces barrières. Par ailleurs, certains principes autres que celui du simple accès équitable au marché doivent également être respectés pour rendre le système des échanges mondiaux pleinement équitable pour tous.

Les règles multilatérales applicables au commerce doivent être équilibrées et équitables

370. L'un de ces principes consiste à ne pas considérer la libéralisation du commerce comme une fin en soi. Il s'agit simplement d'un moyen permettant d'atteindre les objectifs ultimes que sont la croissance élevée et durable, le plein emploi et la réduction de la pauvreté. En tant que telles, les politiques commerciales doivent être élaborées dans le respect de ces limites et évaluées en conséquence.

371. En même temps, il faut être conscient que la libéralisation du commerce occasionnera souvent de difficiles ajustements. Ainsi, l'accès accru au marché pour les exportations des pays en développement aura un coût social élevé pour certains travailleurs des pays industrialisés. Pour remédier à cela, il faudra adopter des mesures énergiques de politique nationale visant à faciliter l'adaptation des travailleurs touchés, ce qui permettra de faire en sorte que les avantages dont bénéficient les pays en développement ne soient pas obtenus au détriment des tra-

Les travailleurs des pays industrialisés peuvent aussi connaître des ajustements difficiles

vailleurs vulnérables des pays riches. Ce point illustre bien la nécessité de parvenir à une plus grande cohérence entre les politiques nationales et internationales dans la mise en place d'une mondialisation plus équitable.

Une stratégie
pour assurer
la croissance
et le plein emploi
au niveau
mondial

372. Nous devons également, dès le départ, être conscients de ce que la croissance globale de l'économie mondiale détermine largement l'étendue et la répartition des fruits de la libéralisation du commerce multilatéral. Il sera beaucoup plus facile d'améliorer l'accès au marché des exportations des pays en développement dans le contexte d'une stratégie axée davantage sur la croissance mondiale durable et le plein emploi. L'expérience montre que les déséquilibres de croissance entre les pays sont une source fondamentale de tensions économiques entre partenaires commerciaux. Les pays confrontés à des déficits persistants de leurs comptes courants et à des suppressions d'emplois dues à la délocalisation industrielle vers l'étranger doivent souvent faire face à une pression nationale accrue en faveur d'un renforcement de la protection.

373. Nous reconnaissons également la nécessité de défendre et de promouvoir les droits des travailleurs, à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'appliquer la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Respecter les droits fondamentaux au travail n'est pas seulement un objectif souhaitable en soi et un aspect essentiel du commerce équitable; c'est aussi un moyen de permettre aux travailleurs de recevoir une part équitable des gains de productivité qu'ils créent dans tous les pays.

Protectionnisme
dans le secteur
agricole

374. Le protectionnisme agricole est un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté, obstacle qui annule une large part des avantages procurés par l'APD. Les subventions agricoles dans les pays industrialisés sont désormais estimées à plus d'un milliard de dollars des Etats-Unis par jour, alors que 70 pour cent des populations pauvres du monde entier vivent dans des zones rurales et subsistent avec moins d'un dollar par jour. Il s'agit là d'une injustice flagrante. Tout en reconnaissant la légitimité des politiques nationales de développement agricole, nous recommandons fortement l'interdiction de nouveaux crédits et subventions à l'exportation et des mesures de soutien national faussant le commerce, ainsi que la suppression rapide des mesures existantes. De plus, il convient de déployer tous les efforts possibles pour parvenir à une diminution substantielle des droits de douane et pour modifier le système discriminatoire des quotas douaniers actuellement utilisé, en favorisant les produits provenant des pays en développement.

375. Le problème de la chute des prix des produits de base non pétroliers est lié à cette question du protectionnisme agricole. Nombre de pays en développement et de PMA dépendent toujours des produits agricoles de base pour plus de 50 pour cent de leurs recettes d'exportation. Pourtant, de 1980 à 2000, les prix mondiaux de 18 des principaux produits d'exportation ont chuté de 25 pour cent en termes réels. Cette baisse s'est révélée particulièrement marquée dans le cas du coton (47 pour cent), du café (64 pour cent), du riz (60,8 pour cent), de l'étain (73 pour cent), du cacao (71,1 pour cent) et du sucre (76,6 pour cent)⁴⁴.

⁴⁴ FMI: *Annuaire des statistiques financières internationales*, différentes livraisons, cité dans Ox-fam: *Rigged Rules Double Standards* (Oxford, 2002).

376. Il n'y a pas de réponse simple à ce problème. Il est toutefois essentiel d'éliminer au moins l'effet aggravant du protectionnisme agricole. La Banque mondiale estime que la suppression des mesures de protection et de soutien dans le secteur du coton ferait monter le cours du coton de 13 pour cent et accroîtrait le commerce mondial du coton de 6 pour cent dans les dix prochaines années. Les exportations de coton africaines progresseraient de 13 pour cent⁴⁵. Les programmes de soutien technique devraient être intensifiés afin d'aider les pays en développement à diversifier leurs exportations et à ajouter de la valeur aux produits de base avant de les exporter. A cet égard, il convient de traiter la question de la progressivité des droits pour les produits de base transformés⁴⁶. Par ailleurs, un effort coordonné à l'échelle mondiale devra être fourni au sujet de certains produits de base comme le sucre, le coton, le blé et l'arachide⁴⁷.

377. Il est indispensable de traiter la question des barrières commerciales relatives au textile et aux vêtements. Les pays en développement jouissent d'un fort avantage comparatif dans le domaine du textile, et en particulier des vêtements, qui représentent respectivement 50 et 70 pour cent environ des exportations mondiales dans ce domaine. De nombreux pays en développement sont fortement dépendants de ces exportations. De plus, les droits sur le textile et les vêtements demeurent nettement plus élevés que ceux qui s'appliquent à tous les autres secteurs d'activité, exception faite de l'agriculture; ils sont de trois à cinq fois supérieurs à la moyenne des produits manufacturés.

378. Toutefois, nous devons également comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les pays. Un nombre élevé de travailleurs et d'entreprises se consacrent à ce secteur d'activité dans les pays industrialisés et dans certains pays en développement. Ils devront faire face à de graves difficultés en cas de perte de leur emploi et de leur revenu, notamment lorsque l'assistance et la protection sociale sont insuffisantes. Dans tous les cas, les difficultés et les restructurations qui risquent de se produire dans l'industrie mettent en évidence l'obligation des gouvernements de défendre la sécurité des travailleurs et de leurs familles, de soutenir la création de nouveaux débouchés et d'ouvrir l'accès à l'acquisition de nouvelles compétences et capacités. Dans le secteur de l'industrie de l'habillement de nombreux pays, ce point concerne en particulier les femmes. Dans les pays à faible revenu, un effort national en ce sens nécessitera souvent un soutien international.

379. Un autre obstacle au développement est la progressivité des droits des pays industrialisés, qui nuit aux efforts menés par les pays en développement pour ajouter de la valeur à leurs exportations de produits industriels et de matières premières. Malgré les accords issus du Cycle d'Uruguay, les pays industrialisés ont maintenu la progressivité des droits, notamment sur les «produits sensibles» non couverts par le Système généralisé de préférences (SGP), comme les produits de l'industrie alimentaire, du textile, des vêtements et des chaussures.

380. Par ailleurs, les pays en développement s'inquiètent de plus en plus de la prolifération des normes techniques s'appliquant aux produits, normes qui vont du conditionnement à l'hygiène alimentaire, en passant par les résidus des pesticides. Certes, ces normes se fondent principalement sur la nécessité légitime de protéger

La question des barrières commerciales dans le secteur du textile et de l'habillement doit être traitée

mais cela entraîne des difficultés pour les pays

Normes techniques pour les produits

⁴⁵ Banque mondiale: *Perspectives économiques mondiales 2004* (Washington, DC, 2003).

⁴⁶ Voir OMC: *Rapport sur le commerce mondiale 2003* (Genève, 2003).

⁴⁷ Voir Banque mondiale, *op. cit.*, pour une analyse des actions possibles à l'échelle mondiale pour chacun de ces groupes de produits.

les consommateurs et les citoyens et répondent à une forte pression politique tendant à imposer une large marge de sécurité. Elles doivent être établies de manière objective. Toutefois, leur application par les exportateurs des pays en développement est coûteuse, faisant ainsi naître des accusations de protectionnisme. On peut citer comme exemple la décision récente de l'UE de restreindre le niveau d'aflatoxine autorisé dans les exportations de noix, de céréales et de fruits secs, restriction qui va au-delà des normes internationales⁴⁸. Alors que les accords de l'OMC tentent d'empêcher les abus en encourageant le recours à des normes internationalement reconnues, les PMA n'ont guère les moyens financiers et institutionnels d'appliquer ces normes, non plus que de participer efficacement aux travaux des organisations et aux programmes qui en assurent le contrôle.

381. Des mesures de compensation devraient être prises dans ce domaine. Les pays développés doivent s'engager à aider les pays en développement à renforcer les normes relatives aux produits. En même temps, il faut donner aux pays en développement un rôle accru dans la formulation des normes et s'efforcer de réduire l'impact de ces normes sur l'accès aux marchés.

Abus des
mesures
antidumping

382. Il est également important de prévenir le recours excessif aux mesures antidumping, qui risquent d'entraver l'accès aux marchés. Ce risque se trouve accru par le fait que des preuves moindres sont exigées dans le cas des mesures antidumping que dans celui des mesures antitrust à l'échelle nationale. Cette divergence doit être réexaminée dans le cadre des efforts visant à corriger les disciplines et les règles, qui doivent à l'évidence devenir plus transparentes et plus prévisibles. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à la vulnérabilité des pays en développement. Un soutien technique doit leur être fourni sur les questions de procédures, afin d'éliminer les distorsions, tant en ce qui concerne les coûts que la capacité à engager des actions antidumping ou à se défendre lors de telles actions.

Droits
de propriété
intellectuelle

383. Nous reconnaissons que la question des ADPIC est complexe. Il est nécessaire de protéger les droits de propriété intellectuelle, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, de façon à favoriser l'innovation et la création technologique. En même temps, il est important de garantir un accès étendu au savoir, lequel doit être partagé aussi largement que possible, particulièrement dans les pays en développement. Il convient d'élaborer des règles propres à instaurer un juste équilibre entre les intérêts des producteurs de technologie et ceux des utilisateurs, notamment ceux des pays à faible revenu, dont l'accès au savoir et à la technologie est limité. Pour les pays en développement, une question importante est celle de l'insuffisance des capacités institutionnelles et de la concurrence entre les objectifs de développement pour l'obtention des ressources. Des efforts doivent être déployés pour parvenir à un équilibre. Beaucoup affirment pourtant que l'Accord sur les ADPIC va trop loin. En premier lieu, il empêche certaines populations d'avoir accès à des médicaments vitaux à des prix abordables. En deuxième lieu, il ne protège pas suffisamment le caractère ouvert de l'accès aux connaissances traditionnelles tombées depuis longtemps dans le domaine public. Le récent accord conclu dans le domaine des ADPIC et de la santé publique montre

⁴⁸ Selon une étude de la Banque mondiale, la mise en application de cette norme plus stricte aurait un effet négatif sensible sur les exportations africaines de ces produits vers l'Europe, qui pourraient baisser de 64 pour cent (670 millions de dollars des Etats-Unis par an). Voir T. Otsuki, J.S. Wilson et M. Sewadeh: «A race to the Top? A case study of Food Safety Standards and African Exports», *Working paper No. 2563*, Banque mondiale, Washington, DC, 2001).

qu'il est possible de trouver les moyens de traiter les questions de développement ⁴⁹. Des efforts sont actuellement engagés dans d'autres domaines.

384. En ce qui concerne l'investissement et la politique de la concurrence, nous constatons de profondes divergences au sein de l'OMC sur ces questions et sur d'autres «Questions de Singapour», divergences qui ont contribué à l'impasse de la Conférence ministérielle de Cancún, en 2003. Nombre de pays en développement sont fortement opposés à l'inclusion de ces questions dans les négociations et à leur intégration dans un projet unique. En même temps, certains pays développés estiment que l'investissement et la politique de la concurrence sont des compléments importants à la libéralisation du commerce et doivent de ce fait être négociés dans le cadre de l'OMC. Il semble peu probable que des progrès puissent être réalisés sur ces questions au sein de l'OMC.

Politiques
d'investissement
et de concurrence

385. L'instauration de règles équitables dans le système multilatéral des échanges représenterait un grand pas en avant. Cependant, tant que des dispositions plus vigoureuses en matière de développement ne seront pas intégrées au système, les pays en développement éprouveront des difficultés à tirer parti de ces règles. Les dispositions actuelles relatives au traitement spécial et différentiel des pays en développement prévoient généralement des délais de grâce plus étendus pour l'application des accords et des engagements et aident ces pays à renforcer leur capacité à satisfaire aux accords de l'OMC (par exemple pour l'application des normes techniques) et à gérer les conflits. Il existe également des dispositions spéciales pour les PMA, dispositions qui sont toutefois insuffisantes et doivent être renforcées.

386. Octroyer davantage de temps pour appliquer les règles n'est pas suffisant. Appliquer des règles uniformes à des partenaires inégaux ne peut qu'aboutir à des résultats inégaux ⁵⁰. Étant donné les énormes disparités de niveaux de développement, nous pensons qu'une discrimination positive s'avère nécessaire en faveur des nouveaux venus, qui ne disposent pas des mêmes capacités que les pays ayant connu un développement plus précoce. Il est possible d'élaborer un ensemble de règles multilatérales en vertu desquelles les obligations des pays seraient fonction de leur niveau de développement. Un point de départ simple consisterait à accorder aux pays défavorisés la faculté d'accepter ou non certaines disciplines proposées ou certaines nouvelles questions traitées au sein de l'OMC, de façon à élargir l'espace politique dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leur politique de développement nationale.

Nécessité d'une
action palliative
en faveur
des pays en
développement

Des règles pour les systèmes de production mondiaux

387. La mondialisation de la production a accru considérablement les possibilités offertes aux pays en développement d'accélérer leur industrialisation. Toutefois, les restrictions relatives à l'accès au marché constituent généralement un obstacle sérieux à l'exploitation de ces possibilités. Du fait de la progressivité permanente des droits, il est extrêmement difficile pour la plupart des pays en développement

⁴⁹ Une Déclaration spéciale sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique faite lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha en novembre 2001 a souligné l'importance d'appliquer et d'interpréter l'Accord sur les ADPIC de manière à œuvrer en faveur de la santé publique. Cette déclaration a mis en évidence la capacité des pays à utiliser les clauses de flexibilité prévues dans l'Accord sur les ADPIC, notamment les licences obligatoires et l'importation parallèle. En août 2003, les gouvernements membres de l'OMC sont tombés d'accord sur les modifications juridiques à apporter pour permettre aux pays incapables de produire eux-mêmes des produits pharmaceutiques d'importer plus facilement des produits génériques bon marché fabriqués sous licence obligatoire.

⁵⁰ Deepak Nayyar, *op. cit.*

de passer au stade des activités à forte valeur ajoutée au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Deux autres questions importantes méritent également d'être examinées.

Domination
des marchés
mondiaux par
les EMN

388. Premièrement, alors que les multinationales contribuent souvent à stimuler la croissance et à améliorer l'environnement économique, leur prédominance sur les marchés mondiaux peut représenter un obstacle considérable à l'entrée de nouvelles entreprises, en particulier celles des pays en développement. La vague de fusions internationales des années quatre-vingt-dix a en outre renforcé les inquiétudes quant à la concentration industrielle sur les marchés mondiaux et aux obstacles à la concurrence qui en résultent ⁵¹.

389. Deuxièmement, on constate avec une inquiétude grandissante que la course aux mesures incitatives entre les pays en développement pour bénéficier des IDE pousse ces pays à faire trop de concessions en matière de réglementation, de fiscalité, de protection de l'environnement et de normes de travail. Certes, les pays dont la réglementation et la fiscalité nationales sont excessives doivent prendre des mesures d'assouplissement. Ces obstacles n'entravent pas seulement l'afflux des IDE, mais portent atteinte à la compétitivité de l'économie nationale et imposent des prix plus élevés aux consommateurs. Toutefois, ce problème de course aux mesures incitatives va bien au-delà de ces réformes. Il est axé sur les craintes de voir les pays contraints par les appels d'offres pour l'obtention d'IDE d'accepter des concessions excessives, au risque de réduire les avantages qu'ils tirent de ces opérations. Les zones franches d'exportation sont souvent présentées comme des exemples de ce phénomène. Il s'agit là de questions importantes qu'il convient de traiter.

De nouvelles
initiatives sont
nécessaires pour
améliorer la
transparence et la
concurrence sur
les marchés
mondiaux

390. En ce qui concerne la concurrence, on constate que la législation antitrust stricte qui s'applique sur la plupart des marchés nationaux n'a pas d'équivalent au plan mondial. Comme on l'a indiqué plus haut, il existe un manque de cohérence entre les mesures s'appliquant aux investigations antidumping sur les marchés mondiaux et les principes juridiques régissant les comportements anticoncurrentiels sur les marchés nationaux. Il convient de mettre en place de nouvelles initiatives visant à rendre les marchés mondiaux plus transparents et plus compétitifs.

391. Un effort coordonné s'avère nécessaire pour réduire les obstacles privés et autres contraintes pesant sur les marchés mondiaux, notamment les abus de position dominante et les cartels privés internationaux fixant les prix, attribuant les marchés et restreignant la concurrence ⁵². De plus, les contraintes verticales dans la chaîne de l'offre, qui prennent la forme de contrats de distribution exclusive, de contrats d'achat exclusif et de systèmes de distribution sélective, peuvent également restreindre l'entrée sur le marché ⁵³.

392. Nous recommandons d'intensifier le dialogue et la coopération en vue de rendre les marchés mondiaux plus transparents et plus compétitifs et sommes favorables aux échanges d'informations et à la coopération relatives à l'application

⁵¹ P. Nolan et collaborateurs: «The Challenge of the Global Business Revolution», *Contributions to Political Economy*, 21, 91.110, Cambridge Political Economy Society (Oxford University Press, 2002).

⁵² La Banque mondiale estime que la surcharge totale pesant sur les pays en développement pour les produits importés qui ont été vendus par les cartels poursuivis au cours des années quatre-vingt-dix pour entente sur les prix s'est élevée à 2 milliards de dollars des États-Unis pour l'année 2000. Banque mondiale: *Perspectives économiques mondiales 2003* (Washington, DC, 2002).

⁵³ Exemple: États-Unis contre Japon dans l'affaire Kodak-Fuji portée devant l'OMC, dans laquelle d'important circuits de distribution auraient été interdits à la société américaine.

extraterritoriale des lois antitrust. Des instances comme le Réseau international de la concurrence, le Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence et le Groupe de travail de l'OMC sur le commerce et la concurrence offrent autant d'occasions importantes de débattre de ces questions.

393. A long terme, il pourra s'avérer nécessaire d'instaurer une agence internationale de la politique de la concurrence chargée de surveiller la concentration sur les marchés mondiaux, de faciliter l'examen des politiques de concurrence nationales, de fournir une assistance technique aux pays en développement et de résoudre les conflits internationaux en cas d'interprétations contradictoires des autorités nationales sur des questions relatives à la lutte antitrust au niveau international. Nous sommes conscients que le monde n'est pas encore mûr pour la création d'une nouvelle institution de ce type. Les instances existantes de dialogue et de coopération pourraient néanmoins commencer à définir le rôle et les fonctions d'un tel organisme.

394. En ce qui concerne le problème de la concurrence des politiques d'«égoïsme sacré» en matière d'investissement, un effort international accru s'avère nécessaire pour créer un cadre équilibré et propice au développement dans les domaines des IDE. La réglementation multilatérale en matière d'investissements, et notamment d'IDE, a un passé mouvementé. Il s'est révélé impossible de parvenir à un accord dans le cadre du Code de conduite des sociétés transnationales des Nations Unies à la fin des années soixante-dix et dans les années quatre-vingt. Le projet de code a tenté de définir les droits et responsabilités des sociétés transnationales dans le cadre de leurs activités internationales. Les efforts visant à négocier un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) au sein de l'OCDE se sont heurtés à l'opposition virulente des syndicats, des ONG et d'autres groupes, et le projet a finalement été abandonné en 1998. De nombreux commentateurs ont observé que les projets de dispositions de l'AMI définissaient une série de droits pour les investisseurs étrangers sans mentionner aucune responsabilité correspondante. Deux enseignements importants ont ainsi pu être tirés. Le premier est qu'il est nécessaire d'inviter à la table des négociations toutes les parties prenantes de manière à équilibrer les intérêts des pays d'origine et des pays hôtes, des investisseurs (nationaux et étrangers), des travailleurs et du public. Le deuxième est la nécessité de mettre en place un processus ouvert et transparent. L'absence d'un tel processus a nourri les soupçons du public et son opposition à l'accord.

Les règles multilatérales applicables aux investissements au cœur d'une controverse

395. La controverse sur les règles d'investissement multilatérales a désormais lieu dans le cadre de l'OMC, avec une forte opposition des pays en développement, des syndicats et de la société civile. Les opposants soutiennent que les principes énoncés sur la non-discrimination et le traitement national ne conviennent pas à un accord sur l'investissement. Il existe des cas légitimes (par exemple les industries de création récente) où les pays peuvent souhaiter favoriser leurs PME nationales par rapport aux capitaux étrangers.

396. En l'absence de règles multilatérales cohérentes, le cadre actuel des IDE régleme le secteur de manière fragmentée et parcellaire par le biais de traités d'investissement bilatéraux (TIB), d'accords régionaux (comme l'ALENA) et d'autres accords conclus dans le cadre de l'OMC (Accord général sur le commerce des services (GATS), ASMC et MIC)⁵⁴. La multiplication récente des TIB indique la volonté de protéger et de promouvoir les IDE sans que leurs auteurs s'interrogent sur la

⁵⁴ Pour un aperçu du contenu de ces accords, voir CNUCED: *Rapport sur l'investissement dans le monde, FDI Policies for Development: National and International Perspectives*, www.unctad.org.

Un cadre plus transparent, cohérent et équilibré doit être mis en place pour le développement des IDE

possibilité d'atteindre un consensus concernant un cadre multilatéral. Nous craignons que les pays en développement acceptent de conclure des accords d'investissement bilatéraux qui leur soient défavorables à la suite de négociations déséquilibrées avec des pays développés plus forts qu'eux.

397. Il est indispensable de mettre en place un cadre de développement plus transparent, cohérent et équilibré pour les IDE, de manière que l'accès des pays en développement aux systèmes de production mondiaux bénéficie globalement à tous les pays.

398. Pour franchir un premier pas en direction d'un cadre de développement équilibré pour les IDE, nous recommandons que les pays s'efforcent de résoudre ensemble la question de la concurrence entre les politiques de l'investissement en rendant les mesures incitatives plus transparentes. S'il est indéniable que tous bénéficieraient d'un système plus transparent, il est certain qu'aucun pays ou investisseur ne voudra agir isolément et se placer en position concurrentielle désavantageuse s'il est le seul à exiger la transparence. Il est ainsi dans l'intérêt des pays d'agir collectivement et d'élaborer des règles communes. Les pays pourraient commencer à agir au niveau régional. Les pays en développement bénéficieraient ainsi d'un point de départ utile pour définir leurs intérêts collectifs sur d'autres questions comme le traitement national lors de la phase de pré-établissement et de post-établissement, les procédures de règlement des différends, les dispositions relatives à l'expropriation et à l'indemnisation, les clauses de sauvegarde de la balance des paiements, les exigences de performance et autres mesures destinées à équilibrer l'intérêt public et les intérêts privés. Cela permettrait également de renforcer la position de ces pays lors des négociations bilatérales.

399. Nous estimons que les efforts devront ensuite être intensifiés pour trouver une instance convenant à tous, au sein de laquelle on pourrait établir un cadre de développement équilibré pour les IDE, en commençant peut-être par les «dialogues d'élaboration des politiques» proposés dans la partie IV. Tout cadre de ce type devra être négocié comme une entité distincte et cohérente et ne devra pas être lié à des concessions sur l'ordre du jour des négociations commerciales de l'OMC. Il devra fournir un cadre solide, prévisible et transparent pour les investisseurs, équilibrer les intérêts privés, les intérêts des travailleurs et l'intérêt général, les droits et les responsabilités (étrangers et nationaux) et garantir une procédure de règlement des différends juste, transparente et adaptée. Il devra accorder aux pays une certaine flexibilité et leur ménager un espace politique leur permettant de gérer les investissements de manière à garantir la réalisation de bénéfices et la réduction ou la maîtrise des effets défavorables, tels que l'effet d'éviction des investissements nationaux.

Réforme de l'architecture financière

400. Les progrès réalisés en matière d'accès aux marchés internationaux et aux systèmes de production mondiaux risquent cependant d'être réduits à néant si l'on ne prend pas de mesures efficaces pour réformer l'architecture financière mondiale. L'instabilité et les crises financières risquent d'annuler les profits réalisés dans les secteurs du commerce et des IDE. Le fonctionnement du système financier mondial ne manquera pas d'influer fortement sur tous les facteurs jusqu'à la simple capacité des personnes à saisir les nouvelles perspectives créées par une réglementation plus équitable.

401. Le système financier mondial actuel souffre de graves imperfections. Plus que les autres marchés, il est lourdement dominé par les intérêts financiers en jeu dans les pays industrialisés. Les gouvernements de ces pays, en particulier des plus puissants sur le plan économique, définissent les règles gouvernant le marché par le biais de leur influence sur les institutions financières internationales. Ces institutions exercent à leur tour une forte influence sur les politiques macroéconomiques et financières des pays en développement. Les banques et établissements financiers de ces mêmes pays jouissent en même temps d'un énorme pouvoir économique au sein du système financier mondial. Le système se caractérise également par de graves défaillances du marché et souffre d'instabilité. Ainsi, la plupart des risques et des conséquences négatives de l'instabilité financière résultant de ces imperfections sont supportés par les pays les plus faibles du système, à savoir actuellement les pays à revenu moyen.

Les pays à revenu intermédiaire sont les plus touchés par l'instabilité du système financier mondial

402. Les flux nets de capitaux privés vers les pays en développement, tels que définis par convention, ont totalisé plus de 50 milliards de dollars des Etats-Unis en 2002, soit une hausse par rapport au chiffre enregistré en 2001, mais moins du quart du montant record atteint en 1996 avant la crise asiatique. Toutefois, le montant net des IDE d'origine privée représente le seul élément positif de ces apports nets de capitaux privés (110 milliards de dollars en 2002)⁵⁵. Deux autres éléments, à savoir les investissements nets de portefeuille et les prêts bancaires nets, ont enregistré en 2002 des sorties d'un montant de 68,2 milliards de dollars, révélant une tendance négative pour la sixième année consécutive. Le système financier mondial a fonctionné de telle façon que, dans l'ensemble, les flux nets de capitaux privés, hormis les IDE, sont allés des pays en développement pauvres détenteurs de capitaux peu abondants vers les pays riches et les pays détenteurs de capitaux abondants.

403. Ces dix dernières années, l'accroissement de la mobilité des capitaux mondiaux s'est accompagné d'une augmentation de la fréquence des crises financières dans les pays en développement, souvent assorties d'un coût social élevé. Ces crises traduisent les problèmes corrélatifs de volatilité et de contagion. La volatilité, telle qu'évoquée dans la section II.2, reflète quant à elle le rôle croissant des flux financiers à court terme, lesquels sont souvent caractérisés par de brusques variations des entrées et sorties de capitaux, en réponse aux changements de perception des marchés financiers des pays hôtes quant aux perspectives économiques. Le manque d'information sur ces marchés amplifie souvent les réponses apportées à un changement donné dans l'avenir économique de certains pays. Ce problème se trouve encore aggravé par l'effet de contagion, selon lequel le «comportement moutonnier» des intervenants des marchés financiers pousse les intéressés à étendre leurs jugements à des pays où les réalités économiques ne le justifient pas. Cet effet de contagion s'est révélé particulièrement grave lors des crises financières asiatiques de 1997-98. Ces défauts notoires doivent être corrigés si l'on veut que la mondialisation soit plus équitable et plus intégratrice.

404. Un consensus se dégage aujourd'hui quant à la nécessité de réformer l'architecture financière internationale, consensus fondé sur la reconnaissance du fait que l'interdépendance et l'ouverture, associées à la volatilité et à la contagion, ont considérablement accru la complexité de la gestion des marchés mondiaux. Notre objectif doit consister à bâtir un système financier stable, apte à stimuler une crois-

L'architecture financière internationale a besoin d'être réformée

⁵⁵ Voir CNUCED: *Rapport sur le commerce et le développement 2003* (Genève, 2003).

sance mondiale durable, à fournir les financements voulus aux entreprises et à répondre aux besoins des travailleurs en ce qui concerne le travail décent. Un tel système fournira des mesures incitatives en faveur de l'investissement productif, tout en empêchant les effets dévastateurs sur l'emploi des éventuelles crises financières. Il devra également viser à donner aux capitaux étrangers un rôle prévisible en tant que complément à l'épargne nationale. En bref, le système financier international devrait avant tout soutenir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale d'une manière favorisant le développement.

... mais jusqu'ici
les progrès ont
été lents
et limités

405. Les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif sont lents et limités. Jusqu'ici, la réforme a été essentiellement centrée sur les mesures de prévention des crises comme la divulgation accrue des informations, l'élaboration de systèmes d'alerte précoces et la formulation de nouveaux codes et de nouvelles normes au niveau international dans le domaine du contrôle du secteur financier. Ces initiatives sont utiles, mais leur impact sera progressif et sans doute insuffisant. Il est vrai que les normes et codes internationaux ont un rôle important à jouer dans le renforcement des systèmes financiers nationaux à travers le globe. Ils répondent à la nécessité d'améliorer le cadre institutionnel au sein duquel fonctionnent les marchés financiers internationaux, que ce soit par le biais d'une direction d'entreprise efficace ou par celui de normes minimales communes en matière de réglementation, de surveillance et de comptabilité prudentielles. Parvenir à cela contribuerait de toute évidence à accroître la stabilité du système financier mondial et favoriserait l'accès des pays en développement aux marchés financiers internationaux. De sérieuses préoccupations se font toutefois jour quant à l'élaboration et à l'application de ces normes et de ces codes.

406. Les préoccupations portent particulièrement sur le fait que les pays en développement ne participent pas suffisamment à l'élaboration de ces nouveaux codes et de ces nouvelles normes⁵⁶. De plus, exiger le respect de ces normes rendrait l'accès au marché financier mondial encore plus difficile et onéreux pour les pays en développement. Ainsi, la révision des normes sur le capital, accroissant le coût des prêts à risque octroyés par les banques internationales, peut rendre plus difficile le financement de projets de développement pour ces pays⁵⁷.

407. Nous insistons donc sur le fait qu'il convient de déployer des efforts déterminés pour accroître la participation à la réforme du système financier international. Il s'avère également nécessaire d'adopter une approche plus ouverte et plus flexible dans la formulation des normes et grands principes directeurs, approche qui tienne mieux compte des différentes situations et des différents besoins des pays en développement. Ni les ministres du G7, ni les responsables de l'aide multilatérale ne détiennent le monopole du savoir quant au modèle de développement le mieux adapté⁵⁸.

408. Du point de vue de la stricte logique, les grands principes directeurs se distinguent des règles régissant le fonctionnement du système financier international. Cette distinction est toutefois assez floue dans la pratique. Ainsi, les principes

⁵⁶ On constate des signes de changement dans ce domaine. A la suite des crises financières qui ont frappé les marchés émergents à la fin des années quatre-vingt-dix a été créé le Groupe des 20, instance internationale qui rassemble des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales. Le groupe compte parmi ses membres dix grands pays émergents.

⁵⁷ Barry Eichengreen: *Financial Crises and What to do about them?* (Oxford University Press, Oxford, 2002).

⁵⁸ *Ibid.*

directeurs des institutions financières internationales sur des questions comme la libéralisation des capitaux fonctionnent souvent comme des règles de fait pour les pays en développement, en raison de l'influence considérable exercée par ces institutions sur les choix stratégiques des pays en développement.

409. La politique de libéralisation des capitaux, par exemple, est un domaine dans lequel il ne convient pas de suivre une approche dogmatique. L'expérience des années quatre-vingt-dix a montré que les pays dotés de systèmes financiers insuffisants et faiblement réglementés devaient adopter une approche prudente et progressive⁵⁹. Une telle approche serait préférable car elle offrirait la marge de manœuvre nécessaire au renforcement des systèmes financiers. Plus généralement, les pays dotés de systèmes financiers faibles, qui ont opéré une libéralisation prématurée, ne doivent pas être dissuadés de réintroduire des instruments sélectifs de gestion des capitaux. Malgré les inconvénients liés à ces mesures, l'utilisation provisoire de tels instruments en cas de crise financière devrait être considérée comme une solution acceptable. D'importantes leçons peuvent être tirées de l'expérience du Chili et de la Malaisie en matière d'utilisation de ces instruments dans les situations de crise, et de l'Inde et de la Chine quant à la stratégie prudente adoptée au sujet de la libéralisation des capitaux.

Le rythme de la libéralisation des opérations en capital devrait être adapté aux besoins des pays

410. D'une manière plus générale, nous pensons que les réformes doivent s'attaquer aux questions fondamentales que sont l'instabilité du système des taux de change post-Bretton Woods et des influences déstabilisantes des politiques macroéconomiques et financières. Il s'avère nécessaire de mettre en place un mécanisme propre à faciliter les consultations et à mieux assurer la cohérence et la surveillance des politiques macroéconomiques nationales. Le problème de la gestion macroéconomique mondiale ne peut être entièrement confié au marché, et il doit s'étendre au-delà des pays du G7⁶⁰. Dans la prochaine section, nous examinerons la question de la coordination des politiques macroéconomiques non seulement en ce qui concerne la gestion des flux financiers et des taux de change à court terme, mais aussi en ce qui concerne le soutien de la croissance économique, l'accroissement de la productivité et la création d'emplois à long terme.

411. Il est également impératif d'accélérer les progrès visant à réduire le problème de la volatilité et de la contagion financières dans les marchés émergents. Il convient aussi d'accroître la fourniture de crédits d'urgence en temps de crise de manière à ce que ces crédits soient fournis avant que les réserves financières n'aient été épuisées, et non après. De tels crédits devraient également être mis à la disposition des pays confrontés à des problèmes de contagion. Nous apprécions les efforts actuellement engagés en ce sens, mais nous insistons sur la nécessité d'accélérer le processus.

Il est urgent de réduire l'instabilité et la contagion financières sur les marchés émergents

412. Outre les problèmes d'allègement de la dette, qui seront traités dans la section suivante, les efforts visant à élaborer des mécanismes efficaces et équitables d'allègement de la dette doivent également être intensifiés. Entre autres choses, de tels mécanismes doivent assurer une répartition équitable des responsabilités et des charges entre les créanciers et les débiteurs. Nous constatons avec regret qu'à ce jour peu de progrès ont été réalisés pour corriger l'injustice du système en

Des mécanismes efficaces et équitables pour régler le problème de la dette

⁵⁹ Voir par exemple E. Prasad et coll.: *Effects of Financial Globalization on Developing Countries: Some Empirical Evidence*, document ronéoté du FMI (17 mars 2003).

⁶⁰ Deepak Nayyar, *op. cit.*

place, lequel continue à faire passer les intérêts des créanciers avant ceux des pays endettés et de leur population pauvre.

413. Une question connexe est celle de l'octroi aux pays en crise d'une flexibilité politique suffisante pour pouvoir répartir dans le temps les mesures d'ajustement d'une manière plus conforme aux impératifs sociaux. Pour cela, il faut favoriser l'objectif consistant à réduire les coûts sociaux des programmes d'ajustement et accepter souvent le principe d'une période d'ajustement plus étendue et de corrections moins abruptes de la politique macroéconomique.

Le travail dans l'économie mondiale

414. Ces règles plus équitables ne pourront suffire à faire en sorte que la mondialisation soit au service des êtres humains. Il convient également de respecter le cadre international des droits fondamentaux de l'homme et des mesures de promotion de la justice sociale.

415. Un grave sujet de préoccupation, mis en avant par le mouvement international du travail et d'autres organisations, concerne les effets de l'intensification de la concurrence sur les normes du travail. On est d'accord pour admettre que les normes fondamentales du travail fournissent un ensemble minimal de règles du travail à l'échelle internationale. La question est de savoir ce qu'on peut faire pour assurer un meilleur respect de ces normes.

416. Un autre grand sujet de préoccupation est l'absence d'un cadre cohérent pour les mouvements internationaux de personnes. Il faut compléter les règles équitables instaurées pour le commerce et les capitaux par des règles similaires pour les mouvements de personnes; cette question difficile est d'une importance cruciale.

Normes fondamentales du travail

417. L'ensemble de la communauté internationale reconnaît le rôle joué par les normes internationales du travail dans l'amélioration des conditions d'emploi et de travail dans le monde entier.

418. En 1995, le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague, a défini un ensemble de droits «fondamentaux» des travailleurs, fondé sur sept conventions internationales du travail. L'OIT a lancé une campagne visant à promouvoir la ratification universelle de ces conventions, qui ont servi de référence, lors de la session de 1998 de la Conférence, pour l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. La Déclaration réaffirme l'obligation pour tous les Etats Membres, qu'ils aient ou non ratifié les conventions en question, de respecter, promouvoir et mettre en application les principes concernant les droits fondamentaux dont traitent les conventions, à savoir:

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective;
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
- l'abolition effective du travail des enfants; et
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

419. Une nouvelle convention ayant été adoptée sur la question des pires formes de travail des enfants, ce sont maintenant huit conventions de l'OIT dont on considère qu'elles définissent les droits fondamentaux au travail ⁶¹. L'idée que ces normes universelles constituent les règles minimales du travail fait donc l'objet d'un consensus international.

420. La communauté internationale a fréquemment réaffirmé le rôle de l'OIT dans l'établissement et la mise en application des normes en question ⁶², évitant ainsi que différentes organisations ne se fondent sur des normes du travail différentes, avec ce que cela impliquerait de conflits d'interprétation quant à leur sens et à leur application.

421. Tant dans la Déclaration ministérielle adoptée à Singapour en 1996 dans le cadre de l'OMC que dans la Déclaration de 1998 de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, les Etats Membres des deux organisations ont affirmé leur détermination à respecter les normes fondamentales du travail ⁶³. Ils ont tout particulièrement insisté sur le fait que ces normes ne doivent pas être utilisées à des fins de protectionnisme commercial et que l'avantage comparatif des différents pays ne doit pas être remis en question. Il ressort implicitement de cet engagement qu'aucun pays ne doit acquérir ou maintenir un avantage comparatif du simple fait de la non-observation ou de la violation délibérée des normes fondamentales du travail. Ces principes ont été très clairement réaffirmés, de diverses manières qui se renforcent mutuellement, lors de différents forums.

422. L'approche adoptée au sein de l'OIT est une approche promotionnelle qui vient compléter les engagements souscrits par les Etats avec la ratification des conventions. L'opération de base consiste à présenter des rapports réguliers sur le respect des principes et droits fondamentaux, parallèlement à la mise en place de programmes substantiels de coopération technique visant à aider les pays à appliquer ces principes et droits. Les mécanismes de contrôle de l'OIT, qui proposent des procédures équitables et adaptées tendant à garantir la mise en œuvre des normes et principes fondamentaux du travail, sont exposés dans l'encadré 1.

⁶¹ Il s'agit des conventions suivantes: convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Ces conventions ont reçu chacune de 130 à 162 ratifications, ce qui se rapproche d'une acceptation quasi universelle.

⁶² «Les gouvernements devraient améliorer la qualité du travail et de l'emploi en prenant les mesures suivantes: [...] b) Protéger et promouvoir le respect des droits fondamentaux des travailleurs, notamment en interdisant le travail forcé et le travail des enfants, en respectant la liberté d'association, la liberté de constituer des syndicats et de mener des négociations collectives, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale et en abolissant la discrimination dans l'emploi, appliquer pleinement les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le cas des Etats qui y sont parties et tenir compte des principes qui y sont énoncés dans le cas des autres Etats afin de réaliser une croissance économique réellement soutenue et un développement véritablement durable.» (Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, paragr. 54, 1995); «Nous renouvelons notre engagement d'observer les normes fondamentales du travail internationalement reconnues. L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'organe compétent pour établir ces normes et s'en occuper, et nous affirmons soutenir les activités qu'elle mène pour les promouvoir.» (paragraphe 4 de la déclaration ministérielle adoptée le 13 décembre 1996 à Singapour dans le cadre de l'OMC)

⁶³ Lors de la Conférence ministérielle de Doha en 2001, les membres de l'OMC ont réaffirmé leur soutien à la disposition de la Déclaration de Singapour relative aux normes fondamentales du travail reconnues à l'échelle internationale. Voir la déclaration ministérielle de l'OMC à Doha, 20 nov. 2001, paragr. 8.

Encadré 1. Moyens d'action pour promouvoir la mise en œuvre des normes internationales du travail

L'OIT combine différents moyens d'action pour promouvoir la mise en œuvre universelle des normes internationales du travail et pour régler les controverses relatives à la conformité avec ces normes. Les procédures de notification, de réclamation et de plainte qu'elle a instaurées réunissent les Etats Membres et les représentants des employeurs et des travailleurs en vue d'évaluer les questions de conformité, sur la base des pays ou de cas particuliers.

Les conventions internationales du travail, y compris les huit conventions fondamentales, sont adoptées par la Conférence tripartite de l'OIT et soumises aux parlements nationaux par les gouvernements pour ratification.

Procédures de notification

Selon le principal mécanisme de notification, prévu à l'*article 22* de la Constitution de l'OIT, les Etats présentent des rapports réguliers au BIT sur les modifications apportées à leur législation et à leur pratique en fonction des conventions qu'ils ont ratifiées. Au titre de l'*article 19*, les gouvernements fournissent des informations sur l'effet donné aux conventions non ratifiées et aux recommandations. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT examine les rapports présentés au titre des articles 22 et 19, qui sont débattus au sein de la Commission tripartite de l'application des normes de la Conférence.

Le *Suivi de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail* prévoit la présentation de rapports annuels permettant à un groupe d'experts de superviser la mise en œuvre de la Déclaration et de recommander les actions voulues au Conseil d'administration tripartite du BIT. Un rapport global distinct est élaboré chaque année au sujet de l'un des quatre principes et droits fondamentaux et est examiné lors d'une session plénière de la Conférence internationale du Travail. Combinés, les rapports annuels et le rapport global ont pour effet de promouvoir la ratification des conventions fondamentales et de recenser les besoins en matière d'assistance technique.

Dans le cadre de ces procédures, les organisations de travailleurs et d'employeurs peuvent soumettre leurs observations sur les rapports des gouvernements. Le dialogue ainsi engagé permet de recenser les difficultés et de proposer des mesures pour les surmonter.

Procédures de plainte et de réclamation

L'OIT dispose de procédures constitutionnelles permettant de régler les différends concernant l'application par les Etats des normes découlant des conventions qu'ils ont ratifiées ou, dans le cas de la liberté syndicale, de leur qualité de Membre. Au titre de l'*article 24*, le Conseil d'administration du BIT examine les *réclamations* faites par les organisations de travailleurs et d'employeurs selon lesquelles des Membres ont omis d'appliquer les conventions ratifiées. Dans le cadre de l'*article 26*, une commission d'enquête indépendante, après avoir été saisie d'une *plainte* déposée par un gouvernement ou un délégué de la Conférence (organisations de travailleurs et d'employeurs) alléguant le non-respect par un Membre d'une convention ratifiée, procède à son examen et émet des conclusions et des recommandations d'action. L'*article 33* permet de prendre des mesures d'exécution dans les cas extrêmes, lorsque les autres mesures ont échoué.

Selon une procédure inspirée de la Constitution elle-même, le Comité de la liberté syndicale, l'une des commissions tripartites du Conseil d'administration, examine les plaintes pour violation de la *liberté syndicale* émanant d'un gouvernement ou d'une organisation de travailleurs ou d'employeurs à l'encontre d'un Membre, que celui-ci ait ratifié ou non les conventions relatives à la liberté syndicale.

Mais des violations flagrantes des droits au travail et des droits syndicaux sont encore commises

423. La pratique quotidienne trahit souvent les engagements pris au niveau politique le plus élevé, révélant de fortes discriminations et des violations flagrantes des droits du travail et des droits syndicaux. Elle montre que les discriminations fondées sur le sexe, l'âge, le handicap ou la maladie (VIH/SIDA) sont souvent virulentes dans le monde du travail d'aujourd'hui. L'insécurité et l'inégalité économiques croissantes exacerbent les problèmes de xénophobie et de discrimination raciale et religieuse⁶⁴. On estime à 246 millions le nombre d'enfants qui travaillent, les deux tiers d'entre eux exerçant des activités dangereuses. Plus de 8 millions d'enfants de moins de 17 ans sont contraints de devenir soldats, font l'objet de trafics

⁶⁴ OIT: *L'heure de l'égalité au travail*, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève, 2003).

de main-d'œuvre domestique, travaillent dans le cadre de la servitude pour dettes dans le domaine de l'agriculture et de la fabrication de briques ou sont contraints de travailler dans l'industrie de la drogue et du sexe⁶⁵. Le travail forcé et la servitude pour dettes sont également très répandus chez les adultes sous des formes diverses: trafic humain relatif aux travaux domestiques, à l'industrie de la drogue et au sexe; travail forcé dans le cadre de l'armée, de l'agriculture et des prisons⁶⁶. Les violations des droits syndicaux restent une pratique quotidienne et de nombreux travailleurs se heurtent à des obstacles à la fois politiques et administratifs lorsqu'ils tentent de faire entendre leur voix⁶⁷. Des rapports font régulièrement état de l'emprisonnement, de la disparition ou de l'assassinat de syndicalistes cherchant simplement à exercer ces droits⁶⁸.

424. Certains observateurs appellent à une intensification de l'action. Les regards se tournent vers l'OMC, qui pourrait infliger des sanctions commerciales aux pays ne respectant pas ces normes. Par ailleurs, certains accords commerciaux bilatéraux prévoient le respect des normes fondamentales du travail ou l'application de la législation du travail nationale.

425. On rencontre maintes difficultés en ce domaine mais le principal problème est d'ordre politique. De nombreux pays en développement considèrent que les normes fondamentales du travail font partie d'un programme de développement plus vaste, à la fois en tant qu'objectif et en tant que principal moyen de développement. Ils exigent que les règles de l'économie mondiale soient établies de manière à soutenir leurs grands objectifs de développement, ce qui implique, comme on l'a vu plus haut, une facilitation de l'accès aux marchés, ainsi que la stabilisation des mouvements de capitaux et du cours des produits de base. De nouvelles propositions visant à mieux faire respecter les normes fondamentales du travail devraient être intégrées à des politiques internationales plus actives afin de remédier à ces autres déséquilibres et de soutenir les efforts engagés par les pays en développement pour atteindre des objectifs comme la croissance et l'emploi. Toutes les propositions tendant à lier directement les questions commerciales à celles des droits de l'homme ont été rejetées par un grand nombre de pays en développement, bien que la plupart d'entre eux souscrivent pleinement aux droits de l'homme en question.

426. Nous pensons qu'il est essentiel d'intégrer la question du respect des normes fondamentales du travail dans un programme international de développement plus large et de renforcer la capacité de l'OIT à les promouvoir. Il faudra pour cela mobiliser l'ensemble du système multilatéral et accorder à cet objectif une place accrue dans l'action des gouvernements, des entreprises et des autres parties prenantes:

- Premièrement, toutes les institutions internationales compétentes devraient assumer la part des tâches qui leur incombent dans la promotion des normes

Nécessité de renforcer la capacité de l'OIT de promouvoir les normes fondamentales du travail

⁶⁵ OIT: *Un avenir sans travail des enfants*, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève, 2002).

⁶⁶ OIT: *Halte au travail forcé*, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève, 2001).

⁶⁷ OIT: *Votre voix au travail*, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève, 2000). Voir aussi les rapports de la commission d'experts de l'OIT à la Conférence internationale du Travail sur www.ilo.org, notamment l'étude d'ensemble: *Liberté syndicale et négociation collective*, rapport III (partie 4B), Conférence internationale du Travail, 81^e session, Genève, 1994.

⁶⁸ Voir les rapports du Comité de la liberté syndicale de l'OIT au Conseil d'administration www.ilo.org.

fondamentales du travail et de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Elles devraient veiller à ce qu'aucun des aspects de leurs politiques ou de programmes n'entrave l'application de ces droits.

- Deuxièmement, lorsque la non-application de ces principes et droits fondamentaux tient plus à un manque de moyens qu'à une volonté politique insuffisante, il convient d'intensifier les programmes d'assistance technique relatifs à l'application des normes, notamment en renforçant l'administration du travail, ainsi que la formation et l'assistance apportées aux organisations de travailleurs et aux entreprises. Ces mesures doivent inclure le renforcement des actions visant à abolir le travail des enfants ⁶⁹.
- Troisièmement, il convient de renforcer l'OIT elle-même en augmentant les ressources permettant d'exercer un contrôle et une surveillance équitables et adaptés, de promouvoir l'assistance et d'assurer le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que la mise en œuvre des autres procédures inscrites dans la Constitution de l'OIT.
- Quatrièmement, lorsque la violation des droits persiste malgré les recommandations des organes de contrôle de l'OIT, la mise en application de ces normes du travail peut être exigée en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT, qui, en cas de non-respect d'une convention ratifiée, autorise l'OIT à engager des actions permettant d'assurer le respect de cette convention dans le pays concerné. Bien que le recours à l'article 33 ne puisse être utilisé qu'en dernier recours, après épuisement de toutes les autres voies, il a été invoqué dans le cas du travail forcé au Myanmar et a donné lieu à des mesures correctives concrètes.

427. Outre les institutions internationales, les forces du marché encouragent de plus en plus les entreprises à intégrer totalement les normes fondamentales du travail à leurs activités. Les initiatives de promotion de la consommation éthique et du commerce équitable appellent à l'action privée sur divers marchés de produits. Un nombre croissant d'investisseurs se lancent dans des investissements conformes à l'intérêt collectif et jugent les entreprises non seulement sur leurs résultats financiers, mais aussi sur leurs performances sociales et environnementales, notamment en ce qui concerne le respect des normes fondamentales du travail. Grandes et petites entreprises s'engagent publiquement à respecter ces normes fondamentales du travail, que ce soit sous forme de codes de conduite ou sous celle d'autres initiatives volontaires. Le Pacte mondial du Secrétaire général des Nations Unies réunit des entreprises, des institutions des Nations Unies et des représentants du monde du travail et de la société civile afin de soutenir les principes du travail énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Des actions comme l'Initiative mondiale sur les rapports de performance élaborent des principes directeurs concrets sur ces normes ainsi que sur d'autres.

Les mouvements internationaux de personnes

Absence de cadre multilatéral pour gérer les mouvements

428. Une lacune majeure de structure institutionnelle actuelle régissant l'économie mondiale est l'absence d'un cadre réglementaire multilatéral applicable aux mouvements internationaux de personnes. La disposition relative au «quatrième mode» du GATS concerne uniquement les mouvements temporaires de fournis-

⁶⁹ Cette question est passée ces dernières années en tête des priorités. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT (IPEC) est désormais mis en œuvre avec les autorités nationales, les partenaires sociaux et autres parties prenantes dans 85 pays.

seurs de services et ne couvre ainsi qu'une minuscule fraction des mouvements internationaux de travailleurs. Il existe par ailleurs un certain nombre de conventions internationales visant à protéger les travailleurs migrants et à lutter contre la traite des êtres humains⁷⁰. Toutefois, aucun cadre multilatéral complet n'a été mis en place pour les mouvements internationaux de personnes. Pour plusieurs raisons, cette absence constitue une grave omission⁷¹.

429. Les mouvements internationaux de personnes sont un phénomène important et largement répandu, qui touche plus de 10 millions de personnes chaque année depuis les dix dernières années dans un nombre croissant de pays. Ce mouvement est parfois temporaire, parfois permanent. Autrefois essentiellement orienté du Sud vers le Nord, le flux des migrations porte largement aujourd'hui sur les relations entre pays en développement. Ce type de mouvements s'est mis en place malgré l'instauration de contrôles d'immigration plus stricts dans les pays industrialisés et, contrairement aux mouvements internationaux de biens, de services et de capitaux, sans efforts concertés pour l'encourager.

430. Cette physionomie des migrations est évidemment liée à la mondialisation. La diminution des coûts de transport et l'avènement des voyages de masse à bon marché ont considérablement réduit un obstacle majeur aux mouvements de personnes. La révolution informatique et la portée universelle des médias ont suscité une vaste prise de conscience des différences de niveau de vie entre pays riches et pays pauvres, avec pour effet d'accélérer le rythme des migrations. De nouveaux types d'entreprises – intermédiaires et agents – se sont créés pour faciliter ce processus. Les entreprises transnationales déplacent leurs cadres à travers le globe, tandis que se développe le recrutement de main-d'œuvre spécialisée à l'étranger (*body-shopping*) et que le marché du travail de certains spécialistes hautement qualifiés s'étend maintenant à l'échelle mondiale. La mondialisation des systèmes d'enseignement supérieur est venue renforcer cette tendance⁷².

Les migrations
sont liées à la
mondialisation
croissante

431. Du point de vue des pays en développement, l'absence de cadre multilatéral pour les mouvements internationaux des personnes traduit une autre lacune des règles régissant l'économie mondiale. Nombre de ces pays estiment qu'une libéralisation des migrations vers les pays industrialisés constituerait un moyen rapide et efficace d'accroître les avantages offerts par la mondialisation. Du point de vue du travail, l'absence de cadre multilatéral sur la question des migrations illustre parfaitement le déséquilibre des règles du jeu actuelles. Tandis que les règles instaurées

⁷⁰ La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, adoptée en 1990, est entrée en vigueur en juillet 2003. Elle vient compléter la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, de l'OIT. Ces trois conventions internationales fournissent un cadre permettant de traiter les questions relatives aux droits des travailleurs migrants et aux migrations clandestines. Elles sont mises en œuvre dans un contexte plus large incluant les traités récemment adoptés par les Nations Unies au sujet de la traite, du trafic illicite et de l'exploitation des êtres humains, comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000), son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2000), le Protocole optionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie (2000), ainsi que la Convention de 1951 et son Protocole de 1967, relatifs au statut des réfugiés. Même si un nombre relativement faible de pays et d'organisations économiques régionales ont ratifié ces instruments (à l'exception des traités sur les réfugiés), ceux-ci fournissent des éléments importants pour l'établissement d'un programme plus large.

⁷¹ Pour un examen plus approfondi de cette question, se reporter à Deepak Nayyar: «Cross-Border Movements of People» dans Deepak Nayyar (ouvrage publié sous la direction de), *op. cit.*

⁷² *Ibid.*

pour l'économie mondiale font la part de plus en plus belle aux droits des investissements étrangers, les droits des travailleurs migrants sont souvent négligés.

Bénéfices
potentiels
des migrations

432. Un régime multilatéral propre à rendre le mouvement plus cohérent et à éliminer l'exploitation des migrants offrirait de gros avantages à tous. La plupart des pays industrialisés ont des populations vieillissantes qui diminuent, tandis que les pays en développement ont généralement des populations jeunes en pleine expansion. Une augmentation de l'immigration selon des conditions respectant les droits des travailleurs migrants pourrait atténuer un grand nombre des problèmes posés par une population vieillissante, comme la baisse de la population active et les difficultés de financement de la sécurité sociale dues à l'augmentation du rapport inactifs-actifs. De manière plus générale, ce mouvement entraînerait une augmentation de la productivité du travail, puisque les migrations se feraient de pays à faible productivité et à excédent de main-d'œuvre vers des pays à haute productivité, ce qui profiterait non seulement aux émigrants, mais également à leur pays d'origine, qui bénéficierait d'envois de fonds et d'autres avantages comme le transfert de compétences et l'élan donné à l'activité commerciale par la diaspora. Les envois de fonds aux pays en développement atteignent actuellement un montant annuel de 75 milliards de dollars des États-Unis (soit 1,5 fois la valeur de l'APD), tandis que l'«effet diaspora» a stimulé la croissance de diverses industries, notamment des industries de pointe, dans plusieurs pays d'Asie orientale et en Inde. En résumé, une telle circulation de la main-d'œuvre pourrait procurer des avantages à la fois au Nord et au Sud.

Problèmes
actuels

433. L'absence de régime multilatéral cohérent a entraîné par défaut l'apparition d'un certain nombre de graves difficultés, parmi lesquelles la «fuite des cerveaux» des pays pauvres vers les pays riches, qui prive les premiers de la catégorie même de travailleurs dont ils ont le plus besoin, alors que la perte de l'investissement consacré à leur formation n'a pas été compensée. Dans le même temps, on observe une forte augmentation des migrations clandestines et de la traite internationale de personnes organisée par des réseaux criminels. On estime entre 15 et 30 millions le nombre d'immigrants clandestins ou en situation irrégulière dans le monde, et ce nombre ne fait que croître. Un effet particulièrement préoccupant de l'augmentation de la traite des personnes est la proportion croissante de femmes qui en sont victimes et qui sont souvent obligées de se livrer dans des conditions dégradantes au commerce sexuel et de s'exhiber dans des spectacles infamants sans espoir de s'en sortir. Ce phénomène va de pair avec la féminisation croissante des migrations internationales, les femmes représentant aujourd'hui la moitié de l'immigration internationale. Alors qu'autrefois elles émigraient principalement sous le statut de personnes à charge, elles circulent aujourd'hui de plus en plus de leur propre chef, en tant que soutien de famille. Étant donné leur plus grande vulnérabilité, on ne saurait trop insister sur l'urgence du problème de la protection des droits des travailleurs migrants.

434. Avant de présenter nos propositions visant à améliorer cette situation, nous devons remarquer qu'il existe une forte polarisation des opinions sur le caractère souhaitable ou non d'un développement des migrations internationales. L'opinion médiane consiste à noter que cette évolution engendre des coûts et des avantages qu'il convient de peser de manière rigoureuse. Nous avons déjà évoqué les avantages potentiels, tant pour les migrants eux-mêmes que pour les pays d'origine et de destination. Il convient toutefois de tempérer ces considérations par une prise de conscience des coûts potentiels, parmi lesquels l'éviction de la main-d'œuvre locale, la désorganisation des institutions du marché du travail et des systèmes de protection sociale et l'affaiblissement de la cohésion sociale.

435. Beaucoup peut être fait pour améliorer notablement la situation actuelle. Il faudrait que la question de l'élaboration d'un cadre réglementaire multilatéral pour les migrations devienne une priorité internationale. Les objectifs d'un tel cadre seraient les suivants: créer les moyens mutuellement avantageux d'augmenter les possibilités de migration, en accordant toute l'attention voulue à l'intérêt légitime des Etats de s'assurer de l'équité du processus, pour des pays d'origine comme pour les pays hôtes; veiller à ce que ce processus soit cohérent, prévisible et légal; éliminer la traite des êtres humains et autres abus (notamment ceux dont les femmes sont particulièrement victimes) qui sévissent actuellement; défendre pleinement les droits des travailleurs migrants et faciliter leur intégration locale; exploiter au mieux les avantages procurés par les migrations internationales sur le plan du développement.

436. Nous pensons que le projet d'un cadre multilatéral pour les mouvements internationaux de personnes est réalisable en raison des avantages évidents qu'il peut procurer. Quelques idées intéressantes ont déjà été exprimées.

437. Un certain nombre de ces idées sont liées au problème de la fuite des cerveaux. Les migrations de travailleurs qualifiés vers les pays industrialisés entraînent à la fois des coûts et des avantages pour les pays en développement exportant leur main-d'œuvre. Les travailleurs ont manifestement beaucoup à gagner, tandis que les compétences, le savoir-faire technologique et les connaissances en gestion d'entreprise qu'ils acquièrent à l'étranger profitent également à leur pays d'origine à travers les contacts qu'ils entretiennent avec lui et au moment de leur retour éventuel au pays. Toutefois, ces effets positifs ne se produisent pas toujours spontanément ni pleinement. Il est possible d'accroître les avantages pour les pays en développement en adoptant des mesures facilitant le retour, même provisoire, de ces travailleurs dans leur pays d'origine. Les mesures visant à stimuler cette «circulation des compétences» incluent l'acceptation de la double citoyenneté à la fois par les pays hôtes et les pays d'émigration, des conditions de réadmission plus faciles pour les migrants non permanents et des mesures d'incitation fiscale et autres pour encourager le retour des migrants qualifiés dans leur pays d'origine. Un développement de cette «circulation des compétences» profiterait à la fois aux pays industrialisés et aux pays en développement. Les pays industrialisés pourraient continuer à embaucher de la main-d'œuvre qualifiée en provenance des pays en développement. En même temps, elle réduirait les inégalités actuelles résultant d'une fuite des cerveaux permanente des pays pauvres vers les pays riches ⁷³.

438. L'opération présente aussi des coûts pour les pays en développement, notamment pour ceux d'entre eux qui sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, au profit des pays industrialisés. Les migrations aggravent le déficit de main-d'œuvre qualifiée. Le problème est particulièrement aigu dans le domaine des services sociaux essentiels, comme l'éducation et la santé. Si les politiques nationales visant à renforcer les mesures incitatives et les possibilités offertes à la main-d'œuvre qualifiée de rester au pays constituent un élément central de la solution, il a également été suggéré que les pays industrialisés coordonnent leurs politiques d'embauche avec les pays en développement qui sont confrontés à des pénuries de main-d'œuvre dans le domaine des services essentiels.

439. Une autre idée à envisager concerne les mesures que l'on pourrait adopter pour accroître les avantages procurés par les migrations internationales en matière

⁷³ Deepak Nayyar, *op. cit.*

de développement. Pour cela, il faudrait stimuler les envois de fonds des migrants en abaissant le coût et les risques des transactions, en adoptant des mesures fiscales visant à encourager les migrants à réinvestir dans leur pays d'origine et en faisant adopter par les pays hôtes des mesures visant à permettre aux migrants de retour au pays de rapatrier leurs cotisations de sécurité sociale. Diverses autres idées ont été avancées pour faire bénéficier les pays qui ont investi dans les compétences et l'éducation des migrants de certains des avantages de l'opération. L'une d'elles, fort simple, consisterait à allouer une partie des sommes payées par les migrants au titre de l'impôt sur le revenu à un fonds de développement.

440. Il existe donc des perspectives vastes et productives pour l'action multilatérale. Les questions et problèmes liés aux mouvements internationaux des personnes ne peuvent être traités individuellement par les pays agissant de manière isolée ou sur une base unilatérale. Pour aller de l'avant, nous proposons une action à trois niveaux.

441. Le premier niveau est axé sur les conventions et les obligations internationales. A partir des instruments existants, nous pensons qu'un consensus international peut être atteint dans différents domaines au sujet de la nécessité de réactiver et d'étendre les engagements multilatéraux, notamment ceux qui portent sur les questions suivantes: droits fondamentaux et protection des travailleurs migrants et de leurs familles, traite des êtres humains, discrimination et exploitation. Il convient d'engager des actions sur ces questions au sein des organisations multilatérales compétentes, en particulier l'OIT et les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme et de la lutte contre la criminalité.

Un dialogue est
nécessaire entre
les pays d'origine
et les pays
de destination

442. Le deuxième est axé sur le dialogue entre les pays d'origine et les pays de destination au sujet des grandes questions d'intérêt commun. Un tel dialogue pourrait viser à développer et à approuver des procédures, recommandations et codes non contraignants qui compléteraient les obligations résultant des conventions ratifiées. Cette action pourrait être engagée dans un premier temps sur une base bilatérale ou plurilatérale, avant d'être étendue au niveau régional. De tels dialogues devraient viser à:

- échanger des informations sur les excédents et les pénuries de main-d'œuvre;
- élaborer une coordination des politiques entre les pays exportateurs de main-d'œuvre;
- harmoniser la politique des différents pays importateurs de main-d'œuvre;
- imposer des règles strictes aux intermédiaires;
- mieux lutter contre les trafics de main-d'œuvre;
- s'attaquer au problème de l'immigration illégale.

443. Ces dialogues pourraient également faciliter l'élaboration d'approches communes sur d'autres questions essentielles: règles relatives aux migrations temporaires, fuite des cerveaux et contribution des migrations au développement, alignement de la sécurité sociale et des politiques du marché du travail, élaboration d'un système d'informations sur ces questions.

444. Le troisième niveau consisterait à tracer l'esquisse d'un cadre institutionnel plus général pour les mouvements internationaux de personnes, cadre qui consisterait en un système transparent et uniforme, fondé sur des règles, et non sur des décisions individuelles. L'objectif ultime serait de créer un cadre multilatéral pour l'élaboration des lois sur l'immigration et des pratiques consulaires, cadre qui serait négocié par les gouvernements et qui régirait les mouvements internationaux de personnes. Ce cadre serait similaire aux cadres multilatéraux existants ou en cours

de création qui portent sur les mouvements internationaux relatifs aux biens, aux services, aux technologies, à l'investissement et à l'information.

445. Il faudra créer un forum mondial au sein duquel tous les pays et tous les intérêts concernés pourront échanger régulièrement des informations et des points de vue sur ces questions. Un tel forum pourrait permettre de mettre en évidence à la fois les problèmes et les possibilités et d'assurer la cohérence des mouvements de personnes. Il devrait lier non seulement les gouvernements, mais également les employeurs et les travailleurs. Dans la partie IV, nous recommandons l'instauration d'un large dialogue visant à examiner les manières les plus efficaces d'élaborer ce programme.

446. Pour aller de l'avant dans ce domaine, il faudra renforcer le pouvoir des organisations multilatérales s'occupant des mouvements de personnes (notamment l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les organes de défense des droits de l'homme de l'ONU et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) et améliorer la coordination entre ces instances. Nous accueillons favorablement les initiatives en cours comme le Groupe de Genève sur la question migratoire (GGM) et la Commission mondiale sur les migrations internationales, coprésidée par M. Mamphela Ramphele, d'Afrique du Sud, et M. Jan O. Karlsson, de Suède, qui vient d'être créée. Nous exhortons l'OIT à jouer un rôle actif en ce domaine et attendons avec intérêt les résultats de la discussion générale sur la migration de la main-d'œuvre qui aura lieu à Genève dans le cadre de la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail.

Un forum mondial pour l'échange régulier d'informations et d'idées sur les migrations

III.2.3. De meilleures politiques internationales

Introduction

447. Associées à une action efficace aux niveaux régional, national et local, les propositions que nous avons faites en faveur de règles plus équitables joueront un grand rôle dans la concrétisation de notre vision d'une mondialisation pour tous. Mais elles sont loin d'être suffisantes. Même dans des conditions offrant des chances égales à tous, de nombreux pays, particulièrement les moins développés, ne parviendront pas à s'imposer dans l'économie mondiale. Une action beaucoup plus énergique est nécessaire au niveau international pour répartir largement les possibilités et les avantages et atteindre les objectifs communs. Dans cette section, nous examinerons la manière de promouvoir une approche intégrée et mieux coordonnée de certains des objectifs clés.

448. Nous commencerons par recenser les ressources disponibles pour atteindre les cibles et tenir les engagements définis au niveau international, notamment les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), et par examiner les moyens qui permettraient d'accroître ces ressources et d'en faire une utilisation plus efficace.

449. Nous nous attacherons ensuite à quelques-uns des principaux domaines d'action à l'échelon international dans lesquels des mesures s'imposent si l'on veut prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation. Nous pensons qu'il est possible d'apporter des améliorations sensibles et nous développons nos propositions pour ce faire, en particulier par le renforcement des capacités, l'instauration d'une plus grande sécurité et la promotion du travail décent.

Ressources pour atteindre les objectifs mondiaux

Des ressources extérieures plus importantes sont nécessaires pour assurer le développement et atteindre les ODM

450. La réalisation des objectifs de croissance et de développement dépend en premier lieu de la qualité de la gouvernance nationale et de la mobilisation des ressources intérieures. Dans la section III.1, nous avons mis en relief les nombreuses mesures qui sont nécessaires au niveau national. Il reste que, pour beaucoup de pays en développement, il est très difficile de s'attaquer en même temps à tous ces problèmes. Sans l'apport de ressources extérieures importantes, cela est tout simplement impossible. C'est pourquoi le besoin urgent de ressources accrues pour assurer le développement est au centre des préoccupations internationales. Le Consensus de Monterrey⁷⁴ établit que «afin que le XXI^e siècle soit le siècle du développement pour tous, notre première démarche consistera à mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources financières et à réunir les conditions économiques nationales et internationales requises pour atteindre les objectifs de développement de la communauté internationale». En 2001, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les 193 gouvernements participants ont accepté de s'engager «à ne ménager aucun effort pour inverser la tendance à la diminution de l'APD».

⁷⁴ Le *Consensus de Monterrey* est le document officiel adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en mars 2002 à Monterrey, au Mexique.

451. Aujourd'hui, les Objectifs de développement pour le Millénaire offrent un cadre de référence important. D'après les estimations qui ont été faites, pour que tous les pays réalisent ces objectifs d'ici à 2015, il faudrait au minimum 50 milliards de dollars E.-U. d'APD en plus par an⁷⁵. Les donateurs se sont engagés à Monterrey à augmenter l'APD de 16 milliards de dollars E.-U. d'ici à 2006, mais même ainsi il manque encore plus des deux tiers des fonds nécessaires, et ce, pour autant que tous les engagements soient honorés. Or le besoin de ressources internationales ne se limite absolument pas aux ODM, puisque ceux-ci sont des chiffres minimaux.

452. Où trouver ces ressources? Nous examinerons l'APD, l'allègement de la dette, d'éventuelles nouvelles sources de financement publiques et l'investissement privé.

L'aide publique au développement (APD)

453. Ces dernières années, on a pu constater un recul des flux nets d'APD. Bien que certains signes indiquent que la courbe a atteint son point le plus bas avec les prémices d'une reprise en 2002, pour la plupart des pays, le niveau de l'APD se situe nettement en deçà de l'objectif convenu de longue date de 0,7 pour cent du PIB, la moyenne actuelle étant de 0,23 pour cent seulement (figure 21). Atteindre l'objectif de 0,7 pour cent signifierait une augmentation de l'aide de plus de 100 milliards de dollars E.-U. par an. Nous ajoutons nos voix à ceux qui exigent que cet engagement soit respecté. Si tous les pays avaient respecté cet objectif au cours des trente dernières années, une somme supplémentaire de 2 500 milliards de dollars E.-U. aurait pu être investie dans le développement.

Le volume de l'APD a diminué. L'engagement de 0,7 % doit être respecté

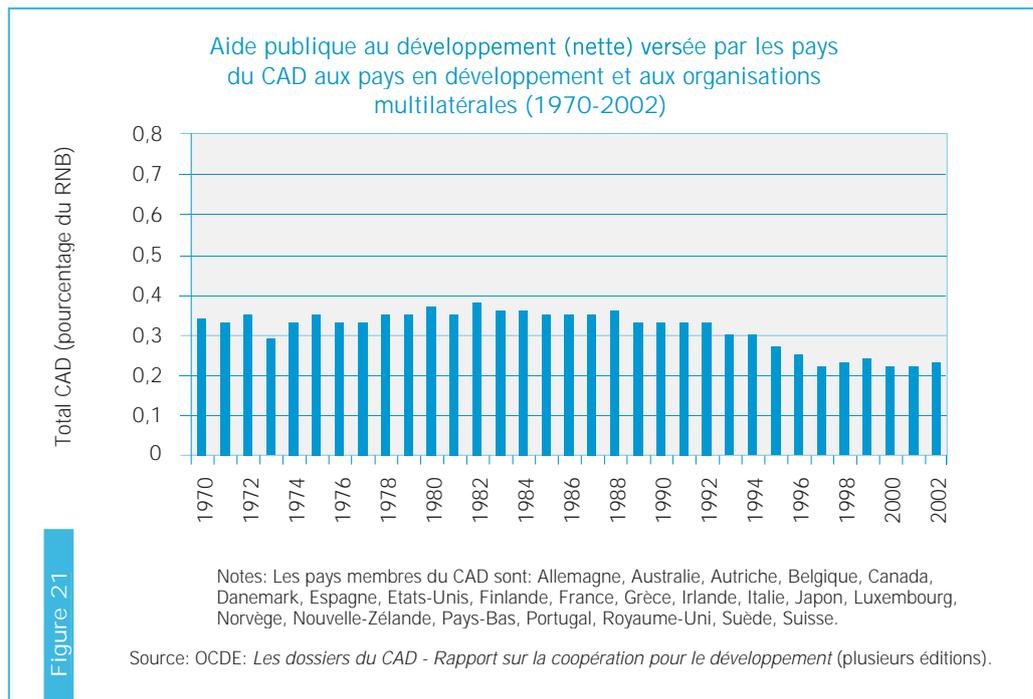
454. Les raisons pour lesquelles les pays ne parviennent pas à atteindre cet objectif sont multiples. On peut citer notamment l'inquiétude de la population pour d'autres priorités telles que le chômage et l'insécurité et, pour certains, la conviction que cette aide n'est pas bien dépensée. En fin de compte, les ressources proviennent des contribuables des pays industrialisés, dont la solidarité doit être encouragée. Toutefois, il existe également une faille politique ici: le soutien de l'opinion publique à l'APD reste important⁷⁶ mais dans trop de pays la réaction des pouvoirs publics a été faible. Le processus politique pousse les gouvernements à traiter en priorité les préoccupations de leurs électeurs plutôt que les engagements internationaux qui ne les touchent pas directement. Nous exhortons les dirigeants politiques de tous les pays industrialisés à inscrire cet engagement dans leur programme. Les promesses faites doivent être tenues.

455. Toutefois, il ne suffit pas d'exhorter. De nouvelles initiatives sont également indispensables. Mobiliser l'opinion pour la réalisation des ODM est un des moyens de mettre mieux en évidence l'importance politique des grands problèmes mondiaux. Les pressions accrues qui se sont exercées dans le monde en faveur de solutions à des problèmes évidents comme le VIH/SIDA et le travail des enfants ont suscité de nouveaux engagements substantiels d'allocation de ressources.

456. Le soutien de l'opinion publique doit maintenant être transformé en engagements. De nombreuses ONG défendent avec éclat cette cause, et des efforts de re-

⁷⁵ Recommandation du Groupe de haut niveau sur le financement du développement, Assemblée générale des Nations Unies, document A/55/1000, juin 2001.

⁷⁶ Voir OCDE: *L'opinion publique contre la pauvreté* (Paris, 2003). Une enquête menée à l'échelle mondiale a révélé que sept citoyens sur dix étaient prêts à payer plus d'impôts s'ils étaient certains qu'ils serviraient à améliorer le sort des pauvres dans le monde. Voir *Global Issues Monitor 2002* (Toronto, Environics International, 2002), pp. 67-68.



cherche tels que le «Commitment to Development Index» (indice de l'engagement pour le développement), qui permet de mesurer jusqu'à quel point les pays riches soutiennent le développement par des aides, par le commerce et par d'autres mesures, contribuent à donner plus de poids à ce message⁷⁷. Il convient de s'efforcer de sensibiliser les populations au fait que la pauvreté et l'injustice que l'APD vise à réduire sont source d'instabilité et d'insécurité dans le monde, et de les informer des mesures prises par leur gouvernement à ce sujet.

457. Pour réaliser les ODM, il faudrait que l'APD soit distribuée de façon plus efficace. Une trop grande partie de cette aide est motivée par des objectifs géopolitiques stratégiques, au lieu de cibler la réduction de la pauvreté. Les pays à revenu moyen recueillent, au détriment des pays les plus pauvres, une grande partie de cette aide, qui est souvent fournie de façon à profiter aux exportateurs du pays donateur et à accroître la visibilité de ce dernier. En outre, l'aide étrangère perd souvent de son impact parce qu'elle est fournie de façon très fragmentée, avec à la clé toute une série d'exigences de la part du donateur en ce qui concerne la préparation, la remise et le contrôle de l'aide au développement. Cela génère des frais de transaction inutilement élevés, ébranle les systèmes nationaux et submerge la capacité administrative publique limitée des pays bénéficiaires. Une évolution progressive des canaux bilatéraux vers les canaux multilatéraux, sans perdre de vue la reconnaissance de l'identité du donateur, contribuerait à éviter les recouvrements, l'incohérence et la perte d'efficacité de l'aide.

458. Les donateurs devraient concentrer leur aide sur les pays les plus pauvres et sur la réalisation des ODM. L'aide devrait en particulier être dirigée vers l'Afrique subsaharienne et les pays suffisamment bien gouvernés. Elle doit appuyer les stratégies mises au point dans le pays même et être déterminée par la demande. Les donateurs ne devraient pas essayer de se substituer à la gouvernance nationale. Si

⁷⁷ Revue Foreign Policy et Center for Global Development (CGD), «Ranking the Rich» publié dans *Foreign Policy*, sept.-oct. 2003.

un certain degré de conditionnalité est inévitable, ne serait-ce que pour entretenir le soutien politique à l'APD dans les pays donateurs, cela ne devrait pas affaiblir la prise de décisions au niveau national. La notion tout entière de contrôle national des politiques de développement peut être ébranlée par la conditionnalité. L'aide devrait être engagée de manière crédible et prévisible et lier aussi bien les donateurs que les bénéficiaires. Il existe souvent une certaine marge de manœuvre pour un examen parlementaire attentif, au sein des pays donateurs comme au sein des pays bénéficiaires. Pour être efficace, l'aide ne doit pas être liée, car l'aide liée est moins efficace pour le bénéficiaire et ouvre la voie à la corruption. Il est essentiel que l'aide finance les dépenses locales et les dépenses ordinaires, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'enseignement. En outre, les donateurs doivent harmoniser leurs procédures avec celles des systèmes des pays partenaires pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement. Tous les donateurs ont adopté la Déclaration de Rome sur l'harmonisation en février 2003. Elle doit maintenant être mise en œuvre.

Allègement de la dette

459. Dans beaucoup de pays pauvres, notamment en Afrique, la dette extérieure atteint toujours des niveaux intolérables. Entre 1990 et 2001, la dette extérieure en pourcentage du produit national brut est passée de 88,1 à 100,3 pour cent dans les pays fortement endettés⁷⁸. En 2001, les PMA dépensaient toujours près de 3 pour cent de leur PIB pour s'acquitter du service de la dette, ce qui montre à quel point un allègement de la dette peut libérer rapidement des ressources en faveur du développement.

Résoudre
le problème
de la dette

460. Il est indispensable que le problème de l'endettement soit résolu le plus rapidement possible afin de permettre aux pays concernés de faire face aux défis difficiles posés par le développement en repartant sur de bonnes bases. L'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée par le FMI et la Banque mondiale en 1996, puis renforcée en 1999, reconnaissait la gravité de ce problème. Toutefois, elle doit maintenant être accélérée et approfondie. La majorité des pays qui ont atteint l'étape intermédiaire de ce processus doivent encore parvenir à l'étape finale. Même pour les pays satisfaisant à tous les critères, l'initiative ne permet pas forcément d'aboutir à une charge d'endettement soutenable⁷⁹. La campagne Jubilé 2000 pour l'annulation de la dette a démontré qu'il s'agit là d'une question cruciale à laquelle une bonne partie de l'opinion publique dans le monde est favorable.

461. Les processus de réduction de l'endettement doivent être conçus et contrôlés par les pays concernés, comme cela est prévu pour les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ils doivent aussi être transparents pour les populations concernées. Les conditions attachées à l'allègement et à l'annulation de la dette⁸⁰ sont légitimes si elles garantissent que l'épargne sera canalisée vers des programmes favorisant la croissance, créant des emplois et réduisant la pauvreté qui répondent aux besoins des populations. Mais elles ne doivent pas re-

Laisser les pays
maîtres de leur
destinée

⁷⁸ Banque mondiale, *Global Development Finance*, 2002, 2003.

⁷⁹ Le *Rapport sur le développement humain 2003* du PNUD préconise que, pour les PPTE, le financement extérieur et l'allègement de la dette soient tels que le service de la dette n'excède pas 2 pour cent du PIB, y compris en cas de choc extérieur comme une catastrophe naturelle ou un effondrement des cours des matières premières.

⁸⁰ L'annulation de la dette était déjà prévue dans l'Engagement 7 du Plan d'action adopté au Sommet social de 1995.

produire les anciennes politiques d'ajustement structurel, assorties d'exigences dogmatiques de privatisation et de réduction des services publics, qui n'ont donné aucun résultat. Les dirigeants des institutions de Bretton Woods ont indiqué que ce n'est plus le cas, et on constate depuis peu une augmentation des dépenses publiques associée à l'Initiative PPTE dans les domaines de l'éducation et de la santé. Toutefois, des inquiétudes légitimes demeurent, et les conséquences politiques des conditionnalités doivent être surveillées de près. Les gouvernements doivent répondre aux besoins de la population. S'ils ont les mains liées, la crédibilité des systèmes politiques et de la démocratie en pâtit.

462. Il est également important que l'allègement de la dette s'accompagne d'une augmentation de l'APD fournie par les pays développés. Une bonne partie du problème restant de l'endettement des PMA concerne des sources multilatérales. Quand cette dette n'est pas remboursée, cela réduit directement les ressources disponibles pour des prêts futurs. Pour compenser, les pays donateurs doivent augmenter leur financement. En outre, une attention particulière doit être accordée aux pays dont la dette a été rendue insupportable par l'effondrement des prix des produits de base.

Nouvelles ressources financières publiques au niveau international

De nouvelles manières d'accroître le financement

463. Nous pensons que la réalisation de l'objectif de 0,7 pour cent pour l'APD et l'allègement de la dette sont les solutions immédiates les plus prometteuses pour obtenir de nouvelles ressources, notamment pour l'objectif prioritaire de la réduction de la pauvreté, et que les efforts doivent être concentrés sur ce front. Les pays se sont engagés fermement et il nous appartient à tous de nous assurer qu'ils tiennent leurs engagements. Toutefois, d'autres sources de financement sont également nécessaires. L'objectif d'une mondialisation plus équitable ne peut être atteint que si des ressources sont disponibles sur une plus grande échelle afin d'aider les pays dans leurs efforts pour participer à l'économie mondiale, et de fournir d'autres biens collectifs mondiaux importants. Il est essentiel d'envisager un plus large éventail de possibilités, dans la mesure où elles génèrent des fonds *supplémentaires* pour le financement et ne viennent pas remplacer les engagements actuels ou futurs.

464. Une coopération internationale accrue dans le domaine de la fiscalité pour appuyer la mobilisation des ressources intérieures serait un premier pas important. Comme nous l'avons vu dans la section II.2, la mondialisation peut rendre difficile le recouvrement d'impôts. En outre, les marchés de capitaux offshore ont multiplié les possibilités d'évasion fiscale, rendant la fraude fiscale plus difficile à combattre. Le recours répandu aux paradis fiscaux prive les pays des fonds qui leur permettraient de développer une infrastructure socio-économique. L'ONG Oxfam a estimé que la perte de recettes fiscales des pays en développement s'élève à 50 milliards de dollars E.-U. par an au minimum, ce qui équivaut au montant total de l'aide publique au développement ⁸¹.

Coopération internationale en matière fiscale

465. Un dialogue international sur la fiscalité a déjà été lancé par le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale pour encourager et faciliter le débat en la matière entre les responsables des services fiscaux nationaux et les organisations internationales ⁸². Nombreux sont les pays et les experts qui pensent qu'il convient de créer une

⁸¹ Oxfam, *Tax Heavens: Releasing the hidden billions for poverty eradication* (Oxford, Oxfam, 2000).

⁸² www.itdweb.org

plate-forme globale et accessible pour la coopération internationale dans le domaine fiscal et que les Nations Unies pourraient constituer un cadre adapté. Le Secrétaire général a recommandé que le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale soit élevé au statut d'organe intergouvernemental, sous la forme d'un comité d'experts gouvernementaux ou d'une nouvelle commission spéciale qui serait un organe subsidiaire du Conseil économique et social, et qu'il bénéficie du soutien d'un petit secrétariat d'experts. Nous appuyons cette initiative, dans laquelle nous voyons un élément indispensable pour renforcer l'intégrité du système fiscal de tous les pays, augmenter les ressources publiques pour le développement et faciliter la lutte contre les paradis fiscaux, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

466. Certains proposent depuis quelque temps déjà de relancer l'émission régulière de droits de tirage spéciaux (DTS) pour accroître la quantité de liquidités dans l'économie mondiale. Ces ressources pourraient être volontairement affectées aux pays en développement, leur permettant ainsi de disposer de ressources supplémentaires pour l'investissement. Le quatrième amendement aux Statuts du FMI, déjà approuvé, devrait être immédiatement ratifié, afin de permettre de doubler les allocations cumulées de DTS.

467. Une autre proposition récente vise à établir un Fonds fiduciaire international pour le développement. Les donateurs feraient des annonces de contributions à long terme et des versements annuels à un mécanisme de financement international (MFI). Sur la base de ces annonces de contributions, le MFI émettrait des obligations, transformant ainsi le flux de revenus à long terme en capital immédiatement disponible pour le développement. Cette proposition, faite à l'origine par le ministre des Finances britannique Gordon Brown, vise à porter le montant de l'aide au développement, qui s'élève actuellement à un peu plus de 50 milliards de dollars E.-U. par an, à 100 milliards d'ici à 2015. C'est une idée à approfondir, dans la mesure où elle génère de nouvelles ressources qui viendraient compléter celles provenant des engagements existants.

468. Diverses autres propositions pour la création de nouveaux impôts au niveau international ont été faites, dont beaucoup sont controversées. Le plus connu de ces impôts est sans doute la taxe Tobin, conçue pour taxer les flux de capitaux spéculatifs, mais il en existe d'autres. Une proposition prévoit de taxer l'utilisation des ressources mondiales, en particulier le patrimoine mondial. C'est là l'argument avancé pour la création d'une taxe sur les émissions d'oxyde de carbone, qui contribuerait à la durabilité de l'environnement. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, le président Jacques Chirac a déclaré: «Trouvons de nouvelles sources de financement. Par exemple par un nécessaire prélèvement de solidarité sur les richesses considérables engendrées par la mondialisation.» La création d'une loterie mondiale a également été suggérée pour générer des fonds.

469. D'un point de vue historique, la responsabilisation pour ce qui est de l'action aux niveaux communautaire, national et, plus récemment, régional, a entraîné parallèlement un développement de la capacité de générer des fonds. Le moment venu, la responsabilisation au niveau mondial devrait entraîner une réaction similaire. Toutefois, que des impôts mondiaux soient souhaitables ou non – question qui suscite des réponses très différentes –, il existe actuellement des obstacles politiques insurmontables à leur mise en place. Le problème qui se pose n'est pas tant de savoir ce qu'il faut taxer ou comment le faire, puisque diverses propositions techniquement réalisables ont déjà été faites sur ces points. Il réside plutôt dans le fait que les taxes sont collectées par chaque gouvernement dans chaque pays, et qu'il n'existe aucune structure mondiale dotée des pouvoirs politiques nécessaires

Propositions
pour la création
de nouveaux
impôts au niveau
international

pour déterminer la pression fiscale et décider de l'utilisation des ressources. Nous pensons qu'il s'agit là d'un problème important pour lequel le débat portant sur les actions pratiques possibles devrait être encouragé.

470. Bien entendu, il serait possible et en même temps souhaitable de générer des ressources en réaffectant au développement une partie des fonds réservés aux dépenses militaires dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Pour 2001, les dépenses militaires totales au niveau mondial ont été estimées à 839 milliards de dollars E.-U. Si les 15 pays qui consacrent le plus d'argent aux dépenses militaires acceptaient de consacrer seulement 5 pour cent de ces sommes à l'APD, cela permettrait de dégager 30 milliards de dollars E.-U. par an. Cela contribuerait certainement davantage à la paix et à la sécurité mondiales que ne le font les dépenses militaires.

Solidarité
internationale

471. Si les gouvernements ne peuvent pas convenir de s'engager à mobiliser davantage de fonds au niveau mondial, les individus, eux, le peuvent. Ils peuvent décider d'assumer une responsabilité au niveau mondial sur le plan de la solidarité, comme ils l'ont fait par le passé avec les associations de quartier et de secours mutuel au tout début des Etats-providence européens au XIX^e siècle. L'action en faveur du développement qui est menée, parfois à grande échelle, par de nombreuses ONG repose sur des contributions volontaires. Oxfam, par exemple, dépense plus de 300 millions de dollars E.-U. par an et compte plus d'un million de donateurs qui versent chaque mois les contributions promises. Nous saluons également les nouvelles initiatives, telle l'idée d'une «Fiducie sociale mondiale»⁸³, qui permettent l'utilisation de contributions volontaires pour la solidarité internationale. Des méthodes très diverses peuvent être mises au point pour faciliter les contributions volontaires à de tels programmes, visant par exemple à permettre aux individus de faire état de leurs contributions dans leurs déclarations fiscales nationales. Là encore, ces ressources devraient venir s'ajouter aux engagements dans le cadre de l'APD, qui soutiennent d'ailleurs bien souvent l'action des ONG.

472. Depuis de nombreuses années, les initiatives philanthropiques privées de fondations et de personnes fortunées contribuent aussi de manière non négligeable à la réalisation des objectifs sociaux internationaux. D'après les estimations, le montant des aides internationales accordées par les seules fondations américaines a atteint plus de 3 milliards de dollars par an en moyenne de 2000 à 2002, les deux tiers de cette somme ayant été consacrés à des programmes axés sur la santé, l'éducation, le développement international et l'environnement⁸⁴. Les dons internationaux ont connu une augmentation plus rapide que les dons en général, principalement grâce à l'engagement record d'un petit nombre de grandes fondations comme les fondations Ford, Bill et Melinda Gates, David et Lucile Packard, la fondation des Nations Unies, la fondation John D. et Catherine T. MacArthur et la fondation Rockefeller. Pourtant, la proportion des dons américains qui part à l'étranger est toujours inférieure à deux pour cent. De nombreuses organisations et de nombreux réseaux étudient actuellement le potentiel en grande partie inexploité de la philanthropie internationale⁸⁵.

⁸³ Il s'agit d'une proposition du BIT qui vise à accroître le soutien volontaire des pays industrialisés à des programmes de sécurité sociale dans les pays en développement. Voir BIT: *Etude de la faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale*, document GB.285/ESP/4, nov. 2002.

⁸⁴ Voir Loren Renz et Josefina Atienza: *International Grantmaking Update*, The Foundation Center, oct. 2003 (www.fdncenter.org/research).

⁸⁵ Pour une liste détaillée, consulter le site web du Global Philanthropy Forum (www.globalphilanthropyforum.org).

473. Les investissements transfrontières ont enregistré une progression très rapide. Aujourd'hui, 75 pour cent des flux de capitaux nets vers les pays en développement sont constitués de capitaux privés. Toutefois, les pays en développement les plus pauvres, comme nous l'avons vu dans la partie II, ne semblent pas avoir beaucoup tiré profit du processus de mondialisation financière. Les flux de capitaux privés restent concentrés dans un petit nombre de pays, essentiellement des pays à revenu moyen.

474. Nous avons vu dans les précédentes sections comment les capitaux privés peuvent être attirés et contribuer au développement. La section III.1 expose la nécessité pour les gouvernements d'investir dans les compétences, les infrastructures et les institutions et de comprendre les motivations des investisseurs privés. La section III.2.2 insiste sur la nécessité d'instaurer un cadre multilatéral de règles sur l'investissement qui favorise le développement. Ces deux éléments devraient être appuyés par un plus grand nombre d'initiatives et d'institutions associant le public et le privé, comme les guides d'investissement par pays, des principes communs et des solutions d'investissement. Ces dernières peuvent inclure des fonds d'investissement mondiaux qui canalisent les ressources vers les entreprises en création, des initiatives pour le microcrédit et des projets socialement responsables. Le grand nombre d'initiatives d'investissement socialement responsables⁸⁶ donne à penser que c'est une solution prometteuse, et d'autres efforts devraient être consacrés à la création de moyens qui leur permettraient de canaliser les ressources vers les pays à faible revenu. La complémentarité entre les flux de capitaux privés et publics doit elle aussi figurer à l'ordre du jour.

475. Il est également important de disposer de données solides sur la durabilité sociale et sur la durabilité de l'environnement. Les agences de notation mettent l'accent sur l'aspect économique plutôt que sur les indicateurs sociopolitiques, et il est souhaitable d'élargir les critères d'évaluation afin d'obtenir une image plus précise des perspectives et de la stabilité à long terme, par exemple à l'aide de l'indice de Calvert-Henderson ou de l'indice du Wealth of Nations Triangle utilisé par le Money Matters Institute (Institut des affaires financières)⁸⁷.

Atteindre les objectifs clés

476. Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord pour travailler ensemble à la construction d'un monde plus sûr, plus prospère et plus équitable pour tous d'ici à 2015. Ils ont adopté huit objectifs mondiaux qui devront tous être réalisés d'ici à 2015. Ces objectifs engagent la communauté mondiale tout entière, les pays riches comme les pays pauvres. Nous considérons qu'il s'agit là des conditions minimales pour instaurer un monde décent. A partir de là, notre prochain effort devrait être axé sur une conception commune d'un socle socio-économique pour l'économie mondiale.

477. Comme nous l'avons déjà montré, cela dépend en grande partie des politiques en vigueur dans les différents pays. Cependant, la Déclaration du Millénaire

⁸⁶ Aux Etats-Unis, un dollar sur neuf confié à un professionnel de la gestion d'investissements est placé dans des investissements «socialement responsables», soit plus de 2000 milliards de dollars. Voir Social Investment Forum, 2003, Report on Socially Responsible Investing Trends in the United States, Washington, www.socialinvest.org.

⁸⁷ H. Henderson, J. Lickerman et P. Flynn (responsables de publication): *Calvert-Henderson quality of life indicators* (Bethesda, Calvert Group, déc. 2000). Money Matters Institute: *Wealth of Nations Triangle Index* (Boston, mars 2002).

représente également un engagement mondial en faveur d'une action internationale. La réalisation de ces objectifs sera une étape importante vers un monde plus équitable, mais cela ne se fera pas avec les niveaux de ressources actuels.

478. Une grande partie de ces objectifs réitère des engagements qui ont été pris de nombreuses fois déjà, notamment dans les programmes d'action des grandes conférences mondiales des années quatre-vingt-dix⁸⁸. Ils s'inspirent également d'instruments adoptés au niveau international qui protègent les droits fondamentaux des populations nécessaires au développement socio-économique et culturel⁸⁹. Ces droits de l'homme universels constituent la base. Ils reflètent des normes reconnues sur le plan international qui sont l'expression juridique de valeurs et de principes partagés dans le monde entier. Ils offrent un cadre pour rendre les acteurs sociaux comptables de leurs actes, notamment les gouvernements, les citoyens, les entreprises et les organisations internationales⁹⁰.

La santé et le développement durable sont des objectifs prioritaires

479. Parmi les objectifs clés du développement social, la santé a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale. La notion de «santé pour tous» a constitué un facteur important lors des débats récents visant à favoriser l'accès aux médicaments en en rendant le prix plus abordable. La propagation rapide des maladies infectieuses est l'un des grands maux de notre monde interconnecté. Récemment, l'action rapide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne le SRAS a permis de contenir efficacement la propagation de la maladie. La Commission sur la macroéconomie et la santé, créée par l'OMS en 2001, a défendu l'idée d'un engagement financier à grande échelle des pays riches pour accroître l'accès des pays pauvres aux services de santé essentiels, en soutenant que cela déboucherait sur une accélération de la croissance économique. L'inverse est également vrai. La mauvaise santé de la population est un frein au développement, les conséquences catastrophiques du VIH/SIDA en Afrique sont là pour le prouver. Le VIH/SIDA annihile les avancées dans le domaine du développement et risque de mettre hors d'action une génération tout entière. Le BIT

Les Objectifs de développement pour le Millénaire

En septembre 2000, 189 chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés au nom de leur pays, riche ou pauvre, à réaliser une série d'objectifs mesurables et assortis de délais précis d'ici à 2015:

- Supprimer l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire universelle.
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Réduire la mortalité infantile.
- Améliorer la santé maternelle.
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.
- Assurer la durabilité de l'environnement.
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

⁸⁸ Voir notamment la Déclaration et l'Action 21 de la Conférence de Rio (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (Conférence mondiale sur les droits de l'homme), la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague (Sommet mondial pour le développement social), la Déclaration et le Programme d'action du Caire (Conférence internationale sur la population et le développement), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (Quatrième conférence mondiale sur les femmes).

⁸⁹ On peut citer parmi ces instruments le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration sur le droit au développement, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

⁹⁰ Voir le site www.unhcr.ch et, sur la relation entre la mondialisation et les droits de l'homme, Mary Robinson: «Making Globalization Work for all the World's People», discours prononcé aux Summer Speakers Series de l'Aspen Institute, Aspen, Colorado, juil. 2003.

estime que 26 millions au moins de travailleurs d'âge très actif (15 à 49 ans) sont séropositifs dans le monde. En Afrique, 11 millions d'enfants ont perdu au moins un de leurs parents à cause du SIDA, et ce nombre devrait atteindre 20 millions d'ici à 2010. Les femmes sont touchées de façon disproportionnée par la maladie. En Afrique, 58 pour cent des personnes atteintes du VIH/SIDA sont des femmes, et sur les adolescents touchés, 75 pour cent sont des filles⁹¹. Les initiatives lancées pour combattre la maladie nécessitent une attention et un soutien urgents. Nous avons déjà mentionné le débat sur l'accès aux médicaments essentiels à propos de l'accord sur les ADPIC. Les institutions et programmes multilatéraux tels que l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et le programme «3 millions d'ici à 2005» de l'OMS, qui a pour objectif de fournir un traitement antirétroviral à 3 millions de personnes d'ici à 2005, restent sous-financés et ont besoin de ressources adéquates.

480. Dans ce rapport, nous avons également fait référence aux efforts nationaux engagés en faveur du développement durable. La mondialisation fait peser des contraintes supplémentaires sur les ressources naturelles et l'environnement. La déforestation à grande échelle et les émissions de gaz à effet de serre sont des facteurs importants de changement du climat mondial. L'Action 21 du Sommet de la Terre, qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro, et la Déclaration du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, ont mis en place des cadres d'action qui mettent en évidence la complémentarité des objectifs écologiques, sociaux et économiques. Les objectifs environnementaux entrent dans le cadre de la dimension sociale de la mondialisation.

481. Nous en resterons là sur ces sujets, qui font déjà l'objet d'une grande attention à travers le monde. Nous nous attarderons en revanche sur un certain nombre d'objectifs qui sont étroitement liés à la mondialisation et qui nécessitent un effort international de plus grande envergure: tout d'abord, l'éducation, les compétences et les capacités technologiques, deuxièmement, les problèmes de sécurité et d'ajustement et, troisièmement, l'objectif du travail décent.

Education, compétences et capacités technologiques

482. Dans l'économie mondiale et la société de l'information actuelles, le savoir et l'information sont les clés de l'intégration sociale et de la productivité, et la connectivité est la clé de la compétitivité à l'échelle internationale. Le monde dans lequel nous vivons est pourtant inégalitaire. L'économie organisée en réseau est désormais en mesure d'incorporer tout ce qu'elle considère comme ayant de la valeur, mais elle peut également laisser pour compte les populations et parties du monde ne s'adaptant pas au modèle dominant.

483. Les capacités technologiques sont essentielles. Les pays ont besoin d'infrastructures de communication et de systèmes de production permettant le traitement et l'utilisation de l'information pour le développement; les individus doivent, quant à eux, avoir accès au savoir et avoir la possibilité de l'exploiter, de manière à participer, tirer profit et être créatif dans ce nouvel environnement technologique. Cela place l'éducation et les compétences au cœur d'une mondialisation équitable et intégratrice.

⁹¹ Pour un compte rendu sur la progression globale de l'épidémie, voir ONUSIDA: *AIDS Epidemic Update 2003*.

484. Pourtant, les bases n'existent pas encore dans de nombreuses régions du monde. L'enseignement primaire universel constitue un des ODM que nous sommes le plus loin d'atteindre. Pour ce qui concerne les compétences et les capacités développées au niveau secondaire et au-delà, cruciales pour la société de l'information, l'écart est encore plus important.

485. L'éducation est un élément central de la société et le fondement du choix démocratique. Les grandes différences de possibilités d'éducation d'un pays à l'autre sont l'une des principales causes d'inégalité mondiale. En outre, les migrations internationales permettent aux pays riches de bénéficier des investissements dans le capital humain réalisés par les pays pauvres, et les pays riches ont donc une responsabilité à assumer en soutenant les systèmes éducatifs dans lesquels ces investissements ont été faits. Les chiffres de la Banque mondiale indiquent néanmoins que 3 pour cent seulement des financements alloués aux budgets de l'éducation dans les pays en développement proviennent de sources internationales.

L'action internationale dans le domaine de l'éducation doit être renforcée

486. Nous lançons un appel en faveur d'un renforcement de l'action internationale dans ce domaine. Les objectifs de l'initiative accélérée «Éducation pour tous» doivent figurer en tête des priorités. Ils visent à tenir l'engagement mondial pris lors du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en avril 2000 de faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants aient accès à un enseignement primaire gratuit et obligatoire de bonne qualité et terminent l'enseignement primaire et aussi que toute discrimination fondée sur le sexe soit éliminée. Pour cela, le soutien financier international à l'éducation doit considérablement augmenter. Pourtant, l'aide bilatérale n'était plus que de 3,5 milliards de dollars E.-U. en 2000, soit 30 pour cent de moins en termes réels par rapport à 1990.

487. Nous nous associons également aux appels lancés en faveur de propositions plus ambitieuses pour aider les pays à faible revenu à acquérir rapidement une capacité technologique. L'un des principaux moyens d'y parvenir est d'intégrer les établissements d'enseignement du Nord dans des programmes d'enseignement à distance⁹². L'enseignement en ligne à distance pourrait devenir un outil très important pour les pays en développement, en réduisant la nécessité d'infrastructures physiques coûteuses pour les établissements d'enseignement professionnel et supérieur et en permettant à la place l'investissement dans du matériel de communication, les programmes scolaires et le personnel enseignant étant fournis par le biais d'initiatives régionales. Le Réseau mondial pour l'enseignement à distance (RMED) figure parmi les initiatives qui méritent d'être soutenues. Il s'agit d'un réseau mondial d'institutions qui développent et appliquent les technologies et méthodes d'enseignement à distance en axant leur action sur le développement et la réduction de la pauvreté. Ces réseaux devraient jouer un rôle important dans l'acquisition de compétences technologiques.

Ajustement, sécurité et protection sociale

488. Sur un marché international concurrentiel, la vulnérabilité aux changements soudains est plus grande que sur les marchés nationaux protégés. La mondialisation fait naître le besoin d'ajustements fréquents aux processus de production nationaux et, partant, aux emplois et aux stratégies de survie des hommes et des femmes. L'ajustement prend du temps et nécessite l'intervention des pouvoirs

⁹² Voir, par exemple, Manuel Castells, «Information and communications technologies and global development», discours prononcé en ouverture du Conseil économique et social des Nations Unies, New York, 12 mai 2000.

publics pour soutenir la restructuration des systèmes de production et la création de nouveaux débouchés.

489. Cette évolution exige un ensemble ciblé de politiques nationales, que nous avons évoquées dans la section III.1. Au minimum, il convient de mettre en place des systèmes de protection sociale permettant de stabiliser les revenus, de distribuer certains des bénéfices de la mondialisation à des groupes qui autrement seraient exclus, et de soutenir le développement de nouvelles capacités. Toutefois, la réalité est que 80 pour cent des familles du monde entier ne bénéficient que d'une protection sociale faible ou n'en ont aucune. La vague de mondialisation qui a débuté il y a un siècle s'est accompagnée d'un renforcement des systèmes de protection sociale, notamment en Europe et aux États-Unis. Aujourd'hui toutefois, cette tendance s'est renversée. Dans de nombreuses sociétés industrialisées et en développement, les systèmes de protection sociale connaissent des difficultés financières dues aux programmes d'ajustement structurel, au ralentissement de la croissance ou à des restrictions budgétaires nationales, souvent aggravées par l'évolution démographique. Dans les pays où une pression s'exerce sur les dépenses publiques, les transferts sociaux figurent souvent parmi les premières cibles visées.

490. Une action internationale est aujourd'hui essentielle. Il faut que les donateurs et les institutions financières internationales et régionales contribuent au développement des systèmes de protection sociale des pays en développement et investissent dans la formation de reconversion et la restructuration économique, susceptibles de promouvoir un ajustement plus équitable et une distribution plus juste des gains issus de la mondialisation. Des initiatives privées de solidarité ont également un rôle à jouer. Il faut à tout le moins renforcer l'assistance technique dans ce domaine.

491. Pour que des progrès soient réalisés dans ce domaine, il est clair que la solidarité internationale va devoir prendre de l'ampleur. Il s'agit d'un élément clé pour la communauté mondiale comme pour toutes les autres communautés. Une sécurité minimale fait partie des droits de l'homme reconnus, et c'est une responsabilité mondiale⁹³. Tous les pays industrialisés consacrent des ressources substantielles à la protection sociale et aux transferts sociaux, mais au niveau mondial ces politiques sont extrêmement limitées. Pourtant, les écarts entre les pays en matière de revenus et de sécurité sont beaucoup plus grands qu'ils ne seraient tolérés au sein de chaque pays. Un niveau minimal de protection sociale doit être accepté sans discussion en tant qu'élément du socle socio-économique de l'économie mondiale. Tant que les pays, aussi pauvres soient-ils, sont capables de prélever des impôts et des cotisations, ils sont à même d'assurer un certain niveau de protection sociale. S'ils le font, ils méritent également un soutien international. Un engagement au niveau mondial de s'attaquer aux problèmes d'insécurité est capital pour légitimer la mondialisation. Nous pensons qu'il faut maintenant prendre des mesures pour renforcer le sentiment de responsabilité commune et le soutien mutuel au-delà des frontières.

Il est indispensable d'améliorer la protection sociale, avec l'appui et la solidarité de la communauté internationale

⁹³ Selon la Commission sur la sécurité humaine, la sécurité à laquelle il est fait référence dépasse le cadre de la sécurité économique de base et recouvre des «libertés vitales», dont la santé, l'éducation, un logement, la sécurité physique, un air et une eau non pollués et l'égalité des sexes. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît les droits à la sécurité personnelle et à la protection sociale. L'OIT mène actuellement une campagne mondiale en faveur d'une protection sociale universelle afin de mobiliser l'opinion sur ces sujets.

Faire du travail décent un objectif mondial

Les politiques économiques internationales devraient promouvoir le travail décent

492. Il est plus que nécessaire de réformer les politiques internationales de façon à ce qu'elles favorisent davantage la croissance, le développement des entreprises, la réduction de la pauvreté et la création d'un travail décent pour tous. Pour l'instant, ces politiques font la part belle aux mesures d'ouverture du marché, au détriment d'objectifs tels que le plein emploi et la protection sociale. Nous pensons qu'il est impératif de redresser ce déséquilibre et d'élaborer une stratégie mondiale pour une croissance durable qui viserait à assurer à tous un travail décent. Ce travail décent, qui est défini dans la section III.1 comme un objectif important de l'action nationale, englobe le plein emploi, la protection sociale, les droits fondamentaux au travail et le dialogue social, c'est-à-dire les ingrédients clés d'une justice sociale mondiale.

493. La performance de l'économie mondiale a des répercussions majeures sur la création d'emplois et leur qualité dans chaque pays. A l'heure actuelle, les pays ne sont pas à même d'atteindre les objectifs en matière d'emploi par leurs propres moyens. L'orientation des investissements internationaux, le développement des échanges et les mouvements transfrontières de travailleurs sont des éléments qui ont tous une incidence sur les emplois, les revenus, la sécurité et les droits des travailleurs. Nous pensons que des politiques internationales mieux coordonnées sont essentielles pour améliorer les perspectives de création d'un travail décent pour tous dans l'économie mondiale. Nous allons maintenant examiner la coordination des politiques macroéconomiques, la promotion du travail décent dans les systèmes de production mondiaux et la question, plus vaste, de la cohérence à assurer entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux.

Des politiques macroéconomiques coordonnées pour assurer le plein emploi

494. L'un des effets les plus évidents de la mondialisation a été l'accroissement de l'interdépendance entre les pays au niveau des politiques macroéconomiques. Par exemple, les pays qui cherchent à augmenter le niveau d'emploi par des politiques macroéconomiques plus expansionnistes ont peu de marge pour le faire seuls sans générer des réactions contraires sur les marchés internationaux de capitaux. Une meilleure coordination des politiques macroéconomiques entre les pays est par conséquent importante si l'on veut réaliser l'objectif mondial du plein emploi et du travail décent.

495. Plus spécifiquement, la libéralisation du marché doit s'accompagner de politiques efficaces pour la gestion macroéconomique internationale afin de garantir une croissance mondiale plus forte et plus stable. Il faut mettre en place un mécanisme plus efficace pour ajuster sans à-coups les déficits et excédents persistants des balances des paiements et répartir de façon équilibrée les responsabilités au regard du maintien d'une demande effective dans l'économie mondiale, de sorte qu'aucun pays ne soit perçu comme le consommateur «de dernier recours». Tous les pays industrialisés et en développement ont l'obligation d'adopter des politiques commerciales justes et responsables et des politiques nationales fiscalement responsables, de fournir une protection sociale adaptée et une aide à l'ajustement, et de prendre en compte l'impact de leurs politiques sur les autres pays.

496. Il convient d'élaborer un meilleur cadre pour la coordination internationale. Cette coordination doit porter sur les politiques budgétaires et monétaires et sur leur synchronisation. Elle doit comporter une action plus résolue pour prévenir les effets de contagion mentionnés précédemment. Elle doit prendre en compte les

besoins et les vulnérabilités des pays situés à des niveaux différents de développement. Des moyens sont en particulier nécessaires pour que les pays à revenu moyen aient une plus grande marge de manœuvre pour appliquer des politiques macroéconomiques anticycliques. Pour l'instant, ils sont soumis à plus de contraintes à cet égard que les pays industrialisés. La coordination doit se faire non seulement au niveau des gouvernements, mais aussi des banques centrales, qui jouent un rôle crucial dans la détermination des niveaux d'emploi et la croissance de la production. Certaines banques centrales, comme la Réserve fédérale des États-Unis, ont déjà intégré ces objectifs dans leur programme.

497. Nous recommandons que ces problèmes soient traités en priorité au niveau mondial. De la même façon que l'emploi doit être une priorité dans les décisions relatives aux politiques macroéconomiques au niveau national, il doit être une priorité de la coordination économique internationale. Les politiques macroéconomiques doivent prendre en compte non seulement les objectifs financiers mais aussi leur impact social. Une dynamique politique doit être créée autour de ce thème.

Promouvoir le travail décent dans les systèmes de production mondiaux

498. Les systèmes de production mondiaux sont maintenant une source importante de croissance de l'emploi pour les pays en développement qui ont su s'y intégrer. Bien que les entreprises multinationales ne contribuent que pour une faible part à l'emploi dans la plupart des pays, la sous-traitance à des producteurs nationaux laisse supposer que ces systèmes mondiaux ont un impact considérable sur le marché du travail dans beaucoup de régions du monde. La réglementation est faible dans ces nouveaux systèmes de production. Un véritable débat est en cours sur la question de savoir si la situation actuelle évolue vers un nivellement par le bas des normes du travail et des autres normes. En même temps, pour beaucoup de pays, faire partie de ces systèmes est un moyen important d'attirer les investissements et d'accroître les capacités technologiques.

499. Le système des zones franches d'exportation (ZFE) est devenu un problème important. Plus de 50 millions de travailleurs à travers le monde sont maintenant employés dans de telles zones. Des inquiétudes persistantes sont exprimées quant au fait qu'elles bénéficient parfois de dispenses vis-à-vis des lois nationales du travail ou bien qu'elles font obstacle à l'exercice des droits dans la pratique⁹⁴ et qu'elles mettent les pays en concurrence pour obtenir des investissements étrangers, ce qui nuit aux politiques fiscales et de subvention. De par leur nature même, ces zones sont étroitement liées à l'économie mondiale, mais créent souvent peu de liens avec les économies nationales, ce qui aboutit à des enclaves internationales. En dehors de ces zones, des inquiétudes analogues sont exprimées en ce qui concerne l'emploi et les conditions de travail dans diverses petites entreprises évoluant au sein de chaînes de sous-traitance internationales, dans l'économie formelle et informelle.

500. Ces zones sont en même temps souvent perçues comme étant à même d'apporter une contribution importante à la stratégie de développement. Les salaires et les conditions de travail observés, de même que les possibilités d'emploi pour les femmes, y sont souvent meilleurs que la moyenne nationale. Cependant, toutes les

Les droits
au travail
et la qualité
de l'emploi
dans les ZFE

⁹⁴ Confédération internationale des syndicats libres: *Zones franches d'exportation: exploitation maximale pour un développement minimal* (Bruxelles, sept. 2003).

possibilités n'ont pas été pleinement exploitées pour garantir que les ZFE et la participation aux systèmes de production mondiaux en général contribuent à la fois au développement et au travail décent. Cela s'applique au secteur manufacturier, mais aussi, de plus en plus souvent, au secteur des services. La vente de services est le secteur du commerce mondial qui connaît la croissance la plus rapide, et les activités de service telles que le traitement de données, les centres d'appel et les services logiciels sont réalisées de plus en plus souvent dans les pays en développement ou en transition dans le cadre de réseaux de production et de distribution mondiaux.

501. L'amélioration des politiques de concurrence et la création d'un cadre de développement pour les IDE sont, comme nous l'avons vu, des éléments importants de tout cadre réglementaire pour les systèmes de production mondiaux. Cependant, pour promouvoir le travail décent, il faudra un éventail plus large de politiques économiques et sociales intégrées. Nous ne pouvons accepter une politique fondée sur une régression des normes du travail ou des normes environnementales, ou encore sur une concurrence fiscale excessive. Nous recommandons que les principales organisations internationales et les autres acteurs concernés travaillent ensemble afin de proposer des politiques internationales efficaces pour promouvoir le travail décent, l'investissement et le commerce dans les ZFE et, de façon plus générale, au sein des systèmes de production mondiaux. Ces propositions devraient permettre de traiter les problèmes liés aux normes du travail, aux liaisons en amont avec l'économie nationale et aux moyens de faire progresser les entreprises sur la «chaîne de valeur», par le biais de l'investissement et de la modernisation technologique. Les premiers bénéficiaires de cette approche seraient les pays, les entreprises (nationales et multinationales) et les travailleurs concernés. Nous pensons également que le dialogue social entre les travailleurs et les employeurs est un moyen important de mettre en place cette approche, thème sur lequel nous reviendrons dans la section suivante.

Cohérence des politiques pour un travail décent

502. Toute action dans les domaines mentionnés ci-dessus constituera un pas important vers la réalisation de l'objectif d'un travail décent pour tous. Toutefois, cette action aura un impact beaucoup plus large s'il y a une plus grande harmonie et une plus grande cohérence dans le système multilatéral. Une étape clé de la cohérence des politiques consistera à s'assurer que l'objectif du travail décent est reconnu par toutes les organisations concernées. Par cette reconnaissance, on entend non seulement la promotion du plein emploi productif, mais également toute une série d'autres éléments clés du travail décent tels que les conditions de travail, l'égalité des sexes, la sécurité sociale, la sécurité au travail et le dialogue social. Des normes internationales du travail ont été établies au sujet de chacune de ces questions, à côté des normes fondamentales évoquées plus haut.

Le plein emploi
devrait être un
objectif
international
majeur

503. Cette approche est profondément ancrée dans le système international dans son ensemble. Dès leur création, les Nations Unies ont été mandatées pour promouvoir «le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social»⁹⁵.

504. La communauté internationale a renouvelé cet engagement en 1995, au Sommet mondial pour le développement social, en acceptant de «favoriser la réalisation

⁹⁵ Charte des Nations Unies, art. 55.

de l'objectif du plein emploi en en faisant une priorité de base de nos politiques économiques et sociales, et [de] donner à tous, hommes et femmes, la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables grâce à un emploi librement choisi et à un travail productif»⁹⁶. L'égalité des sexes était un aspect important de cet objectif.

505. L'importance de l'objectif de l'emploi est également reconnue par les principales organisations économiques du système international. Les objectifs du FMI incluent par exemple «de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel». En 1994, les Accords de Marrakech, sur lesquels l'OMC est fondée, reconnaissent que les «rapports dans le domaine commercial et économique devaient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective...».

506. Dans la pratique, les organisations économiques internationales ont toutefois eu tendance à considérer l'emploi comme un élément dérivé de leur mandat principal plutôt que comme un objectif en soi. L'OMC favorise l'expansion des échanges, qui est considérée comme la meilleure source de création d'emplois: «la libéralisation des échanges accroît le revenu national et accélère la croissance et l'emploi»⁹⁷. Le FMI préconise des politiques financières saines en tant que base de la croissance et de la création d'emplois. La Banque mondiale a tendance à partir du principe que ce dont on a besoin c'est de croissance, et que la croissance crée des emplois et engendre des revenus. De ce fait, l'emploi et l'entreprise ne sont pas perçus comme des objectifs majeurs à part entière des politiques. Cela transparaît clairement dans le peu d'importance qui est accordé à l'emploi dans le processus DSRP.

507. La nécessité d'une meilleure coordination au niveau de la politique économique internationale a été mise en évidence dans les conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en l'an 2000 pour examiner les progrès accomplis en direction des engagements pris au Sommet social. Les représentants de 189 pays ont unanimement invité l'OIT à «élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi»⁹⁸. En réponse, l'OIT a élaboré l'Agenda global pour l'emploi, qui vise à placer l'emploi au cœur de la politique économique et sociale, sur la base d'une stratégie tripartite engageant le gouvernement, les entreprises et les organisations de travailleurs dans un large éventail d'actions. Il comprend des propositions d'alliances stratégiques avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations, parmi lesquelles l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OMC, afin d'atteindre les objectifs en matière d'emploi.

508. Concrètement, cette action consiste à garantir la cohérence entre les objectifs du travail décent et de plein emploi, d'une part, et les objectifs financiers, commerciaux et de production du système économique, d'autre part. L'OIT a déjà pour

Nécessité
d'une meilleure
coordination
au niveau
de la politique
économique
internationale

⁹⁶ Nations Unies, 1995, Déclaration et Programme d'action convenus au Sommet mondial pour le développement social.

⁹⁷ BIT: «Libéralisation des échanges et emploi», document présenté au Groupe de travail de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, nov. 2001.

⁹⁸ Nations Unies, Rapport du Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, 2000, paragr. 36.

mandat explicite de surveiller les conséquences sociales de la politique économique internationale. Dans la Déclaration de Philadelphie de 1944, l'OIT a été spécialement chargée «d'examiner et de considérer [...] dans le domaine international, tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier» afin de vérifier qu'elles sont compatibles avec le droit de tous les êtres humains à «poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales»⁹⁹.

509. Dans la pratique, les responsabilités au niveau international pour les finances, le développement, le commerce et la politique sociale ont été assignées à différentes institutions, mais aucun mécanisme de coordination adéquat n'existe. On a également observé des dissymétries fondamentales de pouvoir entre les institutions qui ont pour domaine d'action la finance et le commerce et celles qui traitent de questions normatives et sociales.

510. Nous pensons que les organisations du système multilatéral doivent traiter les politiques économiques internationales et celles concernant le travail de façon plus intégrée et cohérente. On a récemment pu observer quelques tendances positives à cet égard, et celles-ci mériteraient d'être renforcées. Lors des grandes conférences internationales de la dernière décennie, la communauté internationale s'est acheminée vers un consensus centré sur la nécessité de fournir un effort concerté et coordonné pour réduire la pauvreté et rendre la mondialisation plus intégratrice. La collaboration entre la Banque mondiale et l'OIT a eu pour effet d'accorder à la croissance de l'emploi une place plus importante dans certains DSRP nationaux. Le FMI reconnaît de plus en plus l'importance de la dimension sociale de la mondialisation¹⁰⁰. De plus, les droits fondamentaux au travail sont de plus en plus reconnus en tant que fondement essentiel des politiques économiques internationales.

Intégrer les objectifs économiques et sociaux

Une approche
intégrée est
nécessaire pour
atteindre les
objectifs sociaux

511. Le principe d'une approche plus cohérente à propos du travail décent s'applique de façon plus générale. Les objectifs en matière d'éducation, de santé, de droits de l'homme et d'environnement doivent être appréhendés de façon plus cohérente et intégrée parce qu'ils influent les uns sur les autres et interagissent avec les objectifs et relations économiques. Les politiques internationales, nationales et locales sont elles aussi interdépendantes et doivent être élaborées de façon coordonnée.

512. Des corrections s'avèrent nécessaires, non seulement dans l'ordre des priorités internationales mais aussi dans l'action du système international à l'échelon des pays. Une action plus coordonnée de tout le système des Nations Unies est nécessaire pour assurer l'adoption d'une approche cohérente des objectifs économiques et sociaux dans les conseils et l'appui internationaux fournis pour l'établissement des DSRP et des autres cadres au niveau des pays. Ces derniers devraient bien refléter le «travail décent», l'éducation, la santé, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et les autres aspects fondamentaux du développement social.

⁹⁹ Constitution de l'OIT, Annexe, Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du Travail (Déclaration de Philadelphie), section II.

¹⁰⁰ Voir, par exemple, «Vers une meilleure mondialisation», discours inaugural prononcé par Host Köhler, directeur général du Fonds monétaire international, lorsqu'il a été promu professeur honoraire de l'université Eberhard Karls de Tübingen, le 16 octobre 2003.

513. De nouvelles initiatives sont nécessaires pour promouvoir la cohérence à ces différents niveaux et une collaboration plus efficace entre les institutions internationales concernées. Nous invitons l'OIT à profiter du large champ d'action que lui donne sa Constitution et du fait que ses mandants, outre les gouvernements, sont des organisations de travailleurs et d'employeurs pour élaborer de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes susceptibles de promouvoir la cohérence entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux dans l'économie mondiale, en coordination avec les autres organisations du système multilatéral. Dans la partie IV, nous faisons plusieurs propositions concrètes concernant la manière de faire avancer un ordre du jour plus intégré.

514. Au niveau politique, nous pensons que des rencontres doivent être organisées régulièrement entre les ministres des Finances et du Commerce et les ministres chargés des principales politiques sociales et du travail, cela afin d'examiner la cohérence des différentes politiques, de préférence avec la participation des représentants des travailleurs et des entreprises et, si nécessaire, de la société civile. Ces réunions pourraient être organisées pour commencer au niveau régional ou sous-régional. Au niveau mondial, il serait possible de profiter du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies.

III.2.4. Des institutions davantage comptables de leur action

515. Le rôle de l'opinion publique a gagné en importance avec la mondialisation, grâce à l'amélioration des communications et à l'apparition de nouvelles technologies. De ce fait, les institutions nationales et internationales sont aujourd'hui confrontées à une pression accrue du public, qui appelle à une gouvernance au caractère participatif et démocratique plus marqué.

516. Il est impératif que la gouvernance mondiale s'assortisse de l'obligation de rendre des comptes à la population, qu'il s'agisse du choix des priorités ou de l'évaluation de l'impact des politiques. A cette fin, et pour asseoir la légitimité de l'autorité, il faut respecter certains principes essentiels: représentativité, participation, transparence, efficacité, subsidiarité.

517. Si la plupart des acteurs internationaux disent volontiers partager ces principes, on constate dans la pratique que ceux-ci sont compris de manières fort diverses. L'obligation de rendre des comptes peut être interprétée d'une façon étroite – obligation de rendre publique l'information – ou d'une façon beaucoup plus large – les organisations internationales sont directement comptables des conséquences de leurs politiques.

518. Dans certains cas, ces principes peuvent entrer directement en conflit les uns avec les autres. Ainsi, il peut y avoir une certaine incompatibilité entre la nécessité de favoriser l'intégration et une participation maximale d'une part et un processus de décision efficace et approprié sur le plan politique de l'autre. Il faut concilier efficacité et subsidiarité. Il se peut qu'une gouvernance «en réseau», moins institutionnalisée, soit la meilleure façon d'atteindre un certain nombre d'objectifs à l'échelle mondiale.

519. Dans la présente section, nous examinerons certains moyens de renforcer la gouvernance démocratique, préalable essentiel pour la mise en œuvre des réformes des politiques économiques et sociales internationales proposées dans les sections précédentes. Nous nous appuyons ici sur les travaux de plusieurs autres commissions et de nombreux spécialistes ayant examiné le système de gouvernance mondiale et formulé des recommandations pour sa réforme et sa modernisation¹⁰¹. Nous proposerons un certain nombre de réformes propres à accroître l'impact et l'efficacité des institutions multilatérales, puis nous formulerons des recommandations concernant les tâches et les responsabilités devant être assumées par l'Etat, les parlements, le monde des affaires, les organisations de travailleurs, la société civile et les médias.

Renforcer le système multilatéral

Renforcer
l'efficacité
du système
multilatéral

520. Le système multilatéral des Nations Unies est au cœur de l'actuel système de gouvernance mondiale. Fort de l'expérience, du savoir et des compétences accumulés depuis plus de cinquante ans, de la légitimité qu'il doit à l'adhésion de la

¹⁰¹ Voir notamment les publications suivantes: Commission on Global Governance: *Our global neighbourhood* (Oxford University Press, 1995); Commission Meltzer: *Report of the International Financial Institutions Advisory Commission* (Washington, DC, 2000); Organisation des Nations Unies: *International monetary and financial issues for the 1990s* (New York et Genève, 1997); Erskine Childers et Brian Urquart: *Renewing the United Nations System* (Uppsala, Suède, Fondation Dag Hammarskjöld, 1994); Mahbub Ul-Haq et coll. (directeurs de publication): *The United Nations and the Bretton Woods Institutions: New challenges for the 21st century* (New York, St. Martin's Press, 1995); Global Governance Reform Project: *Reimagining the future: Towards democratic governance* (2000); Nayyar (directeur de publication.), *op. cit.*; Joseph Stiglitz, *op. cit.*

quasi-totalité des Etats et de son mandat, ce système dispose de toutes les caractéristiques requises pour mener le processus de réforme des politiques économiques et sociales. Dans le même temps, alors que le monde évolue vers une plus grande interdépendance dans des domaines toujours plus nombreux, il sera de plus en plus nécessaire d'élaborer des accords internationaux nouveaux et de coopérer dans des domaines supplémentaires et sous des formes novatrices. Pour que le système multilatéral parvienne à surmonter les problèmes que l'intégration mondiale risque de poser ou pose déjà, il devra renforcer son efficacité en veillant sans relâche à mettre à niveau ses services techniques, sa base de connaissances et ses systèmes de gestion. Son efficacité dépend aussi de la qualité de sa gouvernance. Trois aspects nécessitent une attention particulière: la représentation démocratique pour la prise de décisions; l'obligation de rendre des comptes à toutes les parties prenantes; la cohérence des politiques économiques et sociales. Il est absolument indispensable en outre de faire en sorte que les institutions multilatérales disposent des ressources nécessaires pour renforcer la dimension sociale de la mondialisation.

La représentation démocratique dans les conseils d'administration

521. Dans un monde composé d'Etats-nations tout à fait inégaux en termes de pouvoir et de richesse, il est inévitable que les pays n'aient pas tous la même influence au sein des organisations internationales. La difficulté est de concilier cette inégalité et le principe de l'égalité et de la participation démocratique. Les processus de décision actuellement en vigueur dans les institutions de Bretton Woods, à l'OMC et à l'ONU font l'objet de nombreuses critiques. Ainsi, la composition du Conseil de sécurité reflète encore la situation qui prévalait après la seconde guerre mondiale plutôt que la réalité contemporaine. La réforme de la composition du Conseil de sécurité et de ses procédures de décision est plus urgente que jamais.

Concilier pouvoir
et participation
démocratique

522. Des voix nombreuses ont appelé à une meilleure représentation, en termes de voix notamment, des pays en développement au sein des institutions financières internationales. Selon certaines estimations, les pays développés, soit 15 pour cent environ de la population mondiale, totalisent 17 pour cent des voix dans le cas de l'ONU, 34 pour cent dans le cas du Fonds international de développement agricole (FIDA) et plus de 60 pour cent dans le cas de la Banque mondiale et du FMI¹⁰².

523. Dans les institutions de Bretton Woods, la répartition des voix se fait en fonction de plusieurs indices économiques et d'un élément discrétionnaire, ce qui a donné lieu à un certain nombre d'anomalies. Ainsi, même lorsque leur importance est évaluée en fonction de leur PIB en dollars, voire en parité de pouvoir d'achat, les pays en développement, notamment ceux d'Asie et, dans une moindre mesure, ceux d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne, sont sous-représentés en termes de nombre de voix.

524. La situation est quelque peu améliorée par le système de représentation en vigueur au sein des institutions de Bretton Woods. Huit pays nomment leurs représentants au Conseil des administrateurs, alors que tous les Etats restants sont représentés par un total de 16 administrateurs chargés chacun d'un groupe de pays

¹⁰² G. Helleiner: «Markets, politics and globalization», *Journal of Human Development*, vol. 2, n° 1, 2001.

donnés. En outre, les pays peuvent changer de groupe et être ainsi représentés par d'autres administrateurs, ce qui leur donne une certaine marge de manœuvre.

525. Malgré ces aménagements, les pays industrialisés, principaux «actionnaires», exercent une influence décisive sur les décisions importantes. Nous recommandons la mise en place d'un système de répartition des voix plus équitable. Ce système devrait permettre une meilleure représentation des pays en développement tout en laissant aux pays industrialisés une part importante des voix. Nous recommandons dans un premier temps la création au sein du Conseil d'un siège supplémentaire pour un administrateur représentant l'Afrique subsaharienne.

Renforcer l'obligation de rendre des comptes

Les institutions
internationales
doivent être
davantage
comptables
de leur action

526. Du fait des nouvelles responsabilités qui leur incombent dans le cadre de la mondialisation, toutes les institutions internationales doivent rendre des comptes au public au sens large ainsi qu'à leurs instances dirigeantes. S'il appartient à chaque institution privée ou publique de réfléchir à la façon de renforcer la transparence de ses activités et de rendre davantage de comptes au public, toutes doivent dès aujourd'hui, du fait de la mondialisation, prendre acte explicitement de cette obligation.

527. Depuis quelques années, les institutions internationales chargées des questions financières et commerciales et du développement font l'objet de nombreuses critiques, portant notamment sur leur manque de transparence et leur incapacité de mener des consultations avec la société civile et des groupes de défense de différents intérêts au sujet de leurs politiques et de leurs programmes. Certaines institutions comme la Banque mondiale ont été sensibles à ces critiques et commencent à consacrer un temps et une énergie non négligeables au dialogue avec les représentants des syndicats, du monde des affaires et de la société civile. L'OMC a elle aussi réagi en instaurant avec ces groupes un dialogue plus systématique. Un problème qui demeure est que, du fait des procédures adoptées pour les négociations, l'ordre du jour et les accords de l'OMC sont dominés par les intérêts des groupes et pays les plus importants du point de vue commercial. Il est essentiel de réformer les méthodes de travail et les procédures de négociation pour garantir la participation pleine et véritable de tous les États membres à l'établissement de l'ordre du jour et aux négociations. Les résultats de la Conférence de Cancún rendent de telles réformes plus nécessaires que jamais.

Une plus grande
transparence...

528. En ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes au public, les institutions multilatérales ont réalisé certains progrès, mais cela ne saurait suffire. Ainsi, la Banque mondiale et le FMI publient désormais des informations jusqu'ici confidentielles sur leurs politiques, leurs activités, leurs décisions et leurs évaluations. En revanche, les procès-verbaux des réunions du Conseil des administrateurs ne sont toujours pas publiés. Nous recommandons que les membres des Conseils des administrateurs des institutions de Bretton Woods soient responsables devant les parlements des pays qu'ils représentent.

... et une
meilleure
évaluation

529. La Banque mondiale et le FMI ont également mis au point des méthodes d'évaluation plus élaborées. Le Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale compte quatre unités d'évaluation dont les rapports sont rendus publics. Le FMI a créé un Bureau d'évaluation indépendant qui publie également ses rapports. Ces organes d'évaluation sont indépendants de la structure administrative et rendent des comptes directement aux Conseils des administrateurs. Dans le cas du système des Nations Unies, selon un usage établi de longue date, la transparence est assurée par des organismes de surveillance externes – vérificateurs

externes et Corps commun d'inspection – et par des mécanismes de surveillance internes tels que le Bureau des services de contrôle interne. La plupart des organisations du système des Nations Unies disposent de services d'évaluation bien établis, dont certains dépendent directement de la direction exécutive. Les Etats membres ont appelé à maintes reprises au renforcement de ces organes d'évaluation et à une plus grande transparence via la publication de leurs rapports. Les organisations de la société civile ont réclamé également la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de ces processus d'évaluation. Tout en prenant acte que certaines organisations du système des Nations Unies ont pris des mesures pour publier les conclusions et les recommandations de leurs évaluations, nous recommandons que toutes les institutions des Nations Unies renforcent leurs services d'évaluation, adoptent des lignes d'action claires en ce qui concerne la divulgation des résultats des évaluations internes et externes de leurs programmes, politiques et projets et publient les résultats en question. Le suivi des recommandations formulées à l'issue des évaluations devrait donner lieu à des rapports périodiques. Nous sommes favorables aussi à l'organisation d'évaluations indépendantes effectuées par des parties prenantes ou d'autres acteurs ¹⁰³.

530. Comme nous l'avons souligné dans la section III.2.3, la coordination et la cohérence des politiques sont fondamentales pour le système multilatéral. Plusieurs propositions ont été formulées en vue de l'instauration d'un organe plus représentatif, plus efficace sur le plan politique, et capable d'imprimer le mouvement nécessaire pour assurer l'équilibre et l'harmonie des politiques sociales et des politiques économiques dans la réalisation d'objectifs convenus. Il convient de citer parmi les plus importantes celle qui vise la création d'un conseil de sécurité économique et social au statut comparable à celui du Conseil de sécurité de l'ONU, mais qui ne serait pas habilité à prendre des décisions juridiquement contraignantes. Cette idée est intéressante et devrait retenir l'attention. Elle n'a jamais été sérieusement prise en compte cependant, à la fois à cause du manque d'intérêt affiché à cet égard par plusieurs Etats clés et parce qu'il faudrait pour créer un tel organe modifier la Charte des Nations Unies.

531. Une autre proposition visant à améliorer la cohérence des politiques et actions internationales a été formulée récemment par le Groupe de haut niveau sur le financement du développement, instance relevant du Secrétaire général de l'ONU et présidée par Ernesto Zedillo, ancien Président du Mexique. Dans son rapport, le groupe note en particulier que, «malgré les efforts louables déployés récemment, la communauté mondiale ne dispose pas de mécanismes pleinement satisfaisants lui permettant d'anticiper et d'amortir les chocs économiques intervenant à l'échelle mondiale». Il affirme aussi: «[...] la prise de décision économique au niveau mondial est de plus en plus contrôlée par un petit nombre de pays, ce qui a aggravé les tensions. Pour un grand nombre de problèmes communs, la communauté mondiale ne dispose pas de mécanisme institutionnel formel permettant à tous les intéressés de faire entendre leur voix». Le groupe propose la création d'un conseil mondial «au niveau politique le plus élevé qui dirigerait le débat sur les questions liées à la gouvernance mondiale [et qui], par sa direction politique, [...] offrirait un cadre stratégique à long terme permettant de promouvoir le développement, de coordonner les objectifs des grandes organisations internationales

Propositions
visant à améliorer
la cohérence
des politiques
du système
multilatéral

¹⁰³ A l'exemple du Global Accountability Project lancé par l'organisation One World Trust. Voir à l'adresse www.oneworldtrust.org.

et de favoriser l'émergence d'un consensus entre les gouvernements sur les solutions qui pourraient être apportées aux problèmes liés à la gouvernance économique et sociale mondiale»¹⁰⁴.

532. Vu qu'il est essentiel d'améliorer la cohérence des politiques socio-économiques internationales, nous recommandons que cette question soit inscrite à l'ordre du jour des réunions des dirigeants politiques mondiaux telles que les dialogues biennaux de haut niveau des sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, les sommets régionaux et sous-régionaux et les réunions élargies du Groupe des 8 (G8). La nécessité d'une réforme et les différents aménagements institutionnels envisageables ont fait l'objet de travaux techniques adéquats. Au niveau international, le temps est venu pour les chefs d'Etat et de gouvernement, agissant de concert, de donner des directives claires aux organisations internationales compétentes afin de garantir une meilleure cohérence des politiques économiques et sociales internationales.

533. En vertu de la Charte des Nations Unies, c'est à l'ECOSOC qu'il incombe principalement de promouvoir la coordination des politiques internationales en matière économique. Dans la pratique cependant, ce mandat n'a jamais été réalisé pleinement, loin s'en faut. Du fait de la séparation politique et fonctionnelle des institutions de Bretton Woods et du système des Nations Unies, et comme aucune organisation internationale du commerce n'a été instituée dans les premiers temps du système des Nations Unies, l'ECOSOC a inévitablement peiné à influencer le processus de la mondialisation dans le domaine du commerce, de la finance, de l'investissement et de la technologie. Si l'ECOSOC n'a jamais reçu l'autorité nécessaire pour réaliser pleinement son mandat, celui-ci n'a rien perdu de son importance ni de sa légitimité.

534. Beaucoup de choses pourraient être faites en application du mandat actuel de l'ECOSOC, pour autant que la perception politique du rôle des Nations Unies en matière économique et sociale évolue. Il faudrait pour cela imaginer de nouveaux modes de fonctionnement de l'ECOSOC et renforcer son niveau de représentation. Il faudrait aussi que les principaux acteurs des sphères économique, commerciale et financière affichent clairement leur volonté d'utiliser cette instance en tant qu'organe directeur de haut niveau. En attendant qu'une décision politique majeure soit prise au sujet du rôle de l'ECOSOC, certaines réformes pourraient être entreprises d'ores et déjà, dans le cadre de la structure actuelle, afin de renforcer cet organe et d'améliorer la cohérence des politiques. Le débat de haut niveau de la session annuelle du Conseil pourrait servir ainsi à favoriser les échanges entre ministres concernés (finances, travail, affaires sociales, environnement et autres, selon le cas) sur des aspects spécifiques de la gestion macroéconomique, sociale et environnementale au niveau mondial. L'ECOSOC pourrait également, comme il en a le droit, organiser des réunions courtes et spécialisées en cours d'année pour discuter de problèmes hautement prioritaires ou urgents avec la participation des ministres concernés. L'ECOSOC pourrait aussi être secondé par un secrétariat interinstitutions dirigé par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. La création d'un comité exécutif, au niveau ministériel, au sein de l'ECOSOC pourrait contribuer à créer l'impulsion nécessaire à la réalisation des réformes.

¹⁰⁴ Groupe de haut niveau sur le financement du développement, *op.cit.*

Accroître les ressources

535. Contrairement à ce que l'on imagine souvent, le système des Nations Unies dispose de ressources extrêmement modestes compte tenu de l'ampleur de sa tâche – maintien de la paix et de la sécurité, promotion des droits de l'homme et de la primauté du droit, action humanitaire et aide aux pays pour répondre aux besoins de développement essentiels de leur population. Ainsi, depuis huit ans, le budget ordinaire du Secrétariat de l'ONU, soit 1,3 milliard de dollars par an environ, est resté inchangé en valeur nominale (et a donc diminué en valeur réelle). L'ensemble du système – fonds, programmes, institutions spécialisées et opérations de maintien de la paix – dépense chaque année quelque 12 milliards de dollars seulement, soit moins que le budget annuel de l'administration chargée de l'éducation pour la ville de New York.

Accroître les ressources et l'efficacité du système des Nations Unies pour qu'il puisse assumer ses responsabilités

536. Dès lors, on ne peut que déplorer la position de certains pays développés qui réclament le maintien d'une croissance nominale zéro pour les contributions dont ils sont redevables au système des Nations Unies. Pour que le système puisse assumer pleinement ses responsabilités accrues, il est essentiel que la communauté internationale accepte de consacrer davantage de ressources aux institutions multilatérales et inverse la tendance qui consiste actuellement à compter de plus en plus sur les contributions volontaires aux dépens des contributions obligatoires. Cela doit aller de pair avec davantage d'efficacité et d'efficience dans la gestion de ces institutions.

Etats-nations

537. Bien que la mondialisation ait réduit à bien des égards leur pouvoir et leur autonomie, les Etats, notamment les plus puissants, continuent d'exercer une influence importante sur la gouvernance mondiale, que ce soit par leurs politiques et comportements ou par les décisions qu'ils prennent au sein des institutions intergouvernementales. On peut donc s'étonner qu'ils soient aussi peu nombreux à soumettre les décisions prises par leurs représentants au sein de ces instances au contrôle de leur parlement ou d'autres organes publics. Même le principe de la responsabilité collective du gouvernement ne semble pas fonctionner pleinement dans de nombreux pays en ce qui concerne, par exemple, les positions adoptées par les représentants de l'Etat sur des questions relatives au commerce, à l'agriculture, à l'environnement ou aux affaires financières. Plusieurs raisons expliquent cet état de choses, à savoir la surcharge de travail des parlements, la nature toujours plus technique des problèmes traités et l'absence d'informations adéquates et objectives propres à nourrir un débat public éclairé. Il importe que les gouvernements et les parlements s'attaquent à ce problème par les voies ordinaires que sont la responsabilité collective du gouvernement et des débats parlementaires et publics approfondis.

Les gouvernements doivent être davantage comptables des positions prises dans les instances internationales

538. Les gouvernements nationaux peuvent par conséquent contribuer dans une large mesure à améliorer la transparence des organisations internationales. Il suffirait ainsi que les gouvernements rendent compte des positions prises au nom de l'Etat lors de rencontres internationales et soumettent leurs décisions à un contrôle rigoureux du Parlement, de groupes d'experts et autres groupes intéressés. Cela aurait un impact extrêmement bénéfique sur le rôle joué par les représentants nationaux dans les instances internationales. Des échanges publics avec les ministres, les parlementaires et les fonctionnaires dans les capitales pourraient avoir un impact significatif.

C'est d'abord en agissant au niveau national que l'on peut améliorer la cohérence des politiques mondiales

539. Les Etats pourraient aussi beaucoup contribuer à l'amélioration de la cohérence des politiques sociales et économiques mondiales. Il convient de noter que le problème de la cohérence des politiques mondiales dépend avant tout de facteurs au niveau national. Le système des Nations Unies repose sur le principe d'une coordination fonctionnelle décentralisée. Les organisations intergouvernementales sont par nature sectorielles et leur gouvernance relève de la responsabilité de ministères différents au sein des gouvernements. Ces organisations disposent en outre d'un mandat constitutionnel propre. La solution doit donc être cherchée avant tout au niveau national, même s'il est rare que les différents secteurs et ministères d'un même gouvernement s'accordent sur ce que devrait être une politique cohérente au niveau mondial. La cohérence au niveau mondial, comme la bonne gouvernance, commence au niveau national. Nous appelons les chefs d'Etat et de gouvernement à prendre les mesures nécessaires au niveau national pour s'assurer que les positions adoptées par leurs représentants dans les instances internationales encouragent une intégration cohérente de politiques économiques et sociales axées sur le bien-être et la qualité de vie des gens.

540. Si rien n'est fait au niveau national pour garantir la cohérence de l'action en favorisant le débat sur les problèmes socio-économiques mondiaux au sein du gouvernement, du Parlement et de la population, il y a peu d'espoir d'aboutir à une amélioration véritable de la coordination des politiques internationales. Les conseils économiques et sociaux nationaux, qui ont été institués dans de nombreux pays et réunissent des représentants de la puissance publique, du monde des affaires, du monde du travail et de la société civile, peuvent jouer un rôle particulièrement utile dans ce processus.

541. Les Etats doivent eux aussi se comporter de manière responsable et cohérente en respectant strictement les lois, réglementations et normes internationales qui sont à la base de la gouvernance mondiale. Ils devraient dûment réfléchir aux conséquences de leurs actions et politiques sur le reste du monde, notamment sur les pays les moins avancés et les individus les plus démunis. Comme dans d'autres domaines, les pays les plus forts et les plus riches sont les premiers à devoir s'assurer que les décisions qu'ils prennent au niveau national ne nuisent pas aux intérêts des personnes ailleurs dans le monde.

542. Pour qu'il y ait une véritable communauté mondiale, il faut que les Etats se soucient du sort des populations, notamment des plus pauvres, au-delà de leurs frontières. Les habitants des pays industrialisés sont généralement sensibles aux problèmes de développement, mais rares sont les scrutins portant sur ces sujets au niveau national. Pourtant, le nombre des personnes qui se sentent concernées augmente dans la plupart des pays, et leur influence s'accroît. Si la voix qui porte le plus est celle des organisations et mouvements de la société civile et des organisations bénévoles qui mènent des campagnes de sensibilisation et s'occupent du développement, certaines composantes d'autres groupes influents tels que les parlementaires, les organisations religieuses, les fondations, les syndicats, les associations professionnelles et les entreprises multinationales sont de plus en plus conscientes de leurs responsabilités internationales et déterminées à œuvrer pour un ordre mondial plus juste et plus stable.

Parlements

Contrôle parlementaire aux niveaux national et mondial

543. Au niveau national, les parlements sont par essence l'espace où se concrétise l'obligation de rendre des comptes. C'est là que l'on débat publiquement des questions internationales et de l'action de l'Etat. Les auditions des commissions parlementaires peuvent constituer un bon moyen d'appeler l'attention sur des problèmes donnés et de mobiliser l'opinion publique. Nous appelons instamment

les parlements nationaux à renforcer leur rôle et leurs moyens en vue de garantir un équilibre des pouvoirs adéquat concernant les positions adoptées par leur gouvernement au sein des instances internationales.

544. Les parlements peuvent aussi jouer un rôle important dans la promotion de la transparence et de la cohérence de l'action publique au niveau mondial. Les associations internationales de parlementaires – Union interparlementaire (UIP), Action mondiale des parlementaires, World Women Parliamentarians for Peace, assemblées parlementaires régionales comme le Parlement européen, le Parlement latino-américain et l'assemblée parlementaire rattachée à l'Union africaine – peuvent encourager les institutions internationales à améliorer leur fonctionnement et faire preuve d'une plus grande transparence. Plusieurs groupes interparlementaires ont déjà été constitués afin de promouvoir l'action et suivre l'évolution de la situation dans certains domaines particuliers de la politique sociale et économique internationale. Il s'agit notamment des réseaux parlementaires impliquant la Banque mondiale et l'OMC. Nous appelons de nos vœux le développement progressif de l'obligation de rendre des comptes à ces organisations parlementaires au sujet des politiques et actions internationales. Nous souhaitons en particulier la création d'un Groupe parlementaire mondial chargé de la question de la cohérence des politiques économiques et des politiques sociales au plan international qui devrait exercer une surveillance intégrée de l'action des grandes organisations internationales du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC.

545. La réunion annuelle organisée par l'Union interparlementaire sous l'égide de l'ONU est un bon moyen de renforcer la coopération entre les membres des parlements nationaux sur les questions internationales. Les groupes parlementaires relevant de régions différentes peuvent coordonner leur position sur la réforme de la gouvernance internationale en utilisant des moyens de communication électroniques. Nous incitons l'Union interparlementaire et les autres instances parlementaires à réfléchir aux moyens de mobiliser l'opinion publique sur la problématique de la dimension sociale de la mondialisation et demandons aux institutions internationales d'appuyer cette action.

Monde des affaires

546. Qu'elles soient nationales ou transnationales, les entreprises contribuent beaucoup à la dimension sociale de la mondialisation. Elles façonnent le monde du travail et influent sur l'environnement socio-économique dans lequel les femmes et les hommes vivent. Les entreprises sont la première source d'emplois et de création de revenus, et leurs valeurs, pratiques et comportements ont un impact considérable sur la réalisation des objectifs sociaux.

Contribution
des entreprises

547. Il importe de faire la distinction entre la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale des entreprises.

Gouvernance d'entreprise

548. Par gouvernance d'entreprise, on entend essentiellement les questions relatives à la propriété et au contrôle des entreprises et les règles régissant les procédures financières, la publication d'informations et la transparence. Ce concept englobe à la fois les normes légales et les procédures internes aux entreprises. La qualité de la gouvernance d'entreprise est essentielle à l'économie de marché et à la société démocratique. Comme indiqué dans les Principes de gouvernement

d'entreprise de l'OCDE (1999), un document qui fait référence en la matière, «un bon gouvernement d'entreprise [...] permet [...] de s'assurer que les entreprises prennent en considération les intérêts d'une multitude de parties prenantes, ainsi que ceux de la communauté au sein de laquelle elles exercent leur activité [...]. Il constitue donc un moyen de veiller à ce que les activités des entreprises servent les intérêts de la société dans son ensemble [...]».

549. La question de la gouvernance d'entreprise est devenue fondamentale dans notre économie de plus en plus mondialisée, dans laquelle différents systèmes nationaux doivent s'adapter aux nouvelles pressions du marché. Les scandales qui ont éclaté récemment en grand nombre du fait des agissements de certaines entreprises – actes de corruption, non-respect du droit – plaident encore pour des réformes et un renforcement de la transparence.

Responsabilité sociale des entreprises

550. Par responsabilité sociale des entreprises, on désigne les initiatives que les entreprises prennent volontairement, en plus et au-delà de leurs obligations légales, et qui constituent un moyen pour elles de tenir compte de leur impact sur toutes les parties prenantes. La responsabilité sociale des entreprises complète, sans la remplacer, la réglementation ou la politique sociale de l'État.

551. De plus en plus d'entreprises internationales font de la responsabilité sociale une partie intégrante de leurs activités. Les initiatives vont de l'adoption de codes de conduite à la participation à certaines initiatives sociales au niveau local. Elles obéissent à un souci éthique mais découlent aussi des pressions exercées par les ONG, les syndicats et les investisseurs ou consommateurs attachés aux valeurs sociales.

552. Bon nombre d'entreprises développent leur propre approche de la responsabilité sociale en fonction de la nature de leur activité et de leur environnement socio-économique. Il convient de citer parmi les textes qui font référence dans ce domaine la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (1977, révisée en 2000), la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (1976, révisés en 2000). Le concept fait l'objet de débats nourris au sein de nombreuses instances. La Commission européenne a publié récemment un livre vert et une communication sur la responsabilité sociale des entreprises ¹⁰⁵.

Pacte mondial
des Nations
Unies

553. Le Pacte mondial lancé par le Secrétaire général de l'ONU figure parmi les initiatives particulièrement importantes. Il invite les entreprises à souscrire à neuf principes fondamentaux issus d'accords acceptés universellement sur les droits de l'homme, le travail et l'environnement. Ce pacte est le fruit d'une collaboration entre l'ONU, l'OIT, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres acteurs. Cette initiative a déjà produit des résultats intéressants et permis notamment d'améliorer le respect de certaines dispositions législatives internes, de promouvoir le dialogue et de combattre les obstacles à la réalisation de principes universels dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il est important que

¹⁰⁵ Pour un aperçu des initiatives récentes, voir la *Note d'information sur la responsabilité sociale des entreprises et les normes internationales du travail*, document GB.288/WP/SDG/3 (Genève, BIT, novembre 2003).

l'OIT suive de près sa participation au Pacte mondial, évalue le potentiel du projet et veille à renforcer encore son efficacité.

554. Les initiatives volontaires telles que le Pacte mondial peuvent contribuer à accroître la confiance du public dans les entreprises et à assurer la viabilité de celles-ci. Certains acteurs émettent cependant des doutes quant à leur impact réel. Il a ainsi été dit, lors des discussions de la commission et dans d'autres instances, que, pour que les initiatives volontaires soient crédibles, il faut qu'elles s'accompagnent d'un souci de transparence et de la volonté de rendre des comptes, ce qui suppose l'existence de systèmes efficaces pour l'évaluation des résultats, l'information publique et la surveillance.

Renforcer
les initiatives
volontaires

555. Pour accroître l'impact des initiatives volontaires, il conviendrait notamment:

- de soutenir les efforts déployés par les entreprises pour élaborer des mécanismes efficaces pour la publication d'informations et l'évaluation des performances, tant au plan international qu'au plan local, conformément aux principes et normes acceptés au niveau international;
- d'améliorer les méthodes de contrôle et de vérification, en prenant en compte différents besoins et situations. Le recours à des systèmes d'accréditation et de certification indépendants est de plus en plus fréquent, et certaines entreprises voient dans cette méthode une source de crédibilité;
- de créer davantage d'accords de partenariat de grande envergure au niveau sectoriel à l'image de l'accord conclu récemment dans le secteur du cacao en vue de lutter contre les pratiques abusives en matière de travail, contre le travail des enfants notamment ¹⁰⁶. De tels accords peuvent encourager les entreprises, les organisations d'employeurs, les syndicats, les coopératives, les gouvernements et les organisations de la société civile à participer à des programmes associant activités de promotion et procédures de contrôle et de certification;
- de mener davantage d'activités de recherche sur l'application et l'impact des codes de conduite et d'élaborer des guides de bonnes pratiques.

556. Les représentants des entreprises au plan international ont un rôle important à jouer. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) pourrait renforcer les efforts qu'elle a déjà entrepris dans ce domaine en sa qualité d'acteur privilégié de la promotion de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale des entreprises. Elle pourrait contribuer en outre à améliorer la participation des entreprises à la gestion de la mondialisation en œuvrant pour la diffusion d'informations, la formation et le débat sur ces questions importantes. Elle pourrait renforcer le rôle clé qu'elle joue déjà dans des initiatives comme le Pacte mondial et se constituer en centre mondial pour la promotion des initiatives visant à favoriser et conjuguer croissance économique et développement social et à promouvoir le dialogue social.

557. De par sa composition tripartite, l'OIT peut jouer un rôle irremplaçable concernant les activités de recherche, le dialogue et l'élaboration des politiques. Elle devrait convoquer un forum chargé de fixer un ordre du jour concret pour ce qui touche à la contribution des entreprises à la dimension sociale de la mondialisation.

¹⁰⁶ La fondation «International Cocoa Initiative – Working towards Responsible Labour Standards for Cocoa Growing» a été créée en 2002 à l'initiative du secteur du chocolat et du cacao, de syndicats et d'ONG et avec l'appui du BIT intervenant à titre consultatif. Voir à l'adresse www.bccca.org.uk.

Etendre
les partenariats
entre
secteur privé
et organisations
internationales

558. Au-delà des aspects relatifs à la gouvernance d'entreprise et à la responsabilité sociale, la relation entre le secteur privé et les organisations internationales s'est renforcée ces dernières années. Le secteur privé joue désormais un rôle essentiel dans plusieurs programmes de collaboration multisectorielle. Ainsi, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (AMVI) joue un rôle de tout premier plan dans les efforts entrepris pour assurer la vaccination des enfants des pays à faible revenu. Le conseil d'administration de l'Alliance réunit des représentants de la fondation Gates, son principal bailleur de fonds, et du secteur considéré ainsi que des représentants d'organisations internationales, de gouvernements et de la société civile.

559. L'intervention accrue du secteur privé dans la politique publique internationale peut se révéler très intéressante, non seulement parce qu'elle constitue une source de financement supplémentaire pour les programmes mondiaux mais aussi parce qu'elle suppose un apport de connaissances et facilite l'accès aux réseaux. Nous estimons qu'une telle intervention devrait être encouragée et favorisée. Il convient cependant de tenir compte de la nécessité de protéger l'intérêt public par des accords propres à garantir que les grandes orientations ne sont pas dénaturées par des conflits d'intérêts. Nous espérons que la Commission pour le secteur privé et le développement, créée par le Secrétaire général de l'ONU, proposera des moyens de renforcer ces partenariats et possibilités.

Organisations de travailleurs

Stratégies
syndicales
vis-à-vis de la
mondialisation

560. En 2000, le mouvement syndical international a décidé qu'en ce début de millénaire il s'appliquerait en priorité à «mondialiser la justice sociale»¹⁰⁷. Cet objectif n'est pas nouveau et occupe les syndicats depuis plus de dix ans. Au cours de cette période, le mouvement syndical s'est employé à infléchir le processus de mondialisation par différents moyens. Ainsi, il s'est efforcé de faire pression sur les grands Etats lors des réunions ordinaires du G8 et autres sommets économiques similaires. Il a aussi déployé une activité intense en vue d'assurer l'inscription des problèmes relatifs au travail et aux affaires sociales à l'ordre du jour des rencontres économiques et commerciales régionales et il s'est appliqué à coopérer directement avec les multinationales par la négociation d'accords-cadres couvrant des aspects fondamentaux tels que le travail des enfants, le travail en servitude pour dettes, la discrimination et la liberté syndicale.

561. En outre, depuis une dizaine d'années environ, le mouvement syndical international s'efforce d'influer sur la mondialisation par différentes initiatives visant à infléchir certaines activités et politiques d'institutions internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'OCDE. Parallèlement, les syndicats ont consacré des moyens considérables à promouvoir la cohérence et la coopération entre les organisations multilatérales chargées du développement économique, du commerce et des aspects sociaux. Ils ont notamment encouragé les institutions internationales responsables des questions économiques à adopter une perspective élargie, davantage axée sur l'équité, les droits de l'homme et les considérations d'ordre social.

¹⁰⁷ Confédération internationale des syndicats libres: *Mondialiser la justice sociale: le syndicalisme au XXI^e siècle*, rapport du Congrès mondial (Durban, avril 2000).

562. L'impact du mouvement syndical sur la mondialisation et les politiques des grandes institutions internationales dépend en partie de sa capacité d'influer sur les processus de décision. Dans le cas de l'OIT, les syndicats occupent une place essentielle dans la structure de gouvernance et exercent une influence considérable sur les orientations adoptées par l'Organisation. Dans le cas d'autres organisations internationales, par exemple l'OCDE, des mécanismes formels sont prévus pour la consultation des représentants du mouvement syndical mais aussi du monde de l'entreprise, ce qui permet aux partenaires sociaux de débattre régulièrement des orientations à retenir avec les fonctionnaires de l'Organisation et les représentants des gouvernements. Nous recommandons que des structures de consultation formelles similaires à celles de l'OCDE soient instituées au sein de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC, compte dûment tenu cependant des dispositions constitutionnelles et des structures de gouvernance de ces organisations. Un tel aménagement garantirait que les partenaires sociaux disposent de points d'accès institutionnalisés leur permettant de participer aux travaux de celles des organisations internationales qui exercent une influence déterminante sur la mondialisation. Cela rendrait les organisations internationales qui sont compétentes en matière économique plus transparentes, plus comptables de leur action, plus crédibles vis-à-vis de l'extérieur. Des arrangements similaires devraient être prévus au sein des dispositifs bilatéraux et interrégionaux, de plus en plus nombreux, de coopération en matière commerciale et économique et pour ce qui touche à l'investissement.

Nécessité de structures formelles de consultation à la Banque mondiale, au FMI et à l'OMC

Le dialogue social dans les systèmes de production mondiaux

563. L'apparition de la démocratie au travail et de la négociation collective au niveau national a largement contribué à promouvoir la productivité et l'équité au travail tout en permettant aux travailleurs et aux syndicats de faire entendre leur voix. Compte tenu de l'expansion des systèmes de production mondiaux, l'apparition de nouvelles institutions propres à assurer le dialogue social entre travailleurs et employeurs semble probable, institutions qui pourraient bien jouer un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale.

De nouvelles formes de dialogue social mondial font leur apparition

564. De nombreuses expériences sont actuellement en cours à cet égard, et des approches volontaires intéressantes peuvent être relevées. Ainsi, plus de 25 accords-cadres ont été conclus par des fédérations syndicales internationales et des multinationales. Ces accords diffèrent quant au contenu, mais la plupart d'entre eux entérinent les normes internationales fondamentales du travail, et certains portent aussi sur des questions telles que le niveau du salaire pour un minimum vital ou la santé et la sécurité. Les comités d'entreprise à l'échelon régional ou mondial sont aussi de plus en plus largement utilisés en vue de favoriser le dialogue social.

565. Il existe déjà une structure générale pour la promotion du dialogue social au plan international dans le secteur du transport maritime, une activité très largement internationale par essence. En effet, la Fédération internationale des ouvriers du transport et la Commission internationale des employeurs maritimes ont conclu une convention collective internationale novatrice qui porte notamment sur les salaires, les normes minimales et d'autres conditions de travail, y compris la protection de la maternité.

566. De telles formes de dialogue social sont instituées à titre volontaire par les acteurs intéressés au plan international. Il faudrait que l'OIT et d'autres organes les examinent de façon plus approfondie pour évaluer leur capacité de promouvoir

des relations fructueuses entre travailleurs et employeurs et de favoriser le règlement des conflits qui peuvent les opposer. L'OIT devrait suivre de près les évolutions dans ce domaine et fournir conseil et assistance aux parties intéressées le cas échéant.

Société civile

567. L'un des traits les plus marquants de la mondialisation a été l'émergence rapide d'une communauté d'acteurs de la société civile qui ont créé des réseaux au niveau mondial en vue de s'attaquer à certains problèmes intéressant les citoyens du monde entier. Leur nombre est passé de 1 500 à 25 000 environ entre le milieu des années cinquante et 2001. Si la nature et la fréquence des contacts et des modes d'interaction entre les institutions internationales et les organisations de la société civile (OSC) varient, la tendance semble être à une collaboration accrue.

Contribution de la société civile

568. Les OSC contribuent beaucoup à appeler l'attention sur la nécessité d'une mondialisation plus juste et à promouvoir le débat sur ce point. Elles sensibilisent le grand public, entreprennent des activités de recherche, rassemblent des informations sur les conséquences de la mondialisation sur les personnes, les collectivités et l'environnement, mobilisent l'opinion publique et garantissent que des comptes sont rendus dans un souci de démocratie. Elles assurent également des services d'aide au développement et des services humanitaires, promeuvent les droits de l'homme, mettent à disposition leurs connaissances et sont à l'origine d'initiatives novatrices telles que le traité interdisant l'utilisation des mines antipersonnel et la création de la Cour pénale internationale. Il convient de citer parmi bien d'autres exemples particulièrement remarquables de leur action les efforts déployés par Oxfam pour promouvoir le commerce équitable, la campagne Jubilé 2000 pour l'annulation de la dette et les forums sociaux organisés au plan régional et international. La contribution de telles initiatives à une mondialisation sans exclus pourrait être encore accrue si les organisations intéressées s'employaient plus activement à assurer que les mesures de réforme au plan international bénéficient d'un appui au plan national. On assiste depuis quelques années à une expansion considérable des interactions entre les OSC et les autres groupements, tels que les syndicats et les parlements, et les gouvernements, en particulier au sujet des négociations de l'OMC.

569. Les OSC, comme tous les autres acteurs de la mondialisation, doivent faire preuve de transparence et rendre des comptes à leurs parties prenantes. Les organisations de la société civile sont très diverses et comprennent notamment des ONG organisées par les pouvoirs publics ou appuyées par des sociétés, des mouvements populaires et des organisations à but non lucratif fournissant des services ou représentant des groupes d'action civique. Il importe de bien garder ces différences à l'esprit dans le débat sur la représentativité et la transparence. Les mesures qui pourraient être prises pour assurer que les OSC sont comptables de leur action ne devraient pas faire obstacle au droit légitime des citoyens de s'associer et d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations dans l'intérêt public. Il conviendrait peut-être dans un premier temps d'encourager les initiatives adoptées à titre volontaire pour une autodiscipline au sein du secteur des OSC, conformément aux valeurs que celles-ci défendent et promeuvent. La société civile pourrait montrer l'exemple en matière d'examen par les pairs.

Assurer une représentation équilibrée

570. Au niveau mondial, les OSC des pays en développement et les organisations défendant des groupes défavorisés ou marginalisés ne sont pas équitablement représentées. Il importe d'y remédier afin que les préoccupations et les intérêts de ces organisations soient dûment pris en compte dans les débats et négociations au plan national et international. La société civile mondiale, ainsi que les gouverne-

ments et la communauté internationale, devraient faire tout leur possible pour promouvoir et renforcer les organisations de la société civile des pays les plus pauvres, en particulier les associations représentant des catégories marginalisées ou démunies telles que les femmes pauvres, les habitants des bidonvilles, les populations autochtones, les travailleurs ruraux et les petits commerçants et artisans.

571. Les tensions dans les relations entre société civile, gouvernements et institutions multilatérales sont inévitables. Certaines institutions multilatérales estiment ne pas être pleinement en mesure de suivre l'expansion rapide des ONG. Quelques États considèrent que les ONG empiètent sur leurs prérogatives et rendent plus difficile de ce fait la négociation d'accords. Les ONG elles-mêmes s'impatientent souvent face aux contraintes bureaucratiques et politiques inhérentes à la collaboration avec des gouvernements et des institutions des Nations Unies. Nombreuses sont celles qui ont le sentiment que les compromis nécessaires à la recherche du consensus portent atteinte à leur indépendance et leur intégrité.

572. La prise en compte des OSC par les organisations internationales pose aussi une difficulté majeure, celle de concilier démocratie participative et démocratie représentative. Plusieurs mécanismes ont été établis à cet effet à l'occasion de différents processus multilatéraux et au sein de différentes organisations intergouvernementales¹⁰⁸. Des enseignements devraient être tirés de leurs points forts et de leurs faiblesses, notamment pour ce qui touche à la représentation des catégories marginalisées des pays en développement. Il conviendrait d'organiser des débats structurés, à l'échelle de tout le système, entre les OSC et les organisations intergouvernementales, débats qui devraient respecter parfaitement les dispositions constitutionnelles et les structures de gouvernance des uns et des autres. Ces débats pourraient exploiter les points forts des processus d'autodiscipline des OSC, notamment en vue de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de mécanismes efficaces pour un renforcement de l'interaction entre le système des Nations Unies et les OSC. Le Secrétaire général de l'ONU a créé un groupe d'experts de haut niveau, placé sous la responsabilité de Fernando Henrique Cardoso, ancien Président du Brésil, qui a été chargé de formuler des recommandations en vue de promouvoir l'interaction entre les Nations Unies et la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé. Nous encourageons ce groupe d'experts à s'appliquer à élaborer, en se fondant sur les expériences réussies et les meilleures pratiques, des méthodes novatrices pour favoriser l'interaction et la collaboration entre la société civile et le système multilatéral et d'examiner quelle serait la meilleure façon d'assurer la représentativité et la transparence des OSC qui recherchent une interaction avec les Nations Unies.

Communication et médias

573. L'accès à l'information est essentiel pour une prise de décision démocratique. Les médias constituent le premier moyen de diffusion de l'information et offrent un espace au débat public.

574. Les nouvelles technologies telles qu'Internet et l'apparition de systèmes bon marché pour la diffusion des programmes de télévision et de radio ont permis d'augmenter la quantité et la diversité des informations disponibles, souvent jusque dans les régions les plus retirées des pays en développement. Cela ne facilite pas la tâche des gouvernements qui souhaiteraient s'opposer à la libre circulation

Interactions
entre la société
civile, les
gouvernements et
les organisations
internationales

L'accès à
l'information par
le truchement des
médias mondiaux
est essentiel pour
que les décisions
soient prises
démocratiquement

¹⁰⁸ On consultera à cet égard le document intitulé «The UN system and civil society: an inventory and analysis of practices» à l'adresse <http://www.un.org/reform/panel.htm>.

de l'information. La diversité des programmes a favorisé le développement culturel et bénéficié aux minorités, linguistiques notamment.

575. Cependant, certains aspects des technologies reposant sur les communications ne manquent pas d'inquiéter. Du fait de l'usage dominant de l'anglais, les sources d'informations anglo-américaines sont prépondérantes. Cette situation pourrait cependant évoluer compte tenu que d'autres groupes de locuteurs importants tels que les francophones, les hispanophones et les arabophones tendent à se doter de moyens de programmation au plan international et que le poids des anglophones d'Asie et d'Afrique dans les médias anglophones internationaux augmente. Les clients des sociétés distribuant des informations pour la télévision, des agences de presse et des journalistes de la presse écrite travaillant pour plusieurs journaux à la fois doivent exiger de leurs fournisseurs qu'ils assurent une représentation toujours plus objective des cultures, des réalités et des intérêts en jeu.

576. Dans beaucoup de pays en développement, la diversité s'est accrue, notamment parce que de nouvelles chaînes commerciales sont venues mettre fin aux anciens monopoles d'État et parce que des consommateurs plus puissants ont apporté leur soutien à de nouveaux journaux et revues. Toutefois, les principaux médias occidentaux ont connu des regroupements multiples susceptibles de réduire la diversité des informations et des points de vue.

577. Où que ce soit, il faut des mesures propres à promouvoir l'importance de la diversité dans la circulation de l'information et la communication. Des médias responsables pourraient jouer un rôle fondamental en favorisant le passage à une mondialisation plus juste, faisant moins d'exclus. Pour promouvoir le changement, il faut que l'opinion publique soit bien informée des questions soulevées par le présent rapport.

Gouvernance en réseaux

Les réseaux mondiaux sur des questions spécifiques font participer acteurs publics et privés à une gouvernance informelle

578. Depuis quelques années, on assiste à une expansion rapide des réseaux organisés autour de certaines questions internationales et d'autres dispositifs informels pour une politique internationale en matière sociale, structures faisant intervenir des acteurs du secteur public et du secteur privé à la fois. Ce type de «gouvernance en réseaux» contribue à remédier à certains défauts et lacunes des institutions et arrangements existants¹⁰⁹. Ces réseaux sont souvent multisectoriels, au sens qu'ils supposent la collaboration sous une forme ou sous une autre de pouvoirs publics, d'institutions multilatérales, d'OSC et d'entreprises. Ils présentent souvent en outre des systèmes de gouvernance informels et des structures organisationnelles légères et font fréquemment appel aux nouvelles technologies¹¹⁰.

579. Les réseaux, projets et partenariats mondiaux se présentent sous des formes très diverses et peuvent viser un certain nombre d'objectifs – adoption de pratiques internationales, diffusion d'informations, mobilisation de ressources. Nous avons déjà évoqué de tels dispositifs, notamment le Pacte mondial des Nations

¹⁰⁹ Voir Ngaire Woods: «Global governance and the role of institutions», dans l'ouvrage publié sous la direction de D. Held et A. McGrew: *Governing globalization* (Cambridge, Polity Press, 2002); et Bob Deacon, Eeva Ollila, Meri Koivusalo et Paul Stubbs: *Global social governance: Themes and prospects*, Elements for Discussion Series (Helsinki, ministère des Affaires étrangères de la Finlande, Département de la coopération internationale pour le développement, 2003).

¹¹⁰ Voir Jeremy Heimans: *Reforming global economic and social governance: A critical review of recent programmatic thinking*, document d'information établi à l'intention de la commission, Genève, 2003.

Unies et le nouveau Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le projet «Medicines for Malaria Venture», un partenariat mondial qui vise à inciter les sociétés pharmaceutiques à mettre au point de nouveaux vaccins contre le paludisme, mérite lui aussi d'être évoqué. Les organisations internationales peuvent jouer un rôle important dans ces initiatives, comme c'est le cas du Fonds pour l'environnement mondial ou du Réseau pour l'emploi des jeunes créé à l'instigation de l'ONU, de la Banque mondiale et de l'OIT.

580. De nombreux autres réseaux ont été créés en vue de promouvoir les échanges d'informations et la défense de différentes causes sociales et humanitaires ou liées à la condition féminine ou au développement. Beaucoup de campagnes et de mouvements de la société civile ont mis à profit de façon tout à fait avisée les possibilités offertes par les réseaux internationaux¹¹¹. Internet permet le développement de réseaux de responsabilité et de solidarité décentralisés autour de différents projets visant le changement social. Pour que ces réseaux puissent fonctionner et échanger des informations dans des sociétés ouvertes et démocratiques, la gouvernance d'Internet doit aussi rester ouverte et démocratique.

581. On attribue divers avantages à ces nouveaux mécanismes: une rapidité d'intervention non bureaucratique, la capacité de mobiliser des compétences et des acteurs divers et une approche fondée sur les résultats, l'action se concentrant sur des problèmes particuliers. Cependant, dans bien des cas, la participation est limitée à un nombre restreint d'acteurs, la question de la transparence et de la représentation de toutes les parties concernées reste entière et il existe un risque de «technocratisation». Pour contribuer à résoudre ces problèmes, il faudrait que ces réseaux et partenariats mondiaux coordonnent davantage leur action avec celle des organisations internationales sans perdre pour autant leur esprit d'entreprise et leur goût de l'expérimentation.

* * *

582. L'expérience donne à penser que la création de nouvelles institutions d'envergure au sein du système des Nations Unies ou simplement la réforme et la modernisation des institutions existantes, de l'ECOSOC et du système de vote en vigueur dans les institutions de Bretton Woods notamment, ne se feront pas sans difficulté ni du jour au lendemain. D'un autre côté, du fait de la mondialisation elle-même, les réseaux mondiaux devraient se multiplier, ce qui pourrait donner naissance à de nouvelles formes de gouvernance qui peuvent être riches de promesses. Il est toutefois important de continuer à explorer les possibilités de réformes institutionnelles viables sur le plan politique. Des progrès importants sont possibles, comme en atteste la création récente de la Cour pénale internationale.

¹¹¹ Voir notamment le cas du Réseau Tiers-Monde, qui joue un rôle important dans la discussion et la diffusion d'informations sur la réforme du système commercial international. Voir www.twnsi-de.org.sg.

IV. SE MOBILISER POUR LE CHANGEMENT

Introduction
Suivi au niveau national
Système multilatéral
Elaboration des politiques
Recherche
Soutien institutionnel





- Introduction
- Suivi au niveau national
- Système multilatéral
- Elaboration des politiques
- Recherche
- Soutien institutionnel

Introduction

583. De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer un infléchissement du cours actuel de la mondialisation. Les recommandations très diverses figurant dans les sections précédentes font écho à cette demande. Toutefois, aucune action cohérente ne peut être garantie sans un suivi systématique de nos recommandations. Nous proposons donc des mesures visant à faire participer et à impliquer durablement les acteurs concernés. Ces nombreuses recommandations vont maintenant devoir être traduites en actes. Dans tous les cas, nous pensons que le système multilatéral des Nations Unies devra jouer un rôle central dans la coordination et le soutien de l'ensemble du processus de suivi.

584. Le suivi doit être national aussi bien qu'international. Les gouvernements ainsi que les acteurs non étatiques nationaux peuvent faire beaucoup dans ce domaine. Sur la base de notre expérience en matière de dialogue avec les pays, nous proposons de renforcer les échanges et les interactions entre les nombreux groupes nationaux concernés par les problèmes liés à la mondialisation.

De nouveaux acteurs et de nouvelles forces doivent aider à trouver des solutions

585. De par sa nature, la mondialisation exige que nous sortions du strict cadre des relations intergouvernementales et de l'Etat-nation pour aller à la rencontre de nouveaux acteurs et libérer de nouvelles forces susceptibles de nous aider à trouver des solutions. Nous avons besoin de l'énergie, de la créativité et des moyens d'action des nombreux réseaux non étatiques déjà en activité, dont ceux du monde des affaires et de la société civile ¹¹². Nous devons adapter les institutions internationales à cette nouvelle donne. Cela suppose de constituer des alliances susceptibles de favoriser le changement, souvent avec des partenaires tout à fait étrangers aux sphères officielles.

¹¹² De nombreux aspects de la mondialisation sont déjà à l'étude dans différentes enceintes telles que le Forum économique mondial et le Forum social mondial. En outre, de nombreux projets novateurs sont en cours, tels le Forum international sur la mondialisation, l'Initiative pour une mondialisation éthique, l'Initiative du panel mondial des parties prenantes à la mondialisation et à la gouvernance internationale et la Commission sur la mondialisation relevant du Forum sur l'état du monde.

586. Nous invitons les gouvernements, les parlements, les organisations internationales et les autres acteurs concernés, tels que la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Confédération mondiale du travail (CMT), l'Organisation internationale des employeurs (OIE), la Chambre de commerce internationale (CCI) et les ONG intéressées, à examiner et, le cas échéant, à donner suite à nos recommandations visant à améliorer la gouvernance nationale et mondiale et à assurer une meilleure cohérence des politiques en matière de mondialisation. Nous nous félicitons du processus d'Helsinki sur la mondialisation et la démocratie, dont nous espérons qu'il permettra d'approfondir le dialogue sur certaines de nos recommandations les plus importantes.

587. Des recommandations, nous en avons formulé un grand nombre, mais l'important est de les appliquer. Les valeurs et principes qui inspirent notre vision de la mondialisation constituent la base d'un large engagement en faveur d'une mondialisation juste et intégratrice. Nous invitons toutes les parties mentionnées dans le présent rapport à placer ces valeurs et ces principes au cœur de leurs activités et des règles qui régissent la mondialisation.

588. Au niveau international, nous envisageons un suivi en deux étapes. La première viserait à rendre publics les propositions et les objectifs, afin qu'ils soient largement connus et appuyés. La seconde consisterait à prendre des mesures destinées à infléchir le cours actuel de la mondialisation dans le sens que nous recommandons.

Première étape:
sensibilisation
visant à mobiliser
l'appui
nécessaire

589. Dans le cadre de la première étape, nous incitons tous les acteurs de la communauté mondiale à faire du présent rapport une base de discussion et d'analyse, à étudier les mesures et recommandations qu'il propose, à élaborer des plans d'action et à mener des campagnes de sensibilisation. Dans notre travail, nous nous sommes efforcés de passer de la confrontation au dialogue. Nous espérons que notre rapport permettra de dégager un consensus sur la nécessité de prendre des mesures correctives.

590. Le rapport sera tout d'abord soumis au Conseil d'administration du BIT, qui a créé cette commission. Compte tenu de sa portée, il sera en même temps soumis au Secrétaire général de l'ONU et présenté à tous les chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il sera également présenté à d'autres organes et groupements intergouvernementaux, tels que l'ECOSOC, les conseils d'administration des institutions financières internationales, l'OMC, les commissions économiques régionales des Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue arabe, l'Organisation des Etats américains, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale, le Groupe des 77 et le G8. Nous souhaitons également le présenter aux principaux acteurs de la communauté mondiale, tels que les organisations de travailleurs et d'employeurs, les associations d'entreprises, les parlementaires et les autorités locales, les ONG, les fondations et institutions universitaires, les associations professionnelles et de consommateurs, les groupes religieux, les conseils économiques et sociaux, les partis politiques et les mouvements sociaux. Nous encourageons vivement toutes ces instances à débattre de nos recommandations et à envisager les mesures de suivi qu'elles pourraient prendre dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

591. A l'évidence, l'exécution des engagements pris à l'occasion des conférences des Nations Unies dans les années quatre-vingt-dix et dans le cadre de la Déclaration du Sommet du Millénaire contribuerait dans une large mesure à la réalisation des objectifs énoncés dans le rapport. Force est de rappeler toutefois

qu'il ne peut y avoir de mondialisation juste sans volonté politique des acteurs les plus puissants. Ceux qui, au sein des gouvernements, des parlements, des entreprises, de la société civile et des organisations internationales, sont investis d'un pouvoir de décision vont devoir assumer leurs responsabilités.

592. Nombre de nos recommandations peuvent être mises en œuvre par le biais de résultats équitables et équilibrés des négociations en cours dans les cadres multilatéraux existants. Pour d'autres, la tâche sera plus compliquée car il faudra créer de nouveaux cadres et lancer de nouvelles initiatives. Dans les paragraphes suivants, nous nous intéresserons plus particulièrement à ce deuxième groupe de recommandations.

Deuxième étape:
améliorer
la cohérence
des politiques et
leur élaboration

593. La deuxième étape du suivi consistera à mettre en place une stratégie de renforcement de la cohérence des politiques et d'amélioration du mécanisme d'élaboration de ces dernières, qui comportera plusieurs volets. Premièrement, nous demandons instamment que des mesures soient prises au niveau national pour assurer l'examen et le suivi de nos recommandations traitant des politiques locales, nationales et régionales. Deuxièmement, nous préconisons fermement la prise immédiate de mesures tendant au lancement d'initiatives destinées à renforcer la cohérence des politiques dans le cadre du système multilatéral, et nous faisons à cet égard une proposition précise. Troisièmement, nous proposons un mécanisme d'élaboration de mesures visant à mettre en œuvre les recommandations clés, avec la participation de tous les intéressés. Quatrièmement, nous recommandons la mise en place, entre les organisations internationales concernées, d'un forum sur les politiques de la mondialisation. Cinquièmement, nous proposons que des travaux de recherche soient menés plus systématiquement pour assurer l'appui technique indispensable à ce processus et, plus généralement, pour renforcer la base de connaissances sur la dimension sociale de la mondialisation.

Suivi au niveau national

594. Une part importante du suivi de nos recommandations devrait être assurée au niveau national. Nous invitons tous les gouvernements et tous les acteurs non étatiques à examiner les recommandations de la section III.1 relatives aux politiques nationales, locales et régionales, qui visent à permettre aux pays de tirer un plus grand profit de la mondialisation et de faire en sorte qu'elle bénéficie à tous. Nous attirons spécialement l'attention sur la nécessité de renforcer la gouvernance nationale, d'améliorer la cohérence des politiques nationales en matière de gouvernance mondiale, de faire du travail décent pour tous un objectif central de toutes les politiques et de faire du dialogue social un élément à part entière du processus d'élaboration des politiques.

Un large dialogue
est essentiel

595. Les dialogues nationaux organisés par la commission ont offert de nouvelles occasions d'échange et d'interaction entre les groupes, nombreux et variés, intéressés par la mondialisation. Ils ont montré l'intérêt de l'analyse et de l'approfondissement des échanges entre les différents acteurs nationaux. Un large dialogue destiné à concilier les différents points de vue et intérêts est un préalable indispensable pour que les pays puissent atteindre un niveau de cohésion nationale qui renforce leur capacité de défendre leurs intérêts nationaux légitimes.

596. C'est pourquoi nous invitons les gouvernements et les autres acteurs à faire avancer ce dialogue à la lumière de nos recommandations. Nous demandons aux gouvernements d'envisager à cet effet des mécanismes appropriés, soit qu'ils utilisent les moyens existants, soit qu'ils créent de nouvelles instances publiques, par exemple des commissions nationales sur la dimension sociale de la mondialisation.

Ce rapprochement des parties prenantes leur permettrait d'examiner ensemble les questions qui les préoccupent et contribuerait à une meilleure compréhension de l'impact de la mondialisation sur les individus et sur les collectivités. Ces mécanismes permettraient d'identifier les problèmes, de diffuser l'information et les bonnes pratiques et d'étudier de nouvelles options. Le fruit de ces échanges devrait alimenter les travaux des institutions multilatérales au niveau des pays, comme nous le proposons ci-dessous. Il faudra soutenir ce processus de dialogue national en renforçant les programmes et réseaux nationaux de recherche sur la dimension sociale de la mondialisation. Il sera utile par ailleurs de favoriser la mise en réseaux des commissions nationales, ce qui permettra de confronter les expériences.

Systeme multilateral

597. Il appartient au système multilatéral des Nations Unies, à la Banque mondiale, au FMI et à l'OMC de «faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière», comme les y invite la Déclaration du Millénaire. Il s'agit là ni plus ni moins du défi majeur qu'il faudra relever au XXI^e siècle, et qui devra constituer le thème fédérateur de leurs activités.

598. L'objectif de toute réforme du système multilatéral devrait être de rendre ce dernier plus démocratique, plus participatif, plus transparent et plus responsable. Cette réforme est indispensable pour concrétiser notre vision d'une mondialisation plus juste et plus intégratrice.

599. Les organisations du système multilatéral ne doivent pas être les seules à donner suite aux recommandations contenues dans notre rapport mais nous estimons qu'un grand nombre de ces recommandations doivent être traitées dans ce cadre. Les Nations Unies et les fonds, programmes et institutions spécialisées qui en relèvent mènent déjà d'importants projets dans le domaine de la mondialisation ¹¹³.

600. Au-delà de leur soutien direct au suivi du rapport, nous invitons les conseils d'administration des organisations internationales compétentes à réfléchir aux moyens de prendre en compte nos recommandations dans l'élaboration de leurs programmes, ce qui contribuerait à donner l'impulsion nécessaire à un changement des règles et à un infléchissement des politiques au bénéfice d'une mondialisation plus démocratique et plus juste.

601. Toutefois, pour jouer efficacement ce rôle de pivot, le système multilatéral doit être renforcé. A cette fin, les pays doivent réaffirmer leur attachement politique au multilatéralisme. Ils doivent prendre acte du fait qu'ils ont tous à gagner à l'existence d'un système multilatéral fort et efficace, capable d'appuyer une économie mondiale équitable, productive et durable, et qu'ils ont des obligations à cet égard.

602. Aller vers une mondialisation fondée sur un certain nombre de valeurs suppose une cohérence de l'action des différentes organisations internationales du système multilatéral dans ce domaine. Cela passe aussi, au niveau international, par une promotion plus efficace et par une meilleure réalisation des valeurs universelles. Tout d'abord, toutes les organisations internationales devraient s'acquitter de leur mandat de manière compatible avec le respect des droits de l'homme, tel qu'il s'impose au droit international. Ensuite, nous invitons chaque organisation du

Réformer le système multilatéral pour le rendre plus démocratique, participatif, transparent et responsable

¹¹³ On peut citer notamment ceux de la CNUCED, de la FAO, du FIDA, de l'OIT, de l'OMS, de l'ONU-DI, du PNUD, du PNUE et de l'UNESCO.

système multilatéral des Nations Unies, et en particulier la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'OIT, à revoir les procédures et systèmes qu'elles utilisent actuellement pour promouvoir et défendre les principes et les droits de l'homme universellement reconnus afin de mieux assurer leur application, et à améliorer le dialogue international sur les valeurs communes.

Cohérence des politiques

603. En principe, il y a similitude entre les principes fondateurs et buts des principales organisations internationales, qui partagent par conséquent de nombreux objectifs. Le droit international les oblige à interpréter leur mandat, dans la mesure du possible, en tenant compte des mandats des autres organisations internationales et en accord avec les buts ultimes qu'elles partagent. Il faudrait que la manière dont elles s'acquittent de leur mandat, indépendamment des différences de pouvoir économique et d'influence, ne mette pas leurs membres en contradiction avec les obligations qu'ils ont contractées par ailleurs en vertu d'autres instruments et traités internationaux.

604. Dans la pratique, le système multilatéral n'arrive guère à assurer la cohérence des politiques économiques, financières, commerciales, environnementales et sociales pour promouvoir le développement humain et le progrès social. Comme nous l'avons fait valoir, les règles et politiques internationales ont privilégié les mesures favorisant l'expansion des marchés, au détriment des politiques économiques et sociales visant à édifier un modèle de mondialisation qui profite à tous les pays et à tous leurs habitants. Ce phénomène reflète la supériorité du pouvoir économique et de l'influence des organisations s'occupant de commerce et de finances par rapport à celles qui s'occupent de développement et de politique sociale. La correction de ces déséquilibres est donc essentielle pour une plus grande cohérence, condition d'une mondialisation équitable et plus intégratrice.

605. Assurer une plus grande cohérence des politiques n'est pas seulement la responsabilité des organisations du système multilatéral, mais également celle des gouvernements et des parlements qui supervisent leur travail. Plus particulièrement, les organisations internationales doivent recevoir un mandat politique clair prévoyant qu'elles doivent œuvrer à cette cohérence.

Des examens
périodiques,
au niveau
national, des
conséquences
sociales des
politiques
économiques

606. D'importants moyens de rendre plus cohérentes les politiques afin de corriger les déséquilibres entre objectifs sociaux et politiques économiques, et donc de faire passer l'être humain avant les marchés, existent au niveau national. Nous recommandons des examens réguliers, à l'échelon national, des implications sociales des politiques économiques, financières et commerciales. Le FMI et l'OMC procèdent régulièrement à un examen de ces politiques mais ils se concentrent sur les questions relevant de leurs mandats respectifs. Il faut évaluer les conséquences de ces politiques sur le travail décent, l'égalité entre les sexes, l'éducation, la santé et le développement social. Il s'agit de donner davantage de place aux politiques nationales dans la promotion du développement social. Les examens devraient être entrepris par l'OIT¹¹⁴ et d'autres organisations du système international s'occupant des questions sociales, comme le PNUD et les institutions spécialisées de l'ONU. Il est essentiel qu'un contrôle national soit exercé sur tout le processus. En

¹¹⁴ Comme nous l'avons précisé dans le paragraphe 508 ci-dessus, l'OIT a déjà pour mandat, de par sa Constitution, d'évaluer les conséquences sociales de la politique économique internationale.

ce qui concerne l'emploi, la convention sur la politique de l'emploi de l'OIT offre un cadre qui pourrait servir de base à une approche mondiale.

607. Au niveau international, nous proposons qu'un nouvel instrument opérationnel soit développé pour améliorer la coordination des politiques des organisations internationales sur des questions à propos desquelles leurs mandats se recoupent et leurs politiques interagissent. On pourrait ainsi corriger le déséquilibre entre politiques économiques et politiques sociales, éviter les politiques contradictoires dommageables et exploiter les synergies créées par la complémentarité des politiques.

608. Nous recommandons aux organisations compétentes de lancer des «initiatives visant à la cohérence des politiques» sur les principaux aspects de la dimension sociale de la mondialisation. L'objectif serait d'élaborer progressivement des propositions de politiques intégrées assurant un juste équilibre, sur des questions spécifiques, entre les aspects économiques, sociaux et de développement ¹¹⁵.

609. Nous invitons tous les chefs de secrétariat des organisations du système multilatéral à recenser les questions susceptibles de se prêter à de telles initiatives et dont le traitement concerté contribuerait à une mondialisation plus équitable et sans exclus. Un certain nombre de questions prioritaires de nature intersectorielle pourraient être examinées sans attendre, par exemple la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'intégration de l'économie informelle dans le reste de l'économie, la protection des droits fondamentaux des travailleurs, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et les établissements humains.

610. Les chefs de secrétariat pourraient décider de faire avancer avec d'autres organisations l'examen de questions dont ils estiment qu'elles se prêtent à une initiative de cohérence des politiques, et définir au cas par cas le meilleur mode de collaboration. Chaque fois que les parties tomberaient d'accord sur une politique susceptible de donner des résultats plus équilibrés, elles la soumettraient à leurs conseils d'administration respectifs pour examen et suite à donner. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, dirigé par le Secrétaire général, et le Conseil économique et social seraient régulièrement informés de l'évolution de ces initiatives. Cette approche, souple et pragmatique, permettrait d'améliorer considérablement le processus d'élaboration des politiques.

611. Nous invitons les chefs de secrétariat des organismes compétents de l'ONU, de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC et de l'OIT à s'attaquer en premier lieu à la question de la croissance mondiale, des investissements et de la création d'emplois dans le cadre d'une initiative de cohérence des politiques. Compte tenu des sujets traités dans le rapport, nous considérons que cette question est hautement prioritaire. Les institutions concernées feraient œuvre utile en traitant cette question, qui préoccupe beaucoup les gouvernements, les entreprises, les travailleurs, la société civile et tous les habitants de la planète. Une telle initiative répondrait à une demande politique majeure exprimée dans tous les pays et prouverait la capacité desdites institutions d'explorer ensemble de nouvelles voies pour trouver des solutions dans ce domaine d'importance majeure.

Des initiatives de cohérence des politiques doivent être lancées pour traiter des questions clés

Croissance mondiale, investissement et création d'emplois

¹¹⁵ Des initiatives visant à promouvoir une approche intégrée des politiques ont déjà été lancées. On peut citer le programme ONUSIDA, les efforts de suivi systématique des ODM et le Groupe de Genève sur la question migratoire, récemment créé.

Elaboration des politiques

612. Le suivi passe également par la traduction de certaines recommandations en mesures concrètes tenant compte des avis et des intérêts des personnes les plus directement concernées.

Dialogues d'élaboration des politiques

613. Il serait utile que nos propositions soient examinées de façon plus approfondie dans le cadre d'une série de dialogues pour l'élaboration des politiques. Ces dialogues, qui seraient un moyen de communication et d'échange entre tous les acteurs concernés, devraient être conçus de façon à offrir aux participants la possibilité de se mettre d'accord sur certaines propositions et d'assurer leur mise en œuvre effective à moyen et long terme. Ils pourraient également permettre d'engager ou d'approfondir le débat sur des problèmes importants qui n'ont à ce jour guère retenu l'attention.

614. Ces dialogues réuniraient des gestionnaires, des hommes et femmes politiques, des parlementaires, des chefs d'entreprise, des travailleurs et des représentants de la société civile et d'autres groupes sous-représentés dans les structures officielles de gouvernance. Ils assureraient la participation au processus d'élaboration des politiques des personnes qui possèdent une grande expertise dans les domaines concernés, de celles dont les intérêts sont en jeu et de celles qui doivent mettre en œuvre le changement.

615. La nature de chaque dialogue, son ordre du jour et la liste des participants pourraient varier en fonction de l'avancement des débats et du sujet examiné.

616. Les dialogues pourraient porter sur les sujets suivants:

- Création d'un cadre multilatéral pour les mouvements transfrontières de personnes. Une proposition figure aux paragraphes 440-444. Le secrétariat des Nations Unies, l'OIT, l'OTM, le HCDH, le HCR, la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime devraient participer à cette entreprise.
- La responsabilité sociale des entreprises au service d'une mondialisation plus équitable. Il est proposé au paragraphe 557 que l'OIT organise un forum sur ce sujet, et que l'OIE et la CISL jouent un rôle majeur.
- Un cadre de développement pour l'investissement direct étranger (IDE), qui assure un juste équilibre entre les droits et les obligations des investisseurs (nationaux et étrangers), des pays d'origine et des pays d'accueil, et qui tienne compte de l'impact social de ce type d'investissement (paragr. 399). Toutes les organisations internationales compétentes seraient invitées à participer et tous les intérêts seraient représentés.
- Mondialisation, ajustement et protection sociale (paragr. 490-491). Ce dialogue viserait à mettre en place un programme de renforcement de la protection sociale dans le contexte de l'économie mondiale. Y participeraient, entre autres, le PNUD, la Banque mondiale, l'OMC, le FMI et l'OIT.
- Renforcement, au niveau mondial, des capacités dans le domaine de l'éducation et des technologies de l'information en vue de diffuser plus largement les avantages de la mondialisation (paragr. 487). Sur la base de l'initiative «Éducation pour tous» et des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, ce dialogue pourrait être dirigé par l'UNESCO et la Banque mondiale, avec la participation, entre autres, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), du PNUD, etc.

- Contribution de l'intégration régionale et sous-régionale à une mondialisation plus équitable (paragr. 333-334), avec la participation des secrétariats des organisations régionales concernées, des commissions économiques régionales des Nations Unies, des assemblées parlementaires régionales, des banques régionales de développement et d'autres organismes régionaux, ainsi que des organisations internationales compétentes.
- L'égalité entre hommes et femmes comme instrument d'une mondialisation plus intégratrice, avec la participation des Nations Unies, du PNUD, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres acteurs concernés.

617. Nous invitons les organisations internationales à promouvoir ces dialogues et à y contribuer dans les domaines relevant de leurs mandats respectifs.

618. Au-delà de ces dialogues centrés sur l'élaboration de politiques bien définies, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place un système plus large de confrontation des différentes opinions sur la mondialisation. L'expérience acquise dans le cadre de la commission nous a persuadés que ce type d'échange est fécond. Sa composition la rend représentative des entreprises, des travailleurs, des décideurs, des parlementaires, de la société civile et des milieux universitaires des différentes régions du monde. Le dialogue permet de mieux comprendre le point de vue des uns et des autres, même si, et c'est souvent inévitable, des divergences subsistent. C'est une étape essentielle pour trouver un terrain d'entente et aller de l'avant. Les consultations que nous avons menées aux niveaux national et régional ont montré également que le dialogue permet de renforcer la compréhension mutuelle et de déterminer ce que chacun des acteurs sociaux peut faire dans l'intérêt commun.

619. C'est pourquoi nous recommandons qu'un forum sur les politiques de la mondialisation réunissant les organisations internationales intéressées soit organisé dans le cadre d'un effort soutenu visant à faire de la confrontation des différents points de vue le fondement d'une mondialisation plus équitable. Les participants à ce forum seraient chargés d'examiner les principaux aspects de la dimension sociale de la mondialisation.

Proposition d'un forum de la politique de mondialisation auquel participeraient les organisations internationales intéressées

620. Ce forum aurait pour vocation d'inciter les différentes instances du système multilatéral à conjuguer leurs efforts pour établir un dialogue entre les différentes parties prenantes et obtenir l'appui de l'opinion publique en faveur des propositions qui en résulteraient. Il pourrait être un lieu d'échange entre, d'une part, les organismes du système multilatéral, notamment l'ONU et ses institutions spécialisées, et, d'autre part, d'autres organisations, groupes ou individus intéressés par la dimension sociale de la mondialisation. Il permettrait de faire régulièrement le point des conséquences sociales des politiques et faits nouveaux affectant l'économie mondiale. Les connaissances, les ressources et les points de vue de toutes les organisations participantes seraient mis à profit pour suivre les tendances quant à l'impact de la mondialisation sur le plan social et analyser les grands problèmes liés à cette dernière.

621. Compte tenu de l'expérience acquise depuis la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, nous pensons que l'OIT devrait s'occuper du suivi de cette recommandation, avec le concours des organisations internationales intéressées.

622. Les institutions prenant part à cette initiative pourraient également apporter une contribution importante en établissant à intervalles réguliers un «Rapport sur l'état de la mondialisation» qui refléterait la diversité des expériences et des points de vue de leurs différents mandants.

Recherche

623. Les actions relatives à la dimension sociale de la mondialisation proposées ci-dessus doivent s'appuyer sur des informations de meilleure qualité concernant l'évolution de la mondialisation et ses conséquences sur les personnes et les communautés, mais aussi sur une analyse en profondeur des politiques internationales portant sur les principaux problèmes. Nous devons exploiter toutes les ressources et toutes les compétences disponibles à travers le monde. Le développement des connaissances est fondamental pour faire de la mondialisation une force positive au service de l'humanité tout entière et pour appuyer les propositions que nous avons formulées en ce sens. L'amélioration du suivi des évaluations, études et examens des politiques et la prise en compte, dans ces domaines, des questions d'égalité entre les sexes, ainsi que l'établissement systématique de rapports de situation, sont nécessaires pour mobiliser l'opinion publique et orienter l'action.

Améliorer le suivi et les évaluations

Nécessité
de disposer
d'une base
de connaissances
plus solide
et à jour sur la
mondialisation...

624. Toute évaluation doit donner lieu à une action. Nous avons absolument besoin d'une base de connaissances sur la mondialisation plus étoffée et constamment mise à jour. Nous disposons de statistiques globales sur de nombreux aspects économiques de la mondialisation, comme les échanges, la circulation des personnes et les flux de capitaux, mais elle sont insuffisantes. Elles doivent être développées et complétées par des informations de meilleure qualité sur des sujets sur lesquels les statistiques sont relativement rares, notamment les systèmes de production mondiaux et leurs réseaux de fournisseurs, la diffusion des technologies et l'accès à ces dernières ou le développement des réseaux internationaux de personnes et d'organisations. Nous avons également besoin d'informations fiables et régulières, ventilées par sexe, sur les conséquences sociales de la mondialisation et la répartition des avantages qui en découlent. Il faudrait à cet effet s'inspirer des nombreuses initiatives en cours destinées à mieux mesurer les progrès. Il nous faut par ailleurs des informations de meilleure qualité, plus fiables et plus systématiques sur l'attitude et la réaction des gens vis-à-vis des principaux problèmes liés à la mondialisation. L'objectif serait d'élaborer de nouveaux outils d'enquête permettant de répondre à cette question: comment la mondialisation peut-elle satisfaire les besoins et les aspirations des être humains?

625. Il faudrait mettre en commun les travaux des bureaux de statistique et observatoires du monde entier qui se consacrent à la collecte et à la compilation d'informations sur tous ces sujets, et favoriser la mise en réseaux et les échanges.

Des programmes de recherche plus systématiques

...et d'un examen
approfondi
de certaines
questions clés

626. Les travaux de la commission ont révélé un défaut d'informations et d'analyses de qualité sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous manquons aussi cruellement d'études approfondies sur les grands problèmes liés à cette dernière.

627. Dans pratiquement tous les pays, un ou plusieurs organismes de recherche s'intéressent à divers aspects de la mondialisation ¹¹⁶. Pour éviter de refaire ce qui a déjà été fait, nous encourageons tous ces organismes et tous les réseaux à collaborer à un vaste effort de recherche commun sur la dimension sociale de la mondialisation, auquel participeraient également le système multilatéral et les ONG. Nous pensons que des réseaux d'organismes nationaux, régionaux et mondiaux pourraient constituer les capacités nécessaires pour traiter les différents aspects de la dimension sociale de la mondialisation de façon cohérente et multidisciplinaire. Par exemple, une question clé est celle de la mise en place d'un socle socio-économique au niveau national dans le contexte de l'économie mondiale.

628. Les principales organisations multilatérales devraient également élaborer des programmes de recherche communs sur les principaux problèmes liés à la mondialisation. La CNUCED, l'OMC et l'OIT devraient ensemble mettre sur pied un programme de recherche visant à étudier de manière objective l'incidence quantitative et qualitative de l'évolution des échanges sur l'emploi, en particulier féminin. Il faudrait également mettre au point des programmes interorganisationnels similaires pour étudier les changements importants au niveau des politiques financières et de développement et pour trouver des moyens de renforcer les interactions positives entre droits, emploi et développement.

Les organisations multilatérales devraient élaborer des programmes de recherche communs

629. Outre les dialogues d'élaboration des politiques, nous demandons également qu'un appui soit apporté aux groupes de travail multidisciplinaires et aux forums pour l'élaboration des politiques, qui rassemblent des chercheurs, des décideurs et des réseaux de la société civile, afin de trouver des solutions viables dans les différents domaines concernés, contribuant par là à la réalisation de l'objectif de mise en cohérence des politiques. Cette entreprise pourrait s'appuyer sur un certain nombre d'initiatives en cours. De plus, l'organisation périodique d'une conférence universitaire et la création d'une revue universitaire sur la dimension sociale de la mondialisation contribueraient à prolonger le débat intellectuel et permettraient la publication régulière de travaux de recherche empiriques. On aurait tout intérêt à étendre ces initiatives au niveau régional afin que toutes les régions du monde puissent y participer.

Soutien institutionnel

630. Nous invitons l'OIT et les autres organisations intéressées à fournir une assistance opérationnelle au suivi global du présent rapport. Les institutions concernées devront à l'évidence trouver des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre un grand nombre de ces initiatives. Compte tenu de l'enjeu que représente, pour la communauté internationale, une mondialisation plus équitable, nous demandons aux pays donateurs et aux autres organismes de financement d'apporter leur soutien à cet effort.

¹¹⁶ Ils sont souvent spécialisés dans ce domaine, comme le Centre de Yale pour l'étude de la mondialisation ou le Centre d'étude de la gouvernance mondiale de la London School of Economics. De nombreux organismes appartiennent à des réseaux régionaux tels que le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA) à Dakar, le Forum de recherche économique pour les pays arabes au Caire, le CLACSO à Buenos Aires et des réseaux similaires dans d'autres régions. D'autres font partie de réseaux mondiaux, tels que le Réseau mondial pour le développement, ou participent à des projets mondiaux tels que ceux menés par l'Institut international de recherche sur le développement économique de l'Université des Nations Unies (Helsinki), l'Institut international d'études sociales, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et le Centre Sud (Genève).

631. Nous reconnaissons qu'un suivi actif de la part des membres de la commission est nécessaire pour obtenir des résultats tangibles. Nous suivrons les réactions à notre rapport, nous appuierons campagnes et débats et nous nous attacherons à promouvoir l'action au sein de différentes instances. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour faire appliquer nos recommandations.

* * *

632. Comme nous l'avons précisé au début, notre message se veut critique, mais constructif. Nous nous sommes efforcés de rendre compte des aspirations exprimées aux quatre coins du monde en faveur d'une mondialisation équitable, c'est-à-dire respectueuse de la diversité des besoins et des points de vue et capable d'offrir davantage de chances à tous.

Passer
de l'engagement
à l'action

633. La tâche consiste maintenant à susciter une volonté politique permettant de traduire l'engagement en action. Nous progresserons dans cette voie si nous instaurons un dialogue plus ouvert et de meilleure qualité entre toutes les parties intéressées. Nous proposons de nouvelles initiatives qui répondent au besoin actuel d'une meilleure gouvernance de la mondialisation aux niveaux national et international. Fondées sur la prise de conscience des interactions et des interdépendances croissantes qui caractérisent le monde actuel, ces initiatives sont motivées par un esprit de solidarité.

634. Nos propositions plaident en faveur d'une participation accrue des personnes et des pays à l'élaboration des politiques qui les concernent. Elles réclament de ceux qui ont les capacités et le pouvoir de décider, qu'ils appartiennent à un gouvernement, un parlement, une entreprise, un syndicat ou une organisation internationale, ou à la société civile, qu'ils assument la responsabilité commune qui est la leur: promouvoir une communauté mondiale libre, équitable et productive.

ANNEXES

Annexe 1: Guide des propositions et recommandations

Annexe 2: Origine et composition de la commission

Annexe 3: Réunions, consultations et recherches
organisées par la commission



Annexe 1: Guide des propositions et recommandations

Les principales propositions et recommandations figurant dans le rapport sont récapitulées ci-après (le numéro des paragraphes correspondants est indiqué entre parenthèses).

Pour une mondialisation juste, il faut améliorer la «gouvernance» à tous les niveaux: local, national, régional, mondial.

Gouvernance nationale

La possibilité pour une nation, et pour l'ensemble de ses habitants, de tirer profit de la mondialisation dépend fondamentalement des politiques et institutions propres à cette nation et de l'action qu'elle mène. C'est pourquoi nos propositions sont ancrées dans les réalités nationales et locales. Etant entendu que les politiques doivent être adaptées aux besoins et spécificités de chaque pays, les grandes priorités sont les suivantes.

- 1. Une bonne gouvernance nationale, fondée sur un système politique démocratique, sur le respect des droits de l'homme, sur l'égalité entre les sexes, sur l'équité sociale et sur la primauté du droit. Il devrait y avoir des institutions qui représentent tous les intérêts et qui permettent un dialogue social. (238-245)**
- 2. Un Etat qui joue un rôle efficace en fournissant les biens publics essentiels et une protection sociale adéquate, en renforçant les capacités de tous et les possibilités qui leur sont offertes, et en améliorant la compétitivité économique. (249-251, 255-259, 269-277)**
- 3. Des institutions solides chargées de soutenir et de surveiller les marchés; une gestion prudente du processus d'intégration dans l'économie mondiale; des politiques macroéconomiques propres à assurer une croissance rapide et stable. (247-248, 251-254)**
- 4. Des politiques et des réformes institutionnelles visant à intégrer l'économie informelle dans le reste de l'économie, soit des politiques qui accroissent la productivité, les revenus et la protection et qui mettent en place un cadre juridique et institutionnel pour les droits de propriété, les droits des travailleurs et le développement des entreprises. (261-268)**

5. Faire du «travail décent» un objectif fondamental de la politique économique en donnant la priorité à la création d'emplois, à la protection des droits fondamentaux au travail, au renforcement de la protection sociale et à la promotion du dialogue social. Les politiques devraient favoriser l'égalité entre hommes et femmes et être fondées sur un nouveau contrat social qui tienne compte des intérêts des employeurs et des travailleurs. (278-289)
6. Jeter les bases d'un développement durable en encourageant l'adoption de technologies appropriées par les entreprises et une gestion durable des ressources naturelles par les collectivités locales. (290-292)
7. Renforcer le pouvoir des collectivités locales en leur déléguant des pouvoirs et ressources conformément au principe de subsidiarité; renforcer les capacités économiques locales; reconnaître la nécessité de respecter la culture et l'identité ainsi que les droits des peuples indigènes et tribaux. (293-312)
8. Tirer parti de tous les avantages potentiels d'une action coopérative au niveau régional, y compris la contribution des institutions régionales à la gouvernance mondiale, et veiller à ce qu'une juste place soit faite aux objectifs sociaux dans le processus d'intégration économique et politique régionale. (313-334)
9. Veiller à la concordance entre politiques nationales et intérêts mondiaux. Tous les Etats doivent être des acteurs responsables de la gouvernance mondiale, compte tenu des effets des politiques nationales au-delà des frontières. (243, 260, 541)

Gouvernance mondiale

Au niveau mondial, le système actuel de gouvernance repose sur des règles et politiques qui ont des résultats déséquilibrés et souvent injustes. Il faut réformer la gouvernance mondiale dans les principaux domaines ci-après.

Règles équitables

Les règles de l'économie mondiale devraient viser à améliorer les droits, les moyens d'existence et la sécurité des personnes, des familles et des collectivités du monde entier et à accroître les possibilités qui leur sont offertes. Cela suppose des règles équitables dans le domaine du commerce, de la finance et de l'investissement, ainsi que des mesures propres à renforcer le respect des normes fondamentales du travail et un cadre cohérent pour les mouvements transfrontières de personnes. Le système commercial multilatéral et le système financier international devraient laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement pour leur permettre d'accélérer leur développement dans un environnement économique ouvert. (361-367)

i) Commerce

1. Il faut réduire de manière substantielle les obstacles inéquitables qui barrent l'accès aux marchés, notamment dans le cas des biens pour lesquels les pays en développement ont un net avantage comparatif. Dans le secteur agricole, il faudrait interdire tout nouveau crédit ou subvention à l'exportation ainsi que toute nouvelle mesure intérieure ayant des effets de distorsion des échanges et il faudrait supprimer progressivement mais rapidement les mesures déjà en place. Il convient d'aborder également la question des obstacles qui barrent l'accès aux marchés dans les secteurs du textile et de l'habillement. Parallèlement, les gouvernements ont la responsabilité de mettre en place des politiques pour la

- sécurité des travailleurs et les restructurations industrielles dans les pays développés et dans les pays en développement. (369-379)
2. Les normes techniques applicables aux biens qui sont commercialisés sur le marché international devraient être définies d'une manière objective et participative, et les pays en développement devraient bénéficier d'une assistance accrue pour améliorer les normes de leurs produits. Il importe également de prévenir un usage abusif des mesures antidumping et de veiller à ce que les pays en développement disposent de l'appui technique nécessaire en matière de procédures. (380-382)
 3. Permettre un meilleur accès aux marchés n'est pas une panacée. Il est essentiel d'adopter une stratégie plus équilibrée propre à promouvoir une croissance mondiale durable et le plein emploi sur la base d'un partage équitable entre les pays de la responsabilité de maintenir une demande effective élevée dans l'économie mondiale. (372)
 4. En matière de propriété intellectuelle, les règles doivent être équitables, c'est-à-dire établir un juste équilibre entre les intérêts des producteurs de technologies et ceux des utilisateurs, notamment des pays à bas revenus qui n'ont qu'un accès limité au savoir et aux technologies. (383)
 5. Les règles mondiales doivent aussi mieux reconnaître la nécessité d'une discrimination positive en faveur des pays qui n'ont pas encore les mêmes capacités que ceux qui se sont développés plus tôt et, dans ce domaine, les dispositions de l'OMC concernant le traitement spécial et différentiel doivent être nettement renforcées. (369, 385-386)

ii) Systèmes mondiaux de production

Il faut que, dans le domaine de l'investissement direct étranger (IDE) et de la concurrence, les politiques s'inscrivent dans un cadre plus cohérent et uniforme qui assure un bon équilibre entre tous les intérêts, droits et devoirs.

1. Il convient de développer le dialogue et la coopération en matière de politique de la concurrence transfrontière afin de rendre les marchés mondiaux plus transparents et concurrentiels. Entre autres avantages, cela facilitera l'entrée des entreprises des pays en développement dans les systèmes mondiaux de production. (390-393)
2. En ce qui concerne les IDE, il faut mettre en place un cadre plus transparent, cohérent et équilibré qui tienne compte de tous les intérêts en jeu, qui réduise les problèmes de surenchère et qui renforce la contribution des IDE à un développement équitable. Pour l'élaboration de ce cadre, il faudrait redoubler d'efforts pour trouver un forum multilatéral généralement acceptable. (394-399)

iii) Système financier international

Pour que tout le parti possible puisse être tiré du commerce et des IDE, il faut que le fonctionnement du système financier international s'améliore nettement. Ce système devrait favoriser une croissance mondiale durable et améliorer les conditions de l'intégration des pays pauvres dans l'économie mondiale.

1. Un effort résolu est nécessaire pour assurer une plus grande participation des pays en développement au processus de réforme du système financier international. (405-407)
2. Il est impératif d'accélérer les progrès sur la voie d'une réduction du problème de la volatilité financière et de la contagion financière sur les marchés émergents.

Des mesures rapides devraient être prises pour garantir une augmentation des financements d'urgence en temps de crise et s'assurer que les pays confrontés à la contagion financière pourront également en bénéficier. (411)

3. Les règles et politiques financières mondiales devraient permettre aux pays en développement dont les systèmes financiers sont sous-développés et mal réglementés d'adopter une approche prudente et progressive de la libéralisation de leur compte de capital et de moduler leurs politiques d'ajustement de manière à réduire à un minimum les coûts sociaux. (408-409, 413)
4. Il faudrait redoubler d'efforts pour concevoir des mécanismes plus efficaces qui garantissent une répartition équitable des responsabilités et des charges entre les débiteurs et les prêteurs. (412)

iv) Le travail dans l'économie mondiale

La mise en place de règles du jeu plus équitables en matière économique doit s'assurer d'un meilleur respect des normes fondamentales du travail et de règles équitables pour les mouvements transfrontières de personnes.

1. Il faudrait renforcer la capacité de l'OIT de promouvoir le respect des normes fondamentales du travail. Toutes les organisations internationales compétentes devraient assumer leur responsabilité de promouvoir ces normes et veiller à ce que leurs politiques et programmes ne gênent pas leur application. (426)
2. Il faudrait prendre des mesures pour mettre en place un cadre multilatéral qui assujettisse à des règles équitables et transparentes les mouvements transfrontières de personnes. Nous recommandons une approche systématique qui *a)* étende et redynamise les engagements multilatéraux existants dans des domaines tels que les droits et la protection des travailleurs migrants ainsi que la traite des êtres humains, notamment des femmes; *b)* développe des approches communes des principaux problèmes dans le cadre d'un dialogue entre les pays d'origine et les pays de destination; *c)* cherche à mettre en place un cadre mondial en vue d'un processus ordonné et bien géré dans l'intérêt de tous. (433-444)
3. Un forum mondial pour la confrontation des points de vue et l'échange d'informations sur les mouvements transfrontières de personnes est nécessaire, et les organisations multilatérales qui traitent de cette question devraient être renforcées. (445-446)

De meilleures politiques internationales

La mise en place de règles plus justes doit s'accompagner de politiques internationales plus cohérentes et équitables.

1. Il est fondamental que des efforts accrus soient faits pour mobiliser des ressources au niveau international. Il faut que l'engagement de consacrer 0,7 pour cent du PIB à l'APD soit enfin respecté. Il faut aussi que les modalités de l'aide soient plus efficaces. (453-458)
2. Il faudrait accélérer et approfondir l'allègement de la dette. (459-462)
3. Il faudrait aussi envisager activement un large éventail d'options qui pourraient fournir des ressources supplémentaires. Ces nouvelles sources devraient s'ajouter et non se substituer à l'engagement de porter l'APD à 0,7 pour cent du PIB. (463-470)
4. Il faudrait mieux exploiter le potentiel que représentent les contributions privées volontaires et les œuvres philanthropiques au service de la solidarité mondiale. (471-472)

5. Il faudrait apporter plus d'appui aux initiatives d'investissement socialement responsable afin d'acheminer des ressources vers les pays à bas revenus. (474-475)
6. Une action internationale est essentielle pour accroître l'investissement dans l'éducation et la capacité technologique des pays en développement. (482-487)
7. Une action internationale est également nécessaire pour appuyer les systèmes nationaux de protection sociale de telle sorte qu'il y ait un niveau minimum de protection sociale dans l'économie mondiale. (488-491)
8. Un mécanisme plus efficace de gestion macroéconomique mondiale est nécessaire. Outre qu'il faut gérer les flux financiers et les taux de change dans le court terme, la coordination des politiques macroéconomiques devrait aussi viser, à plus long terme, à assurer le plein emploi. (410, 494-497)
9. Il faudrait, par une action plus énergique et un dialogue social élargi, promouvoir le travail décent dans les zones franches d'exportation (ZFE) et, sur un plan plus général, dans les systèmes mondiaux de production, et le BIT devrait si besoin est apporter avis et assistance à ceux qui participent à ce dialogue. (498-501, 563-566)
10. L'accès de tous à un travail décent devrait devenir un objectif mondial et des politiques plus cohérentes devraient être mises en œuvre dans le système multilatéral pour atteindre cet objectif. Toutes les organisations du système multilatéral devraient s'attacher à mieux intégrer et à rendre plus cohérentes les politiques internationales applicables à l'économie et au monde du travail. (502-510)
11. Les questions d'éducation, de santé, de droits de l'homme, d'environnement et d'égalité entre hommes et femmes devraient toutes être traitées dans le cadre d'une approche intégrée des objectifs économiques et sociaux. (511-514)

Des institutions plus responsables

i) Le système multilatéral et l'Etat

Pour améliorer la gouvernance mondiale, il est capital de réformer le système multilatéral afin de le rendre plus démocratique, transparent, responsable et cohérent.

1. Les institutions de Bretton Woods devraient mettre en place un système plus efficace de droits de vote en vue d'accroître la représentation des pays en développement. (521-525)
2. Les méthodes de travail et les procédures de négociation de l'OMC devraient garantir la pleine participation, dans des conditions efficaces, de tous les Etats Membres. (527)
3. Tous les organismes du système des Nations Unies devraient renforcer leurs unités d'évaluation, adopter des politiques claires d'information et publier leurs résultats conformément à ces politiques. Il faudrait encourager les évaluations externes, et la suite donnée aux évaluations devrait faire l'objet de rapports réguliers. (529)
4. Nous appelons les chefs d'Etat et de gouvernement à promouvoir des politiques cohérentes dans les instances internationales qui visent principalement le bien-être et la qualité de la vie des populations. Les moyens de rendre plus cohérente la politique socio-économique internationale devraient par ailleurs figurer à l'ordre du jour des réunions des dirigeants politiques mondiaux. (532)
5. Il faudrait envisager sérieusement les propositions qui consistent à créer un conseil de sécurité économique et social ainsi qu'un conseil mondial de la gouvernance mondiale. (530-531)

6. Il faudrait renforcer la capacité de l'ECOSOC de coordonner les politiques mondiales dans les sphères économiques et sociales par une amélioration du niveau de représentation, y compris un comité exécutif au niveau ministériel et une interaction interministérielle sur les questions mondiales clés, et par l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement. (533-534)
7. Les contributions financières aux institutions multilatérales devraient être augmentées afin que ces institutions puissent assumer des responsabilités accrues, et cela devrait s'assortir d'une amélioration de l'efficience et de l'efficacité. (536)
8. Toutes les organisations, y compris celles du système des Nations Unies, devraient être davantage comptables vis-à-vis du grand public des politiques qu'elles appliquent. Les gouvernements et les parlements devraient contribuer à ce processus en examinant les décisions prises par leurs représentants dans ces organisations. (528, 539-540, 543)
9. Nous demandons aussi une expansion progressive du contrôle parlementaire du système multilatéral au niveau mondial et la création d'un groupe parlementaire mondial qui s'occuperait de la cohérence et de la concordance des politiques économiques et sociales mondiales. (544-545)

ii) Acteurs non étatiques

En dehors du système multilatéral, le monde des affaires, les organisations de travailleurs, les organisations de la société civile et les réseaux mondiaux contribuent tous pour une part importante à la gouvernance mondiale.

1. Les initiatives prises volontairement par les entreprises, nationales ou transnationales, pourraient être renforcées de manière à accroître leur contribution à la dimension sociale de la mondialisation. L'OIT devrait convoquer un forum sur cette question. (555-557).
2. Il faudrait mettre en place dans les institutions de Bretton Woods et à l'OMC des structures formelles de consultation avec le mouvement syndical international et le monde des affaires. (562)
3. Un plus grand appui devrait être apporté au renforcement des mouvements et organisations de la société civile et il faudrait promouvoir le respect des droits et de la liberté de chacun de former des associations. Les organisations de la société civile des pays en développement devraient être davantage représentées dans les réseaux mondiaux de la société civile. Il faudrait promouvoir une plus grande interaction avec le système multilatéral. (568, 570-572)
4. Les organisations de la société civile devraient être transparentes et comptables de leur action, sans préjudice des droits des citoyens de s'organiser et de faire entendre leur voix. Les efforts d'autoréglementation pourraient être encouragés. (569)
5. Des médias responsables peuvent jouer un rôle central en facilitant l'évolution vers une mondialisation plus équitable, qui profite à tout le monde. Les politiques doivent partout mettre l'accent sur l'importance de la diversité de l'information et des flux de communications. (577)
6. Il faudrait une meilleure coordination entre les organisations internationales et les réseaux et partenariats mondiaux qui s'occupent de l'échange d'informations, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources dans les domaines économiques et sociaux. (581)

L'action nécessaire pour ces réformes exigera la mobilisation de beaucoup d'acteurs. Au-delà des négociations et débats en cours dans les forums nationaux ou multilatéraux, nous proposons les actions et initiatives suivantes.

1. Au niveau national, nous invitons les gouvernements et les acteurs non étatiques à engager de larges dialogues pour examiner et élaborer des mesures de suivi aux niveaux local, national et régional. (594-596)
2. Les organisations du système multilatéral devraient examiner leurs procédures en vue de s'assurer de la cohérence de leur action en ce qui concerne les valeurs universelles et le respect des droits de l'homme, de mieux les respecter dans la pratique et d'améliorer le dialogue international. (513-602)
3. Les organisations internationales devraient lancer des initiatives visant à rendre les politiques plus cohérentes afin de travailler ensemble à la conception de politiques plus équilibrées et complémentaires en vue d'une mondialisation équitable, qui profite à tout le monde. La première de ces initiatives devrait porter sur la croissance, l'investissement et l'emploi dans l'économie mondiale. (608-611)
4. Les organisations du système international dont le mandat vise les questions sociales devraient entreprendre des examens des conséquences sociales des politiques économiques, financières et commerciales au niveau national. Il est indispensable que les autorités nationales gardent la haute main sur le processus. (606)
5. Les organisations internationales les plus directement concernées devraient organiser une série de dialogues pluripartites pour examiner plus à fond et développer les principales propositions figurant dans le rapport de la commission. (613-617)
6. Les organisations internationales intéressées devraient mettre en place un forum sur les politiques de la mondialisation. Ce forum sera une plate-forme qui permettra un dialogue régulier au cours duquel seront confrontés différents points de vue sur l'impact social des évolutions et des politiques dans l'économie mondiale. Les institutions participantes pourraient produire périodiquement un Rapport sur l'état de la mondialisation. (618-622)
7. Il faudrait renforcer les programmes de recherche et la collecte des données sur la dimension sociale de la mondialisation. (623-629)



Annexe 2: Origine et composition de la commission

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a été créée en vertu d'une décision du Conseil d'administration du BIT en novembre 2001. Elle a été chargée de soumettre un rapport faisant autorité sur la question de la dimension sociale de la mondialisation, y compris les liens entre l'économie mondiale et le monde du travail *.

Le Directeur général du BIT a été invité à mener de vastes consultations en vue de la nomination des membres de la commission. Il devait s'agir de personnalités éminentes faisant autorité. La commission devait en outre être composée de manière équilibrée, qu'il s'agisse de la représentation des différentes régions, de l'équilibre entre hommes et femmes ou du tripartisme, et refléter les différents points de vue sur la mondialisation.

En février 2002, M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, ont accepté, à la demande du Directeur général, de coprésider la commission. Dix-neuf autres membres de différentes régions, origines et disciplines ont été nommés, cinq membres de droit, y compris le Directeur général du BIT et les membres du bureau du Conseil d'administration, assurant le lien entre la commission et l'OIT.

La commission est un organe indépendant, pleinement responsable de son rapport et de ses méthodes de travail. Tous ses membres siègent à titre individuel. Elle a été en mesure d'aborder en toute liberté des questions très diverses, de solliciter des conseils et de formuler toute proposition ou recommandation jugée pertinente dans le cadre de son mandat.

* Voir documents du Conseil d'administration du BIT: «Renforcement de l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation: prochaines étapes» (GB.282/WP/SDG/1), Genève, nov. 2001; et «Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation» (GB.282/12), Genève, nov. 2001.

Membres de la Commission

Coprésidents

Tarja Halonen, Présidente de la Finlande

M^{me} Tarja Halonen a été élue Présidente de la Finlande en février 2000. C'est la première femme à exercer cette fonction. Elle est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université d'Helsinki. En 1970, elle rejoint comme juriste l'Organisation centrale des syndicats finlandais et y demeure tout au long de sa carrière de députée, puis de ministre. M^{me} Halonen a été élue pour la première fois au Parlement en 1979, un mandat qu'elle a continué d'exercer jusqu'à son élection à la présidence de la Finlande. M^{me} Halonen a été notamment ministre de la Justice (1990-91), des Affaires étrangères (1995-2000) et de la Coopération nordique (1989-1991). Elle a joué un rôle actif au Conseil de l'Europe où elle a siégé au Comité des sages (1998-99). M^{me} Halonen s'est particulièrement intéressée tout au long de sa carrière politique aux questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'Etat de droit et à la société civile.

Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie

M. Benjamin W. Mkapa a été élu Président de la République-Unie de Tanzanie en novembre 1995. Il a étudié au Makere University College en Ouganda, où il a obtenu une licence de lettres en 1962. En 1966, il entame une longue carrière de journaliste qui le mène au poste de rédacteur en chef de deux grands quotidiens tanzaniens, *The Nationalist Uhuru* et *The Daily News*. En 1974, il est nommé attaché de presse du Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Mwalimu Julius Nyerere. Au cours de sa carrière diplomatique, M. Mkapa a été successivement ambassadeur au Nigéria (1976), ministre des Affaires étrangères (1977-1980), ambassadeur au Canada (1982) et ambassadeur aux Etats-Unis (1983). En 1984, il occupe de nouveau le poste de ministre des Affaires étrangères puis, au début des années quatre-vingt-dix, celui de ministre de l'Information et de la Radiotélévision. En 1992, il est nommé ministre de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur avant d'être porté à la présidence en 1995. Tout au long de sa carrière politique, M. Mkapa a œuvré en faveur du renforcement de la démocratie tanzanienne et de l'accélération du processus d'ouverture du pays aux échanges et aux investissements internationaux.

Membres

Giuliano Amato – M. Amato a été deux fois Premier ministre de l'Italie, de 1992 à 1993, puis de 2000 à 2001. Plus récemment, il a occupé le poste de vice-président de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe. Sénateur, M. Amato a occupé plusieurs postes gouvernementaux de premier plan: il a notamment été Vice-Premier ministre, ministre des Finances, ministre des Réformes institutionnelles et président de l'Autorité antitrust. M. Amato est juriste de formation. De 1975 à 1997, il a été professeur de droit constitutionnel comparé à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Rome.

Ruth Cardoso – Présidente du Programa Capacitação Solidária, une organisation brésilienne dont l'objectif est de faciliter les partenariats en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, M^{me} Cardoso, épouse de l'ancien Président de la République du Brésil, a été chercheuse au Centre brésilien d'analyse et de planification et professeur d'anthropologie à l'Université de São Paulo. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies et du groupe de haut niveau pour l'emploi des jeunes. M^{me} Cardoso a publié plusieurs ouvrages sur les jeunes, les mouvements sociaux, la société civile et les nouveaux acteurs sociaux.

Heba Handoussa – M^{me} Handoussa est membre de la Choura, la Chambre haute du Parlement égyptien, et siège au conseil d'administration de la Banque centrale du pays. Economiste de formation, M^{me} Handoussa a été jusqu'en 2003 directrice générale du Forum de la recherche économique pour les pays arabes, l'Iran et la Turquie. Elle a enseigné à l'Université américaine du Caire dont elle a ensuite été nommée vice-doyenne. Elle a été conseillère du gouvernement égyptien et consultante auprès de la Banque mondiale. Elle a publié de nombreux travaux de recherche qui portent sur l'ajustement structurel, la politique industrielle et l'aide étrangère, les réformes institutionnelles et les modèles de développement comparé.

Eveline Herfkens – Coordinatrice exécutive de la Campagne sur les objectifs de développement pour le Millénaire, M^{me} Herfkens a également été ministre de la Coopération au développement des Pays-Bas de 1998 à 2002. De 1996 à 1998, elle occupe le poste d'ambassadeur à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation mondiale du commerce. Au cours de cette période, elle siège également au Conseil de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et préside le bureau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. De 1990 à 1996, elle a été directrice exécutive du groupe de la Banque mondiale. Auparavant, elle a été pendant neuf ans députée du parti travailliste. Juriste de formation, M^{me} Herfkens a par ailleurs activement participé à plusieurs organisations non gouvernementales.

Ann McLaughlin Korologos – Vice-présidente de la Rand Corporation, M^{me} Korologos est aussi conseillère de la banque d'investissement new-yorkaise Benedetto, Gartland & Co. Elle siège par ailleurs au conseil d'administration d'AMR Corporation et de sa filiale American Airlines, et de Fannie Mae, Harman International Industries, Kellogg Company, Microsoft Corporation, Vulcan Materials et Host Marriott Corporation. M^{me} Korologos, qui a été secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis de 1987 à 1989, a également été sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et secrétaire d'Etat adjointe aux Finances. Elle a présidé l'Institut Aspen de 1996 à 2000.

Lu Mai – Secrétaire général de la Fondation chinoise de la recherche pour le développement depuis 1998, M. Lu est également, depuis 1995, chargé de recherche principal au Centre de recherche chinois pour le développement du Conseil d'Etat. Expert en matière de réforme rurale, il a dirigé le bureau expérimental de la réforme rurale, qui relève du Centre de recherche pour le développement rural du Conseil d'Etat, à la fin des années quatre-vingt. Il est l'auteur de nombreuses publications sur la réforme économique et a été consultant auprès de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et d'autres organisations internationales.

Valentina Matvienko – Gouverneur de Saint-Petersbourg depuis 2003, M^{me} Matvienko a auparavant été Vice-premier ministre de la Fédération de Russie en charge des affaires sociales, de l'éducation, du sport et de la culture. Elle a également été chargée des relations entre le gouvernement et les syndicats, les organisations et les associations sociales, les institutions religieuses et les médias. Elle a effectué sa carrière dans le corps diplomatique et la haute fonction publique. De 1991 à 1995, elle a occupé le poste d'ambassadeur à Malte, puis celui d'ambassadeur en Grèce, de 1997 à 1998.

Deepak Nayyar – Vice-président de l'Université de Delhi, M. Nayyar est un économiste renommé qui a enseigné à l'Université d'Oxford, à l'Université du Sussex, à l'Institut indien de gestion (Calcutta) et à l'Université Jawaharlal Nehru (New Delhi). Il a également été premier conseiller économique du gouvernement indien et secrétaire permanent au ministère des Finances. Auteur de nombreux ouvrages et articles, M. Nayyar préside le Conseil des gouverneurs de l'Institut mondial de recherche sur l'économie des pays en développement, à Helsinki; il préside également le conseil consultatif du Centre du développement international à l'Université d'Oxford et est membre du conseil d'administration du Conseil de la recherche sociale, aux Etats-Unis.

Taizo Nishimuro – Président du conseil d'administration de Toshiba, M. Nishimuro a fait carrière dans cette entreprise dans le secteur des ventes et du marketing international de composants électroniques et d'appareils électroniques destinés à la grande distribution. M. Nishimuro est actuellement vice-président de la Fédération des entreprises du Japon, organisation qui a vu le jour en mai 2002 suite à la fusion des deux principales organisations d'employeurs du Japon, Keidanren et Nikkeiren.

François Périgot – Président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) depuis juin 2001, M. Périgot a fait une longue carrière dans le milieu industriel français, d'abord en tant que président-directeur général de Thibaud, Gibbs et C^{ie} (1968-1970), puis en tant que président-directeur général du groupe Unilever France (1971-1986). M. Périgot a été président du CNPF (Conseil national du patronat français) de 1986 à 1994. Depuis 1997, il est président de MEDEF international, la branche internationale du Mouvement des entreprises de France.

Surin Pitsuwan – Député et ancien ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande, M. Surin a fait une longue carrière politique et diplomatique. Il a été ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2001 et vice-ministre des Affaires étrangères de 1992 à 1995. Député, il a vu son mandat parlementaire renouvelé six fois depuis 1986. Diplômé de sciences politiques, M. Surin est titulaire d'un doctorat de l'Université de Harvard. Il a siégé à la Commission de la sécurité humaine et signe régulièrement des chroniques dans d'importants quotidiens publiés en Thaïlande et dans d'autres pays de la région.

Julio Maria Sanguinetti – Président du Círculo de Montevideo, un forum qui vise à développer de nouvelles formes de gouvernance et à promouvoir le développement durable en Amérique latine, M. Sanguinetti a été élu à deux reprises à la présidence de la République uruguayenne (1985-1990 et 1990-1995). Il a fait une longue et éminente carrière dans la politique, la culture et le journalisme. En 2000, ses nombreuses réalisations ont été couronnées par le prix Simón Bolívar de l'UNESCO. Plusieurs universités lui ont décerné des diplômes honorifiques.

Hernando de Soto – Président de l'Institut pour la liberté et la démocratie de Lima, au Pérou, M. de Soto est considéré par *The Economist* comme l'un des penseurs les plus prolifiques en matière de développement. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages à succès dans le domaine de la politique économique et a été élu en 1999 par le magazine *Times* comme l'un des cinq latino-américains les plus novateurs du XX^e siècle. Considéré comme l'un des spécialistes les plus influents du secteur informel, il a été conseiller du gouvernement péruvien, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à intégrer les entreprises et la propriété informelles dans l'économie formelle.

Joseph Stiglitz – Professeur d'économie, de commerce et de questions internationales à l'Université de Columbia, aux Etats-Unis. M. Stiglitz est l'un des fondateurs de l'économie moderne du développement. Il a enseigné à Yale, Princeton, Oxford et Stanford, et a été premier économiste de la Banque mondiale. Il a également présidé le Conseil économique des Etats-Unis de 1993 à 1997. Il a reçu le prix Nobel d'économie en 2001.

John J. Sweeney – Il préside depuis 1995 la Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO). Né dans le Bronx, à New York, M. Sweeney commence sa carrière syndicale en tant qu'assistant de recherche au Syndicat des travailleurs de la confection pour dames. En 1960, il entre à l'Union internationale des employés des services (SEIU) en qualité de directeur pour la ville de New York. Il en est devenu président en 1980 et a été réélu à ce poste pour quatre mandats consécutifs, avant d'être élu président de l'AFL-CIO.

Victoria Tauli-Corpuz – Directrice exécutive de la Fondation Tebtebba (Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation), M^{me} Tauli-Corpuz est une militante des droits autochtones. Originaire de la région de Cordillera,

aux Philippines, elle a créé et géré diverses organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la sensibilisation sociale, l'organisation communautaire, et la recherche et le développement. Membre et présidente-rapporteuse depuis 1994 du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones, elle a été récemment nommée commissaire de la Commission nationale sur le rôle des femmes philippines.

Aminata D. Traoré – Auteur et directrice du Centre Amadou Hanyrat Ba (CA-HBA), l'une des organisations du Forum social africain. M^{me} Traoré a été ministre de la Culture et du Tourisme du Mali. Elle a publié divers ouvrages portant sur les questions de développement, notamment les relations Nord-Sud, la coopération bilatérale et multilatérale, la gouvernance démocratique, locale et internationale, et la mondialisation. Elle a coorganisé le premier Forum social africain qui s'est tenu à Bamako en janvier 2002.

Zwelinzima Vavi – Secrétaire général du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), M. Vavi a travaillé dans les zones de Klerksdrop et d'Orkney, riches en gisements aurifères. Il rejoint l'Union nationale des travailleurs des mines en 1987 et est nommé en 1988 secrétaire régional du COSATU pour le Transvaal occidental. Quatre ans plus tard, M. Vavi en devient le secrétaire exécutif national, puis le secrétaire général adjoint, poste qu'il a occupé de 1993 à 1999.

Ernst Ulrich von Weizsäcker — Elu du Bundestag depuis 1998, M. von Weizsäcker est aussi un scientifique. Il a présidé la Commission parlementaire sur la mondialisation de l'économie. Scientifique éminent, spécialiste de biologie et de physique, il a dirigé le Centre des Nations Unies pour la science et la technique et l'Institut pour une politique européenne de l'environnement. Membre depuis 1991 du Club de Rome, M. von Weizsäcker a écrit des ouvrages qui ont été largement publiés sur la politique publique et les questions liées à l'environnement et à l'énergie.

Membres de droit

Bill Brett – Président du Conseil d'administration du BIT en 2002-03, Lord Brett a été membre pendant sept ans du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Après une longue carrière de syndicaliste, il siège à la Chambre des lords depuis juin 1999.

Eui-yong Chung – Président du Conseil d'administration du BIT en 2003-04, M. Chung a été ambassadeur et représentant permanent de la République de Corée auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève (2001-2004) et président de la session extraordinaire du Conseil des ADPIC de l'OMC sur le Programme de Doha pour le développement (2002-2004).

Daniel Funes de Rioja – Vice-président du Conseil d'administration du BIT et président du groupe des employeurs, M. Funes de Rioja est vice-président de l'Organisation internationale des employeurs et président du Comité technique permanent pour les questions sociales de l'Organisation des Etats américains. Il est également directeur de la politique sociale au sein de l'Union industrielle d'Argentine.

Juan Somavia – Directeur général du BIT depuis mars 1998, M. Somavia est l'ancien représentant permanent du Chili aux Nations Unies. Il a effectué une longue et brillante carrière tant au niveau national que dans les instances internationales. Il a été à deux reprises président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECO-SOC) et a présidé le comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995.

Alain Ludovic Tou – Il a présidé le Conseil d'administration du BIT lors de la session 2001-02 et est, depuis novembre 2000, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale du Burkina Faso. M. Tou a occupé plusieurs fonctions politiques

éminentes dans son pays et a notamment été ministre de l'Habitat, du Logement et de l'Urbanisme, et ministre de la Santé.

Le secrétariat

Le BIT a mis en place un secrétariat pour appuyer la commission dans ses activités. La Banque mondiale a aussi détaché un haut fonctionnaire. Le secrétariat a travaillé en étroite coordination avec les conseillers des coprésidents: Jarmo Viinanen et Heikki Pohja (conseillers de la Présidente Halonen) et Fulgence Kazaura, Ombeni Sefue et Tuvako Manongi (conseillers du Président Mkapa).

Le secrétariat se composait de Padmanabha Gopinath (Secrétaire exécutif), Gerry Rodgers (directeur technique), Eddy Lee (conseiller économique), Dharam Ghai, Arna Hartman (Banque mondiale), Susan Hayter, Michael Henriques (responsable, opérations), Rolph van der Hoeven (responsable, secrétariat technique), Ruth McCoy et Aurelio Parisotto. Zohreh Tabatabai était conseillère pour la communication.

Un certain nombre d'autres personnes ont également contribué de manière significative aux travaux du secrétariat: Manolo Abella, José-Guillermo Aleida dos Reis, Rashid Amjad, Philip Bowring, Susan Davis, Janelle Diller, Tayo Fashoyin, Deborah France, Ajit Ghose, K.P. Kannan, Richard Kozul-Wright (CNUCED), Bob Kyloh, John Lanmore, Virgilio Levaggi, Francis Maupain, Steven Oates, Nana Oishi, Stephen Pursey et Hamid Tabatabai.

Annette Schut a occupé la fonction de documentaliste. Un appui éditorial a été fourni par Rosemarie Beattie, Sheila Davey et Geraldeen Fitzgerald. Barbara Collins et Clare Schenker ont organisé les systèmes administratif et financier et le système d'information, lesquels ont été mis en œuvre par Rowena Ferranco, Zydre Pember, Judy Rafferty, Véronique Arthaud, Mila Cueni, Sharon Dubois, Catherine Harada, Zohreh Mobasser et Meral Stagoll. Michiko Miyamoto et Roberto Zachman ont apporté leur contribution à diverses applications Internet. Renato Johnsson, Andrew Lang, Malte Luebker et Muriel Meunier ont fourni un appui en matière de recherches.

Annexe 3: Réunions, consultations et recherches organisées par la commission

Réunions de la commission

La commission a tenu six réunions à Genève les 24-26 mars 2002, 20-21 mai 2002, 12-15 octobre 2002, 16-18 février 2003, 17-20 mai 2003, et 10-12 août 2003. Un échange de vues informel a également eu lieu à Genève du 4 au 6 octobre 2003.

La commission a en outre organisé des consultations et des dialogues approfondis et a profité d'un programme de travail technique organisé par le secrétariat.

Consultations

La commission a tiré parti d'échanges de vues organisés le 2 octobre 2002 avec Horst Köhler, Directeur général du FMI, le 14 octobre 2002 avec Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'OMC, et le 18 février 2003 avec James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

La commission a également organisé une série de dialogues à travers le monde pour connaître les différents points de vue sur la mondialisation. Des membres de la commission et des membres du secrétariat ont pris part à dix-neuf dialogues nationaux, sept dialogues régionaux et neuf consultations réunissant des acteurs clés. Cela a permis de sonder une grande partie de l'opinion publique mondiale par l'intermédiaire de plus de 2 000 dirigeants et personnalités venus de tous les horizons (gouvernements, monde des affaires, syndicats, société civile) et de toutes les régions. Les rapports complets sur ces dialogues peuvent être consultés sur le site Web de la commission (www.ilo.org/wcsdg).

Dialogues nationaux

- | | |
|---------------|--------------------------------|
| • Tanzanie | Dar es-Salaam, 19-20 août 2002 |
| • Sénégal | Dakar, 26 août 2002 |
| • Ouganda | Kampala, 4 octobre 2002 |
| • Philippines | Manille, 12 septembre 2002 |
| • Russie | Moscou, 25 septembre 2002 |
| • Mexique | Mexico, 8 octobre 2002 |

- Costa Rica San José, 28 octobre 2002
- Chili Santiago, 4 novembre 2002
- Afrique du Sud Johannesburg, 9 novembre 2002
- Finlande Helsinki, 13 novembre 2002
- Chine Beijing, 26 novembre 2002
- Argentine-Uruguay Carrasco, 2 décembre 2002
- Inde New Delhi, 11 décembre 2002
- Egypte Le Caire, 21-22 décembre 2002
- Brésil Brasilia, 20-21 janvier 2003
- Pologne Varsovie, 6 février 2003
- Etats-Unis Groupes de réflexion
Indianapolis, 22 avril 2003
Washington, 24 avril 2003
- Allemagne Berlin, 28 avril 2003

Dialogues régionaux et sous-régionaux

- Amérique latine Lima, 7 décembre 2002
Santiago du Chili, 1^{er} juillet 2003
- Asie Bangkok, 16-17 décembre 2002
- Europe Bruxelles, 3-4 février 2003
- Afrique Arusha, 6-7 avril 2003
- Caraïbes Barbade, 9 avril 2003
- Etats arabes Beyrouth, 8-9 mai 2003

Autres dialogues

- Activité organisée durant le Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 30 août 2002.
- Session d'information avec les organisations de la société civile lors du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 2 septembre 2002.
- Rencontre avec des dirigeants d'entreprises sous l'égide de l'OIE, Genève, 16 octobre 2002.
- Dialogue avec les mouvements syndicaux mondiaux, la CISL et la CMT, Bruxelles, 26 novembre 2002.
- Session informelle lors du Forum sur l'état du monde, Mexico, 4 décembre 2002.
- Dialogue «La dimension sociale de la mondialisation – évaluation critique par la société civile», Université de Thammasat et Friedrich-Ebert-Stiftung, Bangkok, 17-18 décembre 2002.
- Activités en marge du Forum social mondial, Porto Alegre, 24 janvier 2003.
- Réunion sur les valeurs de la mondialisation organisée en marge du Forum économique mondial, 25 janvier 2003.
- Table ronde avec des dirigeants d'organisations non gouvernementales, Genève, 6 juin.

Appui technique

Le secrétariat a mis en place une vaste base de données pour appuyer les travaux de la commission: examen des travaux des commissions précédentes, recherches et ouvrages pertinents, compilation d'idées et d'expériences, documents sur des questions de fond, données sur les tendances de la dimension sociale de la mondialisation. Des consultations techniques ont également eu lieu avec d'autres organisations inter-

nationales, en particulier le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA), le PNUD, la CNUCED, la Banque mondiale, l'OMC et le FMI.

Des *réseaux du savoir*, composés de praticiens, d'experts, d'universitaires et d'acteurs divers, ont été établis afin que la commission puisse exploiter leur expertise dans les domaines suivants:

- valeurs et objectifs dans le contexte de la mondialisation;
- marchés locaux et politiques locales à l'heure de la mondialisation;
- politiques propres à réduire l'exclusion au niveau national: comment faire en sorte que la mondialisation profite à plus de monde;
- réseaux transfrontières de production et de technologie: promouvoir le développement et le travail décent;
- migrations internationales: la mobilité de la main-d'œuvre à l'ordre du jour de la politique mondiale;
- gouvernance internationale pour une mondialisation propre à réduire l'exclusion;
- mondialisation et culture.

L'égalité entre hommes et femmes et l'emploi ont été abordés en tant que thèmes transversaux.

Le secrétariat a organisé une série de réunions pour tirer parti des connaissances techniques de ces réseaux (voir liste ci-dessous). Ainsi, il a été possible d'identifier les problèmes à résoudre, de passer en revue différentes approches possibles et de mettre en relief les options à prendre en considération par la commission.

On trouvera prochainement les rapports des réunions des réseaux du savoir, une base de données statistiques, une «banque d'idées» électronique pour les propositions intéressant la dimension sociale de la mondialisation, une bibliographie annotée et une série de documents techniques sur le site Web de la commission (www.ilo.org/wcsdg). Des dispositions distinctes sont actuellement prises pour la publication de ces documents.

Réunions des réseaux du savoir

- | | |
|---|--|
| • Mondialisation et exclusion | Genève, 16-17 septembre 2002 |
| • Migrations internationales | Genève, 18-19 septembre 2002 |
| • Réseaux transfrontières de production et de technologie | Genève, 19-20 septembre 2002 |
| • Valeurs et mondialisation | Conférence électronique,
24-30 septembre 2002 |
| • Marchés locaux et politiques locales à l'heure de la mondialisation | Genève, 7-8 novembre 2002 |
| • Les cadres réglementaires dans l'économie mondiale | Genève, 21-22 novembre 2002 |
| • Gouvernance pour une meilleure mondialisation | New York, 22 novembre 2002 |
| • Faire en sorte que la mondialisation fonctionne: développer les avantages à l'intention des familles qui travaillent et des pauvres | Washington, 2-3 décembre 2002
(en coopération avec la Brookings Institution et la Carnegie Endowment for International Peace) |
| • Développer le commerce en vue d'une mondialisation plus juste | Genève, 6 décembre 2002 |
| • Migrations internationales | Genève, 16-17 décembre 2002 |

- Mondialisation, culture et changement social Genève, 30-31 janvier 2003 (en coopération avec l'UNRISD)
- Responsabilité sociale des entreprises Genève, 14-15 février 2003
- Mondialisation et adaptation du marché du travail dans les pays en développement Londres, 8 avril 2003 (en coopération avec le DFID)

Remerciements

La commission souhaite remercier les nombreuses personnes et institutions qui ont apporté une contribution précieuse à ses travaux.

Contributions financières

L'OIT a financé l'essentiel des activités de la commission. Les gouvernements du Danemark, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni ont financé certains travaux.

Soutien aux dialogues et aux consultations

De nombreuses organisations ont apporté leur aide pour la conduite des dialogues et des consultations. Il s'agit notamment des suivantes: Centre Al-Ahram pour les études politiques et stratégiques, Le Caire; Communauté andine; Fondation chinoise de recherches sur le développement (CDRF), Beijing; Colegio de México; Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Dakar; Commission économique pour l'Afrique (CEA); Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL); Fondation pour la recherche économique et sociale (ESRF), Dar es-Salaam; Commission européenne, direction générale Emploi et affaires sociales; ministère fédéral de l'Economie et du Travail de l'Allemagne; ministère flamand des Affaires intérieures, de la Fonction publique et de la Politique étrangère; Friedrich-Ebert-Stiftung, Bangkok; gouvernement de la Barbade; Hart Research Associates, Washington, DC; Confédération internationale des syndicats libres (CISL); Organisation internationale des employeurs (OIE); Institut de recherches sur les relations internationales (IPRI) du ministère des Affaires étrangères du Brésil; Institut pour les études sur le travail et la société (IETS), Rio de Janeiro; ministère de l'Economie et du Travail et de la Politique sociale de la Pologne; ministère de l'Egalité entre les sexes, du Travail et du Développement social de l'Ouganda; ministère du Travail et de l'Emploi du Brésil; Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre de l'Afrique du Sud (NEDLAC); Bureau de la République de Finlande; Bureau du Président de la République-Unie de Tanzanie; Public Opinion Strategies, Washington, DC; Research on Poverty Alleviation (recherches sur l'atténuation de la pauvreté) (REPOA), Dar es-Salaam; Université de Thammasat, Bangkok; State of the World Forum (Forum sur l'état du monde), Commission sur la mondialisation; Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies (SLNG); Confédération mondiale du travail; Forum économique mondial; Forum social mondial.

Les bureaux extérieurs de l'OIT ont également apporté un soutien non négligeable. Mention doit être faite notamment du soutien apporté par les directeurs et le personnel des bureaux régionaux de l'OIT à Abidjan, Bangkok, Beyrouth, Genève et Lima; les directeurs et le personnel des bureaux sous-régionaux de l'OIT à Budapest, Le Caire, Dakar, Manille, Moscou, New Delhi, Lima, Port of Spain, Santiago et San José; les directeurs et le personnel des bureaux de l'OIT à Beijing, Bonn, Brasilia, Bruxelles, Buenos Aires, Dar es-Salaam, Mexico, New York, Pretoria et Washington.

Plusieurs personnes ont participé aux discussions de fond ou aux réunions des réseaux du savoir, ou fourni des commentaires écrits ou apporté une contribution aux documents de fond. Il s'agit en particulier des personnes suivantes: Nermin Abadan-Unat, Aderanti Adepoju, Yilmaz Akyuz, Yogindev Alagh, Alice Amsden, Catherine Anigolu, Abdullahi An-Na'im, Edna Armendariz, Tony Atkinson, Farooq Azam, Jim Baker, Stephanie Barrientos, Graziano Battistella, Nouredine Benfreha, Raj Bhala, Arne Bigsten, Mark Bogan, Jan Breman, Nilüfer Çağatay, Wendy Caird, Marilyn Carr, Manuel Castells, Stephen Castles, Gopal Krishan Chadha, Dan Chiribuca, Martha Chen, Anthony Clunies Ross, Barry Coates, Jeff Crisp, Dan Cunniah, Sriyan de Silva, Simon Deakin, Nitin Desai, Alisa DiCaprio, Zdenek Drabek, Asbjorn Eide, Kimberly Ann Elliott, Korkut Ertürk, John Evans, Richard Falk, Gary Fields, Michael Finger, Augustin Fosu, Torbjörn Fredriksson, Alvaro Garcia Hurtado, Charles Gore, Duncan Green, David Greenaway, Rebecca Grynspan, Basudeb Guha-Khasnobis, Bernhard Gunter, Sanjeev Gupta, Cees J. Hamelink, Ulf Hannerz, John Harriss, Pamela Hartigan, Jeremy Heimans, Hazel Henderson, Fred Higgs, Michael Hopkins, Edwin Horlings, Renate Hornung-Draus, Naomi Hossain, James Howard, John Humphrey, Didier Jacobs, Elizabeth Jelin, Richard K. Johanson, Emmanuel Julien, Dwight Justice, Naila Kabeer, Evance Kalula, Rashid Kulkab, Neil Kearney, George Kell, Martin Khor Kok Peng, Mwangi Kimenyi, Evans Kituyi, Michelle Klein Solomon, David Kostzer, Zeljka Kozul-Wright, Viktor Kuvaldin, Brian Langille, Frédéric Lapeyre, Ernst Ligteringen, Sachikonye Llyod, Robert Lucas, Archie Mafeje, Philip Martin, Susan Martin, Joerg Mayer, Sharon McClenaghan, Allister McGregor, Malini Mehra, Claire Melamed, Ronald Mendoza, Jörg Meyer-Stamer, Thandika Mkandawire, Branko Milanovic, William Milberg, John Morley, Oliver Morrissey, Lamiya Morshed, Jill Murray, Sali Nasr, Deepak Nayyarm, Sopiée Noordin, Anita Normark, Martha Nussbaum, Kingsley Ofei-Nkansah, Rene Ofreneo, Irena Omelaniuk, Banji Oyeyinka, Florence Palpacuer, T.S. Papola, Ebrahim Patel, Roberta Piermartini, Roger Poole, Carolina Quinteros, Dan Rees, Steve Richards, Lesley Roberts, Virginia Rodríguez, Bruno Roelants, Jorge Saba Arbache, Lloyd Sachikonye, Ignacy Sachs, Ashwani Saith, Saskia Sassen, Rene Scharer, Elliot J. Schrage, Kunal Sen, Iddi Simba, Andrés Solimano, Lina Song, Simon Steyne, Seán Siochrú, Alain Supiot, Hiromi Suzumura, Michelle Swenarchuk, Kaarin Taipale, Dirk Willem te Velde, Elizabeth Thomas-Hope, Anthony Tsekpo, Andras Uthoff, Fitzgerald Valpy, Gijsbert van Liemt, Anthony Venables, Anil Verma, Anna Walker, Simon Walker, Kevin Watkins, Jonas Widgren, Meredith Woo-Cumings, Adrian Wood, Ngaire Woods, Zhang Xiao Shan, Gisèle Yitamben.

Nous remercions également les nombreux fonctionnaires du BIT, outre ceux qui ont participé directement aux travaux du secrétariat, qui ont communiqué idées, suggestions et informations.

L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), le ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID), la Brookings Institution et la Carnegie Endowment for International Peace ont cofinancé plusieurs réunions techniques et aidé à les organiser et à les gérer. Le gouvernement de la Norvège a accueilli une réunion consultative spéciale visant à soutenir les travaux de la commission.

Index

Note: Les chiffres arabes renvoient aux paragraphes; les chiffres romains renvoient aux numéros des pages du synopsis; les numéros en exposant renvoient aux notes de bas de page.

- accès au marché xiv, 263, 266
 - barrières 369, 381-83
 - et intégration régionale 32
 - PMA 158, 182, 372
- Accords de Marrakech (1994) 505
- acteurs locaux 304, 307
- acteurs non étatiques 221, 304, 344
- Action mondiale des parlementaires 544
- activités illicites 223, 224
- administration locale 302-305
- Afrique 79-86, 376, 479
 - intégration régionale 314, 323
 - voir également* Afrique subsaharienne
- Afrique du Sud 308, 342
- Afrique subsaharienne 138, 169
 - APD 458
 - dette 169, 182
 - institutions de Bretton Woods 523, 525
 - pauvreté 13, 182, 201
 - VIH/SIDA 273
- Agence internationale de la politique de la concurrence 393
- agriculture
 - politiques nationales 256, 260
 - protectionnisme 182, 374-76
 - subventions 70, 374-75
- Aide publique au développement (APD) 44, 169, 453-58, fig. 21
 - en vue des objectifs de développement pour le Millénaire xii, 451, 456-58, 463
- ajustement structurel 13, 234
 - et protection sociale 488-91
 - politiques d' 152, 413, 461
- Albanie 308
- ALENA 322³⁵
- allègement de la dette 127, 412, 459-62
- Allemagne 108, 296
- Amérique du Nord
 - points de vue sur la mondialisation 108-14
 - projet de zone de libre-échange 322³⁵, 326
- Amérique latine 180, 319, 523
 - chômage 195, fig. 14
 - intégration régionale 314, 322
 - pauvreté 13, 201
 - points de vue sur la mondialisation 97-103
- AMI 394
- AMVI 558
- ANASE 324³⁷
- anglais, usage dominant 575
- Annan, Kofi 28
- APEC 324
- Argentine 97, 100, 102
- Asie 91-96, 324, 523
 - voir également* Asie centrale; Chine; Asie de l'Est; Asie du Sud-Est
- Asie centrale 104-107, 201

Asie de l'Est 10, 180, 248, 362, 432
 chômage 195, fig. 13
 Asie du Sud-Est, chômage 195, fig. 13
 assemblée parlementaire de l'Union africaine 544
 Association des femmes travaillant à leur compte
 (SEWA) 308
 avantage comparatif 146, 150, 369, 377

Bangladesh 308
 Banque mondiale 84, 376, 522, 527, 611, 616
 collaboration avec l'OIT 510
 Département de l'évaluation des opérations 529
 dialogue international sur la fiscalité 465
 documents de stratégie pour la réduction
 de la pauvreté (DSRP) 461, 506, 512
 emploi 506
 Initiative en faveur des PPTE 460
 mouvement syndical et 561
 obligation de rendre des comptes/responsabilité/
 transparence 527-29
 rapport sur l'observation des normes et des codes
 (ROSC) 366
 réseau parlementaire 544
 Barbade 101
 base économique locale 298, 306-308
 blanchiment d'argent 223
 Brésil 70, 98, 184, 272, 341
 Brown, Gordon 467
 Bureau des services de contrôle interne des Nations
 Unies 529
 bureaucratie 264, 266, 325, 571

cacao 375, 555
 cadre éthique 37-51
 campagne du Sommet du microcrédit 308
 Campagne Jubilé 2000 pour l'annulation
 de la dette 568
 campagnes publiques 38, 55, 471, 542
 rôle des organisations de la société civile 568
 Canada 198
 Caraïbes 101-103, 201, 322
 chômage 195, fig. 13
 Cardoso, Fernando Henrique 572
 CARICOM 322³⁵
 Centre Sud, Genève 627¹¹⁶
 Chambre de commerce internationale (CCI) 586
 Chili 99, 180, 409
 Chine 92, 181, 341, 409
 chômage 173
 croissance économique 177, 178
 IDE 94
 réduction de la pauvreté 91, 201

Chirac, Jacques 468
 chômage
 déclaré 195, 197, fig.13 et 14
 réduction du 280
 CISL 586, 616
 CLACSO, Buenos Aires 627¹¹⁶
 CMT 586
 CNUCED 561, 616
 CODESRIA, Dakar 627¹¹⁶
 cohérence des politiques 33, 352, 530-31, 593
 au sein des États-nations 539-40
 dans le cadre du système multilatéral 603-11
 objectifs économiques et sociaux 511-14, 532-34,
 606
 pour un travail décent 502-10
 Comité économique et social européen 329
 commerce 137-38, 149-50
 et entrées nettes d'IDE fig. 1
 règles multilatérales 368-86
 système commercial multilatéral 156-58
 traitement spécial et différentiel 367, 369
 commerce multilatéral 156-58
 règles 368-86
 Commission des droits de l'homme des Nations
 Unies 602
 Commission européenne 552
 Commission interaméricaine des droits
 de l'homme 319
 Commission internationale des employeurs
 maritimes 565
 Commission mondiale sur les migrations
 (proposée) 446
 Commission on global governance 519¹⁰¹
 Commission secteur privé et développement
 des Nations Unies 559
 Commission sur la sécurité humaine 491⁹³
 commissions économiques régionales des Nations
 Unies 616
 Communauté andine (CAN) 322³⁵
 Communauté économique africaine 323³⁶
 communauté mondiale 52-61, 130, 221, 299, 358,
 542, 634
 communautés locales xiii, 124, 292
 renforcement 293-301
 valeurs 309-12
 communication, 10, 310, 573-77, fig. 9
 communisme, effondrement du 154
 conditionnalité 125, 153, 365, 458
 Conférence des Nations unies sur l'environnement
 et le développement (1992), Déclaration de Rio
 et Action 21, 478⁸⁸, 480
 Conférence internationale sur la population
 et le développement, Le Caire 478⁸⁸

Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (2002) 450⁷⁴

Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne 478⁸⁸

Conférence mondiale sur les femmes (quatrième), Beijing 478⁸⁸

conflits 25
troubles civils 23, 239

connaissances/savoir 146, 147, 482, 622

conscience mondiale 219, 342

Conseil de l'Europe 319

Conseil économique et social (ECOSOC) 465, 514, 533-34, 582, 610

Conseil international pour les initiatives écologiques locales 305³¹

Constitution européenne (projet) 321

coopération dans le domaine de la fiscalité 464-65

coopératives 306

Corée, République de 181

corruption 244

Costa Rica 67, 100

coton 375, 376

Cour de justice européenne 321

Cour pénale internationale 568, 582

crédit
droits de propriété 265
voir également microcrédit/microfinancement

criminalité
multinationales 223-24
voir également traite d'êtres humains/trafic

crise de la dette 151

crise(s) financière(s) 167, 403
asiatique 95, 173, 403

croissance économique
impact de la mondialisation 174-82, fig. 10 et 11
politiques macroéconomiques
internationales 495, 611

culture 310
diversité 41, 50
impact de la mondialisation 68, 107, 222, 574

décentralisation 294, 300, 539

Déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003) 458

défis mondiaux 337-38

démocratie 238, 358
base d'une bonne gouvernance 240, 519, 521-25
participative 15, 293, 329, 572
propagation 220, 342
représentative 15, 572

dépenses militaires 470

développement durable x, 21, 290-92, 475, 480

développement industriel 362

dialogue international sur la fiscalité 465

dialogue social 242, 566
intégration régionale 329-30
politiques de l'emploi 283-89, 501
systèmes de production mondiaux 563-66

dialogue x, 618
et consultations (Commission mondiale) 62-64, 595
international 49, 55-60
migrations 442-43
national 584
syndicats 120-23
voir également dialogues d'élaboration des politiques; dialogue social

dialogues d'élaboration des politiques xvi, 399, 613-16, 628
pour les IDE 399

dignité humaine 16, 18, 41

dimension sociale 13, 21
de l'intégration régionale 327-31
impact de la mondialisation 172, 206-17

discrimination positive xiii, 386

discrimination, main-d'œuvre 423

documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) 461, 506, 512

dons de bienfaisance 471-72

droits de l'homme 6, 21, 34, 37, 127, 238, 358
caractère fondamental 478
la protection sociale, un des 491

droits de propriété 242, 265-67

droits de propriété intellectuelle 156, 179, 188, 364, 383

droits de tirage spéciaux (DTS) 466

droits fondamentaux au travail 242, 373, 418-19, 492, 510

dysfonctionnements du marché 226, 249, 282, 354

économie informelle 13, 196, 253, 261-68, 609
et droits de propriété 265-67

économies rurales 256-57, 295, 306

éducation 71, 249, 269-77, 609
compétences et technologie 275-77, 482-87, 616
dépenses publiques 212-13, fig. 20
enseignement à distance 487
enseignement primaire 272, 272²⁶, 484

égalité des sexes xvi, 41, 68, 214, 504, 609, 616
et emploi 281
voir également femmes

Egypte 66

élaboration des politiques 612-21

emploi 281
impact de la mondialisation sur l' 194-97, 210, 279
impact des échanges sur l' 184
plein 494-97, 502

- travail et 278-89
 - voir également* travail décent;
 - travail indépendant; chômage
- emploi des jeunes 278
- Enron 244
- entreprises 115-19, 209, 344
 - responsabilité sociale 47, 118, 550-59
 - scandales touchant les sociétés 119, 167
 - taux d'imposition des sociétés fig. 12
 - transparence 546-59
 - voir également* gouvernance d'entreprise
- entreprises multinationales (EMN) 15, 147, 150, 179, 564
 - et production mondiale 159-61, 388, 498
 - et commerce mondial 188, 388
 - rôle dans la gouvernance mondiale 344-45
 - environnement 41, 113, 124, 211
 - et politiques de développement durable 290, 480
- équité 41
- équité sociale 34, 238
- Erythrée 272
- Etat
 - effets de la mondialisation sur le rôle de l' x, 101, 105, 149, 249-51
 - fourniture de biens collectifs 249, 255, 269
 - voir également* Etats-nations
- Etats arabes 87-90, 324
- Etats-nations 31, 72, 114, 340, 541
 - dysfonctionnements 239
 - effets secondaires des politiques
 - et externalités 243, 247, 249, 316, 336, 529
 - finances publiques 193, 212-13, fig. 20
 - gouvernance mondiale 227, 537-39
 - intégration régionale 331, 332
 - interdépendance 52, 336
 - libéralisation économique 246-54
 - mesures globales en vue du changement xii-xiii, 584, 594-96
 - mesures pour la mise en application des normes du travail 420⁶²
 - obligation de rendre des comptes/responsabilité/transparence 537-42
 - politiques économiques 255-60
 - politiques macroéconomiques 252-53, 410, 494
 - processus de réduction de l'endettement 461
 - règles équitables 361-67
- Etats-Unis 222, 296
 - fondations privées 472
 - perceptions de la mondialisation 112-13
 - revenus et emplois 197, 198
- Europe 201
 - points de vue sur la mondialisation 108-14
- Europe centrale 245
- Europe orientale 104-107, 180, 245, 248
- évaluation du secteur financier (ESF) 366
- évasion fiscale 223
- FAO 599¹¹³
- fédéralisme 296
- Fédération internationale des ouvriers
 - du transport 565
- Fédérations syndicales mondiales 564
- femmes 120, 129, 286, 609
 - dans l'économie informelle 261, 264, 268
 - éducation 270
 - effets de la mondialisation sur les 215-17
 - et VIH/SIDA 479
- Fiducie sociale mondiale, concept 471
- finances publiques 249-51, 255-60, 269-77
- Finlande 110
- flexibilité de l'emploi 283
- flux financiers 141-45
 - capitaux privés 163, 402, 473-75
 - et croissance économique 189-91
- FMI 84, 348, 522, 611, 616
 - dialogue international sur la fiscalité 465
 - emploi 505, 506, 510
 - initiative en faveur des PPTE 460
 - mouvement syndical et 561
 - obligation de rendre des comptes/responsabilité/transparence 528-29
 - quatrième amendement aux Statuts du Fonds monétaire international 466
- Fondation Bill et Melinda Gates 472, 558
- Fondation David et Lucile Packard 472
- Fondation des Nations Unies 472
- Fondation Ford 472
- Fondation John D. et Catherine T. MacArthur 472
- Fondation Rockefeller 472
- fondations privées 472
- Fonds de développement des Nations Unies
 - pour la femme (UNIFEM) 616
- Fonds fiduciaire international pour le développement, projet 467
- Fonds international de développement agricole (FIDA) 20, 524
- Fonds latino-américain de réserve 322
- Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme 479, 579
- Fonds pour l'environnement mondial 579
- formation, investissement dans la 275, 276
- Forum sur les politiques de la mondialisation (proposé) xvi, 593, 619-21
- Forum de recherche économique pour les pays arabes, Le Caire 627¹¹⁶

- Forum économique mondial, Davos 119, 585¹¹²
 Forum international sur la mondialisation 585¹¹²
 Forum mondial de l'éducation, Dakar (2000) 486
 Forum social mondial 119, 126, 585¹¹²
 Forum sur l'état du monde, Commission sur la mondialisation 585¹¹²
- Gambie, 272
 Gandhi, Mahatma 22
 GATT 137, 156
voir également OMC
- gens
 aspirations vii, 16-17, 25, 236
 impact de la mondialisation sur les 206-17
 points de vue sur la mondialisation 204-205
 prise de conscience mondiale 219, 342
 regard vii, xii, 20, 62, 65
voir également personnes
- gouvernance 21, 34, 58
 en réseaux 578-82
 et APD 458
 locale 293-301
 nationale 233-37, 238-45
voir également gouvernance d'entreprise; gouvernance mondiale
- gouvernance d'entreprise 122, 242, 244, 548-49, 558-59
 gouvernance en réseaux 305, 578-82
 gouvernance mondiale xi-xii, 225-32, 515
 cadre analytique 335-39
 déficiences majeures 340-52
 déséquilibres xi, 353-58
 règles équitables 359-60
 rôle des acteurs non étatiques xv, 58, 342-46, 542, 545, 559, 586
 rôle des Etats-nations xii, 340-41, 348-52, 537-41
voir également politiques mondiales; institutions internationales
- gouvernance nationale 233-37, 238-45
 Groupe de Genève sur la question migratoire 446, 608¹¹⁵
 Groupe des 7 (G7) 348
 Groupe des 8 (G8) 532, 560
 Groupe des 10 (G10) 348
 Groupe des 20 (G20) 406⁵⁶
- HCDH (Haut commissariat aux droits de l'homme) 553, 616
 Déclaration sur le droit au développement 478⁸⁹
 HCR 446, 616
 héritages culturels, locaux 299, 301, 309-12
- IFI 15, 120, 344, 352
 conditionnalité 125, 153, 365
 nouvelles ressources publiques 463-72
 impôts mondiaux 468, 469
 Inde 93, 181, 341, 409, 432
 Association des femmes travaillant à leur compte (SEWA) 308
 réduction de la pauvreté 91, 201
 résultats économiques 177, 178
 Indice Calvert-Henderson 475
 indice de l'engagement pour le développement 456
 indice du Wealth of Nations Triangle 474
 industries
 de haute technologie 160
 manufacturières 184
 industries extractives 124, 211
 inégalité des revenus 198-200, fig. 16, 17 et 18
 information
 accès à l' 573-77
 liberté d' 351
 initiative accélérée «Education pour tous» 486
 Initiative du Panel mondial des parties prenantes à la mondialisation et à la gouvernance internationale 585¹¹²
 initiative Grameen 308
 initiative internationale pour l'amélioration des normes du travail dans l'industrie du cacao 555¹⁰⁶
 Initiative pour une mondialisation éthique 585¹¹²
 initiatives visant à la cohérence des politiques (recommandées) 608¹¹⁵
 initiatives pour un commerce équitable 427
 Institut international d'études sociales 627¹¹⁶
 institutions internationales
 déficit démocratique 71, 129, 347, 521-25
 et organisations de la société civile 529, 572
 obligation de rendre des comptes/responsabilité/transparence 15, 350, 515-19, 526-34
 relations avec les Etats-nations 114
 ressources 535-36
voir également système de Bretton Woods
- intégration régionale xiii, 75, 616
 Afrique 86
 Amérique latine 103
 Asie 324
 comme tremplin 313-19
 dimension sociale de l' 319, 327-31
 et mondialisation 332-34
 Europe 90, 304, 321
 expérience de l' 320-26
 institutions 331, 333-34
 Moyen-Orient 90
 risques de l' 325-26

- Internet 155, 275, 574
accès 148, fig. 8
pour les réseaux 580
- investissement direct étranger (IDE) 117, 139-40, 149-50, 162, 186
cadre de développement xiii-xiv, 394-99, 616
course aux mesures incitatives 389, 394
entrées dans les pays en développement fig. 4 et 6
entrées nettes (et commerce) fig. 1
et croissance économique 186-88
flux financiers privés 402, 473-75
modifications réglementaires fig. 5
- investissements 156, 187
initiatives socialement responsables 474
voir également investissement direct étranger (IDE)
- investissements conformes à l'intérêt collectif 427
- investissements transfrontières 187, 473-74
- Irlande 187
- Japon 95, 197
- justice, administration de la 241
- Kosovo 308
- législation du travail 106, 289, 424
- libéralisation des mouvements de capitaux 144, 189-91, 409
- libéralisation du commerce 137, 183-85, 370-72
impact sur l'emploi et les salaires 184-85, 506, 627
- libéralisation du marché, rôle de l'Etat 246-49, 495
- libertés civiles 240, 288
- loterie mondiale 468
- lutte contre la pollution 291
- Malaisie 409
- Mali 83
- marché(s) et économie de marché x, 42, 70, 369
influence dominante 152-24
institutions de soutien et de contrôle x, xi, 245-49, 251-54
mondial 133, 149, 179, 354
ouvert(s) 31, 149
systèmes de production mondiaux 388-92
transparence xiv, 390-92
- marchés du travail 203, 242
institutions 251, 434
- Mécanisme de financement international (MFI) (proposé) 467
- médias 573-77
industrie mondiale des 222, 299, 309
- Medicines for Malaria Venture 579
- MERCOSUR 75, 103, 322³⁵
Forum consultatif économique et social 329
- mesures anti-dumping 382, 390
- mesures anti-trust 382, 390, 393
- Mexique 102, 180, 184
- microcrédit/microfinancement 286, 306, 308
- migrations internationales xiii, 74, 428-46
Amérique latine 102
aspects positifs 431-35
conventions internationales 428⁷¹, 441
de professionnels qualifiés 207, 430, 433, 437-78
dialogues 442-43
en Afrique 85
Europe 107, 109
incitations fiscales 439
lois sur l'immigration 429, 433, 444
- minorités ethniques 275, 286
- Money Matters Institute 475
- monnaie régionale commune 316
- Monterrey, Consensus de (2002) 450
- mouvements transfrontières de personnes 134, 319, 360, 428-46
règles multilatérales xiii 354, 416, 616
voir également migrations internationales
- Moyen-Orient, conflits 26, 87, 89
- multilatéralisme 24-26, 601
- Myanmar 426
- Nations Unies x, 40, 76, 128, 529
Assemblée générale 507, 532, 590
Charte x, 40, 503⁹⁵, 530, 533
Code de conduite des sociétés transnationales 394
Conseil de sécurité 347, 521
coopération internationale en matière fiscale (Groupe spécial d'experts) 465
Déclaration du Millénaire (2000) 40, 358, 476-77, 591, 597
Déclaration universelle des droits de l'homme 21, 40, 491⁹³
et organisations de la société civile 572
Groupe de haut niveau sur le financement du développement 531
mécanismes relatifs aux droits de l'homme 446
Objectifs de développement pour le Millénaire xiv, 21, 269, 448, 476-81, 477 (encadré)
Pacte international relatif aux droits civils et politiques 478⁸⁹
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 478⁸⁹

processus de décision aux 521-22
 projet de Déclaration des Nations Unies
 sur les droits des peuples autochtones 311
 ressources 535-36
 rôle 48, 583, 599
 système multilatéral 23, 27, 341, 520, 539, 597
 voir également Conseil économique et social
 (ECOSOC); HCDH
 négociation collective 289
 normes
 internationales 380-81
 voir également normes du travail
 normes de comptabilité 345
 normes du travail xiv, 423, 502, 504, 609
 concurrence sur les 415
 et économie informelle 263-64, 268
 fondamentales xiv, 107, 360, 415, 417-27
 voir également travail décent
 nouvelles économies industrielles (NEI) 180, 362

 obligation de rendre des comptes/responsabilité/
 transparence
 bonne gouvernance x, 34
 gouvernements 241, 244
 institutions internationales 15, 350, 515-19,
 526-34
 intégration régionale 327
 obstacles au commerce 355, 369, 380
 cartels privés 391
 voir également tarifs douaniers
 OCDE 348
 dialogue international sur la fiscalité 465
 Forum mondial sur la concurrence 392
 mouvement syndical et 561-62
 Principes de gouvernement d'entreprise
 (1999) 548
 Principes directeurs à l'intention des entreprises
 multinationales (1976, 2000) 552
 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 (ONUDC) 616
 OIE 556, 586, 616
 OIM 446, 616
 OIT 52, 121, 426, 611, 616
 Agenda global pour l'emploi 507
 cohérence des politiques 606
 collaboration avec la Banque mondiale 510
 Comité de la liberté syndicale 423⁶⁸
 convention relative aux peuples indigènes
 et tribaux 478⁸⁹
 convention sur les pires formes de travail
 des enfants, 1999 419⁶⁰
 convention sur les travailleurs migrants
 (dispositions complémentaires), 1975 428⁷⁰
 convention sur les travailleurs migrants,
 1949 428⁷⁰
 Déclaration de Philadelphie (1944) 508
 Déclaration de principes tripartite
 sur les entreprises multinationales
 et la politique sociale (1977, 2000) 552
 Déclaration relative aux principes et droits
 fondamentaux au travail 40, 373, 418, 421,
 552
 dialogue social 566
 migrations 446
 Programme international pour l'abolition
 du travail des enfants (IPEC) 426⁶⁹
 responsabilité sociale des entreprises 557
 rôle 420, 422 (encadré), 602, 621, 627, 629
 syndicats 562
 OMC 84, 120, 156, 597, 611, 616
 Accord général sur le commerce des services
 (GATS) 396, 428
 Accord sur les aspects des droits de propriété
 intellectuelle qui touchent au commerce
 (ADPIC) 364, 380, 383, 383⁴⁹, 479
 Accord sur les mesures concernant
 les investissements et liées au commerce
 (MIC) 364, 396
 Accord sur les subventions et les mesures
 compensatoires (SMC) 364, 396
 Conférence ministérielle de Cancún (2003) 384,
 527
 Conférence ministérielle de Doha (2001)
 Déclaration sur l'accord sur les ADPIC et la santé
 publique 383⁴⁹
 sur les normes du travail 421⁶³
 Conférence ministérielle de Singapour
 (1996) 421
 Cycle d'Uruguay 158, 364
 dispositions relatives au traitement spécial
 et différentiel 365, 367, 369, 384, 385, 386
 et création d'emplois 505, 506, 507
 et IDE 395-99
 Groupe de travail sur le commerce
 et la concurrence 392
 mouvement syndical et 561
 organisations de la société civile 568
 processus de prise de décision 347, 521, 527
 réseau parlementaire 544
 OMS 479
 One World Trust, Global Accountability
 Project 529¹⁰³
 ONG 345, 456, 471, 569, 571, 586
 ONUDI 553
 ONUSIDA 479, 608¹¹⁵
 opinion publique, pouvoir de l' 15, 343, 454, 515

- organisations de la société civile xii-xiii, 27, 310, 67-72
 - dans la gouvernance nationale 240, 241, 542
 - et institutions internationales 529, 572
 - influence 342-43, 568-72
 - points de vue sur la mondialisation 124-29
 - société civile mondiale 343, 570
 - transparence 569-70
- organisations de travailleurs xiii
 - et politiques de l'emploi 288-89
 - obligation de rendre des comptes/responsabilité/transparence 560-62
 - points de vue sur la mondialisation 120-23
 - voir également* syndicats
- organisations d'employeurs
 - et gouvernance 240-41
 - et intégration régionale 329
 - rôle xiii, 31, 289, 344, 501
- Ouganda 82, 272
- Oxfam 464, 471, 568

- Pacte mondial 427, 553-54, 556, 579
- pactes territoriaux 304, 304³⁰
- paradis fiscaux 354, 464
- Parlement européen 321, 544
- Parlement latino-américain 322, 544
- parlements
 - cohérence des politiques 539-40
 - obligation de rendre des comptes/responsabilité/transparence 537, 543-45
- partenariats public/privé 344, 474
- pauvreté
 - coûts sociaux de la 203, xi, 85, 374, 609, fig. 19
 - éradication 21, 357
 - et travail décent 284-86
 - impact de la mondialisation sur la 201-205
- pays en développement 151, 158, 258, 425
 - avantage comparatif 89, 105, 369, 377
 - entrées d'IDE, 168, 180, fig. 4
 - exode des compétences 207, 432-33, 437-38
 - marginalisation 169, 173, 323, 570, 572
 - normes financières 405-406
 - pauvreté 69, 182, 256, 274, 295, 461
 - règles commerciales 158, 353-56, 381
 - résultats économiques 175, fig. 3 et 11, tabl. 1
 - rôle dans les institutions internationales 27, 347-49, 522
 - systèmes de protection sociale 287, 490
- pays industrialisés
 - contrôles d'immigration 429
 - domination 401, 525
 - éducation et compétences 259, 271
 - emploi 197
 - moyens d'action 362, 362³⁹
 - résultats économiques 175, tabl. 1
- pays les moins avancés (PMA) 182, 347, 541
 - et libéralisation des échanges 138, 369
 - voir également* Afrique subsaharienne
- pays les moins avancés, troisième Conférence sur les (2001) 450
- personnes
 - action centrée sur les personnes ix
 - aspirations ix, 70, 130
- personnes qualifiées 275-77, 482-87
 - circulation 437
- peuples indigènes 124, 211, 286
 - droits 311-12
- Philippines 69, 94
- placements de portefeuille 150
- PME (petites et moyennes entreprises), politiques pour favoriser la croissance des 282, 306
- PNUD 616
- PNUE 507, 553
- politique de la concurrence 156, 359, 363, 392-93, 501
- politiques de substitution des importations 151
- politiques économiques
 - accords multilatéraux 354
 - nationales 243, 255-60, 351
- politiques macroéconomiques 247-48, 251-54
 - Conseil économique et social 534
 - et emploi 281, 494-95
 - et intégration régionale 322
 - IFI 401, 410, 413
 - impact social 497
- politiques mondiales 24, 447-49
 - appui institutionnel 629-30
 - cohérence accrue 33, 352, 496, 603-11
 - en faveur du travail décent 502-10
 - environnement économique 151-55
 - intégration économique et sociale 511-14
 - meilleure élaboration 612-21
 - recherche 622-28
 - ressources 450-75
- Pologne 77, 105, 342
- population vieillissante 432
- primauté du droit 34, 48, 238, 241, 358
 - international 24
- principe de subsidiarité 302, 518
- prise de décision
 - dans le système multilatéral 520, 521
 - rôle des pays en développement dans la 27, 347, 349
- privatisation 246
- processus d'Helsinki sur la mondialisation et la démocratie 586

- production de produits de base 256-57, 375-76
- productivité des ressources 290-92
- productivité du travail et migrations 432
- produits pharmaceutiques, et accord sur les ADPIC 383, 479
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains 305³¹
- protection sociale xiv, 478, 488-91, 616
 - et travail décent 287
 - fourniture par l'Etat 249
 - pour les travailleurs indépendants et du secteur informel 264
- protectionnisme 94, 380
 - agriculture 182, 374-76
- recherche 622-28
 - programmes 625-28
 - suivi et évaluations 623-24
- réglementation financière 345, 366, fig. 5
- règles multilatérales
 - champ de la politique nationale 33, 105
 - déséquilibre 13, 353-55
 - échanges multilatéraux 368-86
 - équitables x, xiii, 359-60
 - pour les mouvements transfrontières de personnes xiii 354, 416, 616
 - rôle national 361-67
 - systèmes de production mondiaux 387-99
- Religions, respect des 41, 275
- Réseau international de la concurrence 392
- Réseau mondial pour l'enseignement à distance (RMED) 487
- Réseau mondial pour le développement 627¹¹⁶
- Réseau pour l'emploi des jeunes 579
- Réseau Tiers-Monde 580¹¹¹
- réseaux 306, 487
 - mondiaux 53, 578-81
 - obligation de rendre des comptes/responsabilité/transparence 581
- réseaux mondiaux 53, 306, 487, 579
- responsabilité sociale des entreprises 550-59
- ressources
 - contributions volontaires 471
 - contrôle local 303, 312
 - fondations privées 472
 - intégration régionale 331
 - nouvelles finances publiques 463-72
 - pour les institutions internationales 535-36
 - pour les objectifs mondiaux 450-75
 - voir également* Aide publique au développement (APD)
- richesses, partage des 198-99
- Royaume-Uni 197, 198
- Russie 106
- SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe) 75
- salaires 184, 283
- santé 249, 479, 609
- sécurité alimentaire 609
- sécurité socio-économique 171, 357
- Sénégal 80
- services, croissance 156, 160, 207, 500
- SICA (Système d'intégration de l'Amérique centrale) 322³⁵, 326
- Singapour 187
- socle socio-économique xiv, 287, 476, 491, 627
- solidarité x, 41, 127, 335, 580
 - initiatives privées 490
 - locale 293, 299
 - mondialisation et xi, 28, 221, 358, 471-72, 633
 - régionale 103
- Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (2002) 292, 468, 480
- Sommet mondial pour le développement social, Copenhague (1995) 418, 478⁸⁸, 504
- souveraineté nationale 15
- SRAS, virus du 479
- subventions 364
- Syndicat des femmes travaillant à leur compte (SEWU) 308
- syndicats
 - dialogues 120-23
 - et institutions internationales 560-62
 - influence 346, 562
 - violations des droits syndicaux 423
 - voir également* organisations de travailleurs
- système de Bretton Woods 141-42, 341, 365
 - déficit démocratique 347, 521, 522, 524, 582
 - politiques d'ajustement structurel 152, 461
 - voir également* IFI; FMI; Banque mondiale
- système financier xiv, 100, 143
 - coopération régionale 316, 331
 - impact de la libéralisation 143, 186-93, 251
 - instabilité 100, 189, 400-401, 410
 - marché obligataire international 145, fig. 7
 - mondial 163-69
 - national 242
 - ouverture 191-92
 - réforme 400-13
 - voir également* IFI
- système multilatéral xv, 23, 27, 40, 206, 604
 - cohérence des politiques 603-11
 - mesures en faveur du changement xi, xiv, 597-602
 - renforcement 520-25
 - rôle du xv, xvi, 24-25, 76, 510, 583

- effets de la mondialisation sur les 193
 - et économie informelle 253
 - locaux 303
- systèmes de production
 - locaux 306-307
 - voir également* systèmes de production mondiaux
- systèmes de production mondiaux 140, 159-62, 258
 - dialogue social dans les 563-66
 - et IDE 162
 - règles 387-99
 - travail décent dans les 498-501
- Tanzanie 70, 83
- tarifs douaniers 83, 374, fig. 2
 - progressivité 379, 387
- taux de change 410
- technologies de l'information (TI)
 - en Inde 93
 - et connectivité 342, 487
 - et flux financiers 140, 143
 - et mondialisation 146-48, 220-21, 310, 342
- technologies x, 133, 282, 482-87
 - accès des pays en développement aux 147-48, 186, 264, 364, 383, 624
 - ADPIC 383, 479
 - développement des capacités 356
 - et mondialisation 146-48
- terres
 - droits de propriété 265-67
 - droits prioritaires 312
- terrorisme mondial 11, 23, 43
- textile et habillement 377
 - accès aux marchés xiv, 377-79
- Thaïlande 95
- Tobin, taxe 468
- tourisme mondial 299
- traite d'êtres humains/trafic 96, 223, 319, 428⁷⁰, 433
- traités d'investissement bilatéraux (TIB) 396
- transferts de technologie 116
- transparence 350, 390, 392, 398, 527
- transparence démocratique 14, 350
- travail
 - et emploi 278-89
 - voir également* travail décent
- travail décent 100, 280-83, 492-93
 - dans les systèmes de production
 - mondiaux 498-501
 - en tant qu'objectif d'action 502-10, 594
 - plein emploi 494-7, 502
 - voir également* normes du travail
 - travail des enfants 274, 423, 426, 455, 555
 - travail indépendant 196, 261-62, fig. 15
 - travail/travailleurs
 - dans l'économie mondiale 123, 210, 414-16
 - servitude pour dettes et travail forcé 423
 - travailleurs
 - droits 288, 373, 510
 - sécurité 378
- UIP 544, 545
- UIT 616
- UNESCO 507, 616
- Union africaine (UA) 319, 323
 - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) 323
- Union européenne (UE) 75, 105, 296, 319, 321
 - fonds structurels et Fonds de cohésion 331
 - intégration régionale 314, 320-21, 326
 - Politique agricole commune 111
 - recours à des normes restrictives 380
- Union interparlementaire (UIP) 544, 545
- United Cities and Local Governments 305³¹
- UNRISD 627¹¹⁶
- Uruguay 100
- valeurs 6, 42, 269, 333
 - locales 299, 301, 309-12
 - mondialisation fondée sur des 37-51, 587, 602
 - universellement partagées xi, xii, ix, 21, 37-39, 40-49, 358
- Vietnam 181
- VIH/SIDA 85, 273, 319, 455, 479
- World Women Parliamentarians for Peace 544
- Zedillo, Ernesto 531
- zone de libre-échange euro-méditerranéenne (proposée) 326
- zones de libre-échange 314
- zones franches d'exportation (ZFE) 120, 389, 499-501